



RAE 2018



**RAPPORT ANNUEL
D'EXECUTION DE LA COOPERATION
UNION EUROPEENNE – POLYNÉSIE FRANÇAISE
ANNÉE 2018**



PRESIDENCE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Délégation aux Affaires internationales, européennes et du Pacifique
Bureau des Affaires européennes

« Conformément à la nouvelle Décision d'Association d'Outre-mer du 25 novembre 2013 (Décision 2013/755/UE du Conseil), la Polynésie française a l'obligation de fournir un rapport annuel de mise en œuvre de l'utilisation des financements européens sur son territoire incluant le Fonds européen de Développement et les programmes de l'Union européenne.

La contribution des services de l'administration du gouvernement de la Polynésie française, de l'Etat et notamment ceux amenés à gérer ou à assurer le suivi des projets financés par l'Union européenne est essentielle à l'élaboration de ce rapport. »

Le présent rapport qui couvre la période de janvier à décembre 2018, a été élaboré par le Bureau des Affaires Européennes de la Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique de la Polynésie française, en lien avec les ministères et services de l'administration polynésienne ainsi qu'avec les services et établissements publics de l'Etat en Polynésie française, le Bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique, la Banque Européenne d'Investissement et l'ensemble des acteurs locaux concernés.

TABLE DES MATIERES

1. SITUATION DE LA POLYNESIE FRANCAISE EN 2018.....	12
1.1. SITUATION INTERNE	12
1.1.1 Situation politique.....	12
1.1.2 Situation économique	16
1.1.3 Situation budgétaire et état des finances publiques	22
1.1.4 Situation démographique	24
1.2. COOPERATION ET INTEGRATION REGIONALE	27
1.1.5 Echanges et accords commerciaux avec les partenaires.....	27
1.1.6 Relations internationales de la Polynésie française	30
2 L'ÉTAT ET SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE	34
2.1 PARTENARIAT ETAT-PAYS.....	34
2.1.1 Dialogue avec l'Etat	34
2.1.2 Dépenses de l'Etat en Polynésie française	36
2.1.3 Principaux dispositifs financiers et complémentarité avec les financements européens.....	37
2.1.4 Le contrat de projets 2015-2020	38
2.1.5 Autres dispositifs financiers	39
2.1.6 Fonds Exceptionnel d'Investissement	40
2.1.7 Convention relative au développement de la filière de prise en charge du patient atteint du cancer en Polynésie française.....	41
2.2 INTERVENTIONS DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT EN POLYNESIE FRANÇAISE	41
2.2.1 Activité de l'AFD en faveur du secteur public	42
2.2.2 Activité de l'AFD en faveur du secteur privé.....	43
2.2.3 Des perspectives régionales	44
3 COOPERATION « UNION EUROPEENNE & POLYNESIE FRANÇAISE » EN 2018	46
3.1 DIALOGUE POLITIQUE ET TECHNIQUE.....	46
3.1.1 Dialogue avec la Commission européenne.....	46
3.1.2 Dialogue inter PTOM sous l'égide de l'OCTA	50
3.1.3 Dialogue particulier avec l'Etat membre.....	54
3.2 DECLINAISON DES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA PF DANS LES SECTEURS DE COOPERATION UE-PF.....	55
3.2.1 Politique de développement touristique	55
3.2.2 Politique en matière d'environnement	57
3.2.3 Politique en matière énergétique	58
3.2.4 Politique en matière d'innovation.....	61
3.2.5 Politique en matière de gestion des finances publiques	62
3.3 MISE EN ŒUVRE DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT EN 2018.....	64
3.3.1 Repères chronologiques pour l'année 2018.....	65
3.3.2 Mise en œuvre du 9 ^{ème} FED	66
3.3.3 Exécution du 10 ^{ème} FED	68
3.3.4 Exécution du 10 ^{ème} FED territorial	68
3.3.5 Exécution du 10 ^{ème} FED régional (INTEGRE)	82
3.3.6 Exécution du 10 ^{ème} FED régional thématique.....	87
3.3.7 Programmation et mise en œuvre du 11 ^{ème} FED territorial et régional	89

4	PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES HORIZONTAUX.....	95
4.1	VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES HORIZONTAUX DE L'UE AYANT BENEFICIE A LA POLYNESIE FRANÇAISE DURANT LA PERIODE 2014-2018	95
4.1.1	<i>Horizon 2020 (recherche, innovation)</i>	95
4.1.2	<i>COSME (compétitivité des PME et entreprises)</i>	96
4.1.3	<i>Erasmus+ (formation, éducation et sport)</i>	96
4.1.4	<i>BEST 2.0</i>	97
4.2	EDUCATION ET FORMATION : LE PROGRAMME EUROPEEN ERASMUS +	98
4.2.1	<i>ERASMUS + scolaire : les partenariats stratégiques</i>	99
4.3	PROGRAMMES THEMATIQUES.....	104
5.	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	109
6.	BILAN	110
7	ANNEXES	112
	ANNEXE 1 - RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANÇAISE DANS LE CADRE DU FED TERRITORIAL.....	113
	ANNEXE 2 - RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANÇAISE DANS LE CADRE DU FED REGIONAL	114
	ANNEXE 3 – REPARTITION DES ALLOCATIONS DU FED.....	115
8	« FICHES PROJET ANALYTIQUES » DES PROJETS FINANCES PAR L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANCAISE	116
8.1	10EME FED – RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE.....	117
8.2	10EME FED – REPARATION DE LA PROTECTION DE LA ROUTE TERRITORIALE N°2 DU PK 14 AU PK 16, SUITE AUX DOMMAGES OCCASIONNES PAR LE CYCLONE OLI.....	126
8.3	10EME FED - CONTRIBUTION A L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE PAPEETE (TAHITI)	129
8.4	10EME FED – INITIATIVE DES TERRITOIRES POUR LA GESTION REGIONALE DANS LES PTOM DU PACIFIQUE (INTEGRE)	133
8.5	10EME FED – DEFINITION D'UNE STRATEGIE TERRITORIALE DE L'INNOVATION.....	137
8.6	11EME FED – PROGRAMMATION DE L'APPUI BUDGETAIRE AU SECTEUR DU TOURISME.....	140
8.7	11EME FED – TCF II (FACILITE DE COOPERATION TECHNIQUE)	143
8.8	11EME FED – PROGRAMMATION DU 11EME FED REGIONAL PACIFIQUE	145
8.9	PROGRAMMES HORIZONTAUX –ERASMUS + - MOBILITES DES ETUDIANTS ET DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR /CONSORTIUM PF	147
8.10	PROGRAMMES HORIZONTAUX – ERASMUS + - “WE BELIEVE IN A BETTER EUROPE”	150
8.11	PROGRAMMES HORIZONTAUX – ERASMUS+ - « CITOYENNETE EUROPEENNE ET MULTICULTURALISME »	153
8.12	PROGRAMMES HORIZONTAUX – PROGRAMME BEST 2.0.....	156

TABLE DES ILLUSTRATIONS

ILLUSTRATION 1 : M. EDOUARD FRITCH, PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE, EN CHARGE DE L'EGALITE DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES – SOURCE : PRESIDENCE.PF	15
ILLUSTRATION 2 : LE GOUVERNEMENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE – SOURCE : PRESIDENCE.PF.....	16
ILLUSTRATION 3 : SIGNATURE DU PLAN DE COOPERATION ENTRE LE PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET LE PREMIER MINISTRE PAR INTERIM DE LA NOUVELLE-ZELANDE, WELLINGTON, 23 JUILLET 2018 - SOURCE : PRESIDENCE.PF	30
ILLUSTRATION 4 : CEREMONIE DE SIGNATURE POUR LE CONSORTIUM DU CABLE MANATUA ENTRE LE PREMIER MINISTRE DE SAMOA, TUILAIPA SAILELE MALIELEGAOI, LE PREMIER MINISTRE DES ILES COOK, HENRY PUNA, LE PREMIER MINISTRE DE NIUE, TOKE TALAGI ET LE PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE, EDOUARD FRITCH, AUCKLAND, 8 NOVEMBRE 2018 - SOURCE : PRESIDENCE.PF	30
ILLUSTRATION 5: 49 ^{EME} FORUM DES ILES DU PACIFIQUE, NAURU, 3 AU 6 SEPTEMBRE 2018 - SOURCE : PRESIDENCE.PF	31
ILLUSTRATION 6 : PARTICIPANTS AU 8 ^{EME} SOMMET DU « PACIFIQUE ISLANDS MEETING », JAPON, 18 ET 19 MAI 2018 - SOURCE : PRESIDENCE.PF.....	31
ILLUSTRATION 7 : SOMMET DES DIRIGEANTS DE L' APEC, PORT-MORESBY, 17 ET 18 NOVEMBRE 2018 - SOURCE : PRESIDENCE.PF	31
ILLUSTRATION 8 : CONFERENCE « CLIMATE ACTION PACIFIC PARTNERSHIP », SUVA, 25 AU 27 JUILLET 2018 - SOURCE : PRESIDENCE.PF	32
ILLUSTRATION 9 : REUNION INAUGURALE DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PARTENARIAT POUR LA RESILIENCE DANS LE PACIFIQUE, SUVA, 23 ET 24 MAI 2018 – SOURCE : WWW.RESILIENTPACIFIC.ORG/TASKFORCE	32
ILLUSTRATION 10 : M. TEVA ROHFRIJSCH, VICE-PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE, EVENEMENT OCEANS, BRUXELLES, 21 FEVRIER 2018 – SOURCE : WWW.OCTASSOCIATION.ORG.....	33
ILLUSTRATION 11 : LOGO DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES – SOURCE : WWW.UN.ORG.....	33
ILLUSTRATION 12 : LA DELEGATION POLYNESIENNE AVEC MIROSLAV JENCA, ASSISTANT DU SECRETAIRE GENERAL DE L'ONU, NEW-YORK, 9 OCTOBRE 2018 - SOURCE : PRESIDENCE.PF	33
ILLUSTRATION 13 : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ETAT-PAYS, 4 DECEMBRE 2018 – SOURCE : WWW.PRESIDENCE.PF	34
ILLUSTRATION 14 : DELEGATION DE LA POLYNESIE FRANÇAISE, MENEES PAR LE PRESIDENT EDOUARD FRITCH, LE PREMIER MINISTRE EDOUARD PHILIPPE ET LA MINISTRE DES OUTRE-MER ANNICK GIRARDIN, 15 JUIN 2018 A MATIGNON – SOURCE : WWW.POLYNESIE-PARIS.COM	35
ILLUSTRATION 15 : LE MINISTRE DE L' ACTION ET DES COMPTES PUBLICS, LE PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE, LE VICE-PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET LE HAUT-COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANÇAISE, PRESIDENCE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE, 27 JUILLET 2018 A PAPEETE – SOURCE : WWW.PRESIDENCE.PF	35
ILLUSTRATION 16 : CEREMONIE DE SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR L'ACCUEIL DES ETUDIANTS EN TROISIEME CYCLE DES ETUDES MEDICALES, DE PHARMACIE ET D'ODONTOLOGIE EN POLYNESIE FRANÇAISE, 29 OCTOBRE 2018 A PAPEETE – SOURCE : WWW.PRESIDENCE.PF.....	36
ILLUSTRATION 17 : 16 ^{EME} FORUM PTOM-UE, BRUXELLES, 23 FEVRIER 2018 – SOURCE : WWW.OCTASSOCIATION.ORG.....	47
ILLUSTRATION 18 : MME CARTWRIGHT ROBINSON, PREMIER MINISTRE DES ILES TURQUES ET CAÏQUES, ET M. NEVEN MIMICA, COMMISSAIRE EUROPEEN A LA COOPERATION INTERNATIONALE ET AU DEVELOPPEMENT, BRUXELLES, 23 FEVRIER 2018 – SOURCE : WWW.OCTASSOCIATION.ORG	47
ILLUSTRATION 19 : AFFICHE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE AU 16 ^{EME} FORUM PTOM-UE – SOURCE : PRESIDENCE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE.....	48

ILLUSTRATION 20 : REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE 2015-2020, PAPEETE, 18 OCTOBRE 2018 – SOURCE : WWW.SERVICE-PUBLIC.PF/DAIE	49
ILLUSTRATION 21 : EDOUARD FRITCH, PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE – SOURCE : WWW.OCTASSOCIATION.ORG.....	50
ILLUSTRATION 22 : M. TEVA ROHFRIE, VICE-PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE, ET MME CARTWRIGHT ROBINSON, PREMIER MINISTRE DES ILES TURQUES ET CAÏQUES, PRESIDENTE EN EXERCICE DE L'OCTA, BRUXELLES, 22 FEVRIER 2018 – SOURCE : WWW.OCTASSOCIATION.ORG	52
ILLUSTRATION 23 : AFFICHE DE L'EVENEMENT OCEAN « PLUS DE 17 000 000 KM ² DE POLITIQUE OCEANIQUE », BRUXELLES, 21 FEVRIER 2018	52
ILLUSTRATION 24 : AFFICHE DE L'ATELIER DE TRAVAIL SUR LES PROGRAMMES DE L'UNION EUROPEENNE, BRUXELLES, 21 ET 22 NOVEMBRE 2018 – SOURCE : WWW.OCTASSOCIATION.ORG	53
ILLUSTRATION 25 : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE 2015-2020 – SOURCE : WWW.PRESIDENCE.PF	55
ILLUSTRATION 26 : SIGNATURE DES DEUX MARCHES DE TRAVAUX DU PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES DE PAPEETE, LE 15 JUIN 2017 – SOURCE : PRESIDENCE.PF	69
ILLUSTRATION 27 : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE PAPEETE, PAPEETE, 15 MARS 2018 – SOURCE : SOCIETE INTERROUTE.....	70
ILLUSTRATION 28 : AVANCEMENT DES TRAVAUX DU PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT A FIN NOVEMBRE 2018 – SOURCE SPEED	71
ILLUSTRATION 29 : PARTICIPANTS A LA FORMATION AU CADRE LOGIQUE ET A LA GESTION DU CYCLE DU PROJET – SOURCE : SERVICE-PUBLIC.PF/DAIE.....	78
ILLUSTRATION 30 : AFFICHE « SEMAINE DE L'EUROPE EN POLYNESIE FRANÇAISE » EDITION 2018 – SOURCE : WWW.SERVICE-PUBLIC.PF/DAIE	79
ILLUSTRATION 31 : CONFERENCE DE PRESSE, 2 ^{EME} EDITION DE LA « SEMAINE DE L'EUROPE EN POLYNESIE FRANÇAISE, 24 MAI 2018 – SOURCE : WWW.SERVICE-PUBLIC.PF/DAIE	80
ILLUSTRATION 32 : TRAVAUX DE PROTECTION DE LA ROUTE TERRITORIALE N° 2, PAPENOO, TAHITI – SOURCE : WWW.TAHITI-INFO.COM	80
ILLUSTRATION 33 : LAGON DE TAHAA – SOURCE : WWW.SERVICE-PUBLIC.PF/DAIE	83
ILLUSTRATION 34 : PRESQU'ILE DE TAHITI – SOURCE : WWW.SERVICE-PUBLIC.PF/DAIE.....	84
ILLUSTRATION 35 : BAE D'OPUNOHU, ILE DE MOOREA – SOURCE : WWW.SERVICE-PUBLIC.PF/DAIE.....	85
ILLUSTRATION 36 : EXPOSITION INTEGRE, EN MARGE DU 16 ^{EME} FORUM PTOM-UE, BRUXELLES, 20 FEVRIER 2018 – SOURCE : WWW.PRESIDENCE.PF	86
ILLUSTRATION 37 : PROJET DE BIOCONVERSION DES TOURTEAUX DE COPRAH ©OCTA-INNOVATION.EU	87
ILLUSTRATION 38 : MISSION DU DIRECTEUR DU PROJET OCTA INNOVATION EN POLYNESIE FRANÇAISE – 28 FEVRIER AU 8 MARS 2018 – SOURCE : WWW.SERVICE-PUBLIC.PF/DAIE.....	88
ILLUSTRATION 39 : CEREMONIE DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU 11 ^{EME} FED TERRITORIAL, LE 23 FEVRIER 2018 A BRUXELLES – SOURCE : SERVICE-PUBLIC.PF/DAIE	90
ILLUSTRATION 40 : CEREMONIE DE SIGNATURE DU DOCUMENT DE PROGRAMMATION DU 11 ^{EME} FED REGIONAL – 23 FEVRIER 2018, BRUXELLES – SOURCE : SERVICE-PUBLIC.PF/DAIE	92
ILLUSTRATION 41 : M. JULIAN WILSON, AMBASSADEUR DE L'UNION EUROPEENNE POUR LE PACIFIQUE, M. PHILIPPE GERMAIN, PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE, ET M. TOMAS MATEO-GOYET, CHEF DU BUREAU DE LA COMMISSION EUROPEENNE POUR LES PTOM DU PACIFIQUE, 10 AVRIL 2018, NOUMEA – SOURCE : SERVICE-PUBLIC.PF/DAIE	92
ILLUSTRATION 1 : LOGO ERASMUS+ - SOURCE : LIDEM.EU	98
ILLUSTRATION 2 : ELEVES DU LYCEE ST JOSEPH, LUXEMBOURG, MAI 2018 – SOURCE : DGEE, POLYNESIE FRANÇAISE	99

ILLUSTRATION 3 : BANDE DESSINEE DES ELEVES DU LYCEE PROFESSIONNEL SAINT-JOSEPH – SOURCE : LYCEE PROFESSIONNEL SAINT-JOSEPH	100
ILLUSTRATION 4 : AFFICHE EN MEMOIRE DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE, TAHITI – SOURCE : LYSEE PROFESSIONNEL SAINT-JOSEPH	100
ILLUSTRATION 5 : MONUMENT AUX MORTS DE PAPEETE – SOURCE : LYCEE PROFESSIONNEL SAINT-JOSEPH	100
ILLUSTRATION 6 : ELEVES DU LYCEE PROFESSIONNEL SAINT-JOSEPH EN VOYAGE D’ETUDES – SOURCE : LYCEE PROFESSIONNEL SAINT-JOSEPH	101
ILLUSTRATION 7 : ELEVES DU LYCEE HOTELIER DE TAHITI EN STAGE A CORK EN IRLANDE, 12 MAI 2018 – SOURCE : DGEE, POLYNESIE FRANÇAISE	102
ILLUSTRATION 9 : LOGO BEST 2.0 – SOURCE : WWW.PORTALS.IUCN.ORG	104
ILLUSTRATION 9 : M. HERVE VARET, DIRECTEUR DE L’INSTITUT LOUIS MALARDE – PRESENTATION DU PROJET ZIKALLIANCE	108

ABREVIATIONS – ACRONYMES

3IF	Troisième Instrument Financier
AAMP	Agence des Aires Marines Protégées
ABS	Appui Budgétaire Sectoriel
ACP	Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
AFD	Agence Française de Développement
AME	Aire Marine Educative
APF	Assemblée de Polynésie Française
APHP	Assistance Publique des Hôpitaux de Paris
AT	Assistance technique
BAE	Bureau des Affaires Européennes
BEI	Banque européenne d'Investissement
BEST	Régime volontaire pour la biodiversité et les services éco systémiques dans les régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer de l'Union européenne
CdP	Contrat de Projet Etat-Polynésie française
CE	Commission européenne
CEROM	Comptes Economiques Rapides de l'Outre-Mer
CFL	Comité des Finances Locales
CHPF	Centre Hospitalier de la Polynésie Française
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
CPS	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
CRIOBE	Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l'Environnement
DAIEP	Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique
DAO	Décision d'Association Outre-mer
DAREIC	Délégué Académique aux Affaires Européennes, Internationales et de Coopération
DBF	Direction du Budget et des Finances
DEQ	Direction de l'Equipement
DGAE	Direction Générale des Affaires Economiques
DGCE	Dotation Globale de Compensation pour l'Education
DGEE	Direction Générale de l'Education et des Enseignements
DGIE	Dotation Globale d'Investissement pour l'Education
DGOM	Direction générale des outre-mer
DIREN	Direction de l'Environnement
DOCUP	Document unique de programmation
DPF	Délégation de la Polynésie Française à Paris
DRMM	Direction des Ressources Marines et Minières
EFTLV	Programme « Education et formation tout au long de la vie »
ENR	Energies renouvelables
ENRTP	Programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie
EPHE	Ecole Pratique des Hautes Etudes
FCT	Fonctionnement
FDIP	Forum pour le Développement des Iles du Pacifique
FED	Fonds Européen de Développement
FEI	Fonds Exceptionnel d'Investissement
FELP	Fonds pour l'emploi et de lutte contre la pauvreté
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FIGD	Fonds de l'investissement et de garantie de la dette
FIP	Forum des Iles du Pacifique
FITTH	programme "Fiber To The Home" /déploiement de la fibre optique dans les habitations)
FPT	Fonction Publique Territoriale
GFP	Gestion des finances publiques

ICD	Instrument de Coopération au Développement
IEOM	Institut d'émission d'Outre-mer
IFRECOR	Initiative Française pour les REcifs CORaliens
ILM	Institut Louis Malardé
INPI	Institut National de la Propriété Industrielle
INTEGRE	Initiative des territoires du Pacifique Sud pour la gestion régionale de l'environnement
INV	investissement
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
ISPF	Institut de la Statistique de la Polynésie Française
LFI	Loi de Finances
M.	millions
MNHN	Muséum National d'Histoire Naturelle
MOM	Ministère des Outre-Mer
OCTA	Association des PTOM de l'Union Européenne/ Association of the Overseas Countries and Territories of the European Union
OPH	Office Polynésien de l'Habitat
PACT	Polynesian Against Climate Threats / la Polynésie face aux menaces climatiques
PACER	Pacific Agreement on Closer Economic Relations/ Accord du Pacifique pour des relations économiques plus étroites
PCRD	Programme « Cadre Recherche & Développement »
PEFA	Public Expenditure and Financial Accountability/ Dépenses publiques et responsabilité financière
PICTA	Pacific Island Countries Trade Agreement / Accord sur le commerce du Forum des îles du Pacifique
PIDF	Pacific Island Development Forum ou Forum de développement des îles du Pacifique
PF	Polynésie française
PLG	Polynesian Leaders Group / Groupe des Dirigeants Polynésiens
PME	Petites et moyennes entreprises
PROE	Programme Régional Océanien pour l'Environnement /SPREP: Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme
PTOM	Pays et Territoires d'Outre-mer
REI	Recherche, Education & Innovation
RESCCUE	Restoration of ecosystem services against climate change unfavorable effects/Restauration des services éco-systémiques et d'adaptation au changement climatique
RU	Régions Ultrapériphériques
SDR	Service du développement rural
SERD	Semaine Européenne de Réduction des Déchets
SPC PF	Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française
SIDS	Small Island Developing States / Petits États insulaires en développement
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SOGEFOM	Société de Gestion de Fonds de Garantie d'Outre-Mer (
SOP Manu	Société d'Ornithologie de Polynésie française - Manu
STI	Stratégie Territoriale pour l'Innovation
SWAC	Sea Water Air Conditioning Système de climatisation par eau de mer
SWOT	Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats/ Matrice : Forces, Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces
TCF	Facilité de Coopération Technique
TFU	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
TPE	Très petites entreprises
TUE	Traité de l'Union européenne
UE	Union européenne
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNFCCC	United Nations Framework Convention on Climate Change/

CCNUCC : Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement
Climatique
ZCB Zones clés de la Biodiversité

Note : Le taux de change utilisé dans le présent document est : 1000 F CFP = 8,38 €
(référence : arrêté du 31 décembre 1998)

AVANT-PROPOS

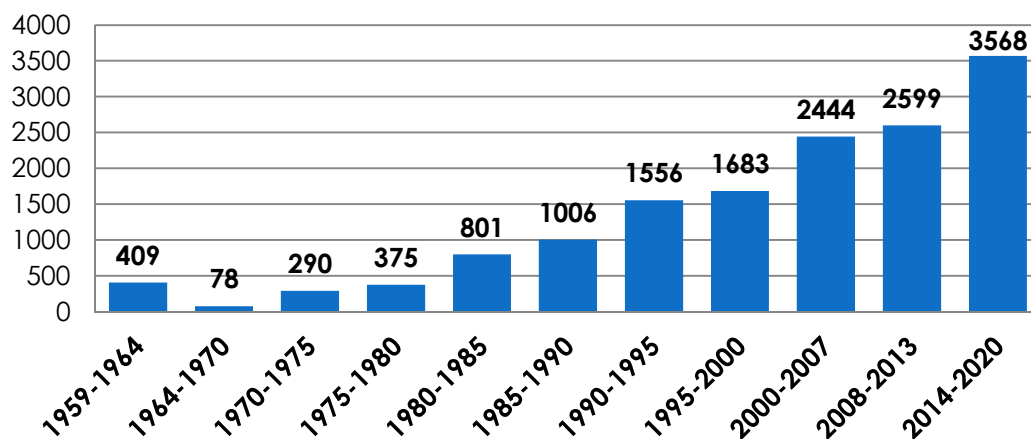


Carte de la Polynésie française superposée à l'Union européenne

La Polynésie française compte parmi les 25 pays et territoires d'Outre-mer (PTOM), énumérés à l'annexe II du traité de l'Union européenne (TUE), qui bénéficient d'un régime d'association renforcée avec l'Union européenne (UE), prévu par la partie IV du traité sur le fonctionnement de l'UE (articles 198 à 204 TFUE) et mis en œuvre par la Décision d'Association d'Outre-mer (DAO). A ce titre, elle bénéficie du soutien financier de l'Union européenne, depuis 1959.

Depuis près de 60 ans, la Polynésie française bénéficie en effet du Fonds Européen de Développement (FED), principal instrument de l'aide communautaire accordée aux pays en développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP) et aux PTOM. Les montants de cette aide accordée sous forme de subventions à la Polynésie française n'ont pas cessé d'augmenter.

Depuis le début des années 2000, l'aide européenne en PF a principalement été concentrée dans le secteur de l'assainissement des eaux usées avec les 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} FED avant d'être réorientée vers le tourisme dans le cadre du 11^{ème} FED. Parallèlement, depuis que l'éligibilité des acteurs polynésiens aux programmes inscrits au budget de l'Union européenne a été reconnue, leur participation à ces derniers a connu une croissance régulière, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de l'environnement.



Graphique 1 : évolution de l'enveloppe accordée à la PF dans le cadre du FED territorial (millions F CFP)

1. SITUATION DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE EN 2018

Quelques chiffres clés

Population (Recensement août 2017)	275 918 habitants
Superficie totale	4 167 km ² (118 îles)
Zone Economique Exclusive (ZEE)	5,5 millions de km ²
Aéroports	1 aéroport international et 47 aérodromes
Ports	4 ports ; 30 débarcadères ; 33 quais
PIB nominal (estimation 2018)	601 milliards F CFP ¹
PIB/hab. (estimation 2018)	2,2 millions F CFP ²
Encours de la dette (au 31 décembre 2018)	83,5 milliards F CFP
Taux de chômage (estimation 2017)	21 %
Taux d'inflation moyen (2018)	- 0,7
Nombre de touristes (2018)	216 268
Importations totales (2018)	182 536 millions F CFP
Exportations produits locaux (2018)	12 344 millions F CFP

Tableau 1 : Chiffres-clés de la Polynésie française en 2018 – sources : IEOM et ISPF

1.1. SITUATION INTERNE

1.1.1 Situation politique

1.1.1.1 Cadre institutionnel

Dotée depuis 1984 d'un régime original d'autonomie, la Polynésie française a vu son statut évoluer vers un élargissement de ses responsabilités et une affirmation de son identité.

Pays d'outre-mer au sein de la République Française, la Polynésie française constitue une collectivité d'outre-mer dont l'autonomie est régie par l'article 74 de la Constitution. Elle se gouverne librement et démocratiquement, par ses représentants élus et par la voie du référendum local, dans les conditions prévues par la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ci-après dénommée « statut de la Polynésie française ». Aux termes de ce statut, la Polynésie française dispose d'une compétence générale et est compétente dans toutes les matières, à l'exception de celles relevant des compétences de l'Etat et des communes, énumérées respectivement aux articles 14 et 43 du statut de la Polynésie française.

- **La collectivité compte quatre institutions** : le Président de la Polynésie française, le gouvernement, l'Assemblée de la Polynésie française et le Conseil économique, social et culturel.

¹ Source : IEOM - Rapport annuel 2018 de la Polynésie française – Edition 2019

² et ³ Source : Comptes économiques rapides de la Polynésie française – Juillet 2017 - ISPF / CEROM

Le Président est élu par les représentants à l'Assemblée de la Polynésie française au scrutin secret pour un mandat de 5 ans. Il constitue le gouvernement en nommant le Vice-président et les ministres. Il promulgue les lois de Pays et signe les actes délibérés en Conseil des ministres. Il est l'ordonnateur du budget et dirige l'administration territoriale.

Le gouvernement constitue l'exécutif de la Polynésie française dont il conduit la politique. Il se réunit hebdomadairement en conseil des ministres chargé solidairement et collégialement des affaires relevant de sa compétence. Le gouvernement arrête les projets de délibérations à soumettre à l'Assemblée et les mesures d'application nécessaires à leur mise en œuvre. Il jouit également d'un pouvoir réglementaire étendu.

L'Assemblée de la Polynésie française est composée de 57 membres élus pour cinq ans au scrutin de liste proportionnel à deux tours sur la base d'une seule circonscription divisée en huit sections. L'Assemblée délibère sur toutes les matières qui sont de la compétence de la collectivité, à l'exclusion de celles qui sont dévolues au conseil des ministres ou au Président de la Polynésie française. Elle adopte les lois de Pays, sur lesquelles le Conseil d'État exerce un contrôle juridictionnel, et les délibérations présentées par le gouvernement. Elle vote le budget et les comptes de la Polynésie française et contrôle l'action du gouvernement.

Le Conseil économique, social et culturel (CESC) est composé des représentants des groupements professionnels, des syndicats, des organismes et des associations qui concourent à la vie économique, sociale et culturelle de la collectivité. Organisme consultatif, le CESC répond à des saisines du gouvernement et de l'Assemblée par des avis assortis de recommandations. Il peut également réaliser des études sur les thèmes relevant de sa compétence.

Le CESC est composé de 48 membres désignés par leurs pairs pour une durée de 4 ans et répartis en 4 collèges (représentants des salariés, des entrepreneurs, de la vie collective et du développement).

- De son côté, **l'Etat** exerce des compétences d'attribution centrées sur ses missions régaliennes dont notamment : nationalité, justice, affaires étrangères, défense, police et sécurité, monnaie, recherche et enseignement supérieur.
- La Polynésie française compte également **48 communes** pour la plupart créées en 1972 (à l'exception des communes plus anciennes de Papeete, Uturoa, Faa'a et Pirae)³.

Le code général des collectivités territoriales, adapté aux spécificités locales, a été rendu applicable pour partie en Polynésie française le 1^{er} mars 2008. Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'ensemble des communes de Polynésie française est soumis au régime du contrôle de légalité *a posteriori*.

Les communes votent leurs budgets et doivent organiser les services nécessaires pour satisfaire les besoins de la population : état civil, service incendie, collecte et traitement des déchets ménagers, alimentation en eau potable, constructions scolaires. Elles gèrent également leur domaine public.

³ Guide d'accueil des services de l'Etat et des institutions de la Polynésie française – Edition 2019.

1.1.1.2 Vie politique

L'année 2018 a été marquée par les élections territoriales qui se tiennent tous les 5 ans et qui permettent d'élire les 57 représentants à l'Assemblée de la Polynésie française.

Le mode de scrutin qui régit les élections territoriales des représentants à l'Assemblée de la Polynésie française est défini par la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française. Il s'agit d'un scrutin proportionnel plurinominal de liste à deux tours avec prime majoritaire. Cette même loi définit la Polynésie française comme étant une circonscription unique divisée en huit sections :

- La première section des îles du Vent (Arue, Moorea-Maiao, Papeete, Pirae) ;
- La deuxième section des îles du Vent (Hitiaa O Te Ra, Mahina, Paea, Papara, Tairapu-Est, Tairapu-Ouest, Teva I Uta) ;
- La troisième section des îles du Vent (Faa'a, Punaauia) ;
- La section des îles Sous-le-Vent (Bora Bora, Huahine, Maupiti, Tahaa, Taputapuatea, Tumaraa, Uturoa) ;
- La section des îles Tuamotu de l'Ouest (Arutua, Fakarava, Manihi, Rangiroa, Takarua) ;
- La section des îles Gambier et des îles Tuamotu de l'Est (Anaa, Fangatau, Gambier, Hao, Hikueru, Makemo, Napuka, Nukutavake, Pukapuka, Reao, Tatakoto, Tureia) ;
- La section des îles Australes (Raivavae, Rapa, Rimatara, Rurutu, Tubuai) ;
- La section des îles Marquises (Fatu Hiva, Hiva Oa, Nuku Hiva, Tahuata, Ua Huka, Ua Pou).

En 2018, 6 listes, contre 9 en 2013, étaient en présence dont celles des 3 principales formations politiques du Pays :

- Le Tapura Huiraaatira du Président sortant Edouard Fritch (autonomiste) ;
- Le Tahoeraa Huiraaatira de Gaston Flosse représenté par la tête de liste Geffry Salmon (autonomiste) ;
- Le Tavini Huiraaatira mené par le leader indépendantiste Oscar Temaru.

Résultats définitifs de l'élection des Représentants à l'Assemblée de Polynésie française (nombre de voix)

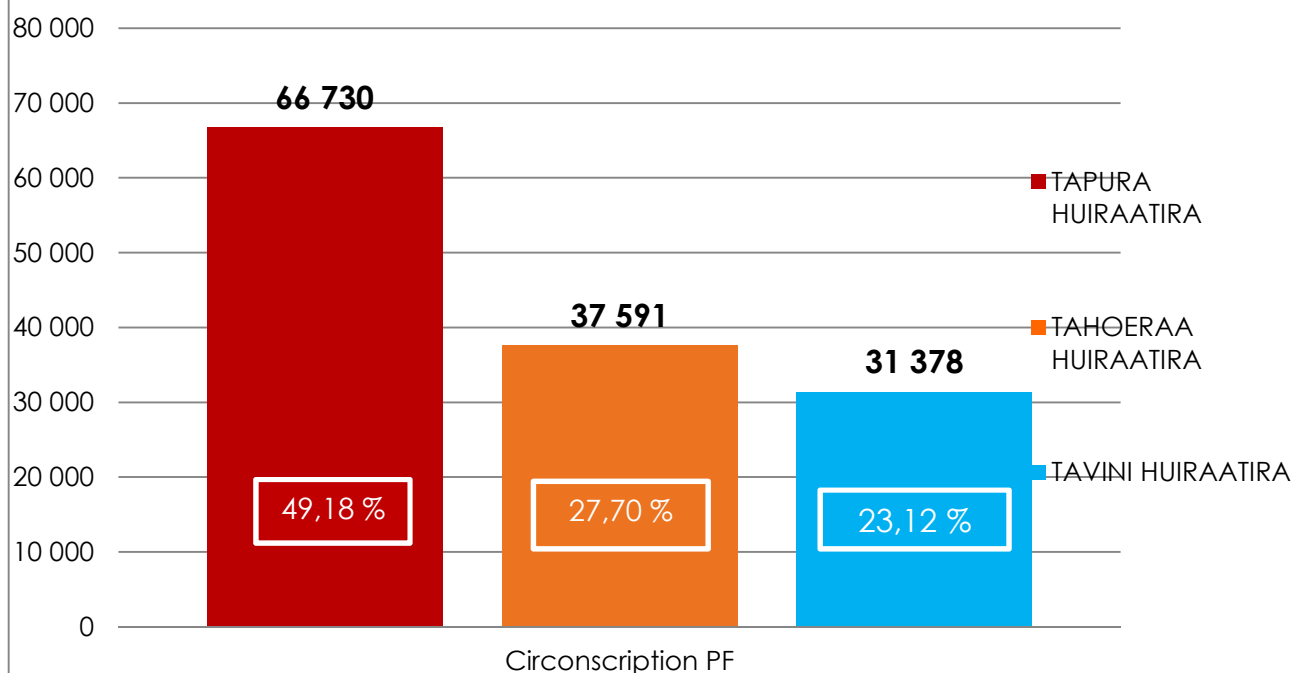


Figure 1 : Résultats du 2nd tour de l'élection des représentants à l'APF



Illustration 1 : M. Edouard FRITCH, Président de la Polynésie française, en charge de l'égalité des territoires et des relations

A l'issue des premier et second tours des 22 avril et 6 mai 2018, le nouveau parti du Président sortant Edouard FRITCH a largement remporté les élections territoriales avec 49,18 % des suffrages (66 730 voix) face aux deux partis historiques traditionnels que sont le Tahoeraa Huiraaatira de Gaston FLOSSE (27,72 % - 37 591 voix) et le Tavini Huiraaatira d'Oscar TEMARU (23,11 % - 31 378 voix).

Le 18 mai, M. Edouard FRITCH est réélu Président de la Polynésie française par 39 représentants à l'Assemblée de la Polynésie française.

Pour mémoire, le Président Edouard FRITCH avait été élu une première fois Président de la Polynésie française le 12 septembre 2014 comme suite à la démission d'office de M. Gaston FLOSSE par décision de justice.

.....
18 mai 2018 : Réélection du Président de la Polynésie française, M. Edouard FRITCH

Le 23 mai 2018, le Président Edouard Fritch a constitué son nouveau gouvernement qui n'a pas évolué par la suite au cours de l'année.

- M. Edouard FRITCH, Président de la Polynésie française, en charge de l'égalité des territoires et des relations internationales ;
- M. Teva ROHFRITSCH, Vice-président, ministre de l'économie et des finances, en charge des grands travaux et de l'économie bleue ;
- M. Jean-Christophe BOUISSOU, ministre du logement et de l'aménagement du



Illustration 2 : Le gouvernement de la Polynésie française – Source : presidence.pf

- territoire, en charge des transports interinsulaires ;
- Mme Nicole BOUTEAU, ministre du tourisme et du travail, en charge des relations avec les Institutions ;
- M. Tearii ALPHA, ministre de l'économie verte et du domaine, en charge des mines et de la recherche ;
- Mme Priscille Tea FROGIER, ministre de la modernisation de l'Administration, en charge de l'énergie et du numérique ;
- M. Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU, ministre de la culture et de l'environnement, en charge de l'artisanat ;
- Mme Isabelle SACHET, ministre de la famille et des solidarités, en charge de l'égalité des chances ;
- M. Jacques RAYNAL, ministre de la santé et de la prévention, en charge de la protection sociale généralisée ;
- Mme Christelle LEHARTEL, ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports ;
- M. René TEMEHARO, ministre de l'équipement et des transports terrestres.

1.1.2 Situation économique⁴

En 2018, la reprise de l'activité, observée depuis 2014, se poursuit et se renforce : le Produit Intérieur Brut (PIB) progresse en volume de 2,5 % à 601 milliards F CFP, après une progression de 2,4 % en 2017.

La consommation des ménages et les investissements, privés ou publics, sont les principaux moteurs de la croissance. Le revenu du travail augmente en lien avec l'amélioration du marché du travail. La masse salariale comme le revenu disponible brut des ménages sont en hausse. Cette évolution conjuguée à la baisse des prix à la consommation renforce le pouvoir d'achat des ménages dont la consommation progresse de 2,5 % en volume.

⁴ et ⁵ Les données présentées dans cette partie proviennent du rapport « Comptes économiques rapides de la Polynésie française » (CEROM – ISPF, juillet 2019)

1.1.2.1 Comptes économiques⁵

La demande intérieure plus dynamique stimule la croissance du PIB

Après 2,4 % en 2017, le Produit Intérieur Brut (PIB) de la Polynésie française progresse à nouveau de 2,5 % en volume en 2018. Ce taux de croissance, le plus élevé depuis le début des années 2000, traduit un rebond de la demande et de l'activité qui va redynamiser le marché du travail.

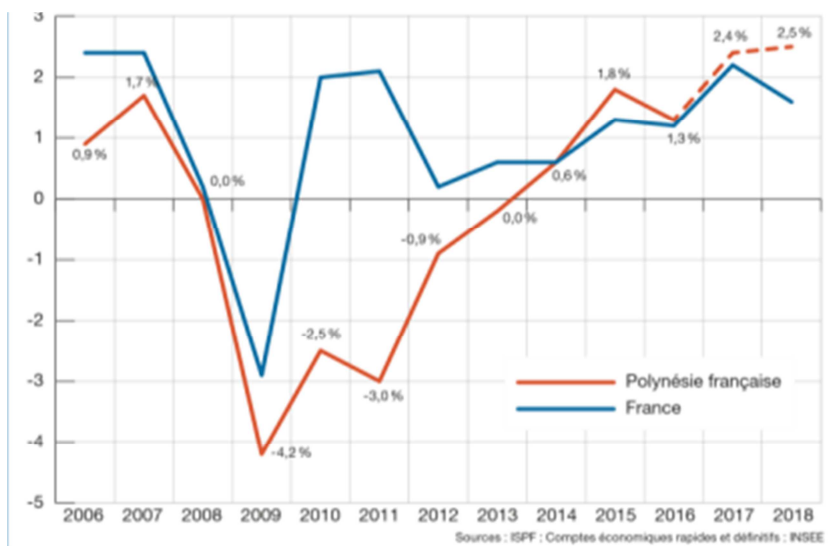
Le PIB de la Polynésie française progresse de 2,5 % en 2018

Les principaux moteurs de la croissance sont la consommation des ménages et les investissements. Ils contribuent respectivement pour 1,6 point et 0,8 point à la croissance du PIB. Le commerce extérieur contribue négativement (- 0,3 point) au PIB en raison notamment de la hausse des importations (+ 8,6 %), qui traduit la reprise de la demande intérieure.

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance du PIB (2006-2018)

La consommation, toujours moteur de croissance

En Polynésie française, la consommation des ménages est toujours le premier moteur de la croissance en 2018. Sa progression est dynamique : + 2,5 % en volume après + 2,2 % en 2017. Elle s'appuie sur le revenu disponible brut des ménages (RDBM) qui croît fortement (+ 2,1 % en valeur). L'indice des prix de la dépense de consommation finale des ménages baissant de 0,3 %, le RDBM s'accroît de 2,4 % en volume, taux qui correspond à l'augmentation du pouvoir d'achat total en Polynésie française.



⁵ Les données présentées dans cette partie proviennent du « Rapport d'activité 2018 de la Polynésie française » (IEOM, juillet 2018)

La consommation des ménages : toujours le premier moteur de croissance en 2018

Le pouvoir d'achat du consommateur polynésien s'accroît pour la troisième année consécutive. Le revenu disponible brut s'élève à 1,7 millions F CFP par habitant de Polynésie française, soit deux tiers du niveau national.

Cette hausse du pouvoir d'achat, que portent la hausse des salaires moyens équivalent temps plein et la nette amélioration sur le marché du travail, renforce la confiance des ménages. La croissance des encours de crédits à la consommation (+ 3,2 %) et à l'habitat (+ 5,9 %) comme la progression des immatriculations de voitures particulières (+ 9,7 %) illustrent ce regain de confiance.

Les dépenses de consommation des administrations publiques augmentent de 1,3 % en volume et contribuent aussi à la croissance. L'amélioration des finances publiques permet d'augmenter les dépenses de fonctionnement et d'organiser de nouveaux recrutements. Les dépenses de l'administration progressent pour la quatrième année consécutive, retrouvant leur niveau de 2008 en valeur.

Une croissance économique qui soutient l'emploi

En 2018, le nombre d'emplois salariés est en augmentation pour la quatrième année consécutive (55 381 emplois en équivalent temps plein). La croissance s'accélère : + 2,8 % contre + 2,3 % en 2017 et + 1,4 % en 2016, pour les effectifs salariés en équivalent temps plein.

Emplois en 2018 : 55 381 ETP en 2018 (+2,8 % par rapport à 2017)

Le secteur marchand, le commerce, la construction, l'hébergement-restauration et la construction portent la progression de l'emploi salarié. En 2018, 1 550 emplois salariés équivalent temps plein supplémentaires ont été comptabilisés contre 1 200 en 2017. Cette croissance de l'emploi salarié est supérieure au nombre de nouveaux actifs entrant sur le marché du travail (850 en moyenne entre 2012 et 2017) et devrait élargir l'accès au marché du travail pour les chômeurs et inactifs en Polynésie française.

1.1.2.2 Emploi et chômage⁶

Le marché du travail se stabilise

En novembre 2018, le nombre d'emplois salariés progresse à 55 381, soit + 2,2 % en rythme annuel. Le nombre de demandeurs d'emplois inscrits au Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle (SEFI) augmente de 5,3 % et les offres d'emploi normal de 5,7 %. Les créations d'emplois, 1 400 sur un an, accélèrent, sans cependant parvenir à influencer sur le taux de chômage, qui reste élevé (21 % en 2017).

.....
En 2018, progression de + 2,2 % du nombre d'emplois salariés
.....

	2017	2018	Variation 2017/2018
Nombre de salariés moyen équivalent temps plein	54 189	55 381	+ 2,2 %

Tableau 2 : Evolution du marché de l'emploi entre 2017 et 2018 – Source : Rapport IEOM Edition 2019

L'emploi est surtout tertiaire

Le secteur tertiaire occupe huit salariés sur dix en Polynésie française dont le quart évolue dans le secteur non marchand. En septembre 2018 (dernières données disponibles), les effectifs salariés s'élèvent à plus de 65 000 : 15 % sont dans le commerce, 15 % dans le secteur secondaire et seulement 3 % dans le secteur primaire.

L'emploi public

Les effectifs rémunérés par l'Etat, la Polynésie française et les communes représentent 19 784 salariés en 2018 (10 000 personnes pour l'Etat, 5240 pour l'administration polynésienne et 4 544 agents communaux), soit 35,7 % des emplois salariés en 2018.

Des offres d'emploi en progression

Le nombre de demandeurs d'emplois inscrits au SEFI est de 12 514 en décembre 2018, + 5,3 % en glissement annuel, et croît sans discontinuer depuis cinq ans. Près de la moitié ont moins de trente ans et 86 % ont au maximum le baccalauréat.

Les offres d'emploi, qui avaient bondi en 2017 (+47,7 %) en raison du recrutement temporaire de 800 personnes pour les opérations du recensement de la population, s'inscrivent en hausse de 5,7 %, principalement dans le secteur tertiaire (82 %), notamment l'hôtellerie-restauration (17 %), le commerce (11 %) et les activités des services administratifs et de soutien (9 %), et le secteur secondaire (14 %). Le recul très marqué des offres d'emploi aidé du secteur marchand (- 61,5 %) et des offres d'insertion dans le secteur non marchand (- 28,7 %) est dû à la réduction significative des Contrats d'accès à l'emploi (CAE), de 3 730 en 2017 à 1 973 en 2018.

⁶ Source : IEOM - Rapport annuel 2018 de la Polynésie française – Edition 2019

L'emploi public

Les effectifs rémunérés par l'Etat, la Polynésie française et les communes représentent 19 784 personnes en 2018 (10 000 personnes pour l'Etat, 5240 pour l'administration polynésienne et 4 544 agents communaux), soit 35,7 % des emplois salariés en 2018.

1.1.2.3 Revenus et salaires⁷

Hausse du salaire moyen en 2018

De janvier à septembre 2018, le salaire brut moyen équivalent temps plein (ETP) a légèrement progressé (+ 0,6 %) en Polynésie française pour s'établir à 323 000 F CFP par mois.

Le tertiaire et l'industrie concentrent les plus fortes rémunérations, respectivement 344 000 F CFP et 319 000 F CFP. Ils sont suivis par la construction (247 000 F CFP), puis l'agriculture (212 000 F CFP). Stable dans l'industrie et la construction, le salaire brut moyen ETP a augmenté dans le tertiaire (+ 1 %) et reculé dans l'agriculture (- 0,7 %).

Des écarts de salaire selon le lieu, le sexe et le statut juridique de l'employeur

Sur les neuf premiers mois de 2018 en cumul, les archipels les plus rémunérateurs en moyenne sont les îles du Vent (334 000 F CFP) et les îles Sous-le-Vent (231 000 F CFP). Viennent ensuite les Australes (220 000 F CFP), les Marquises (216 000 F CFP), puis les Tuamotu-Gambier (202 000 F CFP). Sur l'année, les salaires ont crû dans tous les archipels, et plus particulièrement aux Marquises (+ 1,6 %), à l'exception des Tuamotu-Gambier (- 1,1 %).

Des différences notables sont également observables entre les genres. Alors que le salaire moyen mensuel ETP est de 327 000 F CFP pour les hommes, il n'est que de 317 000 F CFP pour les femmes, soit un écart de 3 %.

L'écart de rémunération entre le secteur public et le secteur privé est, quant à lui de 24,3 %, au profit du secteur public. Le salaire moyen ETP est ainsi de 378 000 F CFP dans la fonction publique territoriale (FPT) contre 304 000 F CFP dans le privé.

Progression de la masse salariale

En cumul à fin septembre 2018, la masse salariale globale s'est accrue de 3,3 %, en comparaison avec la même période en 2017, pour atteindre 160,6 milliards F CFP. Elle est stimulée par la hausse de l'emploi et du salaire moyen.

Tous les secteurs sont concernés, notamment les secteurs primaire et secondaire. Dans le détail, le secteur marchand progresse de 4,3% et le secteur non marchand de 1,4 %.

	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2017/2018
Masse salariale annuelle (en milliards F CFP)	230,2	235,3	207,3	212,6	220,1	+ 3,3 %

Tableau 3 : Evolution de la Masse salariale annuelle de 2014 à 2018 (en milliards F CFP) – Source : CPS, ISPF

⁷ Source : IEOM - Rapport annuel 2018 de la Polynésie française – Edition 2019.

Maintien du salaire minimum garanti

Fixé par arrêté pris en Conseil des ministres en fonction de l'évolution des prix, le Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) correspond au seuil en dessous duquel un salarié ne peut être rémunéré. Lorsque l'indice des prix à la consommation augmente de plus de 2 %, il doit automatiquement être ajusté à la hausse dans les mêmes proportions.

En raison de l'évolution de l'inflation, négative en 2018, le SMIG n'a fait l'objet d'aucune revalorisation depuis le 1er septembre 2014, restant à 152 914 F CFP brut pour 169 heures de travail, soit un salaire horaire brut de 904,82 F CFP.

Il est inférieur de 2,4 % au salaire minimum garanti (SMG) calédonien, revalorisé à 156 568 F CFP en octobre 2018 et de 19 % au SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance) métropolitain, qui s'établit à 182 130 F CFP depuis le 1er janvier 2019.

Dans les secteurs professionnels dotés d'une convention collective (assurances, banques, automobile, hydrocarbures liquides, industrie et hôtellerie), la grille des salaires minimum a été reconsidérée pour l'année 2019. Ces derniers ont été augmentés entre 1 000 F CFP et 3 000 F CFP et une prime exceptionnelle a été mise en place, selon les secteurs.

Baisse du seuil de pauvreté monétaire relative

Selon l'enquête « Budget des Familles » réalisée par l'ISPF en 2015, un ménage sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté monétaire relative. Le revenu médian par ménage s'établit à 282 000 F CFP, en repli d'un quart par rapport à 2000. Par conséquent, le seuil de pauvreté passe de 62 000 F CFP en 2000, en francs constants, à 46 000 F CFP par unité de consommation en 2015.

Revenus & salaires 2018 :

Salaire brut moyen (ETP) : 323 000 F CFP

Masse salariale : 160 milliards F CFP
(+ 3,3 % par rapport à 2017)

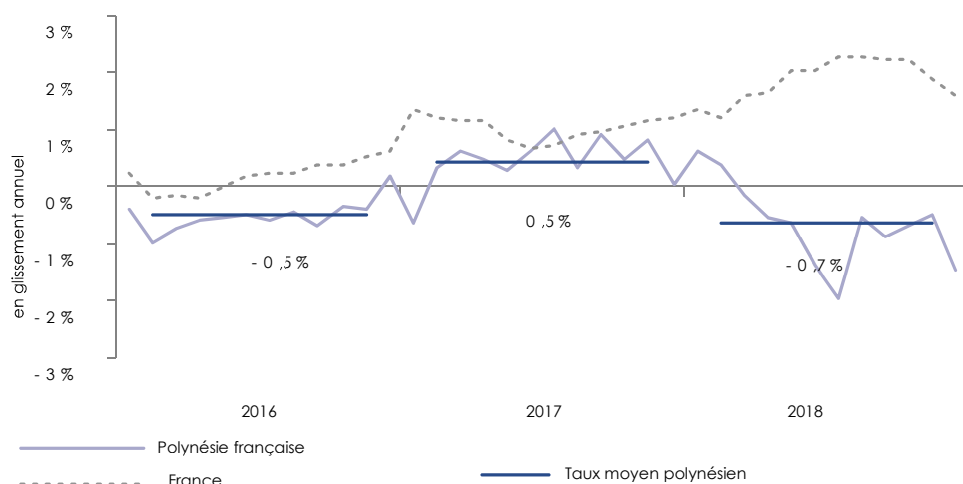
Ecart hommes / femmes : + 3 % pour les hommes

Ecart public / privé : + 24,3 % pour le public

1.1.2.4 Autres indicateurs

Les prix

En 2018, les prix reculent en moyenne de 0,7 %, en net retrait par rapport à 2017. Cette évolution tient principalement au repli des prix des communications (- 21,7 %) et des produits alimentaires et boissons non alcoolisées (- 1,9 %).



Graphique 2 : Evolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) de 2016 à 2018

En 2018, recul moyen des prix de 0,7 %

1.1.3 Situation budgétaire et état des finances publiques⁸

La bonne orientation de la conjoncture économique a favorisé l'amélioration des rentrées fiscales,

105,4 milliards de F CFP en 2018, en hausse de 4,3 % par rapport à l'année précédente. La volonté de contenir le budget du Pays se traduit par une stabilisation des charges de personnel (30,3 milliards F CFP en 2018), qui représentent un tiers du total, et une contraction des dépenses de fonctionnement courant de 12,1 % (10,2 milliards F CFP en 2018). Sur cette base, le disponible pour investissement se maintient à 23,8 milliards de F CFP et couvre 95 % des investissements du Pays, la contraction de l'épargne nette (- 2 milliards F CFP) étant compensée par l'augmentation des financements de l'Etat.

1.1.3.1 Compte administratif

Les principaux éléments de l'exécution budgétaire 2018 se présentent comme suit.

Les recettes réelles de fonctionnement

En 2018, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 128,7 milliards F CFP contre 129,6 milliards F CFP en 2017. Retraitées des recettes exceptionnelles, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 4 milliards F CFP (+ 3 %) par rapport à l'exercice 2017 et dépassent leurs inscriptions budgétaires de 8,6 milliards F CFP (+ 7 %).

⁸ Eléments extraits du rapport n° 58-2019 du 14 juin 2018 relatif à un projet de délibération approuvant le compte administratif de la Polynésie française et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour l'année 2017 (budget général) et du communiqué de presse de la Présidence en date du 27 juin 2019.

Cette amélioration du rendement des recettes résulte de la dynamique de croissance de l'économie polynésienne initiée depuis 2015, dont une progression de 4,4 milliards F CFP (soit + 4 %) du produit de la fiscalité dont + 3 milliards F CFP au titre de la fiscalité indirecte et + 1,4 milliard F CFP au titre de la fiscalité directe.

Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors dotation aux amortissements) s'élèvent en 2018 à 103 milliards F CFP. Elles sont en hausse de 2 % (1,9 milliard F CFP) par rapport à l'exercice précédent.

Enfin, les dépenses de personnel et les dépenses de transfert demeurent relativement stables, avec de très légères hausses (inférieures à 1 %) de respectivement 157 et 151 millions F CFP.

Pour la troisième année consécutive, les charges de personnel représentent moins de 30 % des dépenses réelles de fonctionnement (30,3 milliards F CFP). C'est le résultat de la politique volontariste de maîtrise de ces dépenses déjà engagées les années précédentes (gel de postes et gel du dispositif des congés administratifs, suspendu depuis le 1^{er} janvier 2012).

Les dépenses de transfert s'élèvent, quant à elles, à 31 milliards F CFP.

Les recettes réelles d'investissement

En 2018, les recettes réelles d'investissement s'établissent à 13,1 milliards F CFP contre 10,6 milliards F CFP en 2017. Elles affichent une forte hausse de 23 % (+ 2,5 milliards F CFP) résultant essentiellement des participations de l'État (+ 2,1 milliards F CFP).

Le montant des soutiens de l'Etat s'élève à 6,6 milliards F CFP dont 5,1 milliards F CFP pour le dispositif du troisième instrument financier et 459 millions F CFP au titre des contrats de projets.

Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement, hors remboursement en capital de la dette, s'élèvent à 25,1 milliards F CFP. Elles sont en progression de + 6,5 % (+ 1,5 milliard F CFP) par rapport à l'année précédente.

Près de 43 % de ces dépenses concernent des subventions d'équipement versées, dont 6,3 milliards F CFP à l'Office Polynésien de l'Habitat (OPH) et 1,4 milliard F CFP aux communes.

	2015	2016	2017	2018	Evolution 2018/2017
Recettes réelles de fonctionnement	107,4 milliards F CFP	123,7 milliards F CFP	129,6 milliards F CFP	128,7 milliards F CFP	- 1%
Recettes réelles d'investissement	17,8 milliards F CFP	14,9 milliards F CFP	10,6 milliards F CFP	13,1 milliards F CFP	- 23 %
Dépenses réelles de fonctionnement	91,3 milliards F CFP	100,6 milliards F CFP	101,1 milliards F CFP	103,1 milliards F CFP	+ 1,9 %
Dépenses réelles d'investissement (hors remboursement du capital de la dette)	21,7 milliards F CFP	21,8 milliards F CFP	23,5 milliards F CFP	25,1 milliards F CFP	+ 6,5%

Tableau 4 : évolution des principaux éléments du budget de la Polynésie française (2015-2018) – Source⁹ : Assemblée de la Polynésie française

⁹ Tableau reconstitué sur la base des rapports 2015 à 2018 relatifs à un projet de délibération approuvant le compte administratif de la Polynésie française et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour l'année 2018 (budget général).

1.1.3.2 Epargne et dette publique

1.1.3.2.1 L'épargne

En 2018, l'épargne brute s'établit à 25,7 milliards F CFP. Cette épargne couvre largement le remboursement en capital de la dette qui s'élève à 8,6 milliards F CFP en 2018, gage de solidité et de solvabilité financière apprécié par les bailleurs de fonds ainsi que par les agences de notation.

En conséquence, l'épargne nette reste positive en 2018 et s'établit à 17,1 milliards F CFP (contre 7 milliards F CFP en 2015). Ce qui permet notamment au gouvernement de continuer à soutenir sa politique en matière d'investissements publics.

1.1.3.2.2 La dette

La Polynésie française poursuit sa politique de désendettement : l'encours de la dette totale s'établit à 83,5 milliards F CFP contre 85,6 milliards F CFP en 2017. Il ne représente plus que 3,25 années d'autofinancement brut contre un peu plus de cinq années, il y a trois ans.

1.1.3.3 Appréciation des comptes

La notation de la Polynésie française reflète sa situation politique, économique, budgétaire et financière.

Le 18 décembre 2018, l'agence de notation Moody's Investors Service a relevé les notes de la Polynésie française :

- la notation « Long terme » devient « **A3, perspective positive** » contre « **Baa1 avec perspective stable** » ;
- la notation « Court terme », relative aux critères de liquidités passe de P2 à **P1 (Prime 1)**, la note la plus haute ;
- le programme d'émission de titres (*Euro Medium Term Note - EMTN*) de la Polynésie française obtient également la note **A3**.

1.1.4 Situation démographique

1.1.4.1 Croissance de la population

Selon le recensement effectué en août 2017, la population polynésienne atteint 275 918 habitants. Elle progresse de 2,9 % par rapport au précédent recensement (268 270 en 2012).

.....
Population légale de la Polynésie française au 17 août 2017 : 275 918 habitants
.....

La croissance démographique s'est stabilisée autour de + 0,6% en moyenne annuelle sur la dernière décennie. Supérieure à 2% jusqu'en 1988, elle s'est régulièrement affaiblie les années suivantes.

Soutenue par une natalité vigoureuse jusqu'à la fin des années 1990, la croissance démographique a ensuite été affectée par la baisse du nombre de naissances. Ainsi,

l'accroissement naturel, qui correspond à la différence entre les naissances et les décès, s'essouffle : il n'est plus que de + 0,9% entre 2012 et 2017 contre + 1,3% entre 2002 et 2012.

Le solde migratoire demeure négatif, - 5000 départs nets, même s'il est moins important qu'entre 2007 et 2012 (- 7600).

Selon les dernières projections de l'ISPF, si les tendances démographiques observées se prolongent, la population polynésienne devrait être de 330 000 habitants à l'horizon 2050.

1.1.4.2 Répartition géographique

La population est majoritairement concentrée aux îles du Vent (207 333)¹⁰. Elle vit, pour les deux tiers à Tahiti, essentiellement dans les communes de la conurbation de Papeete (Punaauia, Faa'a, Papeete, Pirae, Arue et Mahina).

Les îles Sous-le-Vent sont la deuxième zone la plus peuplée (35 393) de Polynésie française, suivie de l'archipel des Tuamotu-Gambier (16 881), des Marquises (9 346) et des Australes (6 965). La population se répartit de la manière suivante :

SUBDIVISIONS administratives	NOMBRE de communes	Populations 2012	Populations 2017	Evolution 2017/2012
îles du Vent	13	200 881	207 333	3,21%
îles Sous-le-Vent	7	34 622	35 393	2,23%
îles Marquises	6	9 264	9 346	0,89%
îles Australes	5	6 839	6 965	1,84%
îles Tuamotu-Gambier	17	16 664	16 881	1,30%
Polynésie française	48	268 270	275 918	2,85%

¹⁰ Source : ISPF - http://www.ispf.pf/docs/default-source/rp2017/repart_poplegale_iles_2017_v3.pdf?sfvrsn=2



Carte 1 : Répartition de la population en Polynésie française en 2017

1.2. COOPERATION ET INTEGRATION REGIONALE

1.1.5 Echanges et accords commerciaux avec les partenaires

1.1.5.1 Commerce extérieur

1.1.5.1.1 Balance commerciale globale¹¹

Les exportations locales se sont contractées de 4,9 % en 2018 (12,3 milliards de F CFP contre 13 en 2017) en raison de la baisse des ventes de produits perliers (- 8,3 %) qui comptent pour les 2/3 du total. La progression des recettes d'autres produits d'importance, tels que le poisson (+ 12,4 %), n'a pas permis d'infléchir significativement la tendance globale.

Hors éléments exceptionnels, les importations se sont quant à elles accrues de 8,6 %, soutenues par la demande intérieure (biens d'équipement, biens intermédiaires, biens de consommation et automobiles) et l'alourdissement de la facture pétrolière (+ 19,6 %).

En conséquence, le taux de couverture des importations (hors éléments exceptionnels) par les exportations locales s'est légèrement dégradé pour s'établir à 6,8 % contre 7,7 % en 2017.

1.1.5.1.2 Principaux fournisseurs de la Polynésie française¹²

La France concentre 25 % des importations polynésiennes (hors exceptionnelles) en 2018, soit 45,5 milliards F CFP, avec une majorité de biens intermédiaires (29 % du total) et de produits alimentaires (28 %). Sa part de marché a toutefois perdu 7 points en un an. Les 27 autres pays de l'Union européenne apportent ensemble 30,3 milliards F CFP de marchandises (17 % du total).

Avec 11,5 % des importations totales (hors exceptionnelles) en 2018, la Chine se positionne comme le troisième fournisseur du Pays devant les États-Unis (10 %). La valeur des biens importés s'élève à 21 milliards F CFP (+ 0,9 %, après + 7,3 % en 2017), répartie en biens de consommation (32 %), biens d'équipements (31 %) et biens intermédiaires (28 %).

La Corée du Sud et Singapour, qui disposent d'importantes raffineries, procurent la quasi-totalité des importations de produits énergétiques de la Polynésie française. En 2018, les importations en provenance de Corée du Sud et de Singapour atteignent respectivement 15,3 et 9,1 milliards F CFP.

En 2018, principaux fournisseurs de la Polynésie française :

1. France
2. Union européenne (hors France)
3. Chine
4. États-Unis

¹¹ Sources IEOM – L'économie de la Polynésie française en 2018

¹² Sources IEOM - Rapport annuel PF 2018

1.1.5.1.3 Principaux clients de la Polynésie française

Hong Kong (35 %) et le Japon (24 %) demeurent les deux premiers clients de la Polynésie française. Cependant, en 2018, leurs achats, essentiellement des perles brutes, se réduisent de respectivement - 8,4 % et - 7,8 %.

Aux 3^{ème} et 4^{ème} rangs des pays clients de la Polynésie française se trouvent les États-Unis (16 %) et la France métropolitaine (13 %). Les achats des États-Unis progressent de 2,4 %, soutenus par les produits de la pêche (+ 191 millions de F CFP). Pour leur part, les achats de la France s'inscrivent en baisse après trois années de hausse (- 8 %, après + 4,3 % en 2017, + 4,6 % en 2016 et + 15,2 % en 2015), impactés principalement par la diminution des ventes d'huile de coprah (- 201 millions de F CFP).

En 2018, premiers clients de la Polynésie française :

1. Hong Kong
 2. Japon
 3. États-Unis
 4. France
-

1.1.5.2 Echanges commerciaux régionaux

Les échanges commerciaux de la Polynésie française avec les pays voisins de la zone Océanie-Pacifique sont faibles : en 2018, ils représentent 8 % de ses importations totales (18 milliards F CFP) et 2,5 % de ses exportations locales (304 millions F CFP).

Les importations

Les marchandises en provenance de la Nouvelle-Zélande s'élèvent à 12,2 milliards F CFP et concernent principalement des produits alimentaires (viande et produits laitiers) et des métaux (fonte, fer et acier). Celles en provenance de l'Australie s'établissent à 5,2 milliards F CFP et se composent majoritairement de produits alimentaires et de produits pétroliers.

Les exportations

Les exportations régionales se répartissent en grande partie entre la Nouvelle-Zélande (105,8 millions F CFP) et la Nouvelle-Calédonie (91,4 millions F CFP). Vers la Nouvelle-Zélande, la Polynésie française exporte essentiellement des déchets à recycler et des perles brutes. Les achats de la Nouvelle-Calédonie restent orientés vers des perles brutes et des biens de consommation courante (bijoux en perles, monoi).

Les échanges commerciaux avec les petites économies insulaires (PEI) du Pacifique

Les flux commerciaux avec les autres petites économies insulaires (PEI) du Pacifique sont marginaux : ils représentent 0,3 % des importations totales et 0,9 % des exportations locales en 2018.

1.1.5.3 Accords commerciaux régionaux

Plusieurs accords commerciaux régionaux¹³ existent au sein de la zone Pacifique Sud. Deux processus d'intégration régionale ont été mis en place dans le cadre du Forum des îles du Pacifique (FIP) : d'une part, l'accord du Pacifique pour des relations économiques plus

¹³ Extrait du rapport IEOM 2015

étroites (PACER, Pacific Agreement on Closer Economic Relations) et d'autre part, l'accord sur le commerce du Forum des îles du Pacifique (PICTA, Pacific Island Countries Trade Agreement).

Signé en 2001, le PACER est un accord-cadre entre tous les pays membres du FIP, y compris l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Il prévoit une libéralisation graduelle des échanges au sein de la région.

Entré en vigueur en avril 2003, le PICTA est un accord de libre-échange qui concerne 14 des 16 pays membres du Forum des îles du Pacifique (FIP), excluant l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Dès 2009, des négociations ont été engagées pour étendre l'accord PICTA à ces 2 pays. Ce nouvel accord (« PACER plus ») devrait remplacer l'accord commercial SPARTECA (Accord régional de commerce et de coopération économique pour le Pacifique Sud), signé en 1981, qui octroie un accès en franchise de droits aux exportations des États insulaires en développement du FIP vers la Nouvelle-Zélande et l'Australie.

La PF est invitée à rejoindre ces accords commerciaux régionaux, comme en témoigne la rencontre le 26 novembre 2016 entre le Président Edouard FRITCH et Madame Tessa TE MATA, conseillère économique du ministère des Affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande, accompagnée de Madame Claire FOUHY, chargée de mission au consulat général de la Nouvelle-Zélande à Nouméa. Cette rencontre avait pour objectif de mieux faire connaître le projet d'accord de libre échange commercial « PACER Plus » entre les pays membres du Forum des îles du Pacifique. La Polynésie française, ayant été acceptée comme membre à part entière du Forum des îles du Pacifique le 10 septembre 2016, peut bénéficier de cet accord qui pourrait faciliter les exportations polynésiennes vers l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les autres pays de la région.

1.1.6 Relations internationales de la Polynésie française

Les relations entre la Polynésie française et ses partenaires régionaux comme internationaux se sont encore renforcées durant l'année 2018 comme en témoignent les événements suivants.

1.1.6.1 Actions régionales

Signature d'un plan de coopération entre la Polynésie française et la Nouvelle-Zélande

Le Président de la Polynésie française et le Premier ministre par intérim néo-zélandais, Sir Winston Peters, ont signé, le 23 juillet 2018 à Wellington, un plan de coopération entre la Polynésie française et la Nouvelle-Zélande.

Signe d'un engagement fort du gouvernement néo-zélandais dans cette démarche de développement et de partenariat régional, le plan conjoint de coopération porte sur les liens commerciaux et économiques mais aussi sur la recherche et l'innovation, ou encore les points liés aux changements climatiques, à la santé, l'éducation et la formation technique, les technologies de l'information et de la communication, l'environnement et le développement durable, ainsi que la culture, la jeunesse et les sports.



Illustration 3 : Signature du plan de coopération entre le Président de la Polynésie française et le Premier ministre par intérim de la Nouvelle-Zélande, Wellington, 23 juillet 2018 - Source : presidence.pf

Cérémonie de signature pour le consortium du câble Manatua

La cérémonie de signature pour le consortium du câble Manatua s'est déroulée le 8 novembre 2018 à Auckland, Nouvelle-Zélande. Pour mener à bien ce projet de système de communication à haut débit par câble sous-marins à fibre optique, un accord a été ratifié



en présence du Président Edouard Fritch et des représentants des trois états du Pacifique qui participent à ce projet : îles Cook, Niue et Samoa. Le coût total de ce projet, porté notamment par l'OPT (Office des postes et télécommunications) s'élève à 2,2 milliards F CFP.

Illustration 4 : Cérémonie de signature pour le consortium du câble Manatua entre le Premier ministre de Samoa, Tuilaepa Sailele Malielegaoi, le Premier ministre des îles Cook, Henry Puna, le Premier ministre de Niue, Toke Talagi et le Président de la Polynésie française, Edouard Fritch, Auckland, 8 novembre 2018 - Source : presidence.pf

Forum des îles du Pacifique à Nauru

Pour la seconde fois, la Polynésie française a participé en tant que membre à part entière au 49^{ème} Forum des îles du Pacifique lors du sommet de Nauru du 3 au 6 septembre 2018. Cet évènement fut l'occasion d'échanger avec les pays partenaires du Forum (18 au total), les institutions internationales et bailleurs de fonds mais également avec la société civile et des représentants du secteur privé.



Illustration 5: 49^{ème} Forum des îles du Pacifique, Nauru, 3 au 6 septembre 2018 - Source : presidence.pf

La Polynésie française au 8^{ème} sommet Japon - FIP (PALM 8)

M. Heremoana Maamaatuaiahutapu, ministre de la culture et de l'environnement a représenté la Polynésie française au 8^{ème} sommet du « Pacific Islands Leaders Meeting » (PALM 8), les 18 et 19 mai 2018, à Iwaki, ville de la préfecture de Fukushima au Japon.



Illustration 6 : Participants au 8^{ème} sommet du « Pacifique Islands Meeting », Japon, 18 et 19 mai 2018 - Source : presidence.pf

Cette rencontre de haut niveau a été coprésidée par le Premier ministre Shinzo Abe et le Premier ministre des îles Samoa, Tuilaepa Sailele Malielegaoi en sa qualité de Président du Forum des îles du Pacifique.

Sous leur impulsion les sujets de la gouvernance et de la gestion durable de l'océan Pacifique, y compris la pêche, la protection et la préservation du milieu marin ont été largement évoqués.

La Polynésie au sommet des dirigeants de l'Asia-Pacific Economic Cooperation

Le ministre de l'économie verte et du domaine, Tearii Alpha, a représenté la Polynésie française au Sommet des dirigeants de l'APEC à Port-Moresby les 17 et 18 novembre 2018.

Ce forum économique intergouvernemental visait à faciliter la croissance économique, la coopération, les échanges et l'investissement de la région Asie-Pacifique.

Ettaient également présents le Président chinois Xi Jinping, le Premier ministre russe Dimitri



Illustration 7 : Sommet des dirigeants de l'APEC, Port-Moresby, 17 et 18 novembre 2018 - Source : presidence.pf

Medvedev, le Vice-président américain Mike Pence et le Premier ministre canadien Justin Trudeau.

Le Premier ministre australien Scott Morrison a quant à lui confirmé l'ouverture de nouvelles missions diplomatiques dans les pays océaniques, notamment en Polynésie française.

1.1.6.2 Actions internationales

Au plan international, l'année 2018 a été marquée par la poursuite de l'engagement de la Polynésie française dans la lutte contre le changement climatique et la préservation des Océans.

1.1.6.2.1 Sur le changement climatique

Partenariat du Pacifique pour l'action climatique en vue de la COP 24

Le ministre de la culture et de l'environnement, Heremoana Maamaatuaiahutapu, a participé à la session de haut niveau de la conférence « Climate Action Pacific Partnership » (Partenariat du Pacifique pour l'action climatique) organisée par le Premier ministre fidjien Franck Bainimarama, à Suva, du 25 au 27 juillet 2018.



Illustration 8 : Conférence « Climate Action Pacific Partnership », Suva, 25 au 27 juillet 2018 - Source : presidency.pf

Cette réunion des décideurs des pays du Pacifique visait à préparer la COP 24 (24^{ème} édition de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques), qui s'est tenue à Katowice, en Pologne, en décembre 2018.

La conférence avait pour objectif de renouveler les engagements des pays du Pacifique conclus à Bonn en 2017, de fixer des objectifs plus ambitieux dans le cadre des contributions déterminées au niveau national et de préparer la position commune des pays du Pacifique pour la COP 24 en Pologne.

Groupe de travail sur le partenariat pour la résilience dans le Pacifique



Illustration 9 : Réunion inaugurale du groupe de travail sur le partenariat pour la résilience dans le Pacifique, Suva, 23 et 24 mai 2018 – Source : www.resilientpacific.org/taskforce

La Polynésie française a été désignée les 23 et 24 mai 2018 par les membres de la Pacific Resilience Partnership Taskforce, du Forum des îles du Pacifique, pour coordonner le groupe de travail sur le partenariat pour la résilience dans le Pacifique. Ce groupe de travail a été créé dans le but de proposer une approche nouvelle de la gestion du changement climatique et des risques de catastrophes naturelles dans la région, ainsi qu'une plateforme innovante pour stimuler,

renforcer et promouvoir un développement résilient du Pacifique.

1.1.6.2.2 Sur la préservation des Océans

Participation de la Polynésie française à l'évènement Océan « Plus de 17 000 000 km² de Politique Océanique »



La Polynésie française a été représentée M. Teva ROHFRITSCH, Vice-président de la Polynésie française, ministre de l'économie et des finances, en charge des grands travaux et de l'économie bleue, à l'évènement Océans intitulé « Plus de 17 000 000 km² de Politique Océanique », organisé par l'OCTA le 21 février 2018, en marge du 16^{ème} Forum PTOM-UE, à Bruxelles.

Illustration 10 : M. Teva Rohfritsch, Vice-Président de la Polynésie française, évènement Océans, Bruxelles, 21 février 2018 – Source : www.octassociation.org

1.1.6.2.3 « Question de la Polynésie française » à l'ONU



Illustration 11 : Logo de l'Organisation des Nations Unies – Source : www.un.org

Le Président de la Polynésie française, Edouard Fritch, s'est rendu à New York pour participer le 9 octobre 2018 à la 4^{ème} commission de l'ONU, qui a évoqué la « question de la Polynésie française ».

La délégation officielle de la Polynésie française, menée par le président Fritch, était composée notamment du Vice-Président, Teva Rohfritsch, du président de l'Assemblée de la Polynésie française, Gaston Tong Sang, de la sénatrice Lana Tetuanui et du maire de Makemo, Félix Tokoragi.

La délégation s'est entretenue avec l'assistant du Secrétaire général de l'ONU, M. Miroslav Jenca, l'ambassadeur d'Antigua-et-Barbuda, M. Walton Alfonso Webson, qui préside le C24¹⁴ et l'ambassadeur du Libéria, Dee-Maxwell Saah Kemayah Sr, Président de la 4^{ème} commission de l'ONU.

A cette occasion, le Président Fritch a de nouveau expliqué les fondamentaux du statut d'autonomie de la Polynésie française et l'attachement des Polynésiens à cette forme de gouvernance.



Illustration 12 : La délégation polynésienne avec Miroslav Jenca, assistant du Secrétaire général de l'ONU, New-York, 9 octobre 2018 - Source : presidence.pf

¹⁴ Comité spécial des Nations Unies sur la décolonisation.

2 L'ÉTAT ET SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

2.1 PARTENARIAT ETAT-PAYS

2.1.1 Dialogue avec l'État

14,2 milliards F CFP d'investissements partenariaux Etat-Pays en 2019

Le 4 décembre 2018, à la Présidence, le Haut-commissaire de la République en Polynésie française, René Bidal, et le Président de la Polynésie française, Edouard FRITCH, ont examiné les projets structurants cofinancés par l'État et le Pays pour l'exercice 2019 à travers quatre partenariats financiers distincts :

- le contrat de projets 2015-2020 relatifs aux investissements de la Polynésie française ;
- le troisième instrument financier, portant sur les investissements prioritaires en infrastructures routières, maritimes, aéroportuaires et de défense contre les eaux ;
- la convention relative au développement de la prise en charge de patients atteints du cancer (convention dite « oncologie » avec un engagement formalisé du Président de la République dans l'Accord de l'Élysée) ;
- l'appui de l'État aux constructions scolaires publiques du second degré (convention « Éducation »).

Au total, l'ensemble de ces programmations s'élèvent à 14,2 milliards F CFP dont près de 9 milliards F CFP financés par l'État, soit 63,4 %.

A travers ces financements, l'Etat et le Pays souhaitent prioriser les politiques éducatives et sociales, pour offrir aux élèves de meilleures conditions d'enseignement grâce à la construction de structures adaptées et améliorer la prise en charge des patients du service oncologie.

L'objectif de cette programmation 2019 est de permettre une meilleure visibilité sur les priorités retenues et l'articulation des projets validés, tout en offrant l'opportunité aux acteurs économiques d'anticiper le lancement des appels d'offres.

Le Haut-commissaire et le Président de la Polynésie française se sont félicités de ce partenariat financier qui s'inscrit dans une dynamique pluriannuelle depuis 2015 afin de définir une stratégie concertée pour le développement économique du territoire.



Illustration 13 : Signature de la convention de partenariat Etat-Pays, 4 décembre 2018 – Source : www.presidence.pf

Prolongation d'un an de la convention solidarité Etat-Pays

A l'occasion de son déplacement à Paris en juin 2018, le Président de la Polynésie française Edouard FRITCH a été reçu le 15 juin à Matignon par le Premier ministre Edouard Philippe, en présence de la ministre des outre-mer Annick Girardin. La réunion, centrée sur la révision du statut d'autonomie de la Polynésie française et le bilan des assises de l'outre-mer, s'est achevée par la signature d'un avenant de prolongation d'un an de la durée de mise en œuvre de la convention solidarité conclue entre l'Etat et la Polynésie française, pour un montant de 12 M. €.



Illustration 14 : Délegation de la Polynésie française, menée par le Président Edouard FRITCH, le Premier ministre Edouard PHILIPPE et la ministre des outre-mer Annick GIRARDIN, 15 juin 2018 à Matignon – Source : www.polynesie-paris.com

A l'occasion de cette même mission, le Président Edouard FRITCH a également rencontré le Président du Sénat Gérard Larcher et la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn.

Visite officielle en Polynésie française du ministre de l'Action et des comptes publics Gérard Darmanin

Par ailleurs, le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gerald Darmanin, s'est rendu en visite officielle en Polynésie française du 27 au 30 juillet 2018.

La participation de l'Etat au développement économique du Pays a été au cœur des discussions, principalement sur le sujet de la défiscalisation nationale. En effet, ce dispositif d'aide encourage l'investissement des entreprises, dans les secteurs du logement, de l'économie bleue et du tourisme. Le système de dédouanement de la collectivité ainsi que les moyens attribués à la Douane ont également été évoqués, notamment en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants dans la zone économique exclusive (ZEE) polynésienne.



Illustration 15 : Le ministre de l'Action et des Comptes publics, le Président de la Polynésie française, le Vice-président de la Polynésie française et le Haut-commissaire de la République en Polynésie française, Présidence de la Polynésie française, 27 juillet 2018 à Bora Bora.

A l'occasion de sa venue, le ministre de l'Action et des Comptes publics s'est rendu à Bora Bora, accompagné du Président de la Polynésie française, Edouard Fritch, afin d'assister à une présentation de l'économie touristique en Polynésie française.

Signature de la convention avec l'Université de Bordeaux pour l'accueil des internes de médecine en Polynésie

Le président Edouard FRITCH et le Haut-commissaire de la République en Polynésie française, René Bidal, le ministre de la Santé et de la prévention, en charge de la PSG, Jacques Raynal, et le Doyen de l'Université de médecine de Bordeaux, Pierre Dubus, ont signé le 29 octobre 2018 la convention pour l'accueil des étudiants en troisième cycle des études médicales, de pharmacie et d'odontologie en Polynésie française.

Les ministères métropolitains de la Santé et de l'outre-mer, les directions du CHU de Bordeaux et du CHPF ont été associés à cette signature afin d'en garantir et d'en assurer la mise en œuvre, prévue pour une durée de 5 ans, soit jusqu'en fin 2023.

Cette convention de partenariat confère au CHU de Bordeaux un rôle de pivot pour l'ensemble des formations dans tous les Centres hospitaliers universitaires de France. Elle fixe notamment les conditions de formation, d'accueil et de rémunération des internes dans le cadre spécifique du Pays, ceci pour garantir le maintien de l'attractivité des postes d'internes en Polynésie française.



Illustration 16 : Cérémonie de signature de la convention pour l'accueil des étudiants en troisième cycle des études médicales, de pharmacie et d'odontologie en Polynésie française, 29 octobre 2018 à Papeete – Source : www.presidence.pf

Elle permet aussi de prendre en compte les exigences de la réforme des études médicales issue de l'arrêté relatif à l'organisation du 3ème cycle des études médicales du 12 avril 2017, permettant d'assurer la continuité et la qualité de la formation médicale, pharmaceutique et d'odontologie.

La poursuite de ce partenariat, dans le prolongement de la convention signée en 2011, ouvre la possibilité aux étudiants polynésiens qui le souhaitent de parfaire leur formation dans les établissements de santé de Polynésie et leur permettra, par la suite, de poser leur candidature sur les postes à pourvoir. Chaque semestre, le CHPF accueille et forme plus de 40 internes en médecine et 9 postes d'internes de médecine générale sont affectés à la direction de la santé pour les établissements qui lui sont rattachés.

2.1.2 Dépenses de l'Etat en Polynésie française

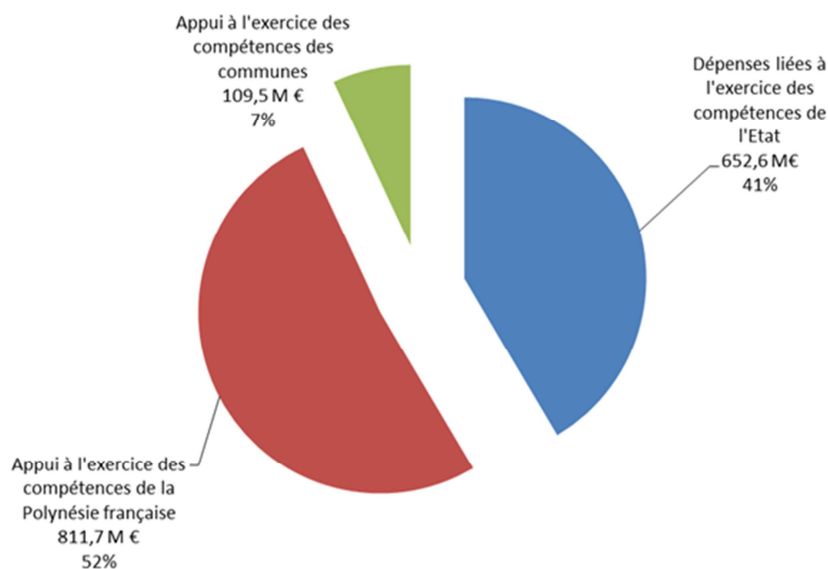
Les dépenses de l'Etat en Polynésie française se chiffrent en 2018 à 187,8 milliards F CFP (1,57 milliards €).

L'année 2018 se révèle être le plus haut niveau de dépenses atteint depuis 2011. Le niveau de ces dépenses se situe au-dessus de la moyenne concernant la période 2011-2018 (179,25 milliards F CFP, soit 1,5 milliards €). Cette évolution positive concerne les partenariats financiers (dotations et subventions de l'Etat) et les dépenses militaires.

A l'instar des années précédentes, les dépenses de personnel (131,5 milliards F CFP, soit 1,1 milliards €) demeurent très largement prépondérantes (70%) en comparaison des autres natures de dépenses (fonctionnement, investissement et intervention).

Les dépenses d'intervention, constituées de transferts (dotations ou subventions) aux collectivités et établissements publics, aux associations, ainsi qu'aux entreprises et aux ménages (continuité territoriale, allocations et bourses) s'élèvent à 40,5 milliards F CFP (339,15 millions €) et constituent 72% des dépenses, hors dépenses de personnels.

En 2018, les dépenses de l'Etat pour l'exercice de ses prérogatives se chiffrent à 77,9 milliards F CFP, soit 652,6 millions € (41% des dépenses). Par ailleurs, l'Etat a contribué à l'exercice des compétences de la Polynésie française à hauteur de 98,9 milliards F CFP soit 811,7 millions € (52% des dépenses). Les dépenses entrant dans le champ des compétences des communes représentent 13,1 milliards F CFP soit 109,5 millions € (7% des dépenses).



Graphique 3 : Répartition des dépenses de l'Etat par champ de compétences

Dépenses de l'Etat en Polynésie française : 187,8 milliards F CFP en 2018

2.1.3 Principaux dispositifs financiers et complémentarité avec les financements européens

Après la fermeture du Centre d'Expérimentation du Pacifique en 1996, des mécanismes de compensation financière ont permis un accompagnement de l'économie locale, avec l'objectif affiché de développer les conditions d'un développement économique endogène.

Outre ses dépenses dans le cadre de ses compétences « régaliennes » (justice, sécurité, défense, affaires étrangères, recherche, enseignement supérieur et monnaie), l'État apporte son concours au développement de la PF en prenant en charge certaines dépenses dans les domaines de compétence du Pays.

Les lignes de complémentarité entre les financements issus des programmes européens et les financements de l'Etat sont principalement établies dans les domaines des services publics environnementaux¹⁵, du tourisme et de la préservation des ressources naturelles.

L'Etat contribue ainsi au développement de la Polynésie française au travers de trois instruments financiers issus de la réforme de 2011 de la Dotation Globale de Développement Economique (DGDE), qui fonctionnent en cohérence et complémentarité avec les « Contrats de Projets ».

- La Dotation Globale d'Autonomie (DGA) : libre d'emploi pour la Polynésie française, la DGA est versée par mensualités sur la section fonctionnement du budget général de la collectivité. Conformément aux engagements du Président de la République en février 2016, confirmés dans l'Accord de l'Élysée, le montant de la DGA a été réévalué à 10,806 milliards F CFP (soit 90,552 millions €) à partir de l'année 2017. Des annonces ont eu lieu pour sortir du budget de l'Etat cette dotation en la transformant en prélèvement sur recettes. Cela devrait être effectif pour 2020.
- La dotation territoriale pour l'investissement des communes : d'un montant de 1,081 milliard F CFP (soit 9,05 millions €) en 2018, elle est d'un montant identique depuis 2011. Cette dotation alimente la section « investissements » du Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP). Elle complète ainsi, la quote-part de l'État au FIP (804 millions F CFP, soit 6,74 millions € en 2018).

La dotation pour les projets dits « structurants » : le troisième instrument financier (3IF) constitue un outil partenarial mobilisé pour financer les équipements structurants en matière d'infrastructures routières, aéroportuaires, maritimes et de défense contre les eaux. Le financement est réparti entre l'Etat (80 %) et le Pays (20 %) par dispositions conventionnelles.

Le montant de la programmation pour l'année 2018 s'est élevé comme pour les années précédentes avec une participation de l'Etat de 6,12 milliards Fcfp (soit 51,3M€) pour un investissement global de 8, 633 milliards F CFP et comprenait notamment les projets suivants :

- Requalification de la route de Pamatai de la RT1 à l'école primaire ;
- Aménagement de la RT1 entre les giratoires Erima et camp d'Arue ;
- De l' ;
- Réaménagement du petit quai et aménagement du front de mer de Taiohae Nuku-Hiva ;
- Rénovation de l'aérogare de Tikehau.

2.1.4 Le contrat de projets 2015-2020

Signé en mars 2015, le contrat de projets (CdP) 2015-2020 place la croissance économique et l'emploi au cœur de son action. Afin de répondre aux besoins des communes en matière d'investissement dans les services publics environnementaux, le contrat de projets comprend désormais deux outils identifiés :

- Un contrat dédié aux investissements entrant dans le champ de compétence de la Polynésie française, orienté autour de sept secteurs prioritaires :

¹⁵ Services publics environnementaux précisés par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables aux communes de Polynésie française : adduction en eau potable, assainissement et gestion des déchets

- o Le développement touristique
 - o Le secteur primaire
 - o Les énergies renouvelables
 - o La recherche et l'innovation
 - o Le logement social
 - o La santé
 - o Les infrastructures sportives
- Un contrat dédié aux investissements communaux pour financer les compétences environnementales (adduction en eau potable, assainissement des eaux usées, gestion des déchets).

En 2018, 11 projets ont été programmés au titre des investissements territoriaux pour un total de 6,3 milliards F CFP (soit 52,8 millions €) et au titre des investissements communaux 7 projets pour un total de 1,475 milliards F CFP (soit 12,389 millions €) consacré à 72 % à des travaux de rénovation de réseaux d'adduction d'eau potable et 28% pour des opérations de traitement des déchets.

Parmi ces projets qui reflètent la transversalité du contrat de projets, nous pouvons citer :

- Opération de résorption de l'habitat indigne à Hotuarea Est (1,29 milliard F CFP);
- Liaison 90000 volts, dans le cadre du bouclage énergétique de Tahiti (1,97 Milliard F CFP);
- Construction du centre médico-social à Hitia'a O Te Ra (233 millions F CFP) ;
- Construction de logement de fonction à Atuona (76 millions F CFP) ;
- Création d'un espace scénographique Gauguin sur le domaine du Motu Ovini à Papeari-études (55 millions F CFP) ;

En comparaison, le Contrat de Projets avait financé en 2017, 9 projets programmés au titre des investissements territoriaux pour un total de 4,27 milliards F CFP (35,78 millions €) et 6 projets au titre des opérations communales pour un total de 1,475 milliards F CFP (12,389 millions €).

2.1.5 Autres dispositifs financiers

2.1.5.1 Contribution financière dédiée au régime de solidarité de la Polynésie française

Le régime de solidarité de la Polynésie française, anciennement régime de solidarité territorial (RST), a été créé en 1994, en même temps qu'était mise en place la Protection Sociale Généralisée (PSG). Dès l'origine, la participation de l'Etat a pris la forme d'un versement d'une subvention, dont les principes ont été portés par deux conventions quinquennales Etat-Territoire en 1993 et 1999. La seconde convention, arrivée à son terme en 2004, a été prorogée par avenants jusqu'en 2007. Les versements de l'Etat ont cessé avec la Loi de Finance (LFI) 2008 pour reprendre en 2015 à la demande de la Polynésie française.

Afin de soutenir le Pays dans son action en faveur du rétablissement financier et de la pérennisation du système de santé et de solidarité des Polynésiens, l'État s'est engagé en avril 2015, dans le cadre d'une convention triennale d'objectifs, sur un appui financier de 4,3 milliards de francs F CFP, soit 36 millions €. Une dotation annuelle de 1,43 milliards F CFP (12 millions €) a donc été versée au Pays en 2015, 2016 et 2017.

Un avenant prorogant d'une année le dispositif a été pris, ce qui a permis en 2018 à l'Etat de poursuivre l'accompagnement du Pays à hauteur de 12M€.

2.1.5.2 Soutien financier dans le domaine de l'éducation

L'appui de l'État à la politique d'éducation en PF est prévu dans la convention décennale 2017-2027 signée en octobre 2016. Elle fonde la rémunération des enseignements des premiers et seconds degrés par l'État. Elle prévoit aussi l'attribution de subventions aux politiques sociales et pédagogiques et dispose aussi d'un volet investissement.

Au titre de l'année scolaire 2017-2018, en matière d'investissement 399 millions F CFP (soit 3,3 millions €) ont été programmées par l'Etat et la Polynésie française, portant sur des opérations de réhabilitation du lycée Paul Gauguin (phase 3) et du collège d'Arue.

De plus, via des crédits issus du programme « investissements d'avenir », l'État accompagne la Polynésie française dans la réussite éducative des jeunes polynésiens, en finançant 50 % du coût des opérations suivantes :

- construction d'un internat au sein de la cité scolaire de Faa'a (684 MF) ;
- construction d'un internat au collège d'Atuona (591 MF) ;
- Extension de l'internat du lycée professionnel de Mahina (226,6 MF).

En 2018, ces trois projets ont connu un commencement d'exécution qui a permis les premiers décaissements.

2.1.6 Fonds Exceptionnel d'Investissement

Créé en 2009, le Fonds Exceptionnel d'Investissement en outre-mer (FEI) vise à apporter une aide financière de l'Etat aux personnes publiques qui réalisent, dans les territoires d'outre-mer, des investissements portant sur des équipements publics collectifs, lorsque ces investissements participent de façon déterminante au développement économique, social, environnemental et énergétique local.

En Polynésie française, deux axes prioritaires ont été identifiés en concertation avec les élus locaux :

- Les énergies renouvelables ;
- Le numérique.

De plus, par décision de la Ministre des Outre-mer, un axe « infrastructures sportives » a été positionné dans la programmation nationale.

Ainsi, en 2018, deux nouvelles opérations ont été programmées pour une participation totale de l'État de 358 millions F CFP (soit 3 millions €). Il s'agit,

- du projet de système de communication à haut débit par câbles sous-marins à fibre optique reliant Tahiti à Samoa, avec une branche sur Bora Bora, une branche sur Rarotonga (Cook Islands), une branche sur Aitutaki (Cook Islands) et une branche sur Niue en vue de sécuriser le système international et domestique Honotua ;
- et des études pour le futur espace de convergence numérique « Pacific DigiPol »..

Pour rappel, en 2017, une enveloppe de 470 millions F CFP (soit 3,9 millions €) du FEI était venue financer une opération de construction du centre technique sportif à Papara et les travaux du nouveau système de communication par câble sous-marin à fibre optique (« Natitua »).

2.1.7 Convention relative au développement de la filière de prise en charge du patient atteint du cancer en Polynésie française

Dans le cadre de l'Accord pour le développement de la Polynésie française en date du 17 mars 2017, l'État s'est engagé à soutenir le développement de la prise en charge médicale des patients atteints de cancers via notamment un apport de 716 millions F CFP (soit 6 M. €) sur trois ans en investissement en matériels.

Ce soutien de l'État, qui s'inscrit dans la dynamique du schéma d'organisation sanitaire 2016-2021 et du plan cancer polynésien, vise à répondre aux objectifs suivants:

- Améliorer l'accueil et les soins des patients atteints de cancers, notamment par la création de centres de chimiothérapie décentralisés, par l'amélioration des plateaux techniques et par le développement des capacités d'accueil spécialisées ;
- Développer les soins de support et les soins palliatifs à Tahiti et dans les autres archipels ;
- Développer les capacités d'information, d'archivage et de coordination en cancérologie, notamment par la création d'une tumorotheque polynésienne et par le développement d'un système d'information.

En 2018, la programmation arrêtée par le Haut-commissaire et le Président de la Polynésie française s'élève à un total de 298 millions F CFP, soit 2,5 millions € (avec une participation de l'Etat à hauteur de 80%). Quatre projets prioritaires ont été retenus :

- Acquisition et installation du logiciel ZEUS- registre des cancers ;
- Aménagement de box de chimiothérapie : travaux et équipements - hôpital de Taiohae ;
- Renouvellement du matériel de diagnostic radiologie- hôpital de Uturoa ;
- Acquisition d'équipements en faveur du secteur oncologie du CHPF.

2.2 INTERVENTIONS DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT EN POLYNESIE FRANÇAISE

L'Agence Française de Développement (AFD) intervient en soutien aux acteurs politiques et économiques de Polynésie française pour contribuer au développement durable du territoire. Elle met à disposition des acteurs locaux, publics et privés, différents outils financiers : prêts à taux réduits – avec des taux pouvant descendre jusqu'à 0% sur les secteurs liés au changement climatique –, prêts à condition de marché, garanties, subventions d'études, etc.

Elle déploie cette approche, en cohérence avec les axes prioritaires définis dans sa stratégie 2014-2019 :

1. La lutte contre les inégalités économiques et sociales
2. L'appui à l'émergence d'un nouveau modèle de développement polynésien
3. La préservation et la valorisation du patrimoine naturel

En 2018, l'activité de l'agence en Polynésie française a atteint un volume global d'engagements qui s'élève à 189 M. € (soit 22,6 Mds F CFP), un montant historique pour l'agence.

2.2.1 Activité de l'AFD en faveur du secteur public

2.2.1.1 Un partenariat consolidé avec le Pays

Depuis 2014, le partenariat entre le Pays et l'AFD se fonde sur une double approche :

- ✓ un soutien financier au budget d'investissement de la Polynésie pour contribuer à la mise en œuvre de ses politiques publiques ;
- ✓ un dialogue technique sur des politiques sectorielles structurantes afin d'accompagner l'émergence de stratégies de long terme.

En 2018, pour la cinquième année consécutive, l'AFD a accompagné la dynamique d'investissement du Pays avec l'octroi d'un financement de 28,5 M. € / 3,4 milliards F CFP sous la forme de deux prêts¹⁶.

En complément de ce soutien financier, l'AFD a continué à accompagner le Pays dans la définition de ses politiques publiques. Depuis 2014, l'AFD a cofinancé et apporté son expertise pour l'élaboration de plusieurs stratégies structurantes pour le territoire : schéma d'organisation sanitaire (SOS), schémas directeurs des transports interinsulaires maritimes et aériens, de la pêche hauturière, de l'aquaculture, de l'agriculture et, enfin, mise en place d'une Gestion Prévisionnelle d'Emploi et Compétence (GPEC) territoriale.

2.2.1.2 Un soutien aux grands projets du pays

En complément de ce soutien budgétaire au Pays, l'AFD a poursuivi en 2018 son engagement aux côtés des acteurs locaux sur quelques-uns des principaux projets à fort impact économique pour le territoire :

- L'AFD s'est positionnée sur l'enjeu de l'accessibilité aérienne du territoire, question clé pour l'archipel polynésien, notamment dans le cadre de son ambition touristique. L'agence a ainsi contribué au financement de la compagnie Air Tahiti Nui (ATN) pour le renouvellement de deux de ses avions et pour l'acquisition d'un moteur de rechange.
- La connectivité numérique constitue également un enjeu critique pour un territoire comme la Polynésie. L'agence a contribué à hauteur de 12 millions € / 1,4 milliard F CFP pour soutenir l'Office des Postes et Télécommunication (OPT) dans ses projets de câbles numériques : Natitua pour connecter les archipels (Tuamotu et Marquises) à l'île principale de Tahiti et Manatua qui reliera l'ensemble du Territoire aux Samoa en passant par les îles Cook et Niue.
- Autre projet emblématique, l'agence a contribué à financer le projet de la société de Transport Electrique de la Polynésie française (TEP) de bouclage du réseau de transport électrique de l'île de Tahiti via un prêt de 6 millions € / 715 millions F CFP. A la

¹⁶ Les fonds du prêt non bonifié seront alloués au financement d'infrastructures routières, de projets de logement social ou encore d'infrastructures et d'équipements dans les secteurs de l'éducation, la santé et le sport. Le second prêt, à taux 0, est centré sur des projets environnementaux et liés au changement climatique : panneaux photovoltaïques, construction d'un écomusée, travaux sur le réseau routier pour améliorer la résilience aux intempéries, etc.

clé, un réseau sécurisé et une alimentation en électricité améliorée permettant le raccordement d'énergies renouvelables à Tahiti.

.....
**Accessibilité aérienne, connectivité numérique,
transport d'électricité : une implication de l'AFD sur
des projets structurants**
.....

2.2.1.3 Un accompagnement de proximité des communes

Soutenir l'investissement public, c'est aussi, pour l'AFD, être présente aux côtés des communes, acteurs essentiels du dynamisme local.

En 2018, l'agence a maintenu son rôle d'appui à la sphère communale qui s'est traduit notamment par :

- Des financements : 7 communes ont bénéficié de 11 concours financiers pour des montants allant de 285 000 € / 34 millions F CFP à 1,7 million € / 203 millions F CFP ;
- Des formations : l'AFD a mis à disposition du Centre de gestion et de formation (CGF) un de ses agents pour former des cadres des communes et a fait bénéficier trois cadres de la sphère communale polynésienne des formations de son université d'entreprise à Marseille ;
- Un dialogue de gestion régulier : en dehors des 7 communes ayant contracté un prêt, 14 communes ont bénéficié de présentations financières de leurs comptes afin de les accompagner dans leurs réflexions financières ;
- Une publication : l'agence a publié son Observatoire des communes de Polynésie française qui compile les documents comptables des 48 communes polynésiennes et livre des analyses financières à destination de l'ensemble des acteurs locaux intéressés par les enjeux des finances communales.

2.2.2 Activité de l'AFD en faveur du secteur privé

L'AFD reste très mobilisée auprès du secteur privé. Elle est intervenue en 2018 à hauteur de 8,8 milliards F CFP de financements que ce soit en prêts directs de projets structurants, ou indirects par le soutien en garantie aux banques, pour faciliter l'octroi de crédits en faveur des petites entreprises polynésiennes. Pour rappel, ce soutien était de 2,6 milliards F CFP en 2017.

.....
**Prêts de l'AFD au Secteur Privé en 2018 :
8,8 milliards F CFP (prêts directs ou indirects)**
.....

2.2.2.1 La Société de Gestion de Fonds de Garantie d'Outre-mer (Sogefom) : un acteur au service des TPE/PME

Filiale de l'AFD, la SOGEFOM intervient en appui aux banques de la place pour garantir les crédits que les établissements bancaires font aux entrepreneurs. L'objectif de ce fonds de

garantie à destination des TPE/ PME polynésiennes : catalyser l'octroi de prêts par le secteur bancaire en sécurisant le montage financier via une garantie.

En 2018, la SOGEFOM confirme la dynamique favorable observée les dernières années :

- tous dispositifs confondus, 404 garanties ont été octroyées pour un montant de 23,9 M. € / 2,9 milliards F CFP.
- 381 entreprises, dont 52 créations, ont bénéficié de la garantie SOGEFOM pour un montant d'investissement total de 112,6 M. € / 13,4 milliards F CFP.

Les premières mesures d'impact permettent de confirmer l'utilité du dispositif sur le développement de l'économie locale, dans la mesure où 64 % des crédits (259 dossiers) n'auraient pas été octroyés sans l'aval de la SOGEFOM. La SOGEFOM a ainsi contribué à créer 265 emplois depuis le 1^{er} janvier 2018 et à maintenir 1 385 emplois. Ainsi, une grande majorité de TPE/PME du territoire a, à un moment, été amené à bénéficier d'une garantie SOGEFOM.

La SOGEFOM : un acteur incontournable pour dynamiser le tissu des TPE/PME

La politique volontariste de la SOGEFOM depuis 2015 avec un élargissement important de son périmètre d'activité et la mise en place de délégations d'octrois aux banques bénéficiaires a permis d'accompagner le besoin des banques. Par ailleurs, le retour à une conjoncture plus favorable a augmenté la demande de crédits des TPE/PME ; toutefois, il faut noter que celles-ci restent malgré tout fragiles.

2.2.2.2 Soutenir la SOCREDO, au service de l'économie polynésienne

En 2018, l'AFD a participé au besoin de refinancement de la SOCREDO en renouvelant sa ligne court terme pour 50 M€/ 5,9 XPF. Ce financement est le résultat d'un accompagnement opérationnel régulier de l'AFD envers sa filiale. L'AFD assume ainsi les obligations liées à son rôle d'actionnaire de référence.

En sus du soutien financier, l'AFD accompagne également la SOCREDO au travers de missions d'appui technique (sur sa politique de responsabilité sociale et environnementale par exemple).

2.2.3 Des perspectives régionales

L'année 2018 s'est caractérisée par un approfondissement de la démarche régionale de l'AFD dans le Pacifique. Avec l'annonce en décembre 2017 au « one planet summit » par le Président de la République d'une initiative franco-européenne en faveur de l'adaptation au changement climatique et de la protection de la biodiversité dans le Pacifique portée par l'AFD et la définition d'un nouveau mandat d'intervention pour l'Agence dans une quinzaine d'Etats du Pacifique, l'AFD a cherché à s'organiser pour donner corps à cette volonté politique. C'est l'objet de la mise en place en septembre 2018 d'une Direction régionale Pacifique ; l'objectif étant de disposer d'un outil opérationnel en 2020.

A l'appui de cette dynamique, l'agence de Papeete travaille à la mise en place de projets de coopérations décentralisées entre la Polynésie et des acteurs étrangers du Pacifique :

- En 2018, elle a validé le principe d'une première subvention pour soutenir un projet de coopération décentralisée dans le domaine de la veille épidémiologique entre l'Institut Louis Malardé et le *Fiji Centre for Communicable Disease Control*. Ce projet est en cours de formalisation.
- L'année 2018 a également vu se clôturer le projet RESCCUE cofinancé par l'AFD et porté par la CPS. Les projets à Moorea et aux Gambier ont concerné notamment des domaines aussi variés que la gestion des déchets ménagers, la gestion intégrée des zones côtières ou encore les pratiques agricoles et perlicoles durables.

3.1 DIALOGUE POLITIQUE ET TECHNIQUE

Régime d'association

En tant que Pays et Territoire d'Outre-Mer (PTOM), la Polynésie française bénéficie d'un statut d'association à l'Union européenne. Le cadre de cette association est régi par la Décision 2013/755/UE du Conseil du 25 novembre 2013 relative à l'association des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) à l'Union européenne (DAO).

La nouvelle DAO, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014, a introduit un changement de paradigme dans les relations UE-PTOM, en substituant à la notion d'« aide au développement » le concept de « partenariat mutuellement bénéfique ». Toutefois, la nature de ce « partenariat » demeure largement inspirée du modèle qui a prévalu jusqu'à présent.

Ainsi, le principal instrument financier en faveur des PTOM reste une aide au développement, le Fonds Européen de Développement (FED), dont l'allocation territoriale pour la Polynésie française est de 3,6 milliards F CFP pour la période 2014-2020. Par ailleurs, la généralisation de l'éligibilité des PTOM aux « programmes horizontaux » de l'UE, si elle est actée dans le principe, est difficile à concrétiser, compte tenu de la nature de ces programmes (orientés en faveur des régions européennes) et des procédures de mise en œuvre peu adaptées aux capacités des PTOM.

C'est pourquoi la Polynésie française, qui souhaite une meilleure reconnaissance de ses spécificités et de ses enjeux de développement, plus proches des régions ultrapériphériques (RUP) que des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) selon certains analystes, a fait réaliser début 2014, une étude permettant d'apprécier les enjeux et conséquences d'une évolution vers le statut de RUP. Les conclusions de cette étude appellent à un approfondissement de certaines pistes, tout en soulignant les conséquences importantes de ce changement de catégorie sur le statut d'autonomie et les compétences actuelles de la Polynésie française. Dès lors, il est nécessaire de poursuivre la réflexion en vue de l'adoption d'une stratégie de dialogue politique avec les institutions communautaires permettant, à l'horizon 2020, une évolution des relations Union européenne-Polynésie française.

3.1.1 Dialogue avec la Commission européenne

Conformément à l'article 14 de la DAO du 25 novembre 2013, 3 organes de dialogues sont mis en place dans le cadre de l'association des PTOM à l'UE :

- Un Forum de dialogue UE-PTOM (Forum UE-PTOM) qui rassemble annuellement les autorités des PTOM, les représentants des Etats membres et la Commission européenne (CE) au plus haut niveau pour discuter des enjeux du régime d'association et de sa mise en œuvre. Les membres du Parlement européen, les représentants de la BEI et les représentants des RUP y sont, lorsque cela se justifie, associés ;
- Des concertations trilatérales entre la CE, les PTOM et les Etats membres dont ils relèvent, sont également organisées au moins quatre fois par an ;

- Enfin, des groupes de travail de caractère consultatif peuvent être institués pour suivre la mise en œuvre de l'association, sous une forme adaptée aux questions à aborder. Ces groupes de travail mènent des discussions techniques sur des thèmes présentant un intérêt particulier pour les PTOM et les Etats membres dont ils relèvent, et complètent ainsi les travaux réalisés dans le cadre du forum UE-PTOM et/ou des concertations trilatérales.

16^{ème} Forum PTOM-UE (Bruxelles, 23 février 2018)

En 2018, la 16^{ème} édition du Forum PTOM-UE s'est tenue à Bruxelles, en Belgique, le 23 février 2018 sous la présidence du Commissaire européen à la coopération internationale et au développement, M. Neven MIMICA. La Polynésie française était représentée par M. Teva



Rohfritsch, Vice-président de la Polynésie française, ministre de l'économie et des finances, en charge des grands travaux et de l'économie bleue.

Illustration 17 : 16^{ème} Forum PTOM-UE, Bruxelles, 23 février 2018 – Source : www.octassociation.org

En tant que Présidente de l'OCTA, Mme Cartwright ROBINSON, Premier ministre des îles Turques et Caïques, a présenté la Déclaration Politique approuvée par les PTOM lors de la Conférence Ministérielle de l'OCTA la veille.

Les PTOM et l'Union européenne se sont félicités de l'accélération notable de l'exercice de programmation du 11^{ème} Fonds européen de développement (FED) matérialisé par l'adoption au total de 15 documents de programmation correspondant à un peu plus de 70 % de l'ensemble des ressources financières territoriales et régionales du 11^{ème} FED pour les PTOM.



Illustration 18 : Mme Cartwright ROBINSON, Premier ministre des îles Turques et Caïques, et M. Neven MIMICA, Commissaire européen à la coopération internationale et au développement, Bruxelles, 23 février 2018 – Source : www.octassociation.org

Les partenaires ont réaffirmé leur ferme détermination à trouver des solutions durables à des défis de plus en plus complexes et interconnectés, tels que le changement climatique, la réduction des risques de catastrophes, la gestion des océans, la conservation de la

biodiversité et les énergies durables, conformément aux accords de Paris de 2015 sur le changement climatique, l'agenda 2030 et le consensus européen pour le développement.

Le Forum PTOM-UE fut également l'occasion pour les leaders des PTOM, les ministres des Etats membres et les représentants des institutions de l'UE de discuter de la relation PTOM-UE post 2020.

Ils ont insisté sur l'importance de la coopération et de l'intégration régionale, dans le respect de leurs différentes situations constitutionnelles et politiques respectives, par l'accroissement et l'amélioration des échanges et des synergies à la fois entre PTOM ainsi qu'entre PTOM, Pays ACP et régions ultrapériphériques de l'UE et le rôle de catalyseurs que les PTOM



devraient jouer dans leur région. Ils ont rappelé l'importance de cette dimension dans les discussions sur l'après-2020 et sur la nécessité de concevoir les mesures d'incitation appropriées pour soutenir les initiatives de coopération régionale après 2020 ; les PTOM ont également insisté sur le rôle important qu'ils devraient jouer dans les pactes régionaux prévus dans le cadre d'un futur partenariat UE-ACP, et ont souhaité pouvoir contribuer en temps utile à la réflexion sur le nouveau partenariat.

Ils ont également réaffirmé l'importance de pleinement prendre en compte les intérêts des PTOM dans le contexte des discussions sur le futur cadre financier pluriannuel (CFP) de l'UE et sur les prochains instruments de financement extérieur de l'UE (IFE) et de continuer à soutenir les pays et territoires d'outremer après-2020.

Illustration 19: Affiche de la Polynésie française au 16ème Forum PTOM-UE – Source: Présidence de la Polynésie française

Les contributions faites par les partenaires à l'occasion de ce Forum, et notamment lors de la session post-2020 alimenteront les réflexions en cours et les propositions sur la conception des futurs instruments de financement extérieur, y compris l'analyse d'impact pour les futurs instruments de financement extérieur de l'UE ainsi que les propositions législatives correspondantes.

Concertations trilatérales

Quatre concertations trilatérales réunissant l'ensemble des PTOM, leurs Etats membres de rattachement et les services de la Commission européenne ont eu lieu les 23 avril, 9 juillet, 2 octobre et 12 décembre 2018 (94ème, 95ème, 96ème et 97ème Tripartites). Ces réunions ont été l'occasion de présenter l'état des lieux de la mise en œuvre par chaque PTOM des 9ème et 10ème FED et d'aborder les progrès réalisés dans la programmation du 11ème FED. La Polynésie française était représentée à chacune de ces rencontres.

En tant que Président de l'OCTA, la Polynésie française a également eu l'occasion de défendre en concertations trilatérales la position commune des PTOM sur la proposition de nouvelle décision d'association outre-mer, publiée par la Commission européenne le 14 juin 2018.

Enfin, la Polynésie française a travaillé en étroite collaboration avec les services de la Commission européenne pour l'organisation du Forum PTOM-UE édition 2018 qui se déroulera en février 2019 à Tahiti.

Missions de la CE en Polynésie française

En 2018, la Commission européenne a réalisé deux missions en Polynésie française :

- **29 – 31 mai 2018 :**

M. Tomás MATEO-GOYET, chef du bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique à Nouméa, accompagné de M. Yves HORALA, gestionnaire de programmes au sein du bureau de Nouméa et M. Guillaume BARRAUT, expert en appui budgétaire à la délégation de l'UE à Bangkok, se sont rendus en Polynésie française du 29 au 31 mai 2018. Ils ont ainsi pu participer aux comités de pilotage (COPIL) du programme d'assainissement des eaux usées de la commune de Papeete et de l'assistance technique au Bureau des affaires européennes de la délégation aux affaires internationales (DAIE), respectivement les 29 et 31 mai 2018. La délégation a également pu rencontrer les différents acteurs du programme du 11^{ème} FED d'appui budgétaire en faveur du développement de la stratégie touristique 2015-2020 (vice-présidence, direction du budget et des finances, ministère et service du tourisme, institut de la statistique de la Polynésie française). Une sortie de terrain a permis également de présenter in situ les principaux sites à vocation touristique de l'île de Tahiti aménagés ou à venir.

- **15 – 21 octobre 2018 :**

M. Christophe Wagner, chef de la coopération pour le Pacifique de la Délégation de l'Union européenne à Fidji, et M. Yves HORALA, gestionnaire de programmes au bureau de la



Illustration 20 : Réunion du comité de pilotage de la stratégie de développement touristique de la Polynésie française 2015-2020, Papeete, 18 octobre 2018 – Source : www.service-public.pf/daie

M. Edouard FRITCH, ainsi que le Haut-commissaire de la République en Polynésie française, M. René BIDLAL.

Commission européenne à Nouméa, sont également venus en mission en Polynésie française du 15 au 21 octobre 2018.

A cette occasion, ils ont participé au comité de suivi du rapport annuel d'exécution de la coopération UE-PF (RAE) pour l'année 2017 qui s'est tenu le 16 octobre 2018 et au COPIL de la stratégie de développement touristique de la Polynésie française 2015-2020, le 18 octobre 2018.

Ils ont également rencontré le Président de la Polynésie française,

3.1.2 Dialogue inter PTOM sous l'égide de l'OCTA

La Polynésie française est l'un des membres fondateurs de l'Association des Pays et Territoires d'Outre-Mer de l'Union Européenne (OCTA¹⁷) qui poursuit les objectifs suivants¹⁸ :

- 1- Proposer un forum d'échanges d'idées et de débats sur les sujets d'intérêt commun ;
- 2- Travailler dans le sens des intérêts mutuels des membres ;
- 3- Echanger des informations spécifiques sur des sujets d'intérêts commun profitant à tous les PTOM ;
- 4- Faire des recommandations lorsque cela est nécessaire aux gouvernements de tous les PTOM et des Etats membres de l'UE dont ils relèvent concernant les mesures appropriées à mettre en œuvre ;
- 5- Développer les relations de travail efficaces en tant que groupe avec les institutions de l'UE, le groupe des pays ACP et son secrétariat et d'autres organisations internationales, multilatérales et régionales pertinents ;
- 6- Echanger entre membres de l'association des expériences réussies dans leurs secteurs d'intérêt commun ;
- 7- Défendre les intérêts collectifs des membres et représenter ces intérêts vis-à-vis des institutions de l'UE et dans tous les domaines mentionnés dans la décision PTOM.



Image 1 : logo de l'OCTA

La Conférence ministérielle¹⁹ est l'organe directeur de l'OCTA. Composée des représentants de chaque gouvernement membre, elle définit les politiques, approuve les budgets et élit le président de la conférence ministérielle ainsi que les membres et le président du comité exécutif.



Illustration 21 :
Edouard FRITCH,
Président de la
Polynésie française –
Source :

A l'occasion de la 16^{ème} Conférence ministérielle qui s'est tenue le 22 février 2018 à Bruxelles, M. Edouard FRITCH, Président de la Polynésie française, a été élu Président de l'OCTA. Il présidera donc la Conférence ministérielle à Tahiti en février 2019.

Au niveau administratif et financier, l'association est gérée par un **comité exécutif** (EXCO) qui comprend 9 membres élus par une résolution administrative de la Conférence ministérielle. Le comité exécutif, qui comprend les représentants des PTOM basés en Europe (Paris, La Haye, Londres ou Bruxelles), se réunit au moins une fois par mois. Il met en œuvre toutes les actions utiles à la réalisation des décisions prises par la Conférence ministérielle et assure le secrétariat de la Conférence. La Polynésie française a été réélue membre d'EXCO en 2018. Saint-Martin et les îles Turques et Caïques ont respectivement été élus à la présidence et à la vice-présidence du comité.

Le travail de l'ExCo est également soutenu par 8 **groupes de travail** dans des domaines particuliers : les services financiers, la programmation régionale et la coopération, la recherche, l'éducation et l'innovation, la communication, l'environnement et le changement climatique, les énergies renouvelables, le commerce des biens et des services

¹⁷ OCTA pour "Overseas Countries and Territories Association" constituée en 2003 sous la forme d'une association sans but lucratif (ASBL) régie par le droit belge, dont le siège social est situé à Bruxelles.

¹⁸ Cf. extrait des statuts de l'OCTA (article 3)

¹⁹ Cf. extrait des statuts de l'OCTA (article 8)

et enfin le partenariat « Post 2020 ». Le travail effectué par ces groupes permet par la production de rapports et recommandations et d'améliorer la qualité des décisions prises aux réunions de l'ExCo.

La représentation de la Polynésie française est assurée au sein de l'OCTA à deux niveaux :

- au niveau politique, par le Président de la Polynésie française ou son représentant qui siège à la Conférence Ministérielle annuelle ;
- au niveau administratif et technique, par la Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique qui représente la Polynésie française au Comité Exécutif. Sur son mandat, un correspondant chargé du suivi des affaires européennes à Paris et à Bruxelles participe aux travaux de l'OCTA et aux réunions avec les institutions européennes et avec l'Etat membre.

Dans le cadre des travaux menés par l'OCTA en 2018, la Polynésie française a participé aux réunions du comité exécutif, des consultations trilatérales ainsi que des groupes de travail de partenariat.

Principaux événements en 2018 :

Forum UE-PTOM	16 ^{ème} Forum PTOM-UE Bruxelles, 23 février 2018
Concertations trilatérales	Organisation de 4 tripartites : - 94 ^{ème} tripartite le 23 avril 2018 - 95 ^{ème} tripartite le 9 juillet 2018 - 96 ^{ème} tripartite le 2 octobre 2018 - 97 ^{ème} tripartite le 12 décembre 2018
Conférence ministérielle de l'OCTA	16 ^{ème} Conférence Ministérielle de l'OCTA Bruxelles, 22 février 2018
Réunions du comité exécutif de l'OCTA	17 réunions - ExCo du 9 janvier 2018 - ExCo du 15 janvier 2018 - ExCo du 8 février 2018 - ExCo du 13 février 2018 - ExCo du 15 février 2018 - ExCo du 19 février 2018 - ExCo du 21 février 2018 - ExCo du 13 mars 2018 - ExCo du 23 avril 2018 - ExCo du 20 juin 2018 - ExCo du 9 juillet 2018 - ExCo du 17 juillet 2018 - ExCo du 13 septembre 2018 - ExCo du 2 octobre 2018 - ExCo du 30 octobre 2018 - ExCo du 20 novembre 2018 - ExCo du 12 décembre 2018
Groupes de travail de partenariat	- 16 janvier 2018 : Réunion du Groupe de travail de partenariat sur le commerce et l'intégration régionale ;

	<ul style="list-style-type: none"> - 13 mars 2018 : Réunion du Groupe de travail de partenariat sur les services financiers
Autres activités	<ul style="list-style-type: none"> - Evènement Océan « Plus de 17 000 000 km² de Politique Océanique » organisé en marge du 16^{ème} Forum PTOM-UE le 21 février 2018, à Bruxelles ; - Atelier de travail sur le débat post-2020 le 4 avril 2018 ; - Atelier de coopération fiscale internationale, les 29 et 30 mai 2018 à Bruxelles ; - Atelier de travail sur les programmes de l'UE, les 21 et 22 novembre 2018 à Bruxelles ;

Principales activités de la Polynésie française au sein de l'OCTA en 2018 :

Participation à la 16^{ème} Conférence Ministérielle de l'OCTA (Bruxelles, le 22 février 2018)

Les représentants des PTOM se sont réunis le 22 février 2018 à Bruxelles, Belgique, pour la 16^{ème} Conférence Ministérielle de l'OCTA.

La Conférence Ministérielle a été conduite par Mme Cartwright Robinson, Premier ministre des Îles Turques et Caïques, en tant que Présidente en exercice de l'association.

M. Teva ROHFRIJSCH, Vice-Président de la Polynésie française, a prononcé l'allocution de clôture pour la Présidence de l'OCTA nouvellement élue et jusqu'à la prochaine Conférence qui se tiendra en Polynésie française en 2019.



Illustration 22 : M. Teva ROHFRIJSCH, Vice-Président de la Polynésie française, et Mme Cartwright ROBINSON, Premier ministre des îles Turques et Caïques, Présidente en exercice de l'OCTA, Bruxelles, 22 février 2018 – Source : www.octassociation.org

Participation à l'évènement Océan « Plus de 17 000 000 km² de Politique Océanique » (Bruxelles, le 21 février 2018)

Représentée par M. Teva ROHFRIJSCH, Vice-président de la Polynésie française, ministre de l'économie et des finances, en charge des grands travaux et de l'économie bleue, la Polynésie française a participé à l'évènement Océans intitulé « Plus de 17 000 000 km² de Politique Océanique », organisé par l'OCTA le 21 février 2018, en marge du 16^{ème} Forum PTOM-UE, à Bruxelles.

Ces dernières années, les Océans sont devenus partie intégrante d'un agenda politique mondial élargi, et les institutions internationales ainsi que les acteurs des secteurs public et privé ont entrepris des actions visant à garantir un océan plus sain et à construire des économies bleues durables. Les exemples les plus récents sont ceux de la conférence « Nos Océans » à Malte en octobre 2017 organisée par la CE et la conférence sur les océans organisée par les Nations-Unies à New-York en juin 2017.

En tant que territoires 'largement océaniques', l'état des océans a toujours eu une grande importance pour les PTOM, puisque l'océan et les ressources qu'il procure forment une part vitale et



Illustration 23 : Affiche de l'évènement Océan « Plus de 17 000 000 km² de politique Océanique », Bruxelles, 21 février 2018

fondamentale de leurs structures sociales et économiques.

Grâce à leurs vastes espaces océaniques, les PTOM représentent également une part importante de la Zone Economique Exclusive (ZEE) des Etats-membres auxquels ils sont liés, et plus des deux tiers de la ZEE de l'UE, d'environ 25 million de km², ce qui fait d'elle la plus grande du monde. En même temps, les PTOM sont en première ligne des effets et menaces du changement climatique et de la pollution pour les océans.

Puisque l'intérêt de la communauté internationale pour les océans augmente, les PTOM souhaitent saisir cette occasion ; Ainsi l'objectif de l'événement Océans était d'explorer les opportunités de la croissance bleue et les initiatives dans les PTOM, dans le but de créer à terme leur propre programme pour les océans.

Participation à l'atelier sur les programmes de l'UE (Bruxelles, 21 et 22 novembre 2018)



Illustration 24 : Affiche de l'atelier de travail sur les programmes de l'Union européenne, Bruxelles, 21 et 22 novembre 2018 – Source :

La Polynésie française a été représentée à l'atelier de travail sur les programmes de l'UE organisé par l'OCOA les 21 et 22 novembre 2018 à Bruxelles.

A cette occasion, M. Hervé VARET, directeur de l'Institut Louis Malardé a présenté le projet ZIKAlliance, qui bénéficie d'un financement de 12 millions € au titre du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne, afin de mener pendant 3 ans (2016-2019) un projet de recherche

d'envergure sur l'infection par le virus Zika (ZIKV).

L'objectif de cet atelier était de renforcer les capacités et la visibilité des autorités publiques et des organisations concernées établies dans les PTOM afin d'améliorer leur accès aux programmes horizontaux de l'Union européenne.

En effet, malgré l'éligibilité de principe prévue dans la décision d'association outre-mer (DAO), l'accès réel des personnes physiques et morales établies dans les pays et territoires d'outre-mer (PTOM) aux programmes de l'Union européenne (UE) reste un défi et leur succès à accéder aux fonds européens autres que le Fonds européen de développement (FED) reste très limité.

En juin 2018, l'OCOA a recruté un chargé de programmes UE pour renforcer les capacités de son secrétariat afin de mieux soutenir les PTOM et d'améliorer l'accès des parties prenantes établies dans les PTOM aux programmes horizontaux de l'UE. Le secrétariat a ainsi publié un rapport sur la participation des PTOM aux programmes horizontaux de l'UE.

3.1.3 Dialogue particulier avec l'Etat membre

12^{ème} comité de suivi du partenariat UE-PTOM

Dans le cadre du dialogue particulier avec la France, le 12^{ème} comité de suivi du partenariat UE-PTOM a été organisé le 21 septembre 2018 à la Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris, en présence de la ministre des Outre-mer, Annick Girardin, de représentants des PTOM français, de l'Union européenne et de divers ministères centraux.

La Polynésie française était représentée par le ministre de la Culture et de l'Environnement, en charge de l'artisanat, M. Heremoana Maamaatuaiahutapu.

L'événement a notamment été l'occasion pour les PTOM français, de regretter une prise en compte insuffisante, dans la proposition de future DAO – jugée globalement satisfaisante - de leurs spécificités et des enjeux auxquels ils doivent répondre, en termes notamment de gestion des ressources naturelles, de biodiversité et de changement climatique.

Ont également été abordés l'assistance financière de l'UE, l'association des PTOM français aux négociations de l'accord Post-Cotonou, la coopération avec l'UE dans le domaine de la gouvernance internationale des océans, le renforcement de la participation des PTOM aux programmes européens, ou encore l'organisation en Polynésie française du 17^{ème} Forum PTOM-UE.



Illustration 1 : 12^{ème} comité de suivi du Partenariat UE-PTOM – Source : outremers360.com

3.2 DECLINAISON DES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA PF DANS LES SECTEURS DE COOPERATION UE-PF

3.2.1 Politique de développement touristique

Le tourisme représente la première ressource économique propre de la Polynésie (42%), 17% des emplois salariés, 11% des entreprises, et injecte plus de 54 milliards de F CFP par an dans l'économie locale.

L'adoption d'une politique sectorielle dans le domaine du tourisme, secteur de concentration du 11^{ème} FED territorial, était l'une des conditions requises à l'éligibilité de la Polynésie française à l'appui budgétaire (Contrat de réforme sectoriel) de l'Union européenne. C'est pourquoi le Ministère du tourisme a engagé, à la fin de l'année 2014, la construction d'une stratégie pour le développement touristique de la Polynésie française. Les travaux ont été menés durant le 1^{er} semestre 2015 en large concertation avec l'Etat, les institutions polynésiennes et la société civile. Dans le cadre de cette démarche, un comité de pilotage associant les représentants des principales parties prenantes institutionnelles²⁰ a été chargé d'assurer le suivi et la validation des différentes étapes de construction de la stratégie.

Le document stratégique issu de ces travaux et intitulé « stratégie de développement touristique 2015 – 2020 » a été approuvé par le conseil des ministres le 2 septembre 2015 et présenté à la commission du tourisme de l'Assemblée de Polynésie française élargie, ainsi qu'aux professionnels réunis à l'occasion du 1^{er} Forum des métiers du tourisme organisé à l'Assemblée le 30 septembre 2015.



Illustration 25 : stratégie de développement touristique de la Polynésie française 2015-2020 – Source :

Cette stratégie a recueilli les avis favorables des représentants du Conseil économique et social²¹ le 25 février 2016 et des élus de l'Assemblée de la Polynésie française²² le 9 juin 2016.

La stratégie de développement touristique de la Polynésie française constitue un cadre permettant de garantir la cohérence de l'action publique et privée en faveur du développement du secteur phare de l'économie polynésienne. Outre de nombreuses mesures propres au ministère du tourisme, elle implique notamment les secteurs de la culture et l'environnement (piliers du positionnement stratégique), de l'éducation, de la formation, de l'équipement, de l'économie, du travail ou encore de l'artisanat.

Le document établit un état des lieux de la destination «Polynésie française» et de ses principaux concurrents, propose un nouveau positionnement stratégique ainsi qu'un plan d'actions, identifiant les initiatives à mener pour créer les conditions favorables au développement du tourisme.

²⁰ Les parties prenantes ont été mobilisées avec les ministères en charge du tourisme et en charge des finances, le service du Tourisme, le GIE Tahiti Tourisme et la direction du budget et des finances

²¹ Avis n° 49 du 25 février 2016

²² Avis n° 2016-10 APF du 9 juin 2016

La Polynésie se repositionne ainsi sur les valeurs « Nature humaine », « Culture » et « Environnement », en favorisant un tourisme immersif et inclusif et en assurant la transition d'un tourisme essentiellement balnéaire vers une offre d'expériences plus diversifiée, identitaire et personnalisée.

Véritable feuille de route du gouvernement, cette stratégie comporte 134 actions à mettre en œuvre d'ici 2020. Ces actions sont organisées autour de trois axes :

1. Affirmer la destination (promotion, commercialisation) ;
2. Mettre en place les conditions de développement du tourisme (structuration, infrastructures, formation, réglementations) ;
3. Restructurer la gouvernance (organisation de la concertation et des structures publiques). La mise en œuvre du plan d'actions nécessite une programmation et des moyens financiers qui ont été évalués. Un cadre des dépenses à moyen terme du secteur du tourisme permet d'élaborer avec une meilleure qualité le programme annuel de performance (budget) de la mission tourisme. Toutefois, il est important de souligner que de nombreuses mesures relèvent de l'organisation ou de la réglementation et ne nécessitent donc pas de moyens financiers supplémentaires.

A la fin de l'année 2018, 65 % des actions²³ ont pu être initiées ou réalisées, soit + 32 % de nouvelles actions du plan stratégique quinquennal initiées et/ou réalisées, tout en poursuivant celles amorcées auparavant.

Ainsi, après une période 2016-2017 ayant permis de mettre en place les mesures les plus structurantes (63 actions sur 134, soit 47% d'actions initiées), 2018 aura permis d'initier des nombreuses actions concrètes, plus spécifiques (soit 24 actions supplémentaires, portant à 87 le nombre d'actions initiées et/ou réalisées, soit 65%, dont certaines doivent se poursuivre en 2019).

La convention de financement conclue entre la Polynésie française et l'Union européenne le 19 février 2018 soutient la mise en œuvre de la stratégie de développement du tourisme 2015-2020 à hauteur de 3,55 milliards F CFP au titre de l'appui budgétaire et 23,9 millions XPF au titre des évaluations.

Cette stratégie de développement est évolutive et une évaluation, prévue en 2019, devrait permettre de mieux appréhender son déploiement et prioriser éventuellement les actions à venir.

²³ Rapport du Président année civile 2018 Tome I (p. 78)

3.2.2 Politique en matière d'environnement

Les projets et programmes communautaires en cours relatifs à la protection et à la préservation de l'environnement concernent plus particulièrement :

- Dans le cadre du 10^{ème} FED territorial : l'appui à l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau et les travaux d'assainissement des eaux usées de la Ville de Papeete (zone 1 FED²⁴) ;
- Dans le cadre du 10^{ème} régional : le programme INTEGRE (initiative des territoires du Pacifique Sud pour la gestion régionale de l'environnement) mis en œuvre par la CPS (Communauté du Pacifique) ;
- Dans le cadre du 11^{ème} FED régional : le programme PROTEGE (projet régional océanien des territoires du Pacifique pour la gestion durable des écosystèmes).

En matière d'environnement, le plan d'action 2018 du ministère de l'environnement a été décliné selon trois axes stratégiques :

Axe n° 1 : Le schéma territorial de gestion des déchets

Les travaux relatifs à la préparation du **schéma territorial de gestion des déchets** ont été poursuivis en 2018 sur les axes suivants :

- 1) La mise en place d'une responsabilité élargie du producteur (REP) sur une filière pilote (médicaments non utilisés – MNU),
- 2) La mise en place des centres d'enfouissement techniques simplifiés (CETS) sur des sites pilotes et
- 3) L'interdiction des sacs plastiques à usage unique, avec la poursuite du travail rédactionnel permettant de compléter le code de l'environnement sur cette thématique.

Axe n° 2 : La politique de l'eau

Les travaux menés en vue de l'élaboration de la **politique de l'eau**, qui ont pour objectif de poser les bases d'une gestion durable, concertée et coordonnée de la ressource, s'articulent autour de 3 axes :

- 1) Etablir un partenariat fort entre les communes et le Pays pour renforcer l'efficacité des services publics de gestion de l'eau potable, de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ;
- 2) Gérer durablement les bassins versants de la source au lagon ;
- 3) Définir la gouvernance de la politique de l'eau en s'articulant avec les autres politiques sectorielles du Pays et dans le cadre de la coopération régionale et internationale.

Les documents finalisés ont fait l'objet de concertation avec les 48 communes et l'ensemble des services du Pays et de l'État. Les documents constitutifs de la politique de l'eau ont reçu un avis favorable du CESC en août 2017. Le projet n'a cependant pas été soumis à l'Assemblée de la Polynésie française en raison de la proximité des élections territoriales d'avril et mai 2018.

²⁴ Le zonage d'assainissement de la ville de Papeete a été réalisé en différents phasages correspondants à plusieurs financements (contrats de projets et UE) pour le programme du 10^{ème} FED, la zone a été appelée « zone 1 FED »

Ce document de cadrage a néanmoins été complété au cours de l'année 2018 par une liste d'actions plus concrètes, programmées sur la période 2019-2025. Dans le cadre de ses missions, la direction de l'environnement met d'ores et déjà en œuvre une partie de ces actions.

Axe n° 3 : La stratégie biodiversité

Les travaux relatifs à l'élaboration de la **stratégie biodiversité** se poursuivent 2018. La rédaction du document a été finalisée en 2017 et doit être soumis aux représentants à l'Assemblée de la Polynésie française.

Les thématiques retenues pour la stratégie 2017-2030 sont les suivantes :

- 1) Préserver le cadre de vie polynésien et la biodiversité ordinaire : mettre en place une gestion cohérente et intégrée des espaces terrestres et marins, d'impliquer tous les acteurs dans la préservation du cadre de vie et de la biodiversité nourricière et de renforcer la résilience écologique des populations locales ;
- 2) Verdir les activités économiques et urbaines en minimisant leurs impacts sur l'environnement : réduire ou limiter les impacts des activités économiques et urbaines sur les ressources et les milieux naturels, de préserver les savoirs traditionnels respectueux de la nature et de contribuer à aménager et valoriser les milieux naturels à des fins écotouristiques ;
- 3) Préserver la biodiversité exceptionnelle et le patrimoine naturel polynésien : conserver et gérer les ressources naturelles polynésiennes, la biodiversité locale et notamment les espèces endémiques et/ou menacées, les espaces remarquables marins ou terrestres et de lutter contre les espèces envahissantes ;
- 4) Créer un environnement institutionnel favorable au développement durable et au tissu économique local : mettre en œuvre des stratégies sectorielles et des outils de planification adaptés au contexte local (juridique et économique), et de renforcer les capacités des acteurs environnementaux.

3.2.3 Politique en matière énergétique

Ces dernières années, les PTOM, y compris la Polynésie française, ont accordé une place croissante au développement de leurs énergies renouvelables et à l'élaboration d'une vision et d'une politique en matière d'énergie durable. L'expression de cette volonté s'est traduite par l'élaboration et l'approbation en 2015 d'une feuille de route pour l'énergie durable à l'échelle des 25 PTOM.

Dans les conclusions communes du 13^{ème} Forum PTOM-UE de février 2015, les PTOM ont également approuvé l'énergie durable comme l'un des deux secteurs de concentration du 11^{ème} FED thématique, en cours de programmation.

Lors du deuxième sommet des ministres de l'énergie des PTOM en juin 2016, les PTOM ont également convenu d'une approche stratégique pour fixer des objectifs clairs et individuels en matière d'énergie propre afin que les politiques publiques mettent l'accent sur des cadres

réglementaires favorables²⁵ et sur un meilleur contrôle des réseaux et du stockage des énergies²⁶, étant donné que toutes les priorités identifiées dans la feuille de route ne peuvent être financées via les financements disponibles du 11^{ème} FED thématique.

Les actions de la Polynésie française ayant trait à l'énergie font écho à ces engagements inter-PTOM.

En effet, en 2015, le Ministère en charge des énergies a adopté les deux documents d'orientation suivants :

- **le Plan Climat Energie (PCE)** défini comme une stratégie d'actions visant à atténuer l'impact de la population sur le climat en réduisant les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre²⁷ au travers de 28 fiches actions, déclinées autour des 7 axes suivants.

1	Maîtrise de la consommation & diversification énergétique durable
2	Mobilité durable & robustesse des systèmes de transports
3	Adaptation & sobriété du cadre bâti et de l'aménagement/urbanisation du territoire face aux chocs climatique et énergétiques
4	Efficacité énergétique, résilience et responsabilité des systèmes productifs locaux
5	Renforcement des patrimoines culturels et naturels face aux pressions urbaines et chocs climatiques
6	Intégration des nouveaux risques et enjeux dans les politiques publiques
7	Le pouvoir d'agir ensemble pour l'adaptation & la transition énergétique

- **le Plan de Transition Energétique (PTE) 2015-2030**, qui vise trois objectifs principaux :
 - ✓ changer de modèle énergétique en substituant progressivement l'utilisation d'énergies fossiles par des énergies renouvelables dans toutes les activités (production électrique, transport, urbanisme,) ;
 - ✓ changer les comportements pour réduire la consommation énergétique par des comportements plus vertueux et par une utilisation généralisée des nouveaux équipements à moindre consommation énergétique ;

²⁵ Des cadres réglementaires favorables : a) Faciliter l'élaboration de réglementations favorables au déploiement rapide de projets d'énergie durable ; b) Promouvoir des cadres stratégiques pour les investissements dans les PTOM afin d'améliorer les conditions d'investissement et d'augmenter les propositions de projets susceptibles d'être financés ;

²⁶ Réseaux et stockage : a) Promouvoir l'adoption de technologies visant à améliorer en permanence le contrôle et la gestion du réseau ; b) développer un stockage d'énergie fiable et abordable utilisant des technologies nouvelles, respectueuses de l'environnement ; c) réaliser une analyse des impacts techniques et financiers de l'augmentation des ressources en énergies renouvelables intermittentes sur la stabilité du réseau, le cas échéant.

²⁷ A travers le Plan Climat Energie (PCE), les autorités polynésiennes confirment leur volonté de développer les énergies renouvelables et de réduire la production des gaz à effet de serre, tout en incitant et en valorisant une attitude énergique et climatique exemplaire des acteurs polynésiens. Actuellement en PF chaque habitant produit 3,4 tonnes équivalent CO₂ par habitant. L'objectif fixé est de limiter cette production en deçà de 2 tonnes équivalent CO₂ d'ici 2020.

- ✓ changer de modèle économique de l'énergie en favorisant une plus grande transparence dans les coûts et les prix, une plus grande pluralité d'acteurs et un plus grand choix pour les consommateurs.

Les actions réalisées en 2018 contribuant à l'atteinte des objectifs du PCE ou du PTE sont :

- Dans le cadre du premier objectif du PTE, la Polynésie française assure la maîtrise d'ouvrage d'un système de climatisation par eau froide océanique (SWAC) pour le CHPF :
 - La phase projet a été finalisée au premier semestre 2018, et le marché de travaux est en cours d'attribution.
 - Une étude complémentaire de sondages sous-marins a été réalisée, ainsi que l'étude d'impact du projet qui a recueilli un avis favorable.
 - Les autorisations d'occupations temporaires auprès des instances concernées sont en cours d'obtention.
 - L'entrée en fonctionnement est prévue pour la fin d'année 2020, voire début d'année 2021.
- Une aide aux particuliers pour l'installation de panneaux photovoltaïques a été mise en place dès 2017. En 2018, 81 aides ont été instruites pour un montant global de 12 897 000 F CFP. Les textes instaurant cette aide arrivant à échéance en septembre 2019, une réflexion est actuellement menée quant à l'opportunité de renouveler le dispositif.
- Afin de répondre au second objectif, le gouvernement a poursuivi ses actions de sensibilisation et d'accompagnement du grand public et des entreprises aux économies d'énergies. L'Observatoire des énergies, établi fin 2017, a permis de réaliser le bilan énergétique de la Polynésie française pour l'année 2017, en fin d'année 2018.
- La procédure d'élaboration du projet de Code de l'énergie (Titres I et II), qui a pour but de clarifier notamment les rôles des acteurs et la fonction de régulation exercée par le gouvernement, a été quasi finalisée fin 2018.
- Les travaux ont également porté sur l'étude d'un mécanisme de péréquation des prix de l'électricité visant à instaurer un tarif unique de l'électricité qui permettrait d'absorber les surcoûts de production et de distribution de l'électricité des petits réseaux des îles.
- Enfin, une Loi du Pays (n° 2018-34 du 30 octobre 2018) relative aux provisions pour renouvellements des immobilisations dans le cadre des délégations de service public a été promulguée. Cette loi doit permettre une meilleure transparence de l'usage des provisions pour investissements constituées par les délégataires de service public du secteur de l'énergie.

3.2.4 Politique en matière d'innovation

En 2015, dans le cadre du programme OCTA Innovation, financé par le 10^{ème} FED régional thématique dédié aux 25 PTOM, la Polynésie française a répondu à la lettre d'invitation de l'OCTA l'incitant à développer et à structurer le secteur de la recherche autour d'activités susceptibles de créer des débouchés économiques.

Un comité consultatif de l'innovation a été mis en place sous la présidence du ministre en charge de la recherche et composé de référents de plusieurs ministères, de techniciens des services du Pays et de l'Etat, du cluster maritime de la Polynésie française et de la grappe d'entreprises « Tahiti Fa'ahotu ». Ce comité a élaboré la stratégie territoriale de l'innovation (STI) de la Polynésie française, qui était le préalable à l'obtention d'un financement par l'OCTA d'un projet pilote innovant.

Le 10 mars 2016, le conseil des ministres a validé la Stratégie Territoriale de l'Innovation autour des 3 axes de développement suivants :

1. Développer la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat ;
2. Accroître l'impact économique de la recherche par les transferts de technologies et une « recherche et développement » plus performante dans les cinq thèmes prioritaires définis par le SDRI ;
3. Faire de la Polynésie française la vitrine du savoir-faire en matière de lutte contre le changement climatique.

Cette STI s'inscrit dans le cadre plus global du schéma directeur pour la recherche et l'innovation pour la période 2015-2020 (SDRI), résultat d'une vision commune entre l'État et le Pays²⁸.

Ce schéma directeur se décline en 5 thèmes prioritaires en termes d'objectifs à atteindre et d'actions à entreprendre :

1. Récifs coralliens et écosystèmes marins ;
2. Sociétés polynésiennes ;
3. Santé publique ;
4. Risques naturels et changement climatique ;
5. Énergies nouvelles, nouvelles ressources et nouveaux outils numériques.

²⁸ Ce domaine est une compétence de l'État à laquelle la Polynésie est invitée à participer.

3.2.5 Politique en matière de gestion des finances publiques

Les projets et programmes communautaires relatifs à la politique de gestion des finances publiques de la Polynésie française concernent plus particulièrement :

- Dans le cadre du 11^{ème} FED territorial : l'appui budgétaire sectoriel de l'Union européenne à la politique de développement touristique de la Polynésie française pour la période 2015-2020 ;
- Dans le cadre du 11^{ème} FED : le fonds dénommé TCF II (Technical Cooperation Facility) au bénéfice des Pays et territoires d'Outre-mer, destiné à financer principalement de l'assistance technique.

Des institutions et des systèmes efficaces de gestion des finances publiques (GFP) sont indispensables à une mise en œuvre optimisée des politiques publiques. Une bonne gestion des finances publiques est le rouage essentiel entre les ressources, les prestations de services et la réalisation des objectifs de l'action publique. Une saine gestion des finances publiques garantit que les recettes sont dûment recouvrées et utilisées de manière appropriée et durable.

En 2018, la politique de gestion des finances publiques a poursuivi 2 objectifs principaux :

Objectif n° 1 : Réforme du système de gestion des finances publiques de la Polynésie française

Le plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques de la Polynésie française vise non seulement à répondre aux obligations de la collectivité dans le cadre des financements octroyés par l'Union Européenne (UE) via le 11^{ème} Fonds Européen de Développement (FED), mais également à tendre vers les normes et critères de qualité tels que recommandés à l'échelle internationale (en particulier par le FMI²⁹, l'INTOSAI³⁰ ou l'OCDE) en la matière.

Pour rappel, la Polynésie française a entrepris depuis une dizaine d'années la transformation de son cadre de gestion budgétaire, afin de développer une approche orientée vers la performance et renforcer le lien entre le budget et les objectifs des politiques publiques.

Cette transition vers une budgétisation basée sur les politiques publiques implique la restructuration des budgets des ministères en programmes, le suivi de la performance et la mise en place, au sein des ministères, d'une gestion par programme de leurs actions et de leurs projets d'investissement.

Elle sous-tend également le développement d'une approche budgétaire pluriannuelle, laquelle permettra aussi de faciliter le suivi de la performance en donnant un cadre pour le suivi du progrès réalisé.

Le développement d'une telle approche vise l'appropriation et la mise en œuvre par la Polynésie française d'outils appropriés, préconisés à l'échelle internationale :

- Un tableau des opérations financières de l'Etat prévisionnel (TOFE) donnant l'historique d'exécution et les projections pluriannuelles des grands agrégats

²⁹ « Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques » FMI 2007

³⁰ International Organisation of Supreme Audit Institutions (INTOSAI)

budgétaires (adaptation du tableau actuel du rapport d'informations financières (RIF)) ;

- La préparation d'un CBMT global, appelé aussi cadre budgétaire à moyen terme (CBMT), donnant une projection sur trois ans des dotations budgétaires par Ministère (et par secteur) ;
- La préparation par les ministères sectoriels de cadres de dépenses à moyens termes (CDMT) sectoriels.

Suite à la mission d'évaluation PEFA qui a procédé à l'analyse du système de gestion des finances publiques en 2015 et émis des recommandations pour son amélioration, la Polynésie française a bénéficié d'une assistance technique financée dans le cadre du 10^{ème} FED territorial pour l'élaboration d'un plan de réforme de la gestion de ses finances publiques.

Le document stratégique issu de ces travaux et intitulé « plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques » a été approuvé par le conseil des ministres le 27 décembre 2016 et adopté par l'Assemblée de la Polynésie française le 9 mars 2017³¹.

Conçu sur une période de dix ans (2017-2026), ce plan de réforme de la GFP s'articule autour de 4 axes stratégiques :

1. Mettre en place des dispositifs permettant de traduire dans le budget les priorités de politiques publiques à moyen terme, réalistes et sincères ;
2. Renforcer les capacités de maîtrise de l'exécution du budget ;
3. Développer les audits et vérifications internes et les contrôles externes ;
4. Développer les systèmes d'information et les publications sur les finances publiques.

La méthodologie retenue pour mener cette réforme d'envergure est la suivante :

- 1- Elaboration du plan stratégique (2016) ;
- 2- Validation des objectifs stratégiques (étape prévue au premier trimestre 2017) ;
- 3- Elaboration et validation du plan d'actions n°1 couvrant la période 2018-2019 ;
- 4- Mise en œuvre des actions du plan d'actions n°1.

Il est prévu trois plans d'actions pour couvrir l'intégralité de la réforme.

Le plan d'actions n° 1 décrivant les 45 actions intéressant la période 2018-2019 a été établi au cours de l'exercice 2017 et validé par le gouvernement le 5 janvier 2018³².

Au 31 décembre 2018, l'état d'avancement du plan d'actions n°1 est le suivant :

Actions terminées au 31 déc. 2018	9	20%
Actions prévues d'être terminées durant l'année 2019	30	66%

Par ailleurs, dans le cadre du fonds TCF II, financé au titre du 11^{ème} FED, la Polynésie française devrait bénéficier en 2019 d'une assistance technique pour l'intégration des logiques de

³¹ Délibération n° 2017-20 APF du 9 mars 2017 approuvant le plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques de la Polynésie française

³² Arrêté n° 43/CM du 5 janvier 2018 approuvant le plan d'actions n° 1 (2018-2019) du plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques de la Polynésie française.

budgetisation par programme et des outils y afférents « CBMT/CDMT » au sein de son système de gestion des finances publiques.

En effet, suite à la finalisation du cahier des charges du contrat TCF II, la procédure de consultation aux fins de recruter un expert en assistance technique a été lancée par la Commission européenne au début du second semestre 2018.

L'objectif de cette assistance technique se décline en deux objectifs spécifiques, qui correspondent à ceux des deux fiches-actions inscrites au plan d'actions n°1 de la réforme de la GFP (2018-2019), approuvé par le conseil des ministres le 27 décembre 2017 :

- Objectif spécifique 1 : « Définir les procédures et les actions de mise en œuvre et de développement des capacités pour l'élaboration du CBMT ».
- Objectif spécifique 2 : « Définir les procédures d'élaboration des CDMT ».

Objectif n° 2 : Mise en œuvre des actions prévues par la convention de services comptable et financier

La Polynésie française poursuit également la mise en œuvre de la convention de services comptable et financier (CSCF) signée le 03 juin 2016 avec la Pairie de la Polynésie française.

Cette convention porte sur dix actions réparties selon les cinq axes suivants :

- Axe 1 : Amplifier les échanges entre l'ordonnateur et le comptable ;
- Axe 2 : Optimiser la chaîne de la dépense ;
- Axe 3 : Optimiser la chaîne de recettes ;
- Axe 4 : Améliorer la fiabilité des comptes et les restitutions ;
- Axe 5 : Développer l'expertise comptable, fiscale, financière et domaniale au service des responsables.

Plusieurs actions de cette convention se retrouvent dans le plan d'actions n°1 du plan de réforme stratégique de la Gestion des Finances Publiques (fiabilisation du patrimoine, optimisation de la gestion de la trésorerie).

En 2018, compte tenu du changement de comptable au cours du 2^{ème} trimestre, il n'y a eu aucun comité de suivi ni de pilotage. Il est prévu de les organiser avant le mois de mai 2019, date de fin de la présente CSCF. Il sera envisagé de reconduire ce type de convention.

3.3 MISE EN ŒUVRE DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT EN 2018

Le Fonds Européen de Développement (FED) dédié au PTOM est constitué de plusieurs enveloppes.

- une enveloppe territoriale, destinée à des projets ou programmes au bénéfice de la Polynésie française ;
- une enveloppe régionale, destinée à des programmes de développement commun à l'ensemble des PTOM du Pacifique ;
- une enveloppe thématique qui concerne les 25 PTOM associés à l'Union européenne ;

- d'autres financements pour l'assistance technique des PTOM, pour le bureau de l'OCTA et pour l'aide d'urgence et de performance.

3.3.1 Repères chronologiques pour l'année 2018

L'année 2018 a été marquée par :

- le lancement effectif le 15 janvier 2018 des travaux d'assainissement des eaux usées de la commune de Papeete (10^{ème} FED territorial) ;
- la signature le 23 février 2018 de la convention de financement portant sur le programme d'appui budgétaire en soutien à la stratégie de développement touristique 2015-2020 de la Polynésie française (11^{ème} FED territorial) ;
- la signature le 10 avril 2018 de la convention de financement du programme de coopération régionale PROTEGE entre l'Union européenne et les 4 PTOM du Pacifique (11^{ème} FED régional) ;
- la signature le 26 octobre 2018 de la convention de délégation entre l'Union européenne et les deux organisations régionales chargées de la coordination et de la mise en œuvre du programme PROTEGE (11^{ème} FED régional) : la Communauté du Pacifique (CPS) et le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE).

Par ailleurs, l'année 2018 a également vu la clôture administrative des programmes suivants :

- 12 septembre 2018 : Plan de communication et de visibilité de la coopération entre l'UE et la PF (activité 4 du programme de renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française) ;
- 5 décembre 2018 : Protection de la route territoriale n° 2 suite au cyclone OLI (enveloppe B du 10^{ème} FED territorial) ;

Janvier	<p><u>10^{ème} FED territorial</u> :</p> <p>5 janvier 2018 : Adoption de l'arrêté n° 43 CM approuvant le plan d'actions n°1 2018-2019 du plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques (RGFP)</p> <p>15 janvier 2018 : Démarrage des travaux d'assainissement des eaux usées de la commune de Papeete</p>
Février	<p><u>10^{ème} FED régional</u> :</p> <p>20 février 2018 : Dernière action de communication dédiée au projet INTEGRE à Bruxelles, en marge du 16^{ème} Forum PTOM-UE au Parlement européen</p> <p><u>10^{ème} FED régional thématique</u> :</p> <p>28 février 2018 : Terme du financement du projet polynésien « Ra'o Puha »</p> <p>28 février au 8 mars 2018 : Bilan du projet pilote avec la mission de Milan Jezic von Gesseneck, directeur du projet OCTA Innovation</p> <p><u>11^{ème} FED territorial</u> :</p> <p>Tourisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 février 2018 : COPIL du suivi de la stratégie touristique avec la présentation et l'adoption de la revue annuelle de l'année 2016 - 23 février 2018 : Signature de la convention de financement du 11^{ème} FED territorial portant sur le programme d'appui budgétaire en soutien à la stratégie de développement touristique 2015-2020 de la Polynésie française <p><u>11^{ème} FED régional</u> :</p> <p>23 février 2018 : Signature du document de programmation PROTEGE entre M. Philippe GERMAIN, Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et Ordonnateur régional et M. Neven MIMICA, Commissaire pour la Coopération internationale et le développement</p>
Mars	<p><u>10^{ème} FED régional</u> :</p> <p>Ateliers de clôture INTEGRE au sein de chaque site pilote et en présence des différents partenaires impliqués localement</p>
Avril	<p><u>10^{ème} FED régional</u> :</p> <p>Avril 2018 : Publication du rapport de capitalisation du programme INTEGRE</p> <p><u>11^{ème} FED régional</u> :</p>

	10 avril 2018 : Signature de la convention de financement du 11 ^{ème} FED régional PROTEGE
Mai	<p><u>10^{ème} FED territorial :</u> 22 mai 2018 : Paiement intermédiaire n°6 de l'AT BAE d'un montant de 28 800 € (3 436 704 F CFP) 28 mai - 3 juin : 2^{ème} édition de la Semaine de l'Europe en PF 29 Mai 2018 : 2^{ème} COFIL du programme d'assainissement de la commune de Papeete 31 mai 2018 : COFIL n° 7 de l'AT BAE avec l'approbation du rapport d'étape n°4/5 (période de décembre 2017 à mai 2018)</p> <p><u>11^{ème} FED territorial :</u> 2 au 4 mai 2018 : Mission d'information en NC du BAE et des services concernés par la mise en œuvre de l'appui budgétaire en Polynésie française (DBF-SDT) 29 au 31 mai : 1^{ère} Mission CE en PF (COFIL du programme d'assainissement des eaux usées de la commune de Papeete, COFIL de l'AT BAE, réunions de travail sur le 11^{ème} FED tourisme et participation à la « semaine de l'Europe »)</p>
Juin	<p><u>10^{ème} FED territorial :</u> 26 juin 2018 : Notification à la Polynésie française du rapport d'audit financier et technique du projet de réparation de la protection de la route territoriale n° 2 (cyclone OLI)</p> <p><u>11^{ème} FED territorial :</u> 25 juin 2018 : Envoi à la CE de la 1^{ère} demande de décaissement de la PF pour un montant de 889 M. F CFP (7,45 M. €) pour le programme Tourisme</p>
Septembre	<p><u>10^{ème} FED territorial :</u> 6 septembre 2018 : Validation du rapport final et paiement final du contrat de communication et de visibilité UE-PF 12 septembre 2018 : Clôture du contrat de communication et de visibilité UE-PF</p> <p><u>11^{ème} FED - TCF II :</u> Septembre 2018 : Recrutement de l'expert et démarrage de la mission d'assistance technique à la DBF pour la définition des procédures CBMT et CDMT</p>
Octobre	<p>15 – 21 octobre 2018 : 2^{ème} mission CE en PF menée par M. Christoph Wagner, chef de la coopération à la délégation de l'UE à Fidji, accompagné de M. Yves HORALA (participation au comité de suivi du RAE 2017)</p> <p><u>11^{ème} FED territorial :</u> 18 octobre 2018 : Tourisme : COFIL du suivi de la stratégie avec la présentation et l'adoption de la revue annuelle de l'année 2017, la validation de la révision des indicateurs ainsi que du principe d'évaluation à mi-parcours</p> <p><u>11^{ème} FED régional :</u> 26 octobre 2018 : Signature de la convention de délégation PROTEGE entre l'Union européenne et les deux organisations régionales chargées de la coordination et de la mise en œuvre du projet, la Communauté du Pacifique (CPS) et le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE)</p>
Novembre	<p><u>10^{ème} FED territorial :</u> 5 novembre 2018 : Protection de la RT n° 2 - Recouvrement par la CE d'un montant total de 15 680,68 € 27 novembre 2018 : - 3^{ème} COFIL du programme d'assainissement de la commune de Papeete - COFIL n° 8 (dernier COFIL) de l'AT BAE avec la présentation et l'approbation du rapport d'étape n°5/5 (période de juin à novembre 2018)</p> <p>29 novembre 2018 : Paiement intermédiaire n° 6 de l'AT BAE d'un montant de 28 800 € (3 436 704 F CFP)</p> <p><u>11^{ème} FED territorial :</u> Tourisme : 28 novembre 2018 : 1^{er} paiement en appui budgétaire accordé à la PF (7,45 M. € - 2 115,93 € du fait d'intérêts de retards du programme du 9^{ème} FED de professionnalisation et pérennisation de la periculture)</p>
Décembre	<p><u>10^{ème} FED territorial :</u> 5 décembre 2018 : Clôture du contrat et de la décision de financement du projet de réfection de la protection de la route territoriale n° 2</p>

Tableau 5 : repères chronologiques des programmes du FED en PF pour l'année 2018

3.3.2 Mise en œuvre du 9^{ème} FED

Pour mémoire, le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des contributions du 9^{ème} FED territorial et régional (y compris les programmes clôturés) :

Programme	Millions €	Millions F CFP	Date de clôture
9^{ème} FED territorial	20,73	2473	
AEU ³³ de la plaine Sud de Punaauia Phase II	8,37	999	2017
AEU de Punaauia – Phase III	5,86	699	2016
AEU de Moorea – Phase II	2,85	340	2016
Professionnalisation et pérennisation de la periculture	3,65	435	2014
9^{ème} FED régional (ensemble des PTOM du Pacifique)	12,89	1539,9	
TEP VERTES (énergies renouvelables) ³⁴	5,22	623,8	2017
SCIFISH (pêche)	2,61	311,4	2011
SOPAC (prévention des risques)	5,06	604,7	Clôture en cours

Tableau 6 : récapitulatif du montant des contributions du 9^{ème} FED concernant la PF

Tous les programmes du 9^{ème} FED sont clôturés depuis 2017, à l'exception du programme SOPAC (prévention des risques naturels).

Programme SOPAC (prévention des risques naturels)

En Polynésie française, le projet « Soutien à la prévention des risques de catastrophes dans les PTOM du Pacifique », d'un montant global de 5 068 100 € (603 103 900 F CFP) a permis de contribuer :

- à la réduction des risques de houle cyclonique dans l'archipel des Tuamotu (1 054 000 € - 125 775 656 F CFP) ;
- et à la fiabilisation du réseau d'alerte tsunami de l'archipel des îles Marquises (31 000 € - 3 689 000 F CFP).

La mise en œuvre du programme SOPAC s'est terminée en 2014. La clôture n'a pour le moment pu être prononcée en raison d'échanges entre la Commission européenne et la CPS quant à certaines dépenses déclarées inéligibles. Le programme devrait être clôturé en 2019.

.....
Programme terminé en phase de clôture

³³ AEU = Assainissement collectif des eaux usées

³⁴ Projet concernant uniquement les 3 PTOM français

3.3.3 Exécution du 10^{ème} FED

Enveloppe	Programme	Millions €	Millions F CFP	Millions €	Millions F CFP
10ème FED territorial - enveloppe A				19,79	2 361,54
	• Assainissement collectif des eaux usées de la commune de Papeete			18,52	2 214,20
	• Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française (y compris lignes « évaluations externes et audits » et « imprévus »)			1,27	151,55
	✚ Appui à l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau de la Polynésie française	0,45	53,70		
	✚ Evaluation PEFA prolongée – Appui à la mise en place d'un plan de réforme des finances publiques	0,09	10,74		
	✚ Assistance technique au Bureau des Affaires Européennes - Amélioration des performances de la Polynésie française	0,48	57,28		
	✚ Communication (engagement individuel)	0,05	5,96		
10ème FED territorial - enveloppe B (Aide humanitaire et d'urgence)				2,00	238,66
	Réparation de la protection de la route territoriale n°2, du PK14 au PK16, suite aux dommages occasionnés par le cyclone OLI			2,00	238,66
10ème FED Facilité de Coopération Technique (TCF)				0,21	25,06
10ème FED régional Pacifique				12,00	1 431,98
	Initiative des Territoires pour la gestion régionale de l'environnement dans les PTOM du Pacifique (INTEGRE)			12,00	1 431,98
10ème FED régional thématique				10,00	1193,3
	• Assistance technique à l'OCTA			5,00	596,66
	• Stratégies territoriales pour l'innovation (STI)			5,00	596,66
	projet de bio-conversion des tourteaux de coprah (PF)			0,08	9,55

Tableau 9 : montant des contributions du 10^{ème} FED concernant la Polynésie française

3.3.4 Exécution du 10^{ème} FED territorial

3.3.4.1 Exécution du 10^{ème} FED territorial - enveloppe A

L'enveloppe A du 10^{ème} FED Territorial, s'articule autour de deux axes :

- Un programme d'assainissement collectif des eaux usées dans la commune de Papeete, avec une enveloppe de 2,214 milliards F CFP (ou 18,52 millions €) destinée à financer les travaux et la maîtrise d'œuvre partielle.

- Un programme de « développement des capacités institutionnelles de la Polynésie française », d'un montant de 151,55 M. F CFP (ou 1,270 million €). Ce programme prévoit le déploiement d'une assistance technique pour :
 - (1) l'élaboration d'une politique sectorielle de l'eau ;
 - (2) une assistance en deux phases pour une évaluation des finances publiques selon la méthodologie PEFA et l'appui à la préparation d'un plan de réforme de la gestion des finances publiques ;
 - (3) une amélioration des performances de la PF à travers une plus grande maîtrise des procédures et des logiques d'intervention de l'UE concernant l'élaboration et le pilotage de projets bénéficiant d'appuis communautaires ;
 - (4) et la mise en place d'un plan de communication pour améliorer la visibilité de la coopération entre l'Union Européenne et la Polynésie française.

3.3.4.2 Programme d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Papeete

Pour rappel, le programme d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Papeete, financé par l'Union européenne (2,2 milliards F CFP/ soit 18,55 millions €), consiste en la réalisation de réseaux (7 km) et de postes de refoulement (4) afin d'augmenter le nombre d'usagers raccordés au centre de Papeete (front de mer notamment, pose de 210 tabourets de branchement). Il fait suite à la construction de la station d'épuration, à l'émissaire de rejet des eaux traitées et au réseau principal de collecte, financé par le Contrat de Projets (45% Pays / 45% Etat / 10 % SEML Te Ora No Ananahi - 4 milliards F CFP HT). La commune de Papeete a délégué la construction des ouvrages et la gestion du service public à une Société d'économie Mixte Locale (SEML) qui est une SEM communale.

Concernant la mise en œuvre du programme, la maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la Polynésie française par une convention de délégation conclue entre la commune de Papeete et la Direction de l'environnement. Cette dernière assure la conduite d'opération, notamment le suivi technique/administratif de la maîtrise d'œuvre du projet.

Suite au lancement en 2014 de l'appel d'offres européen pour la maîtrise d'œuvre partielle qui s'est avéré infructueux, une nouvelle consultation a été lancée en mars 2015. Suite à l'approbation du rapport d'évaluation des offres par la Commission européenne le 6 avril 2016, le marché a été signé avec le consortium SPEED/INFRA+/SAFEGE le 10 juin 2016 (Contrat n° FED/2016/374-440 du 10 juin 2016).

Parallèlement, la date de contractualisation a été prorogée pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 21 novembre 2017, afin de sécuriser les fonds de ce programme. Cette prolongation exceptionnelle a été traduite au travers de l'avenant n°2 à la convention de financement, le 8 novembre 2016.



Illustration 26 : Signature des deux marchés de travaux du programme d'assainissement collectif des eaux usées de Papeete, le 15 juin 2017 – Source : Presidence.pf

L'exécution des travaux a été confiée :

- au consortium JL Polynésie, Interoute et ECI par marché de travaux lot 1 FED/2017/784-727 pour un montant de

983,8 millions F CFP (HT) (soit 8,244 millions €) pour les réseaux compris entre le parc Bougainville et Paofai ;

- au consortium Interoute, JL Polynésie et ECI par marché de travaux lot 2 FED/2017/784-728 pour un montant de 647,5 millions F CFP (HT) (soit 5,426 millions €) pour les réseaux compris entre le parc Bougainville et Fare Ute.

Pour rappel, les marchés ont été signés le 15 juin 2017 en présence notamment du Président de la Polynésie française, du Maire de la commune de Papeete et du Président directeur général de la SEML Te Ora No Ananahi.

Le premier comité de pilotage du programme s'est réuni le 28 novembre 2017 en présence du chef du bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique.

Les travaux ont été lancés en janvier 2018, après une campagne de communication relayée auprès de la télévision, presse et radio, menée en étroite collaboration avec la SEM et la commune de Papeete.

Les membres du COPIL ont pu prendre connaissance de l'avancée des travaux lors 2^{ème} et 3^{ème} comités, réunis respectivement les 29 mai et 27 novembre 2018, en présence de la Commission européenne³⁵.



Illustration 27 : Travaux d'assainissement de la commune de Papeete, Papeete, 15 mars 2018 – Source : Société Interoute

³⁵ La Commission européenne était représentée par le bureau des PTOM du Pacifique (M. MATEO-GOYET et M. HORALA) et un collaborateur de la Délégation de l'Union européenne en Thaïlande (M. Barraut) ;

Les travaux réalisés en 2018 ont permis notamment:

- pour le marché du lot 1 (référéncé FED /2017/384-727), de :
 - o poser plus de 2 726 mètres linéaires (soit environ 69 % du linéaire) ;
 - o réceptionner 3 tronçons (1-6, 1-7 et 1-14) ;
 - o facturer plus de 460 M. F CFP (soit plus de 57 % du montant total du marché – hors TVA).
- pour le marché du lot 2 (référéncé FED /2017/384-728), de :
 - o poser plus de 1 654 mètres linéaires (soit environ 54 % du linéaire) ;
 - o réceptionner 7 tronçons (2-4, 2-5, 2-7, 2-8, 2-10, 2-11 et 2-13) ;
 - o facturer environ 270 M. F CFP (soit plus de 41,7 % du montant total du marché – hors TVA).

Fin 2018, il est prévu que les travaux du programme d'assainissement se terminent à fin juillet 2019.

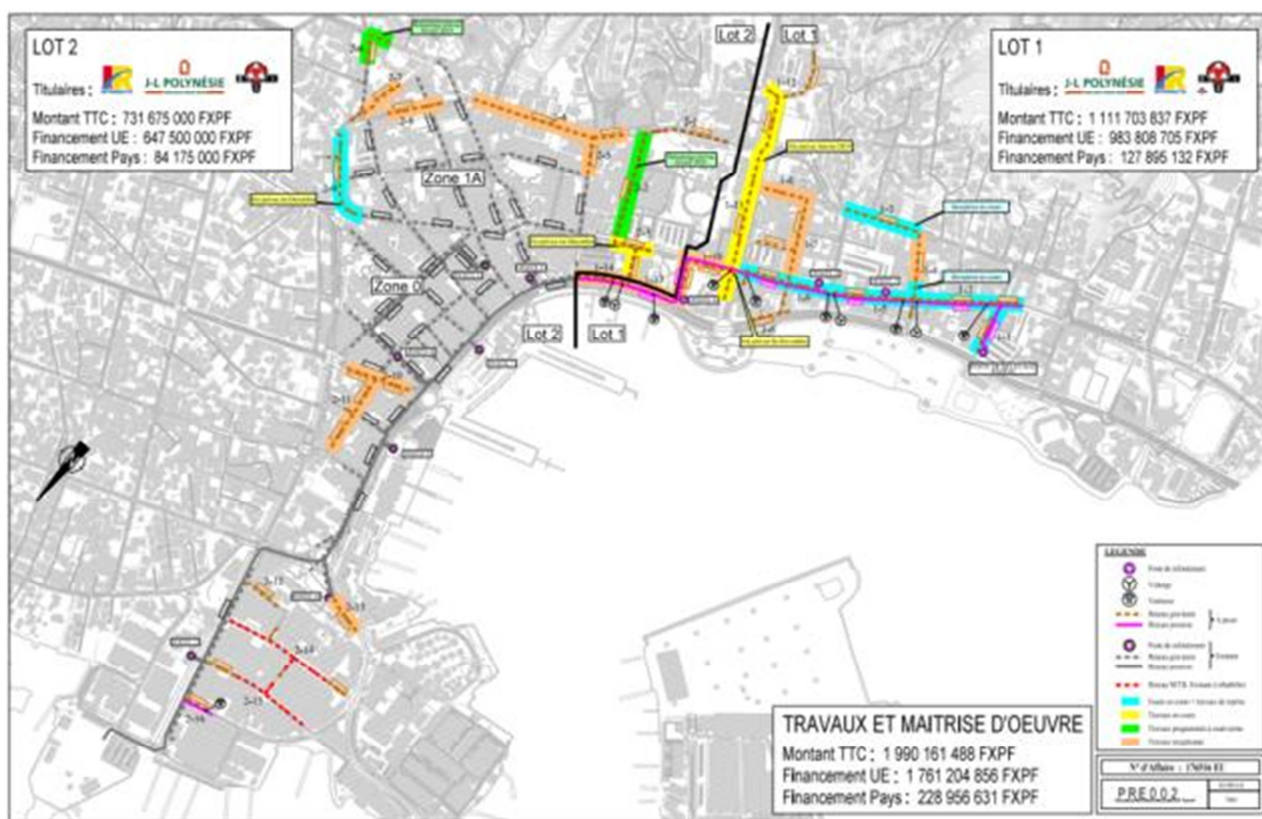


Illustration 28 : avancement des travaux du programme d'assainissement à fin novembre 2018 – Source SPEED

Zoom sur la légende :

- Travaux en cours
- Essais en cours
- Travaux

Programme en cours de mise en œuvre

3.3.4.3 Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française

La convention de financement relative au projet « Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française », signée le 19 août 2013, se décompose comme suit:

Activité	Montant de l'enveloppe (Millions F CFP)	Référent
Activité 1 : Appui à l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau (AT ³⁶ PSE ³⁷)	53,70 (450 000 €)	Direction de l'Environnement (DIREN)
Activité 2 : Evaluation PEFA prolongée – Appui à la mise en place d'un plan de réformes des finances publiques	10,74 (90 000 €)	Direction du Budget et des Finances (DBF)
Activité 3 : Assistance technique au BAE - Amélioration des performances (AT BAE)	57,28 (480 000 €)	Bureau des Affaires Européennes (DAIEP)
Activité 4 : Plan de communication et visibilité de la coopération entre l'UE et la PF	5,97 (50 000 €)	Bureau des Affaires Européennes (DAIEP)

Tableau 10 : répartition des financements du programme de renforcement des capacités institutionnelles de la PF

Sur les trois assistances techniques (AT) déployées, deux (AT PSE et AT BAE) font l'objet d'un marché de services en procédure d'appel d'offres restreint international et une (AT PEFA) d'une procédure de « contrat-cadre ».

3.3.4.3.1 Concernant l'activité 1 - AT PSE

Pour rappel, les travaux menés en vue de l'élaboration d'une politique de l'eau, qui ont pour objectif de poser les bases d'une gestion durable, concertée et coordonnée de la ressource, s'articulent autour de 3 axes :

-établir un partenariat fort entre les communes et le Pays pour renforcer l'efficacité des services publics de gestion de l'eau potable, de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ;

-gérer durablement les bassins versants de la source au lagon ;

-définir la gouvernance de la politique de l'eau en s'articulant avec les autres politiques sectorielles du Pays et dans le cadre de la coopération régionale et internationale.

L'année 2015 a été marquée par l'installation de l'assistant technique résident et par les démarches de concertations visant à élaborer les orientations stratégiques, ainsi que le plan d'actions associé. Une soixantaine de personnes représentant les communes, le Pays, l'Etat, les entreprises du secteur, les associations et les usagers a été mobilisée et impliquée dans les travaux d'élaboration de la politique sectorielle de l'eau à l'occasion de deux ateliers de concertation tenus en septembre 2015 pour l'élaboration des orientations sectorielles et en décembre 2015 pour réunir les éléments du plan d'actions de la PSE.

En 2016, sur la base des éléments recueillis, le ministère en charge de l'environnement, la Direction de l'environnement et l'Assistance technique ont travaillé sur l'élaboration d'un

³⁶ AT : Assistance Technique

³⁷ PSE : Politique Sectorielle de l'Eau

document d'orientations stratégiques, un plan d'actions et un cadre de dépenses à moyen terme satisfaisant les attentes politiques.

Le rapport final de l'assistance technique a été approuvé le 24 novembre 2016, avec un paiement final intervenu en décembre 2016. Le contrat a été clôturé le 23 mars 2017.

Programme clôturé le 23 mars 2017

En 2017, les documents constitutifs de la politique de l'eau ont été finalisés avec l'aide d'une assistance technique complémentaire à celle de l'Union européenne. Ainsi, 12 orientations opérationnelles ont été arrêtées, qui se déclinent en 35 mesures et se concrétisent au travers de 89 actions pour la période 2017-2020, pour un montant de 19,228 milliards de F CFP. Les premières actions ont démarré en 2017 et se poursuivent en 2018.

Orientations ³⁸	Budget 2017-2020 (19 228 millions F CFP)	% Total
Etablir un partenariat fort entre les communes et le Pays pour renforcer l'efficacité des services publics de gestion de l'eau potable, de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales	12 100	62,9%
Gérer durablement les bassins versants de la source au lagon	6 875	35,8%
Définir la gouvernance de la Politique de l'eau en l'articulant avec les autres politiques sectorielles du Pays et dans le cadre de la coopération régionale et internationale	253	1,4%

Tableau 11 : Répartition de l'enveloppe budgétaire de la PSE

Les documents constitutifs de la politique de l'eau ont fait l'objet de concertation des 48 communes, de l'ensemble des services du Pays et de l'Etat et ont reçu un avis favorable du CESC en août 2017³⁹. Le projet n'a cependant pas été soumis en 2018 à l'Assemblée de la Polynésie française en raison de la tenue des élections territoriales des 22 avril et 6 mai 2018. Les travaux du ministère et de la direction de l'environnement se sont poursuivis par la révision et la mise à jour du projet de politique de l'eau pour la période 2019-2025.

3.3.4.3.2 Concernant l'activité 2 - Evaluation PEFA (Dépenses publiques et responsabilité financière) prolongée

Pour rappel, en liminaire, il est à rappeler que la bonne mise en œuvre de l' « évaluation PEFA prolongée » est importante pour le Pays. Au travers de cette démarche, les réformes engagées pour la gestion des finances publiques apparaissent comme un critère d'éligibilité afin de disposer de l'appui budgétaire dans le cadre de l'enveloppe territoriale du 11^{ème} FED.

³⁸ Source: Rapport du PR à l'APF année civile 2017 Tome 1 (p. 260)

³⁹ Avis n° 92 du 24 août 2017 sur le projet de délibération portant approbation de la politique sectorielle de l'eau.

Le projet se compose de deux missions :

- une mission d'évaluation dite « PEFA standard » selon les normes du secrétariat PEFA basé à Washington (1) ;
- une mission d'appui à l'élaboration d'un plan de réformes de la gestion des finances publiques spécifique à la Polynésie française (2).

Cette prestation a été effectuée par le consortium ADE.

(1) Mission d'évaluation PEFA

L'année 2015 a vu la réalisation par l'AT de la mission d'évaluation PEFA en PF qui s'est soldée par l'approbation le 16 décembre, par le comité de pilotage, du rapport final PEFA⁴⁰.

Ce rapport d'évaluation conclut à un bilan globalement positif. Il relève que la qualité du système de GFP continue de se renforcer grâce aux actions du plan d'assainissement des comptes publics, à la mise en place d'un cadre de gestion de la performance budgétaire et à l'amélioration des systèmes informatiques. Des points d'amélioration sont également soulevés.

Cette évaluation a été présentée le 27 janvier 2016 au conseil des ministres.

(2) Mission d'appui à l'élaboration d'un plan de réformes de la gestion des finances publiques de la Polynésie française

La seconde mission prévue dans le cadre de l'AT PEFA a été menée du 29 mars au 1^{er} avril 2016. Elle a permis de présenter l'esquisse du plan de réforme au Comité de pilotage (COPIL) et au Comité technique (COTECH) de la réforme de la gestion des finances publiques (GFP).

Les 30 et 31 mars 2016 se sont déroulés les ateliers de travail autour des 4 axes stratégiques du plan de réforme :

- (i) mettre en place des dispositifs permettant de traduire dans le budget annuel les priorités de politiques à moyen terme, réalistes et sincères ;
- (ii) renforcer les capacités de maîtrise de l'exécution du budget ;
- (iii) développer les audits et vérifications internes et les contrôles externes ;
- (iv) développer les systèmes d'information et les publications sur les finances publiques.

Le rapport final de la mission « AT PEFA prolongée » a été approuvé le 15 juillet 2016. L'Ordonnateur territorial a approuvé la clôture du contrat le 4 novembre 2016 après que le paiement final ait été effectué.

Programme clôturé le 4 novembre 2016

Après avoir été validés par le COTECH et le COPIL de la réforme de la GFP, respectivement les 12 et 15 décembre 2016, le Plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques a été approuvé par le Conseil des ministres le 27 décembre 2016 et adopté le 9 mars 2017 par l'Assemblée de la Polynésie française.

⁴⁰ Rapport final de l'évaluation PEFA 2015 en Polynésie française publié sur le site internet de la Présidence de la Polynésie française :

<http://www.presidence.pf/wp-content/uploads/2018/06/Evaluation-PEFA-en-Polyn%C3%A9sie-fran%C3%A7aise.pdf>

Le plan d'actions n° 1 décrivant 45 actions, intéressant la période 2018-2019, a été établi au cours de l'exercice 2017. Présenté au comité de pilotage ad hoc le 14 décembre, il a été validé par le gouvernement le 28 décembre 2017. La traduction de l'approbation de ce plan d'actions n° 1 a été faite au travers de l'arrêté n° 43/CM du 5 janvier 2018.

En 2018, sur les 45 actions du plan d'actions n° 1 de la RGFP pour la période 2018-2019, 9 ont été menées à bien à fin 2018 :

- L'action n° 14 « adopter un nouveau code des marchés publics » ;
- L'action n° 19 « former les gestionnaires de marchés publics » au nouveau code des marchés publics ; Le bilan de ces formations est schématisé ci-après :

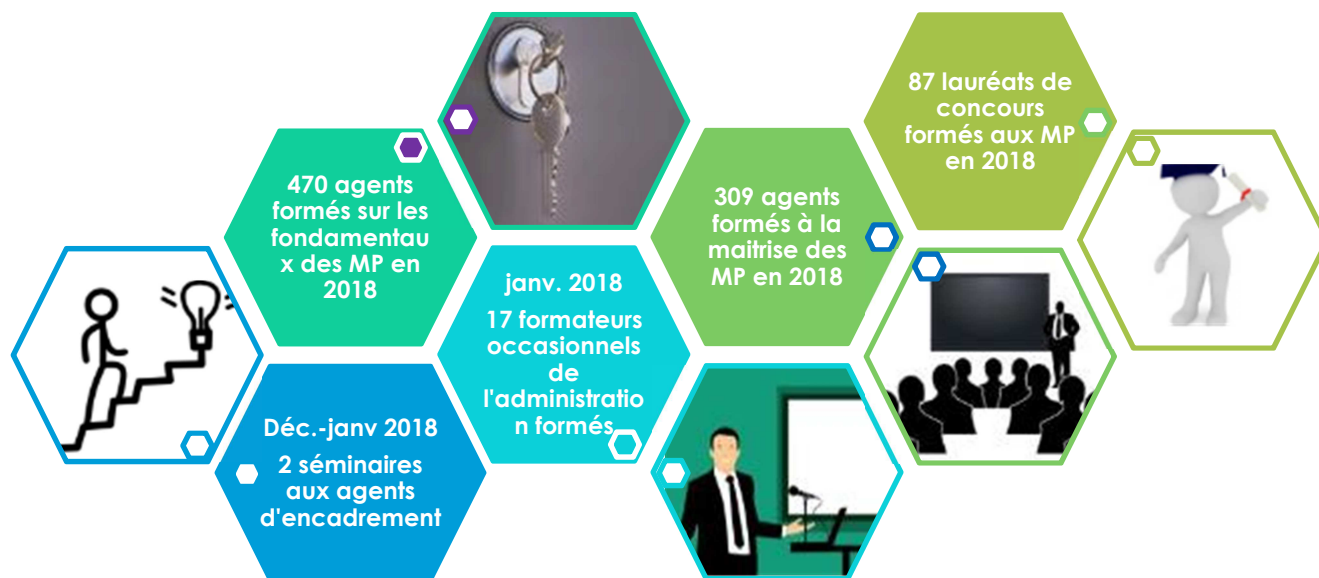


Schéma 1 : Bilan des formations aux gestionnaires de marchés publics

- L'action n° 21 « mettre en place des plans prévisionnels annuels de passation des marchés publics » ;
Les procédures ad hoc ont été définies courant 2018 pour une première phase de mise en œuvre (marchés > **35 millions XPF** – soit 293 300 €) et arrêtées par voie de circulaire en fin d'année⁴¹.
- L'action n° 24 « mettre en place la publication d'une liste annuelle des marchés publics passés » ;
Les procédures ad hoc ont-elles aussi été définies courant 2018 pour une première phase de mise en œuvre (marchés > **35 millions XPF** – soit 293 300 €) et arrêtées par voie de circulaire en fin d'année⁴².
- L'action n° 26 « arrêter la planification de la délivrance des 12^{èmes} de crédits de fonctionnement » dès le début de l'année⁴³ ;

⁴¹ cf. circulaire n°8025/PR du 26 novembre 2018

⁴² Cf. même circulaire n°8025/PR du 26 novembre 2018

⁴³ Dans le cadre du programme 2.4 « améliorer la régulation budgétaire », cette fiche-action vise à préciser dans la circulaire annuelle d'exécution du budget le nombre de douzièmes à déléguer et leur date de délégation, afin d'informer de manière précise les services. L'objectif étant qu'ils puissent disposer de plus de visibilité sur les délégations de crédits dès le début de l'année pour une meilleure programmation de leurs dépenses, mais également de fluidifier les besoins de décaissements et éviter le goulot d'étranglement à la clôture de l'exercice

- L'action n° 26 « établir des statistiques sur 2 ans, analyser et cartographier les rythmes d'engagement de dépenses par secteur et par nature »⁴⁴ ;
- L'action n° 34 « développer la partie financière du programme annuel d'audit »⁴⁵ ;
- L'action n°35 « élaborer un programme d'audit annuel comprenant notamment des audits d'entités » représentant un total de dépenses ou de recettes significatif et où une ou plusieurs fraudes ont été découvertes, dans une optique de recentrage d'une partie des audits internes aujourd'hui accomplis. Le programme d'audit 2018-2019 a été réalisé, avec un indicateur 2018, à 35% et avec un objectif de 30% en 2019.
- L'action n°36 « développer les appuis extérieurs de l'Assemblée nationale et de la Chambre territoriale des comptes » pour améliorer les compétences de l'Assemblée de la Polynésie française en matière de contrôle budgétaire. Après un stage d'immersion à l'Assemblée Nationale de 3 agents de l'APF en juin, une troisième⁴⁶ et dernière visite d'étude à l'Assemblée Nationale et au Sénat a eu lieu du 12 au 23 novembre 2018.

L'avancement des autres fiches-actions du plan d'actions n°1 de la RGFP fera l'objet en 2019 d'un point de situation de la réforme au 31 décembre 2018.

La mise en œuvre de ce plan d'actions n° 1, amorcée en 2018, se poursuivra donc en 2019.

3.3.4.3.3 Concernant l'activité 3 - AT BAE

Objectifs de la mission d'Assistance Technique au BAE

Pour rappel, la Polynésie française a demandé, en 2012, qu'une assistance technique pour le développement des capacités de la Polynésie française soit prise en charge par les fonds du 10^{ème} FED. Cette assistance technique visait aussi à préparer dans les meilleures conditions possibles la mise en œuvre du 11^{ème} FED (2014-2020).

Deux facteurs importants ont guidé cette requête : la mise à disposition du Pays par le 11^{ème} FED d'une enveloppe territoriale sous la modalité de l'« appui budgétaire sectoriel », et l'augmentation de 50% du montant de cette enveloppe par rapport à celui du 10^{ème} FED.

L'Assistance Technique « amélioration des performances » (AT BAE) a démarré le 29 juillet 2015. Elle est basée au Bureau des affaires européennes de la Délégation aux Affaires Internationales et Européennes (DAIEP), à la Présidence de la Polynésie française.

tant à la direction du budget et des finances qu'à la paie. Une circulaire modificative a été élaborée en ce sens et diffusée le 10 janvier 2018.

⁴⁴ Toujours dans le cadre du programme 2.4 « améliorer la régulation budgétaire », cette fiche-action, via les travaux d'extraction et de consolidation des données du logiciel comptable, a permis d'obtenir en 2018 la cartographie les rythmes d'engagement des dépenses par services au titre des années 2016 et 2017.

⁴⁵ Dans le cadre du programme 3.1 « développer les capacités d'audits et de contrôles internes », cette fiche-action visait la mise en place d'un accompagnement systématique de la direction du budget et des finances (DBF) dans la mise en œuvre du programme annuel d'audit réalisé par la direction de la modernisation et des réformes de l'administration (DMRA). L'objectif poursuivi étant l'intégration dans le contenu des audits internes aujourd'hui accomplis des éléments consacrés à la description des informations financières de l'entité audité :

- vérification de la conformité des états financiers (fiabilité et intégrité des informations financières et opérationnelles et respect des règles et procédures) pour les services administratifs ;
- et analyse financière réalisable au surplus, pour les établissements publics (EPA, EPIC, EPE).

Le programme d'études correspondant a été finalisé en juin 2018.

⁴⁶ Les deux premières ont eu lieu en 2017.

Elle est prévue pour une période totale de 42 mois, dont 18 mois en appui continu (du 29 juillet 2015 au 29 mars 2017), puis 22 mois (jusqu'au 29 novembre 2018) en appui discontinu (pour 12 mois de présence effective).

Ses principales modalités d'exécution sont le renforcement des capacités d'action du BAE et de la DAIEP via la formation, l'information, le coaching et la communication. Elle s'applique également à développer les capacités au sein des services administratifs du Pays, mais aussi celles des communes, associations et entreprises qui pourraient être concernées par la coopération avec l'Union européenne.

Son **objectif global** est d'améliorer le dialogue de la Polynésie française avec les instances européennes par une plus grande maîtrise des procédures et des logiques d'intervention de l'UE.

Rappels des étapes principales de l'intervention

La mission s'est déroulée en deux périodes successives :

- une séquence de diagnostic, d'analyse et de planification (juillet 2015 à juin 2016) ;
- une séquence de mise en œuvre du Plan d'actions adopté en juin 2016 (juin 2016 à novembre 2018).

Activités en 2018

L'année 2018 a été la dernière année d'exécution des missions de l'AT BAE avec la présentation des deux derniers rapports d'activités au comité de pilotage (COFIL) :

- le rapport d'étape n° 4 adopté à la réunion du COFIL du 31 mai 2018, qui présente les activités réalisées de décembre 2017 à mai 2018 ;
- le rapport d'étape n° 5 adopté à la réunion du COFIL du 27 novembre 2018, qui présente les activités de juin à novembre 2018.

Jusqu'en novembre 2018, les avancées ont été les suivantes :

Résultat 1 : Réforme de l'organisation

A l'issue de la mission de l'AT BAE, l'équipe du BAE est constituée de 3 cadres A, dont un chef de bureau qui a plusieurs années d'expérience de gestionnaire de programmes au sein de la Commission européenne, une chargée d'affaires expérimentée qui œuvre au BAE depuis 3 ans et une chargée de mission stagiaire qui a intégré le BAE en mai 2018 après avoir été lauréate du concours de recrutement d'attachés d'administration.

S'agissant du relais des activités du BAE à Paris et à Bruxelles, un agent de la DPF assure l'intérim depuis le 24 août 2018. Une nouvelle organisation est en cours de mise en place : le correspondant aux affaires européennes basé à Paris ne dépendra plus, pour l'exécution et la prise en charge de ses missions et déplacements, que de la DAIEP et non plus de la DPF.

Sur proposition du chef du BAE, deux séances de « team building » ont été animées respectivement le 17 mai et le 24 octobre 2018 par une formatrice de l'AT BAE en mission à Tahiti. Ces deux séances ont permis de remotiver l'ensemble de l'équipe BAE – AT BAE vers des objectifs communs, avec une organisation et des relations inter-personnelles améliorées.

Au cours de l'année 2018, les agents du BAE ont également bénéficié des formations organisées par l'AT BAE à l'attention de l'administration de la Polynésie française.

L'équipe du BAE est maintenant pleinement opérationnelle à Tahiti, et bientôt à Paris, pour mettre en œuvre le dialogue renforcé attendu par l'Union européenne dans sa coopération avec la Polynésie française.

Résultat 2 : Renforcement de la coopération régionale

En 2018, l'AT BAE n'a plus accompagné le BAE dans le cadre du processus de programmation du 11^{ème} FED régional, du fait de la reprise de ce dossier par l'équipe BAE.

Résultat 3 : Formation, appuis techniques, coaching

Les formations ont été le cœur de l'intervention de l'AT BAE.

Elles étaient destinées à améliorer la capacité de toutes les parties prenantes à participer aux projets financés par l'UE dans tous les domaines qui pourraient améliorer le dialogue et la coopération au sein de la Polynésie française, entre l'UE et la Polynésie française et entre cette dernière et la région Pacifique.

Six (6) formations ont été réalisées en 2018 au profit des agents de l'administration de la Polynésie française :

- Formation au cadre logique et à la gestion du cycle du projet (Avril, Sept. – Oct. 2018) ;
- Formation à la conception et gestion de programmes et projets éligibles aux financements de l'UE (Avril 2018) ;
- Formation à la modalité d'appui budgétaire sectoriel (Mai 2018) ;
- Formation et appuis à l'élaboration des politiques sectorielles (Mai 2018) ;
- Formation à la gestion axée sur les résultats (Mai et Octobre 2018) ;
- Formation de formateurs (Octobre 2018).



Illustration 29 : Participants à la formation au cadre logique et à la gestion du cycle du projet – Source : service-public.pf/daie

Résultat 4 : Communication et visibilité

En 2018, l'AT BAE a contribué à deux dimensions de la communication et de la visibilité des valeurs de l'UE et des actions de l'UE en PF :

- appui au BAE dans la mise en œuvre du contrat-cadre de communication et visibilité, y compris la réalisation de la 2^{ème} édition de la « semaine de l'Europe », organisée en mai 2018 ;
- contribution à la réalisation des « Newsletters du BAE » n° 3 et 4, parues respectivement les 25 mai et 21 décembre 2018.

Programme terminé le 30 novembre 2018
Clôture prévue en 2019

3.3.4.3.4 Concernant l'activité 4 - plan de communication et visibilité de la coopération entre l'Union européenne et la Polynésie française

Pour rappel, une somme de 50 000 € (5,97 millions F CFP) a été allouée dans l'enveloppe du 10^{ème} FED territorial pour financer des activités de communication et de visibilité de la coopération UE – PF. La délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique (DAIEP) et son bureau des affaires européennes est chargée de la mise en œuvre de cette action.

La fin de l'année 2015 a été marquée par le lancement de la procédure concurrentielle avec la rédaction des documents nécessaires à la constitution de l'appel d'offres. Déclaré infructueux le 24 juin 2016, l'appel d'offres a été relancé en modalité « contrat-cadre » après modification du cahier des charges.

Le contrat de prestations intellectuelles a finalement été signé le 18 août 2016 avec le consortium ICE, pour un montant de 5,429 millions F CFP (ou 45 500 €), sur la base de 65 jours-expert répartis sur 2 ans.

La mise en œuvre du programme s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- La tenue de réunions de préparation entre le BAE /DAIEP, le service communication de la Présidence et le correspondant local du consortium ICE les 11 octobre, 7 novembre et 8 décembre 2016 afin de définir les besoins et enjeux du programme ;
- La réunion du 1^{er} COPIL du contrat « communication et visibilité » le 15 février 2017 ;
- L'organisation d'une conférence de presse le 5 mai 2017 pour annoncer « la semaine de l'Europe » en PF en présence des principaux partenaires de la coopération UE-PF.

Ces travaux se sont donc traduits par l'organisation d'une première édition de « la semaine de l'Europe » en Polynésie française du 9 au 14 mai 2017. Cet événement, co-financé par l'Union européenne et la Polynésie française, visait à accroître, au sein du public polynésien, la connaissance de l'UE, de ses valeurs et de ses actions ainsi que des programmes européens mis en œuvre en Polynésie française.



Illustration 30 : Affiche « Semaine de l'Europe en Polynésie française » édition 2018 – Source : www.service-public.pf/daie

Fort de l'expérience et des bons retours de l'édition 2017, la 2^{ème} édition de la "semaine de l'Europe" présentée en conférence de presse le 24 mai, a été organisée du 28 mai au 3 juin 2018, en présence de M. Tomas Mateo-Goyet, chef du bureau de la Commission européenne pour les Pays et Territoires d'Outre-Mer du Pacifique, accompagné de deux collaborateurs, en mission à Tahiti du 29 au 31 mai 2018.

Cet évènement a reconduit les actions médiatiques suivantes :

- d'interviews, de reportages en télévision, à la radio ;
- de réalisation de 6 films animés et didactiques sur le rôle et l'engagement de l'Europe en Polynésie française, diffusés chaque jour sur les deux chaînes locales (TNTV et Polynésie 1ère) ;
- d'articles dans la presse ou sur le site internet de la DAIEP ;
- et également d'affichages dans la ville de Papeete et dans certains restaurants grâce à des drapeaux, sets de table et menus aux couleurs européennes.

La principale nouveauté pour cette édition 2018 a été la création d'une page Facebook "Semaine de l'Europe en Polynésie française". Cette page enrichie de contenu et d'actualités, a hébergé un quizz sur l'Europe avec l'organisation d'un jeu-concours en partenariat avec la compagnie Air Tahiti Nui pour remporter 2 vols "aller-retour" pour "Paris".



Illustration 31 : Conférence de presse, 2^{ème} édition de la «Semaine de l'Europe en Polynésie française», 24 mai 2018 – Source : www.service-public.pf/daie

Programme clôturé le 12 septembre 2018

3.3.4.4 Exécution du 10^{ème} FED territorial (Enveloppe B) / Protection de la route territoriale N°2 suite au cyclone Oli

La Polynésie française a mobilisé sur l'enveloppe B du 10^{ème} FED une aide d'urgence de 2,9 millions € en 2010 à la suite du passage du cyclone OLI afin d'effectuer des travaux de renforcement de la protection de la route territoriale N°2.

La convention de financement a été signée le 10 janvier 2012 et les travaux, d'une durée prévisionnelle de 9 mois, ont commencé en septembre 2013.

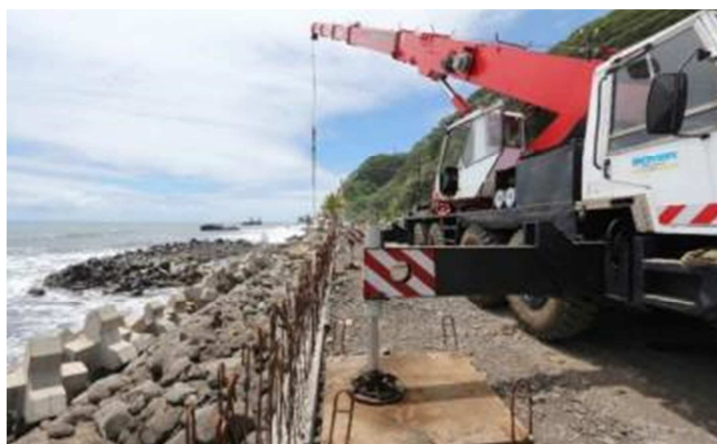


Illustration 32 : Travaux de protection de la route territoriale n° 2, Papenoo, Tahiti – Source : www.tahiti-infos.com

Cette convention a fait l'objet de deux modifications successives visant à en prolonger la durée d'exécution initialement fixée à 42 mois :

- Avenant n° 1 du 17 décembre 2013 pour la prolongation de 10 mois de la convention de financement ;
- Avenant n° 2 du 8 mai 2014 pour la prolongation de 3 mois de la convention de financement.

Le contrat de travaux, conclu le 05 juillet 2013, confie l'exécution des travaux au groupement JL Polynésie SA – SARL BOYER.

Le coût total estimatif du projet, d'un montant total de 348,9 M. F CFP HT (soit 2,9 M. € HT), est supporté dans le cadre d'un co-financement de la Commission (214,7 M. F CFP, soit 1,8 M. € HT) et de la Polynésie française (134,1 M. F CFP, soit 1,1 M. € HT).

L'ensemble des opérations a été achevé en août 2014 et la réception définitive des ouvrages a été prononcée le 8 mars 2016. Le décompte général et définitif a été transmis à la Commission européenne le 25 mai 2016 et la libération des garanties originales du contrat est intervenue le 19 juillet 2018.

L'audit financier du projet, prévu dans le cadre du marché de travaux FED/2013/322-139 signé entre la Polynésie française et le groupement JL Polynésie – SARL BOYER, a été réalisé à la demande de la Délégation de la Commission européenne pour le Pacifique en mars 2017.

Activités en 2018

Suite à la remise du rapport d'audit financier et technique du projet le 11 juin 2018, la Commission européenne a procédé au recouvrement le 5 novembre 2018 d'un montant total de 15 680,68 €, la Polynésie française et la société JL POLYNESIE ayant été considérées respectivement redevables de 12 796 € et 2 884,68 € en raison de paiements trop-perçus et de l'inéligibilité de certaines dépenses.

Le contrat référencé FED/2013/322-139 ainsi que la décision de financement correspondante ont été clôturés le 5 décembre 2018.

Programme clôturé le 5 décembre 2018

Leçon à retenir : Il est souhaitable qu'une procédure spécifique de mobilisation pour les fonds d'aide d'urgence permette à l'aide octroyée d'être mise en œuvre dans des délais beaucoup plus courts afin d'améliorer sa réactivité.

3.3.5 Exécution du 10^{ème} FED régional (INTEGRE)

Le projet INTEGRE⁴⁷ (Initiatives des Territoires pour la Gestion Régionale de l'Environnement), financé par l'Union européenne à hauteur de 12 M. € (1,43 milliard F CFP), piloté par la Polynésie française en tant qu'ordonnateur régional et mis en œuvre par la Communauté du Pacifique (CPS), s'est achevé en mars 2018, après 5 ans de mise en œuvre.

Les dernières activités réalisées en Polynésie française ont consisté en :

- la tenue à Papeete le 19 mars 2018 du dernier comité de coordination technique territorial (CCTT) ;
- et des ateliers de clôture sur les sites pilotes de Raiatea le 14 mars, de la presqu'île le 27 mars et de Moorea le 26 mars.

Tout au long de son exécution, INTEGRE a appuyé les démarches de gestion intégrée dans les zones côtières (GIZC) des quatre Pays et Territoires d'outre-mer européens du Pacifique (PTOM) : Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et Pitcairn.

L'objectif du programme était de soutenir les initiatives des territoires en matière de gestion durable de l'environnement et de gestion intégrée des zones côtières et d'encourager une utilisation durable du littoral en conciliant le développement socio-économique et la sauvegarde du patrimoine biologique, écologique et culturel pour les populations actuelles et les générations futures.

Le programme a financé des actions au niveau de chaque territoire mais aussi au niveau régional (ateliers régionaux, échanges bilatéraux). Le volet régional du projet visait à renforcer la coopération régionale en matière de développement durable et de GIZC à travers deux actions principales :

- i) la création d'espaces de rencontre et de collaboration entre les PTOM et entre les pays de la région ;
- ii) la création d'outils d'échanges et la valorisation des expériences acquises par la capitalisation et la communication ou encore l'intégration dans les réseaux régionaux existants.

À l'échelle de la Polynésie française, le projet INTEGRE a renforcé les démarches de gestion participative et intégrée en concertation avec les acteurs locaux et pour le bénéfice des populations et de la protection des espaces naturels. Le programme s'est articulé autour de trois sites pilotes: les îles de Raiatea et Taha'a, la presqu'île de Tahiti ainsi que la baie et la vallée d'Opunohu, à Moorea.

À l'échelle de ces sites pilotes, le projet INTEGRE a eu comme objectifs :

- d'accompagner un développement économique durable, notamment en matière de tourisme ;
- de participer à la maîtrise des menaces d'origines anthropiques ;
- de dynamiser le processus de gestion participative et mobiliser plus efficacement les acteurs locaux ;
- et de contribuer à la gestion durable et intégrée des ressources naturelles et culturelles.

⁴⁷ Source : Communauté du Pacifique – www.spc.int

- ❖ **Sur le site de Raiatea–Taha'a**, le projet INTEGRE a soutenu différentes actions dans trois domaines différents : la réduction des pollutions, le développement d'activités économiques durables et la mise en place d'une gestion durable et intégrée du lagon.



Illustration 33 : Lagon de Tahaa – Source : www.service-public.pf/daie

Dans le cadre de la **réduction des pollutions**, INTEGRE a soutenu les activités suivantes, pour un budget total de 28,5 M. F CFP :

- Gestion de la pollution terrigène et organique au travers de pratiques issues de la permaculture (opérateur: SARL Vaihuti Fresh) ;
- Valorisation des déchets d'abattoir (opérateur: Service du développement rural) ;
- Gestion des déchets professionnels (opérateur: Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers) ;
- Réduction de l'usage des herbicides agricoles (opérateur: Commune de Taputapuatea) ;
- Mise en place de fermes et potagers pédagogiques bio dans les écoles primaires (opérateur: Commune de Taputapuatea).

Dans le cadre du **développement d'activités économiques durables**, le projet a financé les activités suivantes, pour un budget total de 23,5 M. F CFP :

- Valorisation et commercialisation des produits locaux à travers la construction et l'aménagement d'un fare à Tehurui (opérateur: Commune de Tumaraa) ;
- Développement d'une zone d'activités écotouristiques sur le site de Tiarere (opérateur: Commune de Taha'a) ;
- Création de jardins partagés et d'agriculture biologique (opérateur: Commune de Uturoa) ;
- Aménagement d'un site de multiactivités dédié à l'agriculture, le sport et le tourisme à Puohine (opérateur: Association Tamarii Puohine).

Dans le cadre de la **mise en place d'une gestion durable et intégrée du lagon**, le projet a soutenu les activités suivantes, pour un budget total de 18 M. F CFP :

- Élaboration d'un plan de gestion intégrée du lagon (opérateur: Communes du site et services techniques du pays) ;
- Préservation et valorisation du motu Punaeroa à Vaiaau (opérateur: Association Punaeroa).

- ❖ **Sur le deuxième site pilote de la Presqu'île de Tahiti (Taiarapu)**, le projet INTEGRE s'est intéressé à la réduction des impacts environnementaux, à la mise en place de mesures de gestion des ressources naturelles et culturelles et au développement d'activités lagunaires durables.



Illustration 34 : Presqu'île de Tahiti – Source : www.service-public.pf/daie

Dans le cadre de la **réduction des impacts environnementaux** (photo A ci-dessus), le projet a financé la mise en place d'outils pour développer l'agriculture biologique et gérer correctement les déchets agricoles, pour un budget total de 10 Millions F CFP (opérateur: Association Biomarama).

Pour mettre en place des mesures de **gestion des ressources naturelles et culturelles**, INTEGRE a soutenu les projets suivants, pour un budget total de 10 M. F CFP (voir photo B ci-dessus):

- Mise en place de la gestion de l'aire protégée des ressources naturelles (Rahui) au Fenua Aihere (opérateur: DIREN) ;
- Gestion de la fréquentation de la rivière Aoma (opérateur: Commune de Taiarapu-Ouest) ;
- Préservation et valorisation des sites archéologiques du bassin versant de l'aire protégée de Maraetiria à Faaroa au Fenua Aihere (opérateur: Service de la culture et du patrimoine).

Les actions financées par le projet qui ont contribué au **développement d'activités lagunaires durables** sur le site (voir photo C ci-dessus), pour un budget total de 52 M. F CFP, ont été les suivantes:

- Appui à la mise en place d'un réseau de « *rahui* » en concertation avec les acteurs (opérateur : Service de la culture et du patrimoine, CRIOBE, communes) ;
- Développement de techniques d'élevage aquacoles à bas coûts à des fins de commercialisation et de réensemencement (opérateur : Coopérative des aquaculteurs de la Polynésie française) ;
- Harmonisation des réseaux de suivi de l'environnement dans le cadre d'une démarche participative (opérateur: Direction des ressources marines et minières).

- ❖ **Dans le troisième site pilote, la baie d'Opunohu située sur l'île de Moorea**, le projet INTEGRE a promu trois actions majeures avec l'objectif d'améliorer la qualité environnementale et paysagère, promouvoir des activités écotouristiques et mettre en place une gouvernance locale dédiée au tourisme durable.

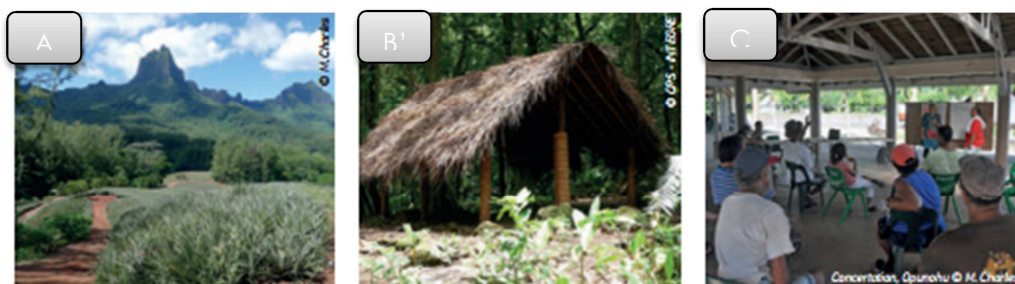


Illustration 35 : Baie d'Opunohu, île de Moorea – Source : www.service-public.pf/daie

Les actions visant à **améliorer la qualité environnementale et paysagère** ont été les suivantes, pour un budget total de 24 M. F CFP :

- Réduction de la pollution terrigène (voir photo A' ci-dessus) (opérateur: Service du développement rural, CRIOBE) ;
- Réduction de l'usage des intrants organiques et chimiques dans l'agriculture (opérateur: Lycée agricole d'Opunohu).

Dans le domaine des **activités écotouristiques**, INTEGRE a soutenu les projets suivants, pour un budget total de 29 M. F CFP :

- Aménagement d'un parcours de découverte et d'interprétation ethnobotanique (voir photo B' ci-dessus) (opérateur: Service de la culture et du patrimoine) ;
- Aménagement d'un parcours santé (opérateur: Service du développement rural et service jeunesse et sport) ;
- Mise en place d'une structure d'accueil touristique et culturelle (opérateur: Commune de Moorea).

Pour contribuer à la mise en place d'une **gouvernance locale dédiée au tourisme durable**, INTEGRE a soutenu le projet d'élaboration d'un plan de développement durable (voir photo C' ci-dessus), pour un budget total de 21 M. F CFP (opérateur: CRIOBE, Commune de Moorea, CPS).

À l'échelle de la Polynésie française et d'une manière transversale, le projet INTEGRE a également eu vocation à :

- améliorer la mise en réseau et les capacités de tous les acteurs impliqués dans la gestion de l'environnement ;
- évaluer l'organisation de la gestion et de la surveillance de la Zone Economique Exclusive ainsi que les coûts de gestion dans le cadre de mesures d'atténuation des effets du changement climatique et d'adaptation ;
- et renforcer la filière « Agriculture biologique » afin de participer au développement d'une activité de production agricole plus respectueuse de l'environnement et moins consommatrice d'intrants.

Le budget alloué à la Polynésie française pour les thématiques transversales a été de 29 M. F CFP, auquel sont venus s'ajouter les 214 M. F CFP dépensés sur les trois sites sélectionnés, soit

un total de 243 M. F CFP investis par le projet INTEGRE pour les actions déployées en Polynésie française.

En 2018, une dernière action de communication a été menée à Bruxelles via une exposition dédiée au projet INTEGRE le 20 février 2018, en marge du 16^{ème} Forum PTOM-UE au Parlement européen.

Le programme INTEGRE a également fait l'objet d'un rapport de capitalisation en avril 2018.

L'équipe chargée de la capitalisation s'était réunie en octobre 2016 à l'occasion d'un séminaire de travail afin de déterminer les grands axes de cette capitalisation. Le plan de capitalisation du programme a ensuite été enrichi tout au long de la dernière année de mise en œuvre du projet.



Illustration 36 : Exposition INTEGRE, en marge du 16^{ème} Forum PTOM-UE, Bruxelles, 20 février 2018 – Source : www.presidence.pf

Deux enjeux majeurs ont constitué l'armature des actions de capitalisation du projet INTEGRE :

1. La visibilité et la pérennité du renforcement de la coopération entre PTOM réalisé dans le cadre du projet INTEGRE en vue d'une meilleure intégration régionale ;
2. Le réinvestissement effectif des apprentissages issus de l'expérience INTEGRE par les PTOM pour mettre en œuvre une GIZC adaptée aux pays et territoires insulaires du Pacifique.

L'évaluation finale du programme, attendue pour 2019, permettra de finaliser ce travail de capitalisation.

Le projet INTEGRE passe maintenant le relais au nouveau programme financé par le 11^{ème} FED régional pour la région Pacifique, dont la convention de financement a été signée le 10 avril 2018, et dont l'objectif est de construire un développement durable et résilient des économies des PTOM face au changement climatique, en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources naturelles (voir 11^{ème} FED régional - page 26 ci-dessous).

.....
Programme terminé
Clôture prévue en 2019 avec l'évaluation finale du
programme⁴⁸
.....

⁴⁸ La fin de l'année 2018 a été consacrée à l'élaboration des termes de référence de l'évaluation finale du programme dont la consultation a été lancée en novembre 2018.

3.3.6 Exécution du 10^{ème} FED régional thématique

L'Association des pays et territoires d'outre-mer (OCTA), qui dispose d'un budget propre financé sur la base de contributions annuelles des PTOM⁴⁹, a bénéficié depuis décembre 2012 d'une équipe d'assistance technique, à temps plein, basée à Bruxelles et financée grâce au 10^{ème} FED.

Dans le cadre du 10^{ème} FED, l'OCTA s'est vu confier le rôle d'autorité contractante des projets financés par l'enveloppe thématique.

Deux projets sont concernés par cette enveloppe. Il s'agit d'une part de l'assistance technique à l'OCTA (pour un montant de 5 millions € (569,65 M. F FCP), clôturée en 2016, et d'autre part de la mise en œuvre de la « Stratégie Territoriale pour l'Innovation (STI) », pour un montant également de 5 millions €.

OCTA Innovation - Mise en œuvre des Stratégies Territoriales pour l'Innovation

Lancé en 2013, OCTA Innovation est un programme financé par le 10^{ème} FED régional thématique dédié à tous les PTOM européens. L'objectif de ce programme est de promouvoir des stratégies d'innovation, diversifier l'économie, améliorer la compétitivité à l'échelle régionale et mondiale et développer durablement les PTOM.

L'enveloppe budgétaire globale pour l'ensemble des PTOM est de 5 M. € (596,6 M. F CFP), affectée à la coordination et à l'appui de la mise en œuvre des Stratégies territoriales pour l'innovation (STI) d'une part pour 3 M. € (357,9 M. F CFP) et au financement de projets pilotes d'autre part pour 2 M. € (238,6 M. F CFP).

Une réunion de démarrage du projet a eu lieu à Bruxelles le 6 juin 2014, avec une durée de mise en œuvre prévue pour 48 mois, soit une fin prévisionnelle en juin 2018.

La Stratégie Territoriale de l'Innovation (STI) de la Polynésie française

Dans le cadre d'OCTA Innovation, la Stratégie Territoriale de l'Innovation (STI) de Polynésie française est pilotée par le ministère en charge de la recherche et élaborée par le comité consultatif de l'innovation composé des différents ministères composant le gouvernement, de la délégation territoriale à la recherche et à la technologie (DTRT), de la délégation à la recherche, de la délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique (DAIE) du cluster maritime de la Polynésie française et de la grappe d'entreprises Tahiti Fa'ahotu.

La STI s'articule autour de trois orientations stratégiques :

1. Développer la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat ;
2. Accroître l'impact Economique de la Recherche par le transfert de Technologie et une R&D plus performante ;
3. Faire de la Polynésie française la vitrine du savoir-faire européen en matière de lutte contre le changement climatique.

La validation de la STI a donné le droit aux PTOM de prétendre à une subvention européenne pour le lancement d'un projet



Illustration 37 : projet de bioconversion des tourteaux de coprah @octa-innovation.eu

⁴⁹ Contribution s'élevant de 2 000 à 6 000 € de cotisation par an par membre.

pilote innovant. Le Projet polynésien « Ra'o Puha » de bioconversion des tourteaux de coprah a été le projet le mieux noté par les membres du jury d'experts. Ce projet a été financé à hauteur de 80 000 € par l'Union Européenne, 70 000 € par l'Ademe et 40 000 € par la Société Technival.

Activités en 2018

Le financement du projet pilote « Ra'o Puha » est arrivé à son terme le 28 février 2018.

Dans le cadre du bilan de ce projet, Monsieur Milan Jezic Von Gesseneck, directeur du projet OCTA Innovation, s'est rendu en mission en Polynésie française du 28 février au 8 mars 2018. Profitant de sa venue, le ministère en charge de la recherche a organisé :



Illustration 38 : Mission du directeur du projet OCTA Innovation en Polynésie française – 28 février au 8 mars 2018 – Source : www.service-public.pf/daie

- la deuxième édition du marché de l'innovation le 1^{er} mars 2018 à l'issue duquel a été lancé le concours POLYNOV ;
- une série de rencontres avec les acteurs locaux de l'innovation.

A l'issue de sa visite, le directeur du projet OCTA Innovation s'est félicité de l'important renforcement de l'innovation en Polynésie française.

Actuellement, les discussions qui se poursuivent en dehors du programme OCTA innovation, portent sur la mise à jour de la feuille de route et sur l'actualisation des domaines de stratégies de spécialisation intelligente pour la Polynésie française. Les objectifs visés sont :

- mettre à jour les spécialisations intelligentes de la Polynésie française ;
- garantir la transversalité de l'innovation à travers tous les secteurs ;
- établir des partenariats public-privé efficaces ;
- et établir les politiques et les instruments les plus adéquats pour le soutien de l'innovation.

Programme STI en cours de mise en œuvre

3.3.7 Programmation et mise en œuvre du 11^{ème} FED territorial et régional

Programmation	Millions €	Millions F CFP
11 ^{ème} FED territorial	29,95	3 567,97
11 ^{ème} FED régional	36	4 295,88
11 ^{ème} FED thématique	16 - 28	1 909,28-2 147,94
11 ^{ème} FED TCF II	2	238,66

Tableau 12 : récapitulatif du montant des contributions du 11^{ème} FED

3.3.7.1 11^{ème} FED territorial : appui à la stratégie de développement touristique

Pour le 11^{ème} FED territorial, l'appui budgétaire sectoriel (ABS) a été retenu comme modalité d'intervention, sous réserve que les conditions générales suivantes soient remplies : un cadre macroéconomique stable, un cadre performant pour la gestion des finances publiques, une transparence et un contrôle du budget, l'existence d'une stratégie sectorielle pertinente et crédible.

La Polynésie française a indiqué en octobre 2014 que le secteur sur lequel elle souhaitait concentrer son enveloppe territoriale serait le tourisme, choix considéré comme pertinent car il est le secteur moteur de l'économie polynésienne.

Dans le cadre de la programmation du 11^{ème} FED territorial, la première mission d'assistance technique financée par l'UE a procédé, en septembre 2015, à la phase d'identification des besoins avec la production d'un premier document de programmation.

En 2016, la stratégie de développement du tourisme a été présentée au CESC, qui a rendu un avis favorable le 25 février puis à l'APF, qui a également rendu un avis favorable le 9 juin.

Le document de programmation, qui présente les axes stratégiques de la nouvelle coopération du 11^{ème} FED territorial consacrée au développement touristique, élaboré en 2016 grâce à l'appui d'une seconde mission d'assistance technique, a été révisé puis finalisé au cours du second semestre 2017, en collaboration avec les ministères et services en charge du tourisme et des finances.

Sa signature est intervenue le 24 novembre 2017 à Bruxelles entre le Commissaire européen pour la Coopération internationale et le développement, M. Neven MIMICA, et le Vice-Président de la Polynésie française, M. Teva ROHFRIJSCH.

La signature de la convention de financement, quant à elle, est intervenue le 23 février 2018 à Bruxelles à l'occasion du 16^{ème} Forum PTOM-UE, entre le Vice-président de la Polynésie française, M. Teva ROHFRITSCH, et le commissaire européen pour la Coopération internationale et le développement, M. Neven MIMICA, en présence de la Ministre du Tourisme, Nicole BOUTEAU.

L'enveloppe financière du 11^{ème} FED Territorial s'élève à 3,6 milliards de F CFP (30,18 millions €), soit l'enveloppe la plus importante accordée à un PTOM.

Cet engagement va participer à la déclinaison et à la mise en œuvre des 134 actions de la stratégie du tourisme 2015-2020, comme le développement et l'aménagement

d'infrastructures d'accueils et

l'accompagnement de la professionnalisation des acteurs du secteur du tourisme notamment, en faveur du tourisme polynésien, dans le but d'accroître la création d'activités et donc d'emplois directs, indirects et induits dans le secteur lui-même (hébergement, restauration, prestataires touristiques) que dans les secteurs connexes (pêche, perliculture, agriculture, commerce et services) tout en valorisant le patrimoine culturel et naturel.

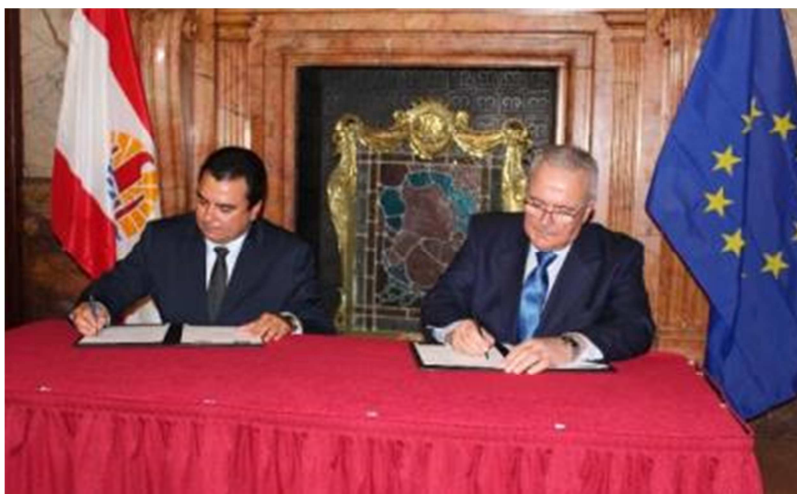


Illustration 39 : Cérémonie de signature de la convention de financement du 11^{ème} FED Territorial, le 23 février 2018 à Bruxelles – Source : service-public.pf/daie

Signature de la convention de financement du 11^{ème} FED Territorial, le 23 février 2018 à Bruxelles

Cette convention prévoit le décaissement des financements européens selon 4 tranches : deux tranches fixes, la 1^{ère} année (de 7,45 puis de 7,4 M. €), une tranche fixe et une tranche variable en 2019 et en 2020 respectivement de 7,4 et de 7,5 M. €, les tranches variables étant soumises à l'atteinte de cibles d'indicateurs du suivi de la stratégie du tourisme.

La première note de décaissement pour un montant de 889 M. F CFP (soit 7,45 M. €) a été soumise à la Commission européenne le 25 juin 2018. Le 1^{er} paiement en modalité d'appui budgétaire est intervenu le 28 novembre 2018.

1^{er} décaissement de 889 M. F CFP (7,45 M. €) le 20 novembre 2018

Compte tenu d'adaptations nécessaires sur ce 1^{er} exercice d'appui budgétaire, la 2^{ème} note de décaissement devrait être présentée à la Commission européenne au second trimestre 2019 avec une demande de révision des indicateurs de manière à ce que ceux-ci reflètent mieux l'impact de la stratégie du tourisme sur l'évolution du secteur.

3.3.7.2 Programmation du 11^{ème} FED régional Pacifique

La programmation de l'enveloppe régionale a débuté en 2014. L'enveloppe allouée à ce programme est de 4,3 milliards F CFP (36 M. €) pour la période 2014-2020.

Les discussions relatives au secteur de concentration des fonds ont eu lieu en deux temps :

- ❖ lors de la conférence régionale pour les PTOM du Pacifique organisée à Tahiti les 25 et 26 novembre 2014, en présence des pays ACP du Pacifique, des organisations de coopération régionale et de la Commission-européenne ;
- ❖ et lors du 13^{ème} forum UE-PTOM qui s'est tenu à Tortola aux Iles-Vierges Britanniques du 23 au 24 février 2015.

Les échanges et travaux lors de la conférence régionale ont permis aux parties présentes d'arrêter les conclusions suivantes, confirmées lors du 13^{ème} forum UE-PTOM :

- ✓ la Nouvelle-Calédonie est désignée comme Ordonnateur régional des PTOM pour le 11^{ème} FED ;
- ✓ Le secteur de concentration retenu pour la programmation du 11^{ème} FED régional PTOM est « l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles ».

Celui-ci est décliné au travers de 4 thématiques prioritaires :

- la transition agro-écologique, l'agriculture et les ressources forestières ;
- les ressources récifo-lagonaires et l'aquaculture ;
- l'eau ;
- les espèces envahissantes ;

Du 25 au 29 juillet 2016, l'assistance technique à la programmation du 11^{ème} FED régional a mené une mission en PF pour rencontrer les ministères et services potentiellement intéressés par la mise en œuvre du programme en PF⁵⁰.

En 2017, les activités de programmation suivantes ont été réalisées :

- Tenue d'un atelier de programmation à Nouméa du 29 au 31 mars 2017 en présence des représentants des PTOM du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Pitcairn) ;
- Restitution à Nouméa des conclusions de l'atelier de programmation le 3 avril 2017 en présence de M. Stefano Manservigi, directeur général de la DG DEVCO et de Mme Tea Frogier, Ministre du travail et de la formation professionnelle ;
- Tenue d'un atelier de finalisation du document d'actions à Nouméa du 24 au 27 octobre 2017 en présence des représentants des PTOM du Pacifique ;
- Validation du document d'actions par le groupe de travail « Quality Support Group II » de la DG DEVCO le 5 décembre 2017.

⁵⁰ Pour l'agriculture biologique et la gestion durable de la forêt et de la cocoteraie, le Ministère en charge des ressources primaires et le service du développement rural (SDR) ; Pour la gestion durable des ressources marines, côtières et lagonaires, le Ministère en charge des ressources primaires et la Direction des ressources marines et minières (DRMM) ; Pour la gestion des ressources en eau et les espèces invasives, le Ministère en charge de l'environnement et la Direction de l'environnement (DIREN).

Le processus de programmation s'est achevé en 2018 avec la signature :

- ❖ le 23 février 2018 du document de programmation entre l'Ordonnateur régional des PTOM du Pacifique, M. Philippe GERMAIN, Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, et l'Union européenne, représentée par M. Neven MIMICA, Commissaire pour la Coopération internationale et le développement ;



Illustration 40 : Cérémonie de signature du document de programmation du 11^{ème} FED Régional – 23 février 2018, Bruxelles – Source : service-public.pf/daie

- ❖ le 10 avril 2018 de la convention de financement référencée FED/2018/038-910 entre l'Union européenne et les PTOM du Pacifique, représentés par l'Ordonnateur régional ;



Illustration 41 : M. Julian Wilson, Ambassadeur de l'Union européenne pour le Pacifique, M. Philippe Germain, Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, et M. Tomas MATEO-GOYET, Chef du bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique, 10 avril 2018, Nouméa – Source : service-public.pf/daie

- ❖ le 26 octobre 2018 de la convention de délégation référencée FED/2018/399-686 entre l'Union européenne et les deux organisations régionales chargées de la coordination et de la mise en œuvre du projet, la Communauté du Pacifique (CPS) et le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE).

.....
23 février 2018 : Signature à Bruxelles du document de programmation du 11^{ème} FED régional
10 avril 2018 : Signature à Nouméa de la convention de financement du 11^{ème} FED Régional
26 octobre 2018 : Signature à Nouméa de la convention de délégation du 11^{ème} FED Régional
.....

Ce nouveau programme régional d'appui au secteur de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles prendra le relais du programme INTEGRE (Initiative des Territoires pour la Gestion Régionale de l'Environnement), financé par le 10^{ème} FED régional et dont la phase de mise en œuvre est arrivée à son terme.

Le lancement officiel du projet, dénommé « Projet Régional Océanien des Territoires pour la Gestion durable des Ecosystèmes » (PROTEGE), devrait intervenir lors du prochain Forum Union européenne (UE) – Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM) qui aura lieu du 25 février au 1^{er} mars 2019 à Tahiti.

3.3.7.3 Facilité de coopération technique (TCF II)

La deuxième Facilité de coopération technique du 11^{ème} FED (ou TCF II) d'un montant de 2 M. € pour l'ensemble des PTOM, (dont 1,89 millions € pour l'Assistance technique et 110 000 € pour les audits et évaluations) a été adoptée le 5 avril 2017.

L'objectif global de la TCF est de soutenir le renforcement des capacités des PTOM pour formuler et mettre en œuvre les stratégies et cadres de développement notamment dans la gestion des programmes de l'UE.

Dans le cadre de l'annonce de la TCF II, un appel à projets à destination des PTOM du Pacifique a été lancé le 17 mai 2017. En réponse, la PF a soumis en juillet 10 projets à la CE pour une 1^{ère} demande de financement d'un montant total de 410 000 €.

Suite aux observations et demandes de précisions de la CE, la demande de financement de la PF a été révisée le 12 octobre 2017 et réduite à 2 propositions de projets, d'un montant total de 165 000 € :

- (1) Une demande d'assistance technique sur la réforme de la gestion des finances publiques (65 000 €) ;
- (2) Une demande d'assistance technique pour le développement local du « smart tourism » dans les archipels (100 000 €)

Le projet n°1 a été validé par la CE le 26 octobre 2017. Son objectif principal est d'apporter une assistance technique à la Polynésie française pour l'intégration des logiques de budgétisation par programme et des outils y afférents « CBMT/CDMT » au sein de son système de gestion des finances publiques.

Il se décline en deux objectifs spécifiques, qui correspondent à ceux des deux fiches-actions inscrites au plan d'actions n°1 de la réforme de la GFP (2018-2019), approuvé par le conseil des ministres le 27 décembre 2017 :

- Objectif spécifique 1 : « Définir les procédures et les actions de mise en œuvre et de développement des capacités pour l'élaboration du CBMT ».
- Objectif spécifique 2 : « Définir les procédures d'élaboration des CDMT ».

Après finalisation du cahier des charges, la procédure de mise en concurrence a été lancée au début du second semestre 2018.

L'expert recruté n'ayant pu intervenir, les services de la Polynésie française ont sollicité le changement d'expert en novembre 2018. Après l'identification d'un nouvel expert, la première mission de terrain est prévue en janvier 2019.

4 PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES HORIZONTAUX

Jusqu'au début 2014, les acteurs polynésiens ont essentiellement bénéficié des programmes du budget de l'UE relatifs à l'éducation et à la formation (programme EFTLV) d'une part et à la recherche (PCRD), d'autre part. Compte-tenu des critères d'éligibilité des appels à propositions, ils n'ont pas pu participer, malgré leur intérêt, aux programmes du budget de l'UE relatifs à l'environnement (programme LIFE+) et à la compétitivité des entreprises (programme PIC).

La nouvelle D.A.O., entrée en vigueur le 1er janvier 2014 a permis de clarifier la situation des PTOM et a confirmé l'éligibilité « de principe » à l'ensemble des «programmes et instruments prévus dans le budget général de l'UE».

Dans les faits, les exigences liées aux procédures de montage de dossier, aux contrôles stricts exercés par la CE ainsi que la concurrence importante autour de ces financements rend très difficile l'accès à ces fonds par des PTOM comme la Polynésie française.

Dans le cadre du travail coordonné par l'OCTA, la Polynésie française cherche, en étroite collaboration avec l'Union européenne, les Etats membres et les entités locales susceptibles de bénéficier de ces instruments, à renforcer ses capacités afin d'être le plus à même de cibler les programmes horizontaux susceptibles d'intéresser les acteurs locaux et ainsi être capable d'accéder aux financements correspondants.

4.1 VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES HORIZONTAUX DE L'UE AYANT BENEFCIE A LA POLYNESIE FRANÇAISE DURANT LA PERIODE 2014-2018⁵¹

4.1.1 Horizon 2020 (recherche, innovation)

	Nb de projets financés	Nb de coord.	Fonds UE aux projets (€)	Fonds UE aux PTOM (€)	% des fonds UE
France	7	0	55 014 482	465 988	0,8%
Polynésie française	1	0	11 964 209	17 000	0,1%
Institut Louis Malardé (ILM)	1		11 964 209	17 000	0,1%
Total PTOM – Horizon 2020	20	2	109 256 327	2 047 537	1,9%

⁵¹ Rapport sur la participation des Pays et Territoires d'outre-mer aux programmes de l'Union européenne durant la période 2014-2018, publié en octobre 2018 par l'Association des Pays et Territoires d'outre-mer (OCTA).

4.1.2 COSME (compétitivité des PME et entreprises)

	Nb de projets	Nb de coord.	Fonds UE aux projets (€)	Fonds UE aux PTOM (€)	% des fonds UE
France	3	0	5 938 159	513 209	8,6%
Polynésie française	3	0	5 938 159	200 954	3,4%
Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers (CCISM)	3		5 938 159	200 954	3,4%
Réseau des entreprises européennes	3		5 938 159	200 954	3,4%
Total PTOM – COSME	3	0	5 938 159	513 209	8,6%

4.1.3 Erasmus+ (formation, éducation et sport)

	Nb de projets	Nb de coord.	Fonds UE aux projets (€)	Fonds UE aux PTOM (€)	% des fonds UE
France	30	24	2 343 027	1 401 897	59,8%
Polynésie française	15	12	1 797 576	912 298	50,8%
Collège d'Afareaitu	1	1	258 903	100 365	38,8%
Partenariats stratégiques pour l'enseignement scolaire	1	✓	258 903	100 365	38,8%
Collège de Faaroa	1	1	3 050	3 050	100,0%
Mobilité des personnels de l'enseignement scolaire	1	✓	3 050	3 050	100,0%
Lycée agricole d'Opunohu	1	1	5 700	5 700	100,0%
Mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur au sein des pays participant au programme	1	✓	5 700	5 700	100,0%
Lycée Aorai	1		161 690	26 270	16,2%
Partenariats stratégiques pour l'enseignement scolaire	1		161 690	26 270	16,2%
Lycée polyvalent de Taaoone	2	1	256 505	93 890	36,6%
Partenariats stratégiques pour les établissements scolaires uniquement	2	✓	256 505	93 890	36,6%
Lycée professionnel Saint-Joseph	2	1	560 455	131 750	23,5%

	Nb de projets	Nb de coord.	Fonds UE aux projets (€)	Fonds UE aux PTOM (€)	% des fonds UE
Partenariats stratégiques pour l'enseignement scolaire	1		387 955	75 990	19,6%
Partenariats stratégiques pour les établissements scolaires uniquement	1	✓	172 500	55 760	32,3%
Polynésie française collectivité d'outre-mer	4	4	440 199	440 199	100,0%
Mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur au sein des pays participant au programme	4	✓	440 199	440 199	100,0%
Université de la Polynésie française	3	3	111 074	111 074	100,0%
Mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur au sein des pays participant au programme	3	✓	111 074	111 074	100,0%

Total PTOM – Erasmus+	87	47	7 477 184	3 243 958	43,4%
------------------------------	-----------	-----------	------------------	------------------	--------------

4.1.4 BEST 2.0

	Nb de projets	Coordinateur dans PTOM	Fonds UE aux PTOM (€)
France	34	24	3 476 770
Polynésie française	12	12	966 851
Association Pu Tahī Haga no Ganaa	1	✓	49 916
Association Raumatāriki Rapa	1	✓	49 968
Association Rima 'Ura	1	✓	49 659
Association Société d'Ornithologie de Polynésie, MANU	2	✓	440 000
Association Te Mana O Te Moana	1	✓	49 972
Association Te rau atīati a tau a hīti noa tu	1	✓	49 955
Association Tuihana	1	✓	49 662
Association Vaiku'a i te manu o Ua HRUa	1	✓	49 962
Commune des Gambier	1	✓	77 789
Fédération des Associations de Protection de l'Environnement	1	✓	49 968
Vaihuti Fresh	1	✓	50 000
Projets de coopération - bénéficiaires en dehors des PTOM			

	Nb de projets	Coordinateur dans PTOM	Fonds UE aux PTOM (€)
Nouvelle Calédonie, Pitcairn, Polynésie française, Wallis et Futuna⁸⁰	1	0	399 897
Agence des Aires Marines protégées (AAMP)	1		26 854
Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (SPROE)	1		373 043
Total PTOM – BEST 2.0	61	43	7 785 370

4.2 EDUCATION ET FORMATION : LE PROGRAMME EUROPEEN ERASMUS +



Illustration 42 : Logo Erasmus+ - Source : lidem.eu

Pour le cadre 2014-2020, ERASMUS +, le programme de l'UE pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, est de loin le programme horizontal de l'UE le plus utilisé dans les PTOM en termes de nombre de bénéficiaires et de projets, et de montants de financements reçus par les organisations établies dans les PTOM⁵².

Il remplace les programmes ERASMUS pour l'enseignement supérieur, Comenius pour le primaire et le secondaire, et Leonardo pour l'enseignement professionnel.

Il distingue désormais les subventions octroyées :

- d'une part, au titre des projets d'échanges réalisés par les établissements du secondaire (Erasmus + partenariat stratégique) et,
- d'autre part, les subventions déployées dans le cadre des mobilités étudiantes et de personnels de l'enseignement supérieur (Erasmus + mobilité).

En Polynésie française, la gestion des programmes européens pour l'éducation et la formation est assurée par le Pôle des Relations Européennes Internationales et à la Coopération (PREIC) de la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) qui mobilise, coordonne et anime un réseau d'acteurs impliqués dans l'ouverture internationale. Il participe activement à la réflexion sur l'évolution du programme Erasmus +

⁵² En 2018, le rapport de l'OCTA « Erasmus + dans les Pays et Territoires d'Outre-mer de l'UE durant la période 2014-2018 » a pu identifier que 41 organisations de 12 PTOM ont participé à 87 projets Erasmus + et ont reçu environ 3,2 millions d'euros. A titre de comparaison, 12 organisations de 5 PTOM ont participé à 20 projets Horizon 2020 et ont reçu environ 2 millions d'euros.

et sur les enjeux sectoriels, nationaux et internationaux dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle.

Le PREIC est chargé de la conception, de la mise en œuvre et du pilotage de la stratégie éducative internationale dans les établissements scolaires et de l'enseignement supérieur (hors universitaire) en fonction des objectifs prioritaires du ministre de l'éducation en PF.

Depuis sa création en 2013, le nombre de demandes de formation et de stages pour les étudiants a augmenté de manière significative.

4.2.1 ERASMUS + scolaire : les partenariats stratégiques

Les partenariats stratégiques sont des projets sur 3 ans qui concernent les établissements scolaires titulaires d'une charte ERASMUS+. Ils ne sont pas forcément membre du « Consortium Polynésie » à l'instar du Lycée St Joseph de Piraé.

Depuis sa mise en place en 2013, 7 partenariats ont été recensés :

- 1) Période de 2013 à 2016 : Le projet du **collège d' Afareaitu (Moorea)** « The Culture Train » qui a été cité en modèle par l'agence Européenne Erasmus+ ;
- 2) Période de 2014 à 2017 : Le **lycée St Joseph de Piraé** a obtenu le label Centenaire pour son projet « A retrospective look of World War I from a regional point of view », mené avec des établissements d'Allemagne, de Grèce, de Lettonie, de Hongrie, de Turquie et de la Réunion ;
- 3) Période de 2014 à 2017 : Le **lycée Aorai** a mis en œuvre le programme « It's my life, it's my choice » en partenariat avec 4 établissements d'Espagne, des Pays-Bas, de Suède et de Turquie ;
- 4) Période de 2015 à 2018 : le **lycée polyvalent de Taone** a soutenu 2 projets dont 1 avec des établissements de Pologne, Grèce et Roumanie sur la thématique « We believe in a better Europe » et l'autre intitulé « FAVERSHAM » avec l'Angleterre ;
- 5) Période de 2017 à 2018 : le **lycée St Joseph de Piraé** explore le thème de la « Citoyenneté et multiculturalisme » en partenariat avec le Luxembourg, la Réunion et l'Italie.
- 6) Période de 2018 à 2021 : le **lycée St Joseph de Piraé** développe le thème « No Man is an Island » avec 5 partenaires (l'Italie, La Réunion, l'Espagne, le Portugal et la Finlande)



Illustration 43 : Elèves du Lycée St Joseph, Luxembourg, Mai 2018 – Source : DGEE, Polynésie française

Exemple de réussite en Polynésie française

Mémoire de la Grande Guerre en Polynésie française A retrospective look at World War I from a regional point of view Septembre 2014 – Août 2017 (36 mois)

Résumé du projet



Illustration 45 : Affiche en mémoire de la Première Guerre mondiale, Tahiti – Source : Lycée professionnel Saint-Joseph

en gardent le souvenir jusqu'à aujourd'hui.

Puisque le projet était entièrement développé par le Feodor-Lynen-Gymnasium, la contribution initiale du Lycée professionnel Saint-Joseph fut limitée. Mais durant la mise en œuvre du projet, ses enseignants et ses élèves jouèrent un rôle actif dans les activités pédagogiques et proposèrent à leurs partenaires la création d'une bande dessinée comme réalisation principale du projet afin de mieux comparer et d'illustrer la situation dans leurs pays respectifs.



Illustration 46 : Monument aux morts de Papeete – Source : Lycée professionnel Saint-Joseph

En outre, une cérémonie militaire fut organisée au cours du séminaire qui s'est tenu en Polynésie française en février 2016 pour commémorer le 100^{ème} anniversaire du déclenchement de la bataille de Verdun. Les délégués allemands amenèrent avec eux de la terre de Verdun et elle fut placée sous le monument aux morts. L'Hymne à la joie fut chanté en français et en allemand. Un message de paix⁵³ fut lu dans toutes les langues des participants (y compris le tahitien) et en anglais.

Quelques jours avant la cérémonie, le groupe Erasmus+ rencontra l'ancien Président français François Hollande pour aborder les questions de guerre et de paix et ce qu'elles signifient pour nos sociétés futures.

La diversité des écoles et la variété culturelle régionale furent propices à des échanges fructueux. Tous les participants étaient mus par leur intérêt



Illustration 44 : Bande dessinée des élèves du Lycée professionnel Saint-Joseph – Source : Lycée professionnel

⁵³ « A peine la première vague de l'assaut a-t-elle été décimée, laissant le sol jonché de montagnes de cadavres, que la seconde arrive déjà. Une fois de plus, nos obus creusent d'horribles trous béants dans leurs rangs... La vallée tout entière est transformée en un volcan dont les issues sont barrées par des amas de trépassés ». « Ce témoignage de soldat aurait pu être celui d'un Grec, d'un Hongrois, d'un Allemand, d'un Turc, d'un Réunionnais, d'un Tahitien. Qu'importe les nationalités. Alliés ou ennemis, tous ces hommes ont partagé les mêmes souffrances. L'essentiel pour nous est désormais de ne pas oublier ce que fut réellement la guerre pour mieux construire ensemble la paix ».

commun pour le thème de la Première Guerre mondiale. Ils étaient tous disposés à mettre en commun leurs efforts de recherche afin de mieux comprendre comment leurs homologues voyaient leur situation avant, pendant et après la guerre : par exemple, le rôle des femmes dans la société, les attitudes des gens envers leurs voisins, l'état de l'économie, etc.



Illustration 47 : Elèves du Lycée professionnel Saint-Joseph en voyage d'études – Source : Lycée professionnel Saint-Joseph

Cependant, sensibiliser la jeunesse aux bénéfices d'une telle expérience ne fut pas une tâche facile. Pourtant, 23 élèves de tous les milieux sociaux du Lycée professionnel Saint-Joseph s'engagèrent et prirent part à cette action au moyen d'un voyage d'étude dans l'un des pays partenaires.

Ce fut également une véritable expérience d'apprentissage pour le personnel impliqué. Sylvain Martinez, enseignant, explique : *« Au début c'était un tout nouveau monde pour nous. Par la suite, des collègues s'y sont intéressés et, à la fin, la direction a décidé de poursuivre ce type de projets ».*

Le Lycée professionnel Saint-Joseph a alors poursuivi le projet avec le Lycée Saint Charles de La Réunion afin de développer et de coordonner, un projet de partenariat sur la promotion de la citoyenneté européenne et le multiculturalisme.

Les deux établissements sont également partenaires dans 'No man is an island', autre projet de partenariat Erasmus + dédié au patrimoine culturel.

« Nous sommes reconnaissants envers l'Union européenne non seulement pour le soutien financier mais aussi et surtout pour l'expérience que nous avons vécue avec nos partenaires.

Les valeurs européennes existent. Nous devons les défendre ».

Sylvain Martinez, Enseignant, Lycée professionnel Saint-Joseph

4.2.2 ERASMUS + enseignement supérieur

ERASMUS + enseignement supérieur permet le financement des projets de mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur dans le cadre de périodes d'études, de formation, d'observations en situation de travail ou de stages.

Les activités du « Consortium Erasmus Polynésie française » ont débuté en 2014 avec 2 des lycées du territoire : le lycée Aorai et le lycée Hôtelier. Le montant de la subvention a donc été réparti entre ces deux établissements et a financé 20 mobilités de stages pour des étudiants et 1 mobilité de formation du personnel.

A partir de la période 2015-2017, les mobilités ont été réparties entre 7 puis 9 établissements membres du consortium.

Numéro de convention	Période	Montant de la subvention	Nombre de mobilités stage étudiants (SMP)		Nombre de mobilités de personnels (STT)		Etat de la convention
			Dotation	Réalisation	Dotation	Réalisation	
2014-1-FR01-KA103-001499	2014-2016	81 220 €	16	20	4	1	Terminée (79 % de réalisation)
2015-1-FR01-KA103-014479	2015-2017	197 552 €	54	31	5	3	Terminée (54 % de réalisation)
2016-1-FR01-KA103-022783	2016-2018	292 494 €	71	53	12	12	Terminée (71 % de réalisation)
2017-1-FR01-KA103-036231	2017-2019	61 422 €	18	18	1	1	Terminée (100 % de réalisation)
2018-1-FR01-KA103-047139	2018 - 2020	108 368 €	28	23	3	2	En cours (81 % de réalisation)

Tableau 7 : Evolution du budget des mobilités dans l'enseignement supérieur

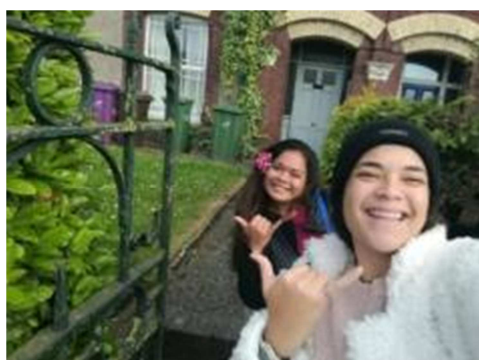


Illustration 48 : Elèves du Lycée hôtelier de Tahiti en stage à Cork en Irlande, 12 mai 2018 – Source : DGEE, Polynésie française

Le programme européen Erasmus+ a offert aux établissements scolaires et aux classes traditionnellement les moins ouvertes à l'International l'opportunité, à travers les échanges, de mieux appréhender le milieu dans lequel ils évoluent et leur offre une opportunité de s'ouvrir à d'autres cultures, ainsi que de trouver une nouvelle motivation. Par là, il participe à la prévention du décrochage scolaire.

La mobilité des enseignants est aussi encouragée par de nombreux dispositifs. Elle est une priorité de l'UE car la découverte d'autres systèmes éducatifs est un levier d'évolution des pratiques.

En 2018, 23 mobilités de stage étudiants ont été réalisées, dont :

- 2 étudiants de l'École de Commerce de Tahiti (CCISM) vers l'Espagne et le Royaume-Uni ;
- 7 étudiants du lycée agricole d'Opunohu vers la Belgique ;
- 11 étudiants du Lycée hôtelier, dont 1 vers la Belgique, 6 vers l'Espagne, 1 vers l'Irlande, 1 vers Malte et 2 vers le Royaume-Uni ;
- 3 étudiants du Lycée Tuianu Le Gayic de Papara vers le Royaume-Uni.

Par ailleurs, 2 enseignants du Lycée agricole d'Opunohu se sont rendus en Belgique dans le cadre d'une mobilité du personnel.

Le fonctionnement du « Consortium Polynésie », à présent stable, a permis le renforcement de la capacité des mobilités étudiantes pour la Polynésie française. Toutefois, le manque de moyens humains supplémentaires au niveau du PREIC freine le développement de la vie des commissions du consortium et la mise en œuvre d'un stage de formation continue au plan territorial.

D'autres problématiques évoquées lors des précédents rapports persistent également, notamment :

- l'hyper-éloignement qui grève les budgets de transport, malgré l'augmentation de la prise en charge des frais de transports à 1300 euros et la venue de nouveaux opérateurs conduisant à une baisse de tarifs des billets (cependant sans baisse des tarifs à 1300 euros) ;
- une ouverture de la mobilité Erasmus+ aux états tiers présents dans le Pacifique représenterait une alternative avantageuse pour le territoire (le programme Erasmus Mundus ouvert à des pays du Pacifique extra-communautaires est réservé aux universités). Cela permettrait de diminuer les frais de transport, de rassurer les familles, plutôt réticentes quant à un séjour en Europe (les événements terroristes de 2016 ont accentué ces réticences) et de promouvoir l'intégration régionale de la Polynésie.

4.3 PROGRAMMES THEMATIQUES

4.3.1 BEST 2.0

Initié par le Parlement européen et mis en œuvre par la Commission européenne, le régime volontaire pour la biodiversité et les services éco systémiques dans les régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer de l'Union européenne (BEST) vise à encourager la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et des services éco systémiques dans l'Outre-mer européen.

Dans la continuité du programme BEST III, qui s'est terminé en décembre 2017, le programme BEST 2.0 est le programme d'appui des PTOM et de leurs acteurs, soutenu par la Commission européenne (DG DEVCO) dans le cadre de l'initiative B4Life (Biodiversity for Life).

Il vise à promouvoir la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écologiques, ainsi que l'approche écosystémique pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.



Illustration 49 : Logo BEST 2.0 – Source : www.portals.iucn.org

Afin de pouvoir apporter des subventions, le programme BEST 2.0 organise des appels à projets pour financer des actions de terrain, à la fois au niveau local et régional. Les projets supportés par BEST 2.0 peuvent viser un ou plusieurs PTOM mais les subventions BEST 2.0 ne couvrent que les coûts afférents aux actions déployées au sein des PTOM eux-mêmes.

En 2015, après la définition des règles du fonds, l'élaboration des documents cadre et la mise en place d'une plateforme dédiée aux acteurs locaux, associée à une campagne de communication, le premier appel à projets BEST 2.0 « subventions moyennes » dans le Pacifique est lancé le 14 septembre. Au total, ce sont 15 propositions de projet complet qui sont réceptionnées pour la région Pacifique.

Des analyses d'éligibilité ainsi que des évaluations techniques sont conduites puis soumises à la Commission européenne.

En avril 2016, sur les 15 propositions réceptionnées et analysées, 4 projets ont été retenus par la Commission européenne :

- 1) Pacific Biodiversity Blue Belt (PROE en partenariat avec l'AFB) ;
- 2) Protect and restore the dry forest of the coast on New Caledonia (Conservatoire d'espaces naturels –NC) ;
- 3) Saving the 2 most threatened birds from extinction (PF – Association la SOP Manu) ;
- 4) Biopelagos (CPS en partenariat avec l'IRD – NC & WF) ;



Photo 2 : programme « Pacific Blue Belt »
©A. Bocquet



Photo 1 : sauvegarde du Monarque ©T.
Ghestemme SOP Manu

En 2016, l'appel à projets "Petites subventions" s'est déroulé par étapes :

- Avril 2016 : soumission des notes de concept – formulaire synthétique (57 notes de concept déposées dans la région Pacifique) ;
- Mai 2016 : évaluation technique des notes de concept par le Comité régional consultatif et présélection des projets (27 projets présélectionnés dans le Pacifique) ;

En Juillet 2016, des ateliers de formation ont été organisés par l'équipe régionale dans le Pacifique dans les 3 territoires concernés (PF, NC, WF) : 38 participants au total et des retours très positifs des candidats.

En Novembre 2016, sur 21 propositions complètes déposées dans le Pacifique, 12 projets ont été retenus par la CE pour le Pacifique dont 6 en Polynésie française :

- 1) Tukemaragai: restauration écologique des petites îles du Sud-Est des Gambier (Commune des Gambier) ;
- 2) Conservation des vestiges de forêts naturelles du plateau de Maraeti'a, vallée de la Punaruu, Tahiti (Association Te rau atiatu a tau a hiti noa tu / Union pour la sauvegarde de la nature) ;
- 3) Conservation du Martin-chasseur de Niau, en danger critique d'extinction, par la communauté locale (Association Vaitamae de la Réserve de biosphère de la commune associée de Niau) ;
- 4) Renforcement des capacités locales pour la protection du patrimoine naturel terrestre de Rimatara (Association Rima'ura) ;
- 5) Hei Moana, Les sentinelles de l'Océan (Association Te mana o te moana) ;
- 6) Sauvegarde de la flore menacée de l'atoll de Anaa et définition de zones prioritaires de conservation basées sur la flore et la malacofaune sur les atolls soulevés de Anaa et Niau aux Tuamotu (Association Pu Tahi Haga no Ganaa).

Ces projets ont démarré en 2017. Tous les projets retenus sont suivis par l'équipe régionale du Comité français de l'UICN, et des formations sont organisées pour les gestionnaires de projets.

Un nouvel appel à projets « petites subventions » a été lancé en mars 2017 et s'est déroulé en deux étapes :

- Avril 2017 : soumission des notes de concept – formulaire synthétique (42 notes de concept déposées dans la région Pacifique) ;
- Mai 2017 : évaluation technique des notes de concept par le Comité régional consultatif et présélection des projets (29 projets présélectionnés dans le Pacifique).

A la demande des acteurs locaux, de nombreux ateliers de formation sur le montage et la gestion de projets ont été organisés à chaque étape de l'appel à projets par l'équipe

régionale du Comité français de l'UICN dans les trois territoires de la région Pacifique concernés (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna).

En 2017, 175 personnes au total ont assisté aux différents ateliers de formation.

En septembre 2017, sur 23 propositions complètes déposées dans le Pacifique, 8 projets sont retenus par la Commission européenne pour le Pacifique dont 5 en Polynésie française :

- 1) Restauration de petits bassins versants du plateau Te Mehani rahi (Association Tuihana) ;
- 2) Développement du réseau d'aires marines éducatives dans 5 nouvelles écoles de Polynésie française (Fédération des associations de protection de l'environnement) ;
- 3) Urgence pour la sauvegarde du milieu terrestre de Rapa (Association Raumatariki Rapa) ;
- 4) Assurer la Sauvegarde des Oiseaux Rares et Menaces de Ua Huka (Association Vaïku'a i te manu o Ua Huka) ;
- 5) AGRISUB – Substrats de culture agricole biologiques pour l'utilisation durable des ressources naturelles, la séquestration du carbone et la lutte contre les espèces envahissantes (Vaihuti Fresh – petite entreprise).

En 2018, les premiers projets, financés par l'appel à projets 2016, sont clôturés. Dans l'ensemble, les résultats de la mise en œuvre technique des projets sont très positifs. Il est à noter en particulier le renforcement des capacités des organisations locales dont certaines, ayant monté en capacité, ont réussi à lever des fonds complémentaires et à inscrire leurs projets dans la durée.

En février 2018, l'équipe régionale du Comité français de l'UICN a organisé des ateliers de formation sur la gestion financière, administrative et technique des projets financés à l'attention de nouveaux porteurs de projets en Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna. D'autres ateliers de formation sur le rapportage technique et financier ont été organisés afin d'apporter un appui aux projets en phase de clôture. 15 organisations ont bénéficié de ces formations. L'équipe régionale a également apporté un soutien individuel sur le rapportage aux gestionnaires de projets lors de visites sur le terrain ou lors d'échanges mensuels.

Des actions de communication conjointes avec les gestionnaires de projets et l'équipe régionale ont également été organisées dans le courant de l'année 2018 afin de promouvoir les résultats des projets.

En 2019, un atelier régional de capitalisation pour la région Pacifique sera organisé en Polynésie française et réunira autour de la table toutes les parties prenantes du programme BEST 2.0 de la région afin de partager les leçons apprises et de produire des recommandations pour la suite du programme.

.....
Programme en cours de mise en œuvre
.....

4.3.2 Programme de recherche et d'innovation Horizon 2020

ZIKAlliance est un consortium de recherche pluridisciplinaire et multinational sur le Zika, coordonné par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) et réunissant 54 partenaires de 18 pays. Il bénéficie d'un financement de 12 millions € au titre du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne, afin de mener pendant 3 ans (2016-2019) un projet de recherche d'envergure sur l'infection par le virus Zika (ZIKV).

Ce projet est basé sur un réseau multi-centré de cohortes cliniques dans les Caraïbes, en Amérique centrale et en Amérique du Sud, des sites de recherche associés dans des pays où le virus a circulé ou circule actuellement (Afrique, Asie, Polynésie) ou à haut risque d'émergence (Ile de la Réunion), un réseau d'institutions cliniques et de recherche fondamentale européennes et brésiliennes et des interfaces multiples avec d'autres programmes scientifiques et de santé publique.

Il comprend 13 « Work Packages » conçus pour répondre à 4 objectifs-clés :

- étudier les répercussions du ZIKV pendant la grossesse et les effets à court et long terme sur les nouveau-nés ;
- explorer l'histoire du ZIKV chez l'homme et dans son environnement suivant le contexte d'autres arbovirus affectant les mêmes populations comme la dengue ou le chikungunya ;
- améliorer les connaissances scientifiques sur le virus, les mécanismes d'infection et la réponse immunitaire; évaluer les méthodes de diagnostic; identifier les petites molécules à potentiel antiviral ;
- renforcer la capacité globale de recherche sur la préparation aux futures menaces épidémiques en Amérique latine et dans les Caraïbes.

En Polynésie française, l'Institut Louis Malardé (ILM) est impliqué dans le « Work Package 2 (WP2) : Clinical biology and immunity » qui a pour but d'étudier l'histoire naturelle de l'infection par le ZIKV en utilisant des protocoles standardisés pour l'échantillonnage et les tests des patients.

La participation de l'ILM au consortium ZIKAlliance lui permet de développer son réseau de collaborateurs internationaux et d'être informé des travaux de recherche menés par d'autres équipes sur la thématique des maladies infectieuses. L'allocation qui lui est attribuée s'élève à 2 M F CFP.

Pour rappel, l'ILM a assisté au congrès annuel ZIKAlliance, financé par l'UE, qui s'est tenu les 23 et 24 novembre 2017 en Guadeloupe, afin de faire un premier bilan un an après le lancement du programme et favoriser les échanges entre les partenaires.

En 2018, l'ILM a participé, avec la délégation de la Polynésie française, à l'atelier de travail sur les programmes européens, qui a eu lieu les **21 et 22 novembre 2018 à Bruxelles**. Programmé sur deux journées, cet atelier de travail a permis de faire un point de situation sur la participation des PTOM aux programmes européens et d'aborder quatre sessions thématiques :

1. la recherche et l'innovation ;
2. le soutien aux PME ;
3. la mobilité ;

4. les océans & la croissance bleue.

M. Hervé VARET, directeur de l'ILM, est intervenu sur la première session pour présenter l'institut, le projet Zikalliance et les retours d'expérience de la participation de l'ILM à des programmes européens.

A cette occasion, la complexité et les difficultés de coordination du projet Zikalliance, en raison du nombre d'acteurs impliqués (plus d'une dizaine de pays partenaires) ont été portés à l'information de l'assistance, avec notamment la mise en évidence de la nécessité d'une nouvelle organisation des données et de gestion du biobanking.

La présentation a également été l'opportunité d'exposer l'ensemble des programmes européens auxquels l'ILM a participé (PACE-NET+, DENFREE) ainsi que le projet TIME-Z, projet présenté en concurrence du projet ZIKAlliance directement par l'ILM en tant que PI (principal investigateur) et qui n'a pas été retenu par la Commission européenne.



Illustration 50 : M. Hervé VARET, Directeur de l'Institut Louis Malardé – Présentation du projet ZIKAlliance

Le constat est que seuls quatre PTOM ont eu accès au programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation – Horizon 2020 - et qu'il est très difficile voire impossible aux territoires de porter des projets sans l'appui de structures nationales voire internationales, les relayant au final à des positions de partenaires et non de coordinateur.

Il a été suggéré aux membres experts de la Commission européenne présents d'étudier la possibilité d'ouvrir des thèmes sur des problématiques propres aux PTOMs, leur permettant ainsi de présenter des projets en association.

5. BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

En 2018, il n'y a pas eu de nouveaux financements de la BEI en Polynésie française.

Néanmoins, les actions antérieures ont continué à produire leurs effets. En particulier, des progrès ont été accomplis sur le projet SWAC du Centre Hospitalier de Polynésie française, pour lequel le premier décaissement est prévu pour fin 2019.

Globalement, l'appui financier de la BEI se récapitule comme suit, depuis 2012 :

Nom du bénéficiaire	Date de signature	Montant signé (€)	compléments
Centre hospitalier PF : SWAC	28/12/2012	7,5 millions € 895 millions F CFP	Fonds à déboursier pour la construction d'un système de climatisation de l'eau de mer (SWAC) fournissant de l'énergie de refroidissement au Centre Hospitalier de Polynésie Française (CHPF)
BANQUE DE TAHITI : prêt global	22/03/2013	8,0 millions € 954,65 millions F CFP	Décaissement de 100% (ou 8,0 millions €) pour des prêts à des PME
BANQUE SOCREDO : prêt global	18/11/2013	22,5 millions € (8.4 million € cancelled after signature) 2,68 milliards F CFP	Décaissement de 100% (ou 14.1 millions €) pour des prêts à des PME sur fonds de la Facilité d'Investissement (FED) ainsi que sur fonds propres de la Banque
BANQUE SOCREDO : prêt global	18/11/2013	10 millions € (4.5 million € cancelled after signature) 1,19 milliards F CFP	Décaissement de 100% (ou 5.5 millions €) pour le financement de projets environnementaux et de lutte contre le changement climatique sur fonds de la Facilité d'Investissement (FED)
BANQUE DE TAHITI : prêt global	Nov. 2014	8 millions € (4.5 million € cancelled after signature) 954,65 millions F CFP	Décaissement de 100% (ou 3.5 millions €) de la ligne de crédit pour financer des projets environnementaux et d'énergies renouvelables
BANQUE DE TAHITI	Nov. 2014	6 millions € 715,99 millions F CFP	Décaissement de 100% (ou 6,0 millions €) de la ligne de crédit pour des lignes de micro finance
Banque Microfinance SOCREDO	4/11/2016	8,4 M € (3.9 million € cancelled after signature) 1,00 milliards F CFP	Décaissement de 100% (ou 4.5 millions €) de la ligne de crédit pour des lignes de micro finance
Montant total		70.4 millions € 8,390 milliards F CFP	

Tableau 8 : Participations de la BEI en PF depuis 2012

6. BILAN

S'agissant de la mise en œuvre du FED, l'année 2018 a été marquée par :

- Au niveau du 10^{ème} FED territorial :
 - le démarrage effectif le 15 janvier 2018 des travaux du programme d'assainissement des eaux usées de la commune de Papeete ;
- Au niveau du 11^{ème} FED territorial :
 - la signature le 23 février 2018 de la convention de financement portant sur le programme d'appui budgétaire en soutien à la stratégie de développement touristique 2015-2020 de la Polynésie française ;
 - la réception le 28 novembre 2018 du 1^{er} paiement en appui budgétaire accordé à la PF d'un montant de 7,45 M. € (soit 889 M. F CFP) ;
- Au niveau du 11^{ème} FED régional :
 - la signature le 23 février 2018 du document de programmation du programme de coopération régionale PROTEGE entre l'Union européenne et les 4 PTOM du Pacifique ;
 - la signature le 10 avril 2018 de la convention de financement du programme de coopération régionale PROTEGE entre l'Union européenne et les 4 PTOM du Pacifique ;
 - la signature le 26 octobre 2018 de la convention de délégation entre l'Union européenne et les deux organisations régionales chargées de la coordination et de la mise en œuvre du programme PROTEGE : la Communauté du Pacifique (CPS) et le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE).

Il convient par ailleurs de noter en 2018, la fin d'exécution ou la clôture des programmes suivants :

- Au titre du 10^{ème} FED territorial :
 - la clôture le 12 septembre 2018 du contrat de communication et de visibilité entre l'Union européenne et la Polynésie française ;
 - la fin de mise en œuvre le 29 novembre 2018 du programme d'assistance technique au Bureau des affaires européennes en novembre 2018 ;
 - la clôture le 5 décembre 2018 du projet de réfection de la protection de la route territoriale n° 2 ;
- Au titre du 10^{ème} FED régional :
 - la publication du rapport de capitalisation INTEGRE en avril 2018 ;
- Au titre des programmes horizontaux :
 - la clôture des projets financés par le programme BEST 2.0, pour l'appel à projets de 2016 ;

S'agissant du fonctionnement du BAE, il convient de relever le renforcement de ses effectifs par :

- l'arrivée en février 2018 de M. Thierry CATTEAU, en qualité de chef du bureau des affaires européennes, précédemment en fonction à la délégation de l'UE pour le Pacifique à Fidji ;
- l'affectation en mai 2018 d'une lauréate du concours d'attaché d'administration de la Polynésie française organisé en 2017.

Par ailleurs, deux missions en PF de la Commission européenne ont eu lieu en 2018 :

- 29 – 31 mai 2018 : Participation de M. Tomás MATEO-GOYET, chef du bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique à Nouméa, accompagné de M. Yves HORALA, gestionnaire de programmes au sein du bureau de Nouméa et de M. Guillaume BARRAUT, expert en appui budgétaire à la délégation de l'UE à Bangkok au COPIL du programme d'assainissement des eaux usées de la commune de Papeete, au dernier COPIL de l'AT BAE, aux réunions de travail sur le 11^{ème} FED Tourisme et à la « semaine de l'Europe en Polynésie française » ;

- 15 – 21 octobre 2018 : Participation de M. Christophe Wagner, chef de la coopération pour le Pacifique de la Délégation de l'Union européenne à Fidji, accompagné de M. Yves HORALA, du bureau de Nouméa, au comité de suivi du rapport annuel d'exécution de la coopération UE-PF (RAE) pour l'année 2017 et au COPIL de la stratégie de développement touristique de la Polynésie française 2015-2020.

Annexe 1 :

Récapitulatif des contributions de l'Union européenne en Polynésie française dans le cadre du FED territorial

Annexe 2 :

Récapitulatif des contributions de l'Union européenne en Polynésie française dans le cadre du FED régional

Annexe 3 :

Répartition des allocations du FED (territorial et régional)

ANNEXE 1 - RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANÇAISE DANS LE CADRE DU FED TERRITORIAL

Période de programmation	Principales réalisations	Budget (Millions F CFP)
1^{er} FED (1959-1964)	Construction de l'hôpital de Mamao et du quai à goélettes de Papeete	409
2^{ème} FED (1964-1970)	Construction de 91 classes primaires et 32 logements d'instituteurs	78
3^{ème} FED (1970-1975)	Construction du premier tronçon de la route des collines (jusqu'à Pamatai)	290
4^{ème} FED (1975-1980)	Programme de reforestation aux Marquises (175 MF) Construction de l'abattoir de Papara (158,7 MF) Construction de la ligne de transport électrique de Hanavave (33,75 MF) Etudes hydrauliques sur Taravao (7,5 MF)	375
5^{ème} FED (1980-1985)	TEP-1 (225 MF) Programme forestier aux Marquises et aux ISLV (125 MF) Relance de la culture de la vanille (75 MF) Programme sur les énergies solaires (56,250 MF) Centre des Métiers de la Nacre et de la Perliculture (56,250 MF) Etudes de mise en valeur des plateaux de Tahiti et Moorea (41,250 MF) Sauvetage archéologique de la vallée de Papenoo (29,375 MF)	801
6^{ème} FED (1985-1990)	Aménagements hydrauliques à Tahiti (206,5 MF) Développement de la flotille de pêche (156,2 MF) Aménagement agricole et installation de jeunes agriculteurs (143,1 MF) Assainissement de Bora Bora (121,4 MF) Assainissement de Punaauia (93,7 MF) Campagne d'éradication du nono aux Marquises (92,6 MF) Etudes de faisabilité et de commercialisation de produits de pêche et agricoles (62,7 MF) Recherches sur l'huître perlière (48 MF)	1 006
7^{ème} FED (1990-1995)	Développement des ressources marines (perliculture - 136 MF, flotille de pêche - 360 MF) Préservation de l'environnement (assainissement collectif de Punaauia - 1 000 MF)	1 556
8^{ème} FED (1995-2000)	Assainissement collectif des eaux usées de la zone nord de Bora Bora, dernière phase du programme (1 133 MF) Etude sur les stratégies de développement des archipels: définition des filières de développement propres à chaque archipel (90 MF)	1 683
9^{ème} FED (2000-2007)	Programme d'assainissement de Punaauia - Phase 2 (999MF) Professionnalisation et pérennisation de la perliculture (434 MF) Programme d'assainissement de Punaauia - Phase III (699 MF) Programme d'assainissement de Moorea - Phase II (340 MF)	2 473
10^{ème} FED (2008-2014)	Assainissement de Papeete (2 200 MF) Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française (121,72 MF) : - Appui à l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau - Bonne gestion des finances publiques - Assistance technique au BAE- amélioration des performances - Communication Aide d'urgence: suite au cyclone OLI Réparation de la RT2 (240 MF)	2 599
11^{ème} FED (2014-2020)	Mise en œuvre de la politique sectorielle du Tourisme (appui budgétaire)	3 567
TOTAL		14 837

ANNEXE 2 - RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANÇAISE DANS LE CADRE DU FED REGIONAL

Période de programmation	Programme	Description	Budget (millions F CFP)
6 ^{ème} FED	CCISM	Création de "Relais Euro-Info-Centre" au sein des chambres de commerce et d'industrie de la Nouvelle Calédonie et de la Polynésie française	24
8 ^{ème} FED	PPPS - Phase II	Programme "Protection des Végétaux dans le Pacifique" (Pacific Plant Protection Services-PPPS). 8 pays ACP océaniques et les 3 PTOM français du Pacifique (NC, Wallis et Futuna, PF) Coordination des actions pour développer une protection phytosanitaire appropriée et efficace dans la zone	131
	DADP	Développement Agricole Durable dans le Pacifique Améliorer la sécurité alimentaire et les conditions de vie dans les îles - accroissement de la production agricole durable dans les exploitations familiales	229
	PROCFISH	Approfondissement des connaissances et données scientifiques nécessaires pour assurer une gestion durable des ressources dans l'océan Pacifique	286
9 ^{ème} FED	TEP vertes	Tonne Equivalent Pétrole, Valorisation des Energies Renouvelables et Transfert d'Expérience et de Savoir-faire - Développement des activités lucratives des populations rurales ou isolées de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis et Futuna en accélérant le recours aux énergies renouvelables respectueuses de l'environnement.	623
	SPRGO	Soutien à la prévention des risques de catastrophes dans les Pays et Territoires d'Outre-Mer du Pacifique	604 (dont 129 pour PF)
	SCIFISH	Programme d'appui scientifique à la gestion des pêches océaniques dans l'océan Pacifique central et occidental	311
10 ^{ème} FED	INTEGRE	Initiative des territoires pour la gestion régionale de l'environnement dans les PTOM du Pacifique	1 432
11 ^{ème} FED	PROTEGE	Appui au secteur de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles	4 296
TOTAL			7 936

ANNEXE 3 - REPARTITION DES ALLOCATIONS DU FED

	Allocations indicatives					
	10 ^{ème} FED-PTOM (2008 – 2014)			11 ^{ème} FED-PTOM (2014-2020)		
	Millions €	Millions F CFP	%	Millions €	Millions F CFP	%
Territoriale	195,0	23 269,35	68,18	229,5	27 386,24	62,96
Aruba	8,8	1 050,10	4,51	13,0	1 551,29	5,66
Bonaire	3,0	357,99	1,54	3,9	465,39	1,7
Curaçao	11,2	1 336,50	5,74	16,9	2 016,68	7,36
Saba	3,0	357,99	1,54	3,5	417,66	1,53
St-Eustatius	2,0	238,66	1,03	2,4	286,39	1,05
St-Maarten	4,7	560,85	2,41	7,0	835,31	3,05
Nouvelle Calédonie	19,8	2 362,73	10,15	29,8	3 556,03	12,98
Polynésie française	19,7	2 350,80	10,10	29,95	3 567,97	13,03
Wallis et Futuna	16,4	1 957,01	8,41	19,6	2 338,87	8,54
Saint-Pierre et Miquelon	20,7	2 470,13	10,62	26,3	3 138,38	11,46
Mayotte ⁵⁴	22,9	2 732,66	11,74	--	--	--
Anguilla	11,7	1 396,16	6,00	14,0	1 670,62	6,10
Montserrat	15,6	1 861,55	8,00	18,4	2 195,67	8,02
Turks et Caïcos	11,8	1 408,09	6,05	14,6	1 742,22	6,36
Pitcairn	2,4	286,39	1,23	2,4	286,39	1,05
Iles Falkland	4,1	489,25	2,10	5,9	704,05	2,57
Saint Helena	16,6	1 980,88	8,51	21,5	2 565,60	9,37
Régionale	40,0	4 773,20	13,99	100,0	11 933,00	27,43
Caraïbes	15,0	1 789,95	37,50	40,0	4 773,20	40
Pacifique	12,0	1 431,96	30,00	36,0	4 295,88	36
Indien	3,0	357,99	7,50	4,0	477,32	4
Thématique	10,0	1 193,30	25,00	16 - 18	1 909,28 - 2 147,94	16-18
Mesure de soutien	--	--		2 - 4	238,66 – 477,32	2-4
Réserve B	15,0	1 789,95	5,24	21,5	2 565,60	5,9
Facilite d'investissement BEI	30,0	3 579,9	10,49	5,0	596,65	1,37
Facilité de Coopération technique	6,0	715,98	2,10	8,5	1 014,31	2,33
Total	286,0	34128,38		364,5	43 495,79	

⁵⁴ Mayotte n'est plus éligible au FED depuis le 1er janvier 2014, suite à son changement de statut en région ultrapériphérique de l'EU

8 « FICHES PROJET ANALYTIQUES » DES PROJETS FINANCES PAR L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANCAISE

Titre du projet	Page
10ème FED – Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française	117
10ème FED – Réparation de la protection de la route territoriale n°2 du pk 14 au pk 16, suite aux dommages occasionnés par le cyclone OLI	126
10 ^{ème} FED – Contribution à l'assainissement des eaux usées de la Commune de Papeete (TAHITI)	129
10ème FED – Initiative des territoires pour la gestion régionale dans les PTOM du Pacifique (INTEGRE)	133
10 ^{ème} FED – Définition d'une stratégie territoriale de l'innovation	137
11ème FED – programmation de l'appui budgétaire au secteur du tourisme	140
11ème FED – TCF II (Facilité de coopération technique)	143
11 ^{ème} FED – Programmation du 11 ^{ème} FED régional Pacifique	145
Programmes horizontaux –ERASMUS + - Mobilités des étudiants et des personnels de l'enseignement supérieur /Consortium PF	147
Programmes horizontaux – ERASMUS + - “We believe in a better Europe”	150
Programmes horizontaux – ERASMUS + - “Citoyenneté européenne et multiculturalisme »	153
Programmes horizontaux – Programme BEST 2.0	156

8.1 10ème FED - Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 10 ^{ème} FED Territorial	Réf. UE : FED/2010/022-839 du 19 août 2013
---	--

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : AT PEFA : DBF AT PSE : DIREN AT BAE / Communication : BAE/DAIEP
---	--

Budget du projet		
Coût global	162 288 800 F CFP	
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	158 708 900 F CFP	1 270 000 €
Polynésie française	3 580 000 F CFP	30 000 €

Durée et phasage du projet : 90 mois, à compter de sa signature, dont 66 mois (5 ans) de mise en œuvre opérationnelle et 12 mois de clôture. (cf. avenant à la CF signé le 9 mars 2015).
 Le projet comprend 3 activités :
 Activité 1 : **la politique sectorielle de l'eau**
 Activité 2 : **la gestion des finances publiques**
 Activité 3 : **l'amélioration des performances dans la gestion des programmes européens**
PROJET EN COURS

Partenaires du projet		
Activité 1	La politique sectorielle de l'eau	Direction de l'environnement (DIREN)
Activité 2	La gestion des finances publiques	Direction du budget et des finances
Activité 3	L'amélioration des performances	BAE
Activité 4	Plan de communication et visibilité de la coopération entre l'Union européenne et la Polynésie française	BAE

• LE PROJET

Objectif principal: ce projet vise au renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française afin de rendre les interventions du service public plus performantes et ainsi, favoriser son dialogue avec les instances communautaires.

Stratégie et philosophie du projet : ce projet intervient dans 3 domaines :

1. L'appui à l'élaboration du programme sectoriel de l'eau de la Polynésie française, débouchant sur la mise en place d'une politique sectorielle approuvée par les acteurs concernés,
2. L'ajustement du plan de réforme de la gestion des finances publiques de la Polynésie française, à partir d'une analyse basée sur le Cadre de Mesure de la Performance en matière de Gestion des Finances Publiques (PEFA),
3. L'amélioration du dialogue de la Polynésie française avec les institutions européennes par une plus grande maîtrise dans l'élaboration et le pilotage de projets bénéficiant d'appuis communautaires (dont projets régionaux). Ces 3 domaines d'intervention sont prévus d'être accompagnés par une opération de communication via un contrat de services financé sur le 10^{ème} FED territorial

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Un comité de pilotage sera mis en place pour chacun des trois axes du programme. Ces comités associent, outre des représentants du gouvernement, de l'Assemblée élue et de l'Etat, des représentants des parties prenantes, responsables administratifs et société civile (sauf pour l'axe GFP qui ne concerne que les pouvoirs publics). L'élaboration du programme sectoriel de l'eau est une démarche participative impliquant tous les acteurs concernés, dont les usagers.

Concernant l'amélioration des performances, des formations sont prévues à destination des porteurs de projet, qu'ils soient institutionnels ou membres de la société civile

Bénéficiaires du projet :

- *Programme sectoriel de l'eau* : La population locale qui bénéficiera d'une meilleure gestion de la ressource, d'un accès à la ressource et d'une amélioration des conditions environnementales ;
- *Bonne gestion des finances publiques* : les pouvoirs publics qui bénéficieront d'une expertise pour améliorer la gestion des finances publiques avec un impact positif, *in fine*, sur la maîtrise des prélèvements obligatoires (et, donc, sur le pouvoir d'achat de la population) ainsi que sur l'efficacité des services publics délivrés à la population;

- *Amélioration des performances* : les services, ministères ou collectivités locales concernés par la mise en œuvre de projets ainsi que l'ensemble des acteurs (administrations, associations, entreprises, organismes de recherche, ONG, ...) bénéficiaires potentiels des outils européens.

Résumé du projet : Ce projet vise à améliorer les capacités d'élaboration, de gestion, de suivi et d'évaluation des politiques publiques de la Polynésie française, afin qu'elle puisse :

- d'une part, améliorer son dialogue et renforcer son partenariat avec l'Union européenne et
- d'autre part, développer un mode de gestion publique axée sur la performance et les résultats.

Ainsi, il consiste à mobiliser des assistances techniques, afin d'accompagner la démarche de performance entreprise par la Polynésie française. Il concerne les secteurs de l'eau et des finances publiques ainsi que les outils et financements européens.

ACTIVITE 1 : LA POLITIQUE SECTORIELLE DE L'EAU

Réf. :	Marché non contractualisé en 2014
Coût activité 1	53 687 351 FCP ou 449 900€
Durée et phasage activité 1	12 mois de mise en œuvre

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte de l'activité 1 :

L'eau est une problématique transversale qui engage de nombreux intervenants dont les enjeux sont sanitaires, économiques, sociales et environnementales. Elle est une ressource qui soutend tout développement et toute vie, elle est donc importante et également limitée. Des programmes d'exploitation et de protection de la ressource sont mis en œuvre depuis plusieurs décennies en Polynésie française, sans toutefois qu'un cadre cohérent de gestion et de préservation de la ressource existe. D'autant que les impacts du changement climatique menacent la pérennité de l'eau. Cette absence de stratégie globale entrave et pèse lourdement sur tous les projets de développement social, économique et environnemental du pays.

Le séminaire GIRE (Gestion Intégrée de la Ressource en Eaux), organisé par l'Union Européenne (UE) à Papeete, en décembre 2008, avait mis en avant ces manques de visibilité globale sur le secteur de l'eau, de connaissance de la ressource ainsi que de coordination et de hiérarchisation des activités. A la suite du séminaire régional sur la gestion de l'eau (Samoa – avril 2010), une feuille de route a ainsi été établie pour l'élaboration d'une politique sectorielle de l'eau.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

L'implication des acteurs locaux, société civile, usagers économiques et acteurs institutionnels, est une nécessité pour garantir une politique de l'eau de qualité qui intègre les réalités de terrain. Ainsi tout au long du processus, des représentants de ces acteurs ont été associés aux diverses étapes et notamment aux réunions de travail.

Afin d'informer les autres parties prenantes, des informations par une page internet dédiée ainsi que des informations publiques seront effectuées, en particulier à destination des représentants des 48 communes.

Un comité de pilotage a été mis en place pour la validation des documents issus des groupes de travail.

Descriptif de l'activité 1 :

L'assistance technique a appuyé la Polynésie française dans l'élaboration et la validation par l'ensemble des acteurs de sa politique sectorielle de l'eau.

Les principaux travaux concernent :

- l'organisation de la concertation pour l'élaboration de la déclaration des objectifs sectoriels ;
- la coordination des travaux nécessaires pour l'élaboration des orientations sous-sectorielles, du programme d'actions et du cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) ;
- et la conduite du processus d'approbation des orientations sous-sectorielles, du programme d'actions et du CDMT.

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique de l'activité 1 :

En 2011

L'année 2011 a été consacrée à la finalisation des documents préparatoires à la décision de financement de la Commission européenne.

En 2012

La fiche action a été validée par le QSG en juin 2012 et la rédaction des DTA et de la convention de financement ont été finalisés.

En 2013

Le 19 août 2013, la convention de financement 10ème FED est signée par les parties. Et l'avis de pré-information est publiée le 11 septembre 2013 et transmis officiellement du DAO à l'UE

en 2014

02 janvier 2014 : Publication de l'avis de marché de l'Assistance Technique

05 février 2014: Date limite de remise des dossiers de candidature

15 avril 2014: Réunion 1 de la commission de sélection des candidats
 29 avril 2014: Réunion 2 de la commission de sélection des candidats (compléments pour les critères professionnels)
 07 août 2014: Envoi des invitations à soumissionner
 03 octobre 2014: Date limite de remise des offres
 13 octobre 2014: Commission d'ouverture des offres
 16 octobre 2014: Commission d'évaluation des offres
 Octobre/novembre: Rédaction du rapport, discussion Pays/UE
 12 novembre 2014: Approbation du rapport par l'ordonnateur territorial suppléant
 24 décembre 2014: Approbation du choix du candidat par la CE
 ⇒ En 2014, le diagnostic du secteur de l'eau qui était à la charge du Pays était terminé.

en 2015 :

1^{er} trimestre : Finalisation tripartite du contrat
 25 mars 2015 : Signature du marché de service avec SAFEGE n°FED/2014/355-703
 19 mai 2015 : Démarrage de la prestation: installation de l'AT résident en PF
 juillet 2015 : Redynamisation du réseau d'acteurs de la PSE, explication de la démarche
 septembre 2015 : Elaboration des orientations sous-sectorielles de la PSE (ateliers de concertation)
 4^{ème} trimestre 2015 : Travaux préparatoires avec le groupe interne de coordination(GIC)
 décembre 2015 : Elaboration des plans d'actions associés en atelier de concertation avec les acteurs de l'eau

En termes de liquidation :

4^{ème} trimestre : liquidation du préfinancement : 134 970€

Le 31/12/2015 : liquidation de la facture n°1 de 89 980 €, soit un total liquidé de : 224 950 €

en 2016 : Rapport intermédiaire n°2

Mars à mai : rédaction et échanges sur le rapport intermédiaire n° 2

08 juin : approbation du rapport intermédiaire n°2 (*réf. courrier 277 PR-DAIEP*)

Avenant au contrat:

17 mai : signature de l'avenant n°1 au contrat de services relatif à la prolongation de la mission de deux (2) mois, soit une durée du contrat révisé de 14 mois.

Rapport final & DOS (Document d'Orientations Stratégiques)

Du 3 au 11 mai : mission « assistance technique à la DOS »

Fin juin : 1^{ère} version du projet de rapport final

Juillet à octobre : échanges sur le rapport final et le DOS

24 novembre : approbation du rapport final et DOS (*réf. courrier N° 527/DAIEP*)

En termes de liquidation :

Le 24 juin : paiement intermédiaire n°2 accordé par la Commission européenne pour un montant de 179 960 €

Le 27 déc. : paiement final pour un montant de 44 990 €

En 2017 :

23 mars : Clôture du contrat et libération de la garantie de préfinancement

1^{er} semestre : Finalisation du document de la politique sectorielle de l'eau en concertation avec les communes et l'Etat avec la collaboration d'une assistance technique locale (contractée sur le budget du Pays)

24 août : rendu de l'avis du CESC (avis n°92 du 24 août 2017) sur le projet de délibération portant adoption de la politique sectorielle de l'eau

2nd semestre : finalisation du projet de délibération

Réalisations en 2018 :

Révision et mise à jour du projet de politique de l'eau, pour la période 2019-2025.

Perspectives pour 2019 :

Dernières actualisations et consultation des ministères avant de soumettre le projet de délibération à l'APF

Evaluation :

L'année 2015 a vu l'installation de l'assistant résident et a été consacrée aux démarches de concertation pour l'élaboration des orientations stratégiques et des plans d'actions associés. A cette occasion, ont été réunies près d'une soixante personnes (élus et techniciens / privés et publics / associatifs) impliquées dans la thématique de l'eau à l'occasion de 9 ateliers de travail. Une participation importante a été relevée ainsi qu'une implication forte, notamment des élus des archipels éloignés.

La méthode de travail initialement envisagée a du être adaptée au contexte → création d'un groupe interne de concertation pour pré-définir les orientations sous-sectorielles et résultats attendus, ainsi que les objectifs de la PSE. Ce groupe a permis de réunir des personnes ressources sur les thématiques de l'AEP, l'AEU, les ressources en eau, eaux pluviales, le suivi des milieux, et proposé un encadrement préalable des éléments de la PSE.

En 2016, la mise en œuvre du suivi du projet a nécessité une coordination entre les moyens de la DIREN, du ministère en charge de l'environnement, de la DAIEP, des bureaux de la CE et du contractant. La mission principale a été complétée par la venue d'un expert DOS en mai 2017 qui a permis de finaliser les documents attendus (rapport et DOS).

En 2017, les travaux menés pour l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau sont achevés, ainsi que le projet de loi de pays adoptant le document d'orientation stratégique, le plan d'actions et le cadre des dépenses à moyen terme. Ainsi, 12 orientations opérationnelles ont été arrêtées, qui se déclinent en 35 mesures et se concrétisent au travers de 89 actions pour la période 2017-2020, pour un montant de 19,228 milliards F CFP. Les premières actions ont démarré en 2017.

Les documents finalisés ont fait l'objet de concertation des 48 communes et de l'ensemble des services du Pays et de l'Etat. Les documents constitutifs de la politique de l'eau ont reçu un avis favorable du CESC en août 2017. La prochaine étape sera leur approbation par l'Assemblée de la Polynésie française prévue en 2019.

ACTIVITE 2 : LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Réf. :	Marché non contractualisé en 2014
Coût activité 2	10 739 857 F CFP ou 90 000 €
Durée et phasage activité 2	3 mois

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte de l'activité 2 :

Depuis 2008, le contexte de crise économique a conduit la Polynésie française à rationaliser la gestion de ses finances publiques. C'est pourquoi, elle a engagé des travaux de réforme sur ce sujet. Une évaluation PEFA a été réalisée, à la demande de la CE, en 2008 mais n'a pas reçu de validation des parties prenantes. En 2010, une mission de l'Inspection Générale des Finances a donné lieu à la publication d'un rapport, dit rapport « Bolliet ». Sur la base de ces deux rapports, les règles budgétaires et comptables de la Polynésie française ont été révisées et un plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques est aujourd'hui en cours. Un comité de suivi du plan de réforme est d'ores et déjà en place.

Ce travail reflète en premier lieu la volonté du Pays d'assainir la gestion de ses finances publiques et de retrouver un cycle vertueux. En second lieu, ce travail vise également à permettre à la CE d'évaluer l'éligibilité de la PF à l'appui budgétaire dans le cadre du 11^{ème} FED. En effet, pour pouvoir bénéficier de l'appui budgétaire sectoriel, le PTOM doit disposer :

- Politique sectorielle en place ou en cours de mise en œuvre ;
- Un cadre macroéconomique orienté vers la stabilité ;
- Un programme pertinent et crédible d'amélioration de la gestion des finances publiques ;
- Un niveau suffisant de transparence et de contrôle de la gestion des finances publiques (accès public aux informations budgétaires).

Descriptif de l'activité 2 :

L'assistance technique vise à accompagner la Polynésie française par la réalisation d'une évaluation PEFA, l'identification de recommandations pour l'amélioration de la gestion des finances publiques et l'accompagnement pour la mise en place d'un cadre de réforme de la GFP.

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique de l'activité 2 :

en 2012 : 1^{er} projet de Termes de Référence transmis en 2012

en 2013 : aucun évènement

en 2014 : - Projet des TdR révisés après prise en compte des demandes de modifications par la CE, transmis le 15/09/2014 pour une mobilisation de l'AT PEFA pour 3 mois (courant 2015)

en 2015 : Commencement et achèvement de la mission (1) avec l'approbation le 16 décembre par le comité de pilotage de l'AT PEFA du rapport final d'évaluation du système de gestion des finances de la PF.

Récapitulatif du calendrier de réalisation de la mission (1) :

- 9/10 mars : validation des termes de référence de l'AT par la CE, la PF et les réviseurs (AFD et secrétariat PEFA) ;
- 5 mai : 1^{ère} réunion du comité de pilotage ;
- 28 mai : lancement de l'appel d'offres pour la prestation ;
- 19 juin : décision d'attribution du marché au consortium ADE ;
- 7-29 juillet : mission d'évaluation sur le terrain des deux experts Ali Achour et Dan Nicolau ;
- 5 août : 2^{ème} réunion du comité de pilotage avec restitution par les consultants des premières conclusions de l'évaluation ;
- Fin septembre : remise du rapport provisoire – Nombreux échanges entre les réviseurs et les évaluateurs ;

24 novembre : validation « PEFA CHECK » du rapport final (ce qui signifie que toutes les règles de bonne pratique du secrétariat PEFA ont été respectées)
 16 décembre : approbation du rapport d'évaluation final par le comité de pilotage à l'occasion de sa 3ème réunion, en présence des représentants de la Commission européenne.

en 2016 :

27 janvier : présentation en conseil des ministres de l'évaluation du système de la gestion des finances publiques de la Polynésie française sur la base du « cadre de mesure de la performance de la gestion des finances publiques (PEFA) » -Bilan de la mission d'évaluation PEFA standard (réf. CCM NOR : DBF1620026CM)

1^{er} trimestre : processus interne à la PF de préparation des axes stratégiques du projet de plan de réforme de la GFP avant la venue de la seconde mission du consultant du consortium ADE (pilotage par la Direction du Budget et des Finances - DBF) ;

29 mars au 1^{er} avril : réalisation de la mission n°2 de l'évaluation PEFA prolongée avec notamment :

30 mars : organisation du COTECH – COPIL avec présentation de l'esquisse du plan d'actions ;

30 et 31 mars : organisation des ateliers de travail autour des quatre (4) axes stratégiques :

1/ « mise en place de dispositifs permettant de traduire dans le budget annuel les priorités de politiques à moyen terme, réalistes et sincères » ;

2/ « renforcer les capacités de maîtrise de l'exécution du budget » ;

3/ « développer les audits et vérifications internes et les contrôles externes » ;

4/ « développer les systèmes d'information et les publications sur les finances publiques ».

Au niveau des rapports :

mars Rapport n°2 : « plan d'actions et synthèse des ateliers et projet de plan de réformes de la GFP » ;

14 juin : approbation du rapport n°3 : « contribution à l'élaboration du plan de réformes du système de gestion des finances publiques en Polynésie française » ;

15 juillet : approbation du rapport final (n°4) : « rapport de fin de mission »

4 novembre : approbation de l'OT suppléant pour clôturer le contrat

Au niveau du plan de réforme de la GFP :

- Août-déc. : finalisation du plan de réformes de la GFP (Vice-présidence et DBF)

- Décembre : réunions du « COTECH PEFA » : le 12 décembre et « COPIL PEFA » le 15 décembre pour validation du plan de réformes de la GFP et présentation de la mise en œuvre du plan stratégique avec une gouvernance COPIL/COTECH propre (voir perspectives 2017)

- 27 décembre : Validation du plan de réforme par le conseil des ministres et transmission à l'Assemblée de la Polynésie française (l'APF).

En termes de liquidations :

L'enveloppe totale de 83 480 € (9 961 813 F CFP) pour ce marché a été réglée au contractant ADE

en 2017 :

Au niveau du plan de réformes de la GFP (Hors cadre du contrat de l' « AT PEFA prolongé »)

9 mars : délibération n°2017-20 APF du 9 mars 2017 approuvant le plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques de la PF

22 mai : comité de pilotage présentant l'ouverture du « chantier de la réforme » de la GFP

24 mai : comité technique de la réforme de la gestion des finances publiques avec l'ouverture du « chantier de la réforme » et la définition des groupes de travail œuvrant pour la proposition des plans d'actions

juin - nov. : élaboration du plan d'actions n°1 (2018-2019) de la réforme avec la définition de 45 fiches actions

14 déc. : adoption par le comité de pilotage du plan d'actions n°1 de réformes de la GFP

28 déc. : adoption par le conseil des ministres du plan d'actions n°1 de réforme de la GFP

Réalisations en 2018 :

(Au niveau du plan de réformes de la GFP)

Réalisations présentées au travers de la fiche action « 11^{ème} FED T. » (cf. informations relevant du dialogue continu avec la CE et des critères de décaissement du programme d'appui budgétaire)

ACTIVITE 3 : L'AMELIORATION DES PERFORMANCES DANS LA GESTION DES PROGRAMMES EUROPEENS

Réf. :	Marché non contractualisé en 2014
Coût activité 3	57 279 236 F CFP ou 480 000 €
Durée et phasage activité 3	42 mois

• **CADRE D'INTERVENTION**

Contexte de l'activité 3 :

Depuis 1958, l'Union européenne contribue au développement de la Polynésie française. Elle bénéficie en effet des concours financiers de l'UE et d'un régime d'échanges commerciaux spécifiques. Ainsi, en plus de 50 ans, la Polynésie française a perçu 11 milliards de F CFP (soit 92 millions €), au titre du FED territorial et 2,6 milliards de F CFP (soit 21 millions €), au titre du FED régional. Eligible à certains programmes communautaires horizontaux, depuis 2001, la Polynésie française en bénéficie peu jusqu'à maintenant.

Compte tenu des difficultés rencontrées par la Polynésie française lors de l'exécution des programmes FED antérieurs et de sa sous-utilisation des programmes communautaires horizontaux, elle a mis en place, en juin 2011, un bureau des affaires européennes (BAE). Celui-ci a pour vocation principale d'assurer la coordination des programmes financés avec le soutien de l'Union européenne, mais également d'améliorer le dialogue entre la Polynésie française et l'UE et de faciliter l'accès du plus grand nombre aux outils européens.

Au regard de ces éléments, la Polynésie française a proposé à l'Union européenne, en 2009, d'orienter une partie des fonds alloués au titre du 10^{ème} FED bilatéral à des assistances techniques visant à renforcer ses connaissances et capacités dans les domaines concernés et à opérer un transfert de savoir-faire et de bonnes pratiques.

Descriptif de l'activité 3 :

L'assistance technique contribue à l'établissement d'un état des lieux de l'organisation du partenariat entre l'UE et la Polynésie française ainsi que de son intégration régionale. Outre l'accompagnement pour la préparation d'un plan d'actions pluriannuel du BAE et de sa révision annuelle, un programme d'accompagnement méthodologique au changement, comprenant des actions de formation est développé, sur la base des constats et recommandations établis, afin d'apporter durablement :

- une amélioration des aptitudes de la Polynésie française à concevoir, mettre en œuvre et piloter des projets (en particulier ceux bénéficiant du soutien de l'UE) ;
- une pertinence et une cohérence accrues de ces projets au regard des politiques publiques territoriales ou locales ;
- une utilisation optimisée, par l'ensemble des bénéficiaires potentiels, des financements européens disponibles ;
- une plus grande capacité à développer et mettre en œuvre des partenariats internationaux, notamment dans un cadre régional.

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique de l'activité 3 :

En 2013 :

Transmission officielle du projet de DAO pour l'AT BAE en septembre (validé CE en novembre 2013).

En 2014 :

- 02 janvier: lancement de l'A.O.
- 1^{er} trimestre : réunions des commissions d'évaluation
- 07 août : publication de l'avis de la liste restreinte
- 03 octobre : date limite pour la remise des offres
- 13 et 16 octobre : comité d'évaluation des offres
- 12 novembre : rapport d'évaluation transmis par la PF
- 23 décembre: validation du rapport par la CE
- 24 décembre : notification aux soumissionnaires

En 2015 :

- 21 janvier : transmission du projet de contrat au Bureau de la CE pour les PTOM ;
- 27 janvier : demande d'avenant pour prolongation de la convention de financement ;
- 13 mars : réception de l'avenant de prolongation signé par la CE ;
- 5 mai : contrat de service signé avec le prestataire AGRER ;
- 8 juillet : Ordre de Service signé pour le démarrage de la mission d'AT le 29 juillet ;
- 29 juillet : démarrage de la mission d'AT ;
- 16 décembre : première réunion du COPIL de l'AT BAE. La validation du rapport N°1 « Etat des lieux – Diagnostic de la coopération UE-PF » est reportée, dans l'attente de modifications qui devront être apportées par l'AT pour le 15 janvier 2016

En 2016 :

- Au niveau des rapports :
 - 3 mai : COPIL n° 2 : présentation du rapport intermédiaire n°2
 - 16 juin : COPIL n° 3 : présentation du rapport intermédiaire n°3 (projet de plan d'actions détaillé)
 - 15 déc. : COPIL n° 4 : présentation du rapport d'étape n° 1 (réalisations entre sept. et décembre 2016)
- Au niveau de la mission :
 - Février : fourniture et installation du système de visioconférence pour le BAE ;
 - Mars : organisation d'ateliers SWOT⁵⁵

⁵⁵ Strengths (forces), Weaknesses (faiblesses), Opportunities (opportunités), Threats (menaces)

Février à juin : préparation de l'appel d'offres « Communication et visibilité », qui sera finalement déclaré infructueux le 24 juin par la commission d'ouverture des offres ;
Septembre à octobre : accompagnement de la deuxième mission de l'AT du 11ème FED territorial ;
Octobre à décembre : développement du CDMT et des indicateurs de la stratégie de développement du tourisme, avec le Ministère en charge du tourisme, la DBF, le SDT et le GIETT ;
Octobre à novembre : préparation de la « Lettre de mission au BAE et à la DPF concernant la coopération avec l'UE » ;
15 novembre : mise en ligne du site internet de l'administration de la PF, avec une page web DAIEP.8 au 10

- Au niveau des formations :

Formation « gestion du cycle de projet et cadre logique » les 26, 27 octobre et 3, 8 et 9 novembre

Formation « élaboration du CDMT » : les 13, 14 et 15 décembre

Formation « appui technique à l'auto évaluation PEFA » les 6, 7, 8 et 9 décembre

- Au niveau du contrat

Ordre de Service relatif à la suspension de la mission pendant les mois de juillet et août (*réf. OS n°289 du 15 juin*)

Ordre de service pour modifier les modalités de paiement (*réf. OS n°425 du 19 septembre*)

- Au niveau des liquidations

19 avril : Paiement intermédiaire n°1 d'un montant de 57 600 € (6 873 508 F CFP) (rapport 1- Etat des lieux)

24 juin : Paiement intermédiaire n°2 d'un montant de 57 600 € (6 873 508 F CFP) (rapport 2 – analyse SWOT)

7 nov. : Paiement intermédiaire n°3 d'un montant de 28 800 € (3 436 754 F CFP) (rapport 3- plan d'actions détaillé)

En 2017 :

- Au niveau des rapports et COPIL :

20 juin : COPIL n° 5 : présentation et approbation du rapport d'étape n° 2/5 (période de déc. 2016 à juin 2017)

18 déc. : COPIL n° 6 : présentation et approbation du rapport d'étape n° 3/5 (période de juin à novembre 2017*)

(* période effective : juin, puis octobre et novembre 2017 cf. ordre de service précisé infra)

- Au niveau des formations :

21, 22 et 23 mars : Formation aux procédures contractuelles de l'UE (PRAG) ;

19, 20 et 25 avr. : Formation à la conception et gestion de programmes et projets financés par l'UE

07, 09, 14, 15, 16 et 17 mai* : Formation des animateurs et rapporteurs des ateliers de la réforme de la GFP *(1/2 journée)

12, 13 et 14 déc. : Formation à la modalité d'appui budgétaire sectoriel

19, 20 et 21 déc. : Formation de formateurs

- Au niveau du contrat

Ordre de Service de remplacement d'un expert formateur (*réf. OS n°04/2014/355-702 du 10 nov. 2017*)

Ordre de service portant suspension de mission du 28 déc. 2017 au 02 février 2018 (*réf. OS n°05/2014/355-702 du 27 déc. 2017*)

- Au niveau des liquidations

28 avril : Paiement intermédiaire n°4 d'un montant de 28 800 € (3 436 704 F CFP) (rapport d'étape 1/5)

19 oct. : Paiement intermédiaire n°5 d'un montant de 28 800 € (3 436 704 F CFP) (rapport d'étape 2/5)

Réalisations en 2018 :

- Au niveau des rapports et COPIL :

31 mai : COPIL n°7 : présentation et approbation du rapport d'étape n°4/5 (période de décembre 2017 à mai 2018) en présence de la CE (M.Mateo-Goyet et M. Horala, respectivement chef du bureau et gestionnaire de programmes au bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique et M. Barraut, expert appui budgétaire auprès de la Délégation de l'Union européenne pour la région Asie-Pacifique)

27 nov. : COPIL n°8 = dernier COPIL : présentation et approbation du rapport d'étape n°5/5 (période de juin à novembre 2018*) (*présence effective de l'AT entre septembre et novembre 2018)

- Au niveau des formations / ateliers :

Avril : « Formation à la conception et gestion de programmes et projets éligibles aux financements de l'UE » (13 participants)

Mai : « Formation à la modalité d'appui budgétaire sectoriel » (7 participants)

« Formation et appuis à l'élaboration des politiques sectorielles » (15 participants)

Sept. : « Formation au cadre logique et gestion du cycle de projet » (16 et 10 participants)

Oct. : « formation des experts-formateurs « programmes financés par l'Union européenne » (7 participants)

« Approche du cadre logique »

« Formation à la gestion axée sur les résultats (GAR) » (24 participants)

Atelier de planification (DRMM et DPAM) (15 participants)

Atelier de préparation à l'élaboration des PPI (19 participants)

1 session pour les membres des cabinets ministériels (12 participants) avec DBF et DMRA

1 séance de « team building » du BAE
1 formation de formateurs « GAR » (7 participants)

- Au niveau du volet communication :

Soutien au BAE pour la mise à jour du site Internet la publication des newsletters des affaires européennes :
3^{ème} Newsletter publiée le 25 mai 2018 et 4^{ème} newsletter publiée le 21 décembre 2018

- Au niveau des liquidations

22 mai : Paiement intermédiaire n°6 d'un montant de 28 800 € (3 436 704 F CFP) (rapport d'étape 3/5)

29 nov. : Paiement intermédiaire n°6 d'un montant de 28 800 € (3 436 704 F CFP) (rapport d'étape 4/5)

Perspectives pour 2019 :

- Clôture de l'activité « AT BAE » avec le dernier paiement attendu pour le 1^{er} trim. (d'un montant de 10 % de la valeur du contrat)
- Avec la clôture de cette activité, une **évaluation finale** de ces contrats d'assistance technique doit être réalisée avec l'élaboration des termes de référence en collaboration avec les services de la CE/ le BAE/DAIE et les services partenaires.

ACTIVITE 4 : PLAN DE COMMUNICATION ET VISIBILITE DE LA COOPERATION ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET LA POLYNESIE FRANÇAISE

Réf. :	Marché non contractualisé en 2015
Coût activité 4	5 967 134 F CFP ou 50 000 €
Durée et phasage activité 4	24 mois

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte de l'activité 4 :

Une des missions du Bureau des Affaires Européennes est de communiquer sur les actions de l'Union Européenne. La Convention de Financement du programme « Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française » indique au point 4.4 que : « La montée en charge du BAE devra permettre de développer des actions de communication visant à promouvoir les valeurs européennes, de mieux informer sur les outils d'intervention de l'UE et d'améliorer la visibilité de l'UE dans les programmes qu'elle finance ». Or, mises à part les sessions d'information sur le programme européen Erasmus + organisées régulièrement par le Bureau des relations et échanges internationaux de la Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération (DAREIC) de la Direction Générale de l'Education et des Enseignements (DGEE) dans les établissements scolaires, la communication régulière sur l'Union Européenne se limite actuellement à la publication de communiqués de presse de la part du service communication de la Présidence et aux communications en Conseil des Ministres. Actuellement, les actions financées par l'UE ne figurent pas au budget du Pays (certains Pays ont trouvé des solutions pour intégrer les fonds d'aide extérieure à leur budget national). En conséquence, les actions et produits de la coopération avec l'UE sont peu visibles, et les élus de l'Assemblée sont peu impliqués dans le processus d'élaboration et de suivi des projets. Depuis l'organisation de la conférence régionale pour les PTOM du Pacifique, organisée par la Commission européenne les 25 et 26 novembre 2014, à Tahiti, avec le soutien de la Polynésie française, aucun autre événement majeur d'envergure internationale portant sur l'Union européenne n'a eu lieu en Polynésie française. Le BAE n'a à ce jour pas de stratégie de communication sur l'Union européenne.

Descriptif de l'activité 4:

L'objectif général est d'accroître, au sein du public polynésien, la connaissance de l'Union Européenne et de ses actions, et notamment de celles mises en œuvre en Polynésie française. Les objectifs du programme de communication et de visibilité couvrent les thèmes suivants :

- Faire mieux connaître les principes et les valeurs de l'UE ;
- Accroître la connaissance sur l'UE, sur la coopération UE-PF et sur les méthodes utilisées par l'UE pour la définition et la gestion de ses programmes ;
- Promouvoir les actions de coopération de l'UE dans le monde, dans la Région Pacifique et notamment en PF ;
- Accroître la visibilité de tous les programmes financés par l'UE ;

Les résultats attendus de l'action du prestataire sont :

- Un plan de communication explicitant les services qui seront rendus par le prestataire, et comment ces services conduiront à atteindre les objectifs ci-dessus ;
- Le public cible est sensibilisé aux valeurs européennes et au sens de la citoyenneté européenne

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique de l'activité :

En 2015 :

Le BAE a produit en fin d'année les Termes de Référence et la plupart des documents nécessaires au lancement de l'Appel d'Offre pour le marché en question.

En 2016 :

1^{er} trimestre : finalisation du dossier d'appel d'offres et de la composition du comité d'évaluation

24 mai : envoi du dossier d'appel d'offres aux soumissionnaires
24 juin : comité d'évaluation des offres : « appel d'offres annulé » (aucune offre déposée)
30 juin : décision de relancer le marché via le contrat-cadre de la CE
Juillet : modification du cahier des charges
18 août : signature du contrat-cadre pour une durée de 2 ans avec le consortium ICE, lauréat du marché pour un montant de 45 500 € sur la base de 65 jours de travail de l'expert répartis sur 2 ans ;
Octobre : démarrage de la mission avec des réunions de préparation le 11 octobre, 7 novembre et 8 décembre

- Au niveau des liquidations :

6 septembre : paiement du préfinancement à hauteur de 27 300 € (3 257 756 F CFP)

En 2017 :

Févr. : Réflexions et travail de conception de l'évènement avec l'agence locale, représentant le consortium

15 févr. : 1^{er} COPIL du contrat « communication et visibilité »

02 mars : présentation de l'évènement « journée de l'Europe » aux partenaires de la coopération UE-PF

07 avril : modification de l'évènement en « semaine médiatique » compte-tenu de contraintes notamment financières

05 mai : conférence de presse de l'évènement

09 au 14 mai : organisation de la semaine de l'Europe (essentiellement médiatique avec création de 6 clips animés sur l'Europe en PF, des reportages TV, radio, émissions, ainsi que la participation de certains restaurateurs, et l'affichage de kakemonos et drapeaux aux couleurs de la coopération dans les principales rues de la ville de Papeete)/

cf. https://www.service-public.pf/daie/bureau-des-affaires-europeennes/evenements/semaine_europe_pf-2017/

28 nov. : 2^{ème} COPIL du contrat « communication et visibilité » en présence du chef du bureau de la CE pour les PTOM du Pacifique

Réalisations en 2018 :

Continuité de la mise en œuvre du contrat avec la 2^{ème} édition de la Semaine de l'Europe – édition 2018 ;

1^{er} trim. : Elaboration du budget et du programme prévisionnel

Avril : Validation du budget et du programme de l'évènement

24 mai : conférence de presse de lancement de la 2^{ème} « semaine de l'Europe en PF »

28 mai - 3 juin : Semaine de l'Europe avec la participation des partenaires de la coopération UE-PF (participation à des plateaux TV), des médias (diffusion des 6 spots TV ré édités pour cette année), des restaurateurs (avec des sets ludiques proposés aux clients ainsi que des mets aux couleurs européennes) et avec la présence de la Commission européenne (participation du chef du bureau des PTOM, M. Mateo-Goyet aux journaux télévisés des 2 chaînes locales)

06 sept. Après validation du rapport final, paiement final du contrat de communication

12 sept. Confirmation de la clôture du contrat par l'OTS

Perspectives 2019 :

Au-delà de ce programme clôturé, mise en place d'autres actions de visibilité et de communication de la coopération UE-PF avec les partenaires.

8.2 10eme FED – Réparation de la protection de la route territoriale n°2 du pk 14 au pk 16, suite aux dommages occasionnés par le cyclone OLI

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 10° FED Enveloppe B	Réf. UE : FED/2011/023-323
--	-----------------------------------

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : BAE – maître d'ouvrage et suivi financier DEQ – maître d'œuvre et suivi technique
---	---

Budget du projet		
Coût global	401 387 000 F CFP	3 373 000 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	240 000 000 F CFP	2 000 000 €
Polynésie française	163 387 000 F CFP	1 373 000 €
<i>Convention de financement n° FED/2011/023-323 (gestion décentralisée partielle) - CRIS n° FED/2011/023-383 modifié par l'avenant en date du 15/12/2013</i>		

Durée et phasage du projet : 52 mois, dont :
- 28 mois de phase opérationnelle, débutant à la date d'entrée en vigueur de la convention de financement (10 janvier 2012). + 24 mois de phase de clôture.

PROJET ACHEVE en cours de clôture

Partenaires du projet	
commune associée de Papenoo	Consultation sur l'avant-projet (AVP)
associations de surfeurs - usagers du site.	Consultation des usagers sur l'AVP

• LE PROJET

Objectifs principal et spécifiques : Il s'agit de contribuer à un retour à la normale de l'infrastructure routière suite au passage du cyclone Oli.

Stratégie et philosophie du projet : ce projet consiste en la réparation de l'ouvrage de protection côtière de la route littorale de la côte Est du PK14 au PK16, ayant particulièrement souffert lors du cyclone Oli.

Bénéficiaires du projet : les usagers de la RT2, les riverains de la RT2 au niveau de la commune de Papenoo (PK14 à 16), les usagers du site et la population de Tahiti.

Résumé du projet : ce projet vise à réparer l'ouvrage de protection côtière de l'unique route de la côte Est, au niveau de la commune de Papenoo, du PK14 au PK16 et à assurer durablement la fiabilité du réseau routier, dans le respect de son environnement, des usages du site et de la protection de la chaussée.

Ce projet permettra entre autres de réduire l'érosion des plages et les dépenses d'entretien et de réparation des infrastructures routières.

Les acteurs locaux de la société civile (associations de surfeurs notamment) et les élus locaux (commune associée de Papenoo) seront consultés préalablement à la réalisation du projet afin de garantir l'adéquation des ouvrages réalisés avec les besoins des usagers et des riverains.

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Consciente des aléas naturels auxquels doit faire face la Polynésie française, l'Assemblée de Polynésie a adopté, dès 2001, une réglementation visant à mettre en place des Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR) au niveau communal, qui prennent notamment en compte les risques de houles cycloniques (*délibération de l'assemblée de Polynésie n°2001-10 APF du 1^{er} février 2001 portant modification du code de l'aménagement*). Dès les années 2005-2006, 46 communes polynésiennes ont élaboré un PPR mais seul le PPR de Punaauia est opposable depuis mars 2010.

Suite au passage du cyclone Oli en Polynésie Française, l'Etat et la Polynésie française, a contribué au financement des réparations des infrastructures routières (fonds de secours pour l'outre-mer et le fonds exceptionnel d'investissement).

Dans la nuit du 3 au 4 février 2010, une grande partie des ouvrages de protection de la RT2 a été sévèrement endommagée, ce qui la rend très vulnérable aux aléas naturels. Or, la Polynésie française subit régulièrement des épisodes cycloniques (39 depuis 1970) et la côte Est de l'île, qui accueille environ 40% de la population de Tahiti, est dépourvue de récif corallien, ce qui l'expose particulièrement aux phénomènes de houle. Il est utile de préciser que compte tenu des caractéristiques géologiques de la côte Est de l'île et de la problématique foncière dans la zone, l'unique route territoriale (RT2) a dû être construite en bordure du littoral.

La destruction de cette seule route territoriale, empruntée quotidiennement par près de 9 000 véhicules (dont des véhicules de ravitaillement commercial et en hydrocarbures pour la moitié de l'île), entraînerait de graves répercussions sur la sécurité des personnes, en limitant l'accès aux soins et aux premiers secours ainsi que sur les échanges économiques et sociaux de l'île : accès à l'éducation, fonctionnement des entreprises et des administrations locales, approvisionnement des commerces et des centres d'hydrocarbures... (déviation de plus de 120 km pour les usagers). Ainsi, le remplacement des ouvrages de protection existants, fragilisés par le cyclone Oli, s'impose pour assurer la pérennité des infrastructures routières.

Descriptif du projet :

Ce projet, qui consiste à remettre en état les abords de la route entre le PK 14 et le PK 16 et à assurer leur solidité et leur durabilité, afin qu'ils résistent aux houles cycloniques (période de retour 50 ans), permettra :

- d'améliorer la sécurité du transport des usagers (réduction des accidents routiers sur la RT2) et des populations environnantes (riverains de la RT2 et usagers du site),
- et de réduire les dépenses d'entretien et de réparation des infrastructures routières et l'érosion des plages (choix techniques ne portant pas atteinte aux flux sédimentaires des courants marins et aux processus hydrodynamiques).

Un comité de pilotage est mis en place pour superviser et approuver l'orientation générale et la ligne d'action du projet. Il est composé *a minima* des représentants de l'ordonnateur territorial, de la DEQ, du ministère de l'équipement et de la CE (statut d'observateur). Un marché unique pour les travaux de protection du trait de côte entre le PK 14 et le PK 16 sera ensuite lancé.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Ce projet répond à une forte attente de la population, soucieuse de la sécurisation de cette zone en période de fortes houles. Les acteurs locaux de la société civile (associations de surfeurs notamment) et les élus locaux (commune associée de Papenoo) seront associés dès la restitution des études avant-projet (AVP). La population sera concertée dans le cadre de la consultation réglementaire du public lors de l'évaluation d'impacts sur l'environnement (EIE) ad hoc.

Autant que faire se peut, une campagne d'affichage in situ sera réalisée pour sensibiliser la population au projet et améliorer l'acceptation par les usagers des contraintes inhérentes à sa réalisation (notamment en phase chantier pour ce qui concerne la circulation des véhicules).

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

En 2011 :

En 2011 et après le vote par l'Assemblée de Polynésie française d'une Autorisation de Programme spécifique (AP n° 276.2011, intitulée « Protection du littoral de FAARIPO - Papenoo (31F2012) » et d'un montant à ce jour de 340 millions CFP, permettant la réalisation des études et des travaux ad hoc), le marché d'étude de maîtrise d'œuvre (AVP (2 mois) + PRO (1 mois) + ACT (1 mois) / coût de 8 965 000 TTC, marché n°110222) correspondant a été approuvé le 10 novembre 2011 (Titulaire : EGIS-EAU) avec un commencement des études au 19/12/2011. Ce marché est financé sur les fonds propres de la Polynésie et imputé sur l'Autorisation de programme susmentionnée.

A la demande du maître d'œuvre, le bureau d'études CREOCEAN, a réalisé en février 2011 une étude de faisabilité, identifiant les grands principes d'aménagement envisageables en termes de réhabilitation et de protection du littoral. Il conviendra de s'assurer, dans le cadre des études d'avant-projet (AVP) que ces principes supportent les conditions de houle du projet et l'objectif de protection cyclonique visé. Dans la négative, d'autres solutions seront à privilégier.

En 2012 :

Les études avant-projet (AVP), les études de projet (PRO) et les missions d'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT) confiées à EGIS-Eau dans le cadre du marché d'études lancé en 2011 se sont achevées à la mi-mai 2012.

L'élément de mission AVP a été finalisé. L'étude de dimensionnement d'une nouvelle solution alternative hybride (juxtaposition « enrochements 2-4T / Bloc béton de type BCR ») s'impose techniquement et est en cours d'officialisation via un avenant au marché de maîtrise d'œuvre n° 110222). Les tranches conditionnelles « PRO » et « ACT » sont parallèlement en phase d'affermissement. Une étude d'impact sur l'environnement a été réalisée et publiée en juillet 2012.

La convention de financement a été signée le 10 janvier 2012 et le dossier d'appels d'offres a été finalisé en décembre 2012.

En 2013 :

Compte tenu de la relative complexité du projet et de l'inexpérience du maître d'œuvre (dans la mise en œuvre des procédures FED) et de l'inadaptation de ces procédures FED pour la mobilisation des aides d'urgence, les délais inscrits dans la convention n'ont pu être respectés et un avenant prolongeant les délais de mise en œuvre a dû être établi.

16/07/2013: Demande d'avenant de prolongation de la durée d'exécution de la convention à 52 mois

13/09/2013: Notification du marché de travaux et ordre de démarrage

17/12/2013: Accord de prolongation de la durée d'exécution de la convention à 52 mois

En 2014 :

- février 2014 : Notification du marché de maîtrise d'œuvre (bureau d'études SPEED)
- mai 2014 : Avenant au contrat de travaux (prolongation du contrat de travaux de 10 semaines)
- 08 août 2014 : Fin des travaux
- 21 novembre 2014 : levé des réserves
- 04 décembre 2014 : signature de la réception définitive provisoire par le Président de la Polynésie française.

En 2015 :

20 janvier 2015 : transmission du décompte final provisoire (établis par la Direction de l'Équipement) au délégué aux affaires internationales, européennes et du pacifique pour finalisation du décompte et clôture

En 2016 :

- 17/01/2016 : visite de garantie de parfait achèvement
- Février 2016 : levée par le GES des réserves émises lors de la visite de GPA
- 8 Mars 2016 : réception définitive des ouvrages
- 20 avril 2016 : transmission du décompte général final du marché établi par la direction de l'équipement (DEQ) à l'attention du bureau des affaires européennes (BAE)
- 25 mai 2016 : transmission du décompte général final à la CE (bureau de Nouméa)
- 04 juillet 2016 : transmission de la DEQ au BAE des attestations pour libération de la garantie de retenue et de la garantie de bonne exécution

Octobre 2016 : Libération effective des garanties par le Groupement d'Entreprises Solidaires (GES) et clôture du Décompte Général Définitif.

En 2017 :

Du 06 au 10 mars 2017 : mission d'audit sur le contrat de travaux réalisé par le groupement JL Polynésie/ Boyer.
27 nov. 2017 : projet de report de l'audit financier et technique du projet « réparation de la protection de la route territoriale n°2 (Pk 14- PK 16) suite aux dommages occasionnés par le cyclone OLI – Ile de Tahiti »

Réalisations 2018:

- 11 juin 2018 : remise du rapport d'audit financier et technique du projet ;
- 26 juin 2018 : Notification à la Polynésie française du rapport d'audit financier et technique du projet ;
- 5 novembre 2018 : Recouvrement par la Commission européenne d'un montant total de 15 680,68 €, la Polynésie française et la société JL POLYNESIE ayant été considérées respectivement redevables de 12 796 € et 2 884,68 € en raison de paiements trop perçus et de l'inéligibilité de certaines dépenses ;
- 5 décembre 2018 : Clôture du contrat et de la décision de financement correspondante.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

Des procédures spécifiques adaptées à l'enveloppe B (aides d'urgence) seraient de nature à améliorer la réactivité de l'aide.

8.3 10ème FED - Contribution à l'assainissement de la commune de Papeete (Tahiti)

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 10 ^{ème} FED Territorial	Réf. UE : n° FED/2011/023-434
---	-------------------------------

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Direction de l'Environnement (DIREN)
--	--

Budget du projet		
Coût global	2 214 200 477 F CFP	18 555 000 €
Convention de financement n° FED/2011/1023-434 en date de 22 novembre 2013, modifié par : avenant n° 1 avec la période de mise en œuvre de 78 mois et la phase de clôture de 24 mois (soit un total de 102 mois) avenant n°2 avec la période de mise en œuvre de 86 mois et la phase de clôture de 24 mois (soit un total de 110 mois)		

Durée et phasage du projet : 84 mois à compter de la signature de la convention de financement, dont 60 mois de mise en œuvre opérationnelle et 24 mois de clôture. (avenant n°2 à la CF)
Signature du marché de maîtrise d'œuvre déléguée en juin 2016 et signature des 2 marchés de travaux en juin 2017 pour une durée de 24 mois.

PROJET EN COURS

Partenaires du projet	
Polynésie française	Communication et imprévus
Commune de Papeete (SEML « TE ORA NO ANANAHI »)	Financement des études préalables

• LE PROJET

Objectif principal : le projet vise à favoriser le développement économique, social et environnemental durable par l'amélioration du cadre de vie de la population de Papeete dont les composantes visées sont la salubrité publique, la qualité des eaux, la préservation de la rade et préservation de l'environnement en général
Objectifs spécifiques : par l'instauration d'un service d'assainissement collectif public des eaux usées.

Stratégie et philosophie du projet : Le projet participe à la réalisation du programme d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Papeete (Tahiti) qui répond à un besoin prioritaire d'amélioration du cadre de vie et de l'environnement en milieu urbain dans une perspective de développement durable. La ville de Papeete est la capitale économique. Elle concentre, intra-muros, la plupart des activités économiques de l'île dont, notamment le port de commerce international et le port de pêche hauturière ; ceci porte à environ 100 000 le nombre d'usagers en journée. Son assainissement est devenu un problème prioritaire et le principal facteur limitant le développement durable de l'urbanisation et des activités nouvelles.

Bénéficiaires du projet : les usagers de la commune (habitants et entreprises) et l'ensemble de la population de Papeete et Tahiti (réduction des pollutions et nuisances).

Résumé du projet : concrètement, il s'agit de participer à l'instauration d'un service public performant usuel et indispensable pour toute ville d'importance : l'assainissement collectif public des eaux usées.

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :
La ville de Papeete concentre, aujourd'hui, plus de 26 000 habitants, soit 15% de la population de Tahiti. Capitale économique, elle concentre également, intra-muros, la plupart des activités économiques de l'île dont, notamment, le port de commerce international et le port de pêche hauturière ; ceci porte à environ 100 000 le nombre d'usagers en journée. Son assainissement est devenu un problème prioritaire et le principal facteur limitant le développement durable de l'urbanisation et des activités nouvelles.
Ainsi, en 2007, une convention conclue entre l'Etat et la commune de Papeete marquait le début du vaste programme d'assainissement de la commune, qui devrait s'achever en 2030 pour un coût global évalué, en 2010 à 125 millions d'euros (16 milliards F XFP), actualisé à ce jour à 18 milliards F XPF.

Historique et descriptif du projet :
Dans un premier temps, de 2007 à 2009, une zone pilote (**zone 0** – entre l'Hôtel de Ville et le Marché municipal) a été réalisée en centre-ville de Papeete pour un montant de 330 millions F XPF (réseaux et petite station d'épuration). Cette opération a permis d'évaluer les difficultés de réalisation, de valider les options techniques et de valider la méthode d'accompagnement des usagers garantissant le consentement au raccordement. Ainsi, à fin 2014, 280 raccordements étaient effectifs sur les 330 potentiels (soit 92%) dans la zone pilote.

Dans un second temps, de 2011 à 2016, les études et travaux correspondant à une partie de la **zone 1** ont été réalisés dans le cadre du Contrat de Projets à hauteur de 4 milliards XPF (dont 3,57 milliards F CFP financés par

l'Etat et le Pays (89%) et 430 millions financés par la SEML). Cette phase appelée "**phase 1A**" correspond à la réalisation d'une station d'épuration (au niveau du remblai de la Papeava) dimensionnée pour un volume de 3 500 m³/jour (soit 12 000 équivalents habitants) d'un émissaire de rejet en océan et d'un réseau de 5 km permettant le raccordement d'environ 300 abonnés (de Fare Ute au Parc Bougainville), pour un volume collecté estimé à 1 500 m³/jour.

Actuellement, la phase 1FED (2016-2019) est en cours de réalisation (études et travaux) à hauteur de 1,8 milliard F XPF, elle est financée par le 10ème FED territorial (objet de cette fiche), elle consiste en la pose de 7 km de réseaux, de 3 postes de refoulement, d'un poste de relevage et de 210 tabourets de branchement (permettant à l'usager de se connecter sur le réseau).

La zone de travaux comprend les tronçons restants du centre-ville ainsi que Fare Ute et l'extension du réseau de collecte principal vers l'Est de la commune, jusqu'à Paofai.

Pour achever les travaux de la zone 1, une dernière phase appelée **phase 1 TIPEARUI** sera nécessaire pour un montant de 1,5 milliard F XPF (financé par la Contrat de Projets), elle correspond à l'extension du réseau au niveau de la vallée de Tipaerui. Cette phase est prévue pour l'instant d'être réalisée en 2019 ou 2020.

Pour conclure, l'ensemble de phase 1 (zone1) de travaux représente un montant de plus de 7 milliards de F XPF, pour un programme global se déclinant en 3 phases principales d'un montant de 18 milliards F XPF. Ce programme porte sur environ 6 000 abonnés, pour un volume collecté évalué à 14 000 m³/jour (soit 50,000 équivalent habitants) à l'horizon 2030.

Les activités identifiées du projet sont les suivantes :

- La rédaction de deux dossiers d'appels d'offres aux normes établies et publiées par la Commission européenne pour le suivi et la réalisation des travaux de la phase 1FED, y compris contrôle de qualité. Les études préalables et la rédaction des dossiers nécessaires au lancement des trois appels d'offres de la phase 1A sont financées par le contrat de projets Etat-Polynésie française et la SEML. ;

- la validation et le lancement, par la DIREN, d'un appel d'offres aux normes établies et publiées par la Commission européenne, pour la mise à jour du dossier d'études, le suivi des travaux (maîtrise d'œuvre) et la coordination,

- la validation et le lancement, par la DIREN, d'un appel d'offres aux normes établies et publiées par la Commission européenne, pour les travaux ;

- le dépouillement des offres, attribution des marchés, contractualisation par la DIREN pour le compte du Président de la Polynésie française, ordonnateur territorial ;

- et le suivi de l'exécution du programme de travaux réalisé par la DIREN, avec l'assistance d'un maître d'œuvre privé et en concertation avec la commune et la SEML.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile : Un comité de pilotage sera mis en place. Il rassemblera les parties prenantes locales, dont notamment la commune, la SEML, des représentants des usagers, le Haut-commissariat, la Direction de l'Environnement (DIREN) et le BAE, qui a en charge la coordination globale du projet et le secrétariat dudit comité. Il s'assure de la bonne exécution du projet, du respect du calendrier et de la synchronisation avec les programmes financés par le contrat de projets. L'UE sera invitée, en qualité d'observateur, au comité.

Par ailleurs, dans la continuité des actions déjà menées par la commune, des actions de communications à destination des usagers seront menées conjointement par la commune et la Polynésie française afin de sensibiliser la population à la nécessité et à l'intérêt d'un système collectif d'assainissement.

● **PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS**

En 2010

- En septembre 2010, deux conventions de financement pour un montant de 1,71 milliard F CFP HT (soit environ 15 millions d'euros) ont été signées pour réaliser les études préliminaires ainsi que les travaux de pose des réseaux d'assainissement collectif des eaux usées de la ville de Papeete.

Les travaux de réseaux ont démarré en 2012 et ont été réceptionnés fin 2013.

En 2011

- En novembre 2011, une troisième convention de financement d'un montant de 202 millions F CFP (soit 1,69 millions d'euros) a été signée pour la réalisation d'études préliminaires concernant l'extension des réseaux de collecte, d'études connexes pour la construction de la station d'épuration et de l'émissaire ainsi que d'une campagne de communication.

En 2013

- En mai 2013, la convention de financement d'un montant de 1,62 milliard F CFP a été signée pour les études de conception démarrées en septembre 2013 suivi des travaux de la station d'épuration à compter de septembre 2014 pour une durée de 21 mois.

Le montage administratif du projet de la contribution du FED pour l'assainissement collectif des eaux usées de Papeete a été élaboré avec les différents intervenants entre 2010 et 2011 et l'année 2012 a été consacrée à la finalisation des documents préparatoires (DAO études de maîtrise d'œuvre et DAO de travaux) à la décision de financement de la Commission européenne. Cette finalisation a été conduite par le Bureau des Affaires

Européennes (BAE), en concertation avec les services de la SEML « TE ORA NO ANANAHI » et avec le soutien du bureau UE/PTOM de la CE à Nouméa.

En 2014

- mars 2014, signature de la dernière convention de financement d'un montant de 464 millions de F XCP (soit 3,9 millions d'euros) pour la réalisation des travaux de l'émissaire.
- Juin 2014 : démarrage des travaux
- Transfert de la conduite du projet à la DIREN.
- Finalisation et validation du dossier d'appel d'offres européen pour la maîtrise d'œuvre du projet (marché FED de services).
- Rencontre protocolaire avec les membres de la commission européenne et visite des chantiers de l'assainissement de Papeete
- Lancement de l'appel d'offre de maîtrise d'œuvre du projet

En 2015

- Le 20 février : Déclaration d'infructuosité de l'Appel d'Offre de maîtrise d'œuvre.
Validation de la Décision d'annulation et publication officielle par l'UE, d'un nouvel avis d'Appel d'Offres restreint international
- Le 09 mars : Approbation par le comité du nouvel Appel d'Offres et des termes de référence.
Le 24 mars : Publication du nouvel Avis d'Appel d'Offres.
le 11 mai : Date limite de remise des offres avec réception de 4 offres.
Le 11 septembre : Envoi du rapport de sélection avec une liste restreinte des candidats amendée : 3 offres retenues sur 4.
Le 18 novembre : Validation du Dossier d'Appel d'Offres.
Le 14 décembre : Envoi des invitations à soumissionner aux 3 candidats retenus pour une remise des offres en février 2016.

En 2016

- 1^{er} trimestre 2016 : finalisation du rapport d'évaluation des offres du marché de maîtrise d'œuvre partielle (Moed)
14 juin : signature du marché (Moed) n° FED/016/374-440 (pour un montant de 129,9 millions F CFP HT) et lancement du démarrage des prestations (16 juin)
18 juillet : approbation du dossier d'appel d'offres des marchés de travaux
02 août : lancement de la consultation des entreprises
31 octobre : date limite de remise des offres
4, 17 et 18 novembre : réunions du comité d'évaluation des offres et rédaction du rapport d'ouverture des offres et du rapport d'évaluation (décembre)

en parallèle aux procédures d'appels d'offres, la PF a sollicité un report du délai des 3 ans pour la contractualisation (dénommé « D+3 =21 novembre 2016), avec :

- 23 juin : demande de report du délai « D+3 »
19 septembre : accord pour la dérogation officialisée par courrier de la Commission européenne du 26 sept.
18 octobre : demande de l'avenant n°2 à la convention de financement pour traduire la dérogation (D+4)

En 2017

Pour la convention de financement (CF):

- 04 janvier : réception de l'avenant n°2 à la CF

Pour les marchés de travaux :

- 1^{er} semestre : finalisation de la préparation des marchés de travaux
15 juin : cérémonie de signature pour les marchés de travaux en présence du Président de la Polynésie française et des consortiums choisis avec la contractualisation du marchés contractualisés via :
- marché de travaux lot 1 FED/ 2017/784-727 du 15-06-2017 pour une durée de 24 mois avec le consortium JL Polynésie, Interoute et ECI pour un montant de 983,8 millions F CFP (HT) pour les réseaux compris entre le parc Bougainville et Paofai
- et marché de travaux lot 2 FED/2017/784-728 du 15-06-17 pour une durée de 24 mois avec le consortium Interoute, JL Polynésie et ECI pour un montant de 647,5 millions F CFP (HT) pour les réseaux compris entre le parc Bougainville et Fare Ute.
juillet : démarrage des deux prestations par les phases de préparation et d'approvisionnement des chantiers qui se sont poursuivies durant toute la fin de l'année 2017.
28 nov. : 1^{er} COPIL du programme du 10^{ème} FED « assainissement de la ville de Papeete » en présence du chef du bureau de la CE pour les PTOM du Pacifique
Nov. à Déc. 2017 : préparation de la phase de communication avec la Ville de Papeete avant le lancement des travaux de pose de réseaux (spot TV, flyers, presse)

Réalisations en 2018 :

- Lancement effectif des travaux d'assainissement des eaux usées de la ville de Papeete le 15 janvier 2018 après l'élaboration et la diffusion d'une campagne de communication réalisée au travers des médias (TV, presse écrite, radio) et menée en concertation avec la Ville de Papeete, la SEM Te ora No Ananahi et les acteurs du programme FED (maitrise d'ouvrage, maitrise d'œuvre et maitrise d'œuvre déléguée) ;

En terme de suivi des travaux :

- Suivi des travaux par la maitrise d'œuvre déléguée dont le groupement est représentée par le bureau d'études SPEED, en collaboration avec la DIREN, représentant la maitrise d'œuvre et le bureau des affaires européennes (DAIE/BAE) représentant la maitrise d'ouvrage et en relation avec les services de la Commission européenne.
→ Instruction et traitement des décomptes pour le marché de maîtrise d'œuvre et les marchés de travaux.

Pour le lot 1 : Environ 69 % de linéaire posé (plus de 2 726 mètres linéaires).
Les 4 postes sont en cours de réalisation.
3 tronçons réceptionnés (1-6, 1-7 et 1-14)
Variante de matériaux en PRV pour les canalisations adoptée
Mise en place d'une solution de forage pour la pose des canalisations sur l'avenue Pouvanaa en raison de la présence de nombreux autres réseaux fin novembre 2018.
Plus de 460 millions F FCP facturés en 2018 (soit ≈ 57 % du montant du marché)

Pour le lot 2 : Environ 54 % de linéaire posé (plus de 1 654 mètres linéaires).
7 tronçons réceptionnés (2-4, 2-5, 2-7, 2-8, 2-10, 2-11 et 2-13)
Avenant en préparation pour remplacement des réseaux existants en fibro-ciment (500 mètres linéaires) car non viables à moyen termes.(cf. courrier n°699 DAIE du 22.11.18)
Environ 270 millions facturés en 2018 (soit ≈ 41,7 % du montant du marché)

Pour la maitrise d'œuvre déléguée :

Suivi des travaux – instruction et traitement des décomptes en collaboration avec la DIREN et le BAE
Environ 48 millions facturés en 2018 (environ 37 % du marché de maitrise d'œuvre déléguée).

En terme de gouvernance

29 Mai 2018 : 2^{ème} COPIL du programme du 10^{ème} FED « assainissement de la ville de Papeete » en présence de la Commission européenne (bureau des PTOM pour le Pacifique représenté M. Mateo-Goyet, chef de bureau et M. Horala, gestionnaire de programmes ainsi que la délégation de l'Union européenne en Thaïlande, représenté par M. Barraut)

27 novembre : 3^{ème} COPIL du programme du 10^{ème} FED « assainissement de la ville de Papeete »

Perspectives pour 2019:

- Validation du principe d'application de la garantie décennale au sens de l'article 1792 du code civil sans obligation d'assurance, en accord avec les lois applicables en Polynésie française.
- Finalisation et réception des travaux ainsi que l'instruction et le traitement des décomptes associés.
- Préparation d'une phase de communication avec la Ville de Papeete avant la fin définitive des travaux de pose de réseaux (spot TV, flyers, presse) & organisation de la réception des travaux en présence de l'UE
Mise en service des tronçons et des postes installés & raccordement des usagers.
- Organisation de 2 COPILs

8.4 10ème FED – Initiative des territoires pour la gestion régionale dans les PTOM du Pacifique (INTEGRE)

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 10° FED Régional (PTOM/Pacifique)	Réf. UE : FED/2012/022-298
--	-----------------------------------

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Délégation aux Affaires internationales, européennes et du Pacifique (DAIE) / DIREN
---	--

Budget du projet		
Coût global	1,4 milliard F CFP	12 000 000 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	1,4 milliard F CFP	12 000 000 €

Durée et phasage du projet : 72 mois (48 mois de mise en œuvre dont 36 mois maximum pour la contractualisation ; 24 mois de clôture)

PROJET EN COURS

Partenaires du projet	
Cellule coopération et relations extérieures de Nouvelle-Calédonie	ordonnateurs territoriaux
Cellule Europe de Wallis et Futuna	
gouvernement de Pitcairn	maîtrise d'œuvre
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique	

• LE PROJET

Objectifs principal et spécifiques : Le programme INTEGRE vise à :

- I. - Promouvoir et renforcer, au niveau régional, la gestion intégrée des milieux insulaires littoraux ;
- II. - Contribuer à valoriser durablement les ressources naturelles des PTOM du Pacifique dans l'intérêt des populations.

Stratégie et philosophie du projet : La mise en place et l'animation d'un réseau régional d'aires de gestion intégrée des littoraux, les jumelages avec d'autres projets de la région et l'insertion des PTOM dans des réseaux régionaux d'échange et de concertation dans le domaine du développement durable contribuent à la promotion et au renforcement, au niveau régional, de la gestion intégrée des espaces littoraux.

La mise en œuvre de méthodes opérationnelles de gestion intégrée sur des sites pilotes représentatifs permet, par la nature des actions et leur ancrage sur le terrain, de contribuer à assurer la durabilité environnementale des milieux insulaires, au bénéfice des populations. Elle contribue aussi directement à développer les capacités d'adaptation au changement climatique des populations et des institutions, ainsi que la bonne gouvernance de l'environnement et des ressources naturelles.

Bénéficiaires du projet : La population des sites pilotes des PTOM, les gestionnaires et cadres techniques des services publics des territoires et des collectivités locales et, à terme, les populations, les partenaires du projet et les services publics des PTOM et ACP du Pacifique.

Résumé du projet : Ce projet consiste en la création d'un réseau régional d'aires de gestion intégrée des littoraux (RAGIL) s'appuyant :

- d'une part, sur la réalisation d'actions de préservation et de restauration écologique tenant compte des dynamiques locales, nationales, régionales et internationales en matière environnementale,
- d'autre part, sur le renforcement des capacités de gestion et d'adaptation au changement climatique des PTOM.

Par ailleurs, afin de garantir sa pérennité, les populations, les gestionnaires et cadres des services publics des territoires visés ainsi que les organisations déjà présentes dans la région seront associés à sa mise en œuvre.

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

En 2000, lors du Sommet du Millénaire, l'Assemblée Générale des Nations Unies a inscrit la préservation de l'environnement (intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux ; réduire la perte de biodiversité...), dans le cadre du 7^{ème} objectif du millénaire pour le développement (OMD).

Le développement de l'urbanisation et des activités humaines, la prise en compte politique tardive et insuffisante des problèmes environnementaux, la gestion morcelée des milieux et des ressources ainsi que la segmentation des compétences au niveau institutionnel et administratif ont conduit à la dégradation des biotopes terrestres, marins, dulçaquicoles et souterrains dans les PTOM. Une prise en compte régionale de ces problématiques partagées permettrait une réponse plus efficace aux défis environnementaux des PTOM, grâce à la mise en commun de moyens épars, la structuration des initiatives locales au regard du contexte régional, la mise en œuvre de « projets miroirs », les échanges de bonne pratique...

Les organisations régionales, et notamment le Forum des îles du Pacifique ou la Communauté du Pacifique (CPS), ont mis en place des stratégies environnementales spécifiques avec leurs membres. Par ailleurs, conformément à leurs priorités d'intervention vis-à-vis des îles du Pacifique, l'Union européenne et les autres bailleurs de fonds (AFD, FFEM, NU...), financent de nombreux projets de coopération en la matière dans la région (notamment la gestion de la ressource en eau et des déchets, la préservation des récifs coralliens, la prévention des risques de catastrophes naturelles, l'adaptation au changement climatique...).

Parallèlement, les thèmes de l'environnement et du changement climatique sont au cœur des échanges entre les PTOM et l'Etat, comme lors de la Conférence de la Réunion (2008), des Etats Généraux de l'Outre-Mer (2009), du 3^{ème} Sommet France-Océanie (2009) ou du Grenelle de la Mer (2009).

La Polynésie française a fait de l'environnement une de ses priorités d'intervention et élabore actuellement des politiques sectorielles dans les domaines de l'eau et des déchets.

Descriptif du projet :

Le projet INTEGRE a pour objectif d'insérer les PTOM dans une dynamique régionale de préservation, de gestion et de valorisation des ressources naturelles et des écosystèmes insulaires.

Pour ce faire, il vise à :

- mettre en place un réseau d'aires de gestion intégrée des littoraux pour les PTOM, qui puisse s'insérer dans des réseaux régionaux d'échange et de concertation au niveau du Pacifique en matière de développement durable,
- développer des projets locaux en mettant à profit les enseignements de « projets miroirs » de la région,
- améliorer la gouvernance et la gestion intégrée des littoraux,
- renforcer la gestion environnementale durable des milieux terrestres et marins et
- valoriser les ressources naturelles des PTOM.

Ainsi, outre la promotion de la notion de gestion intégrée des littoraux, l'élaboration d'une méthode participative de gestion intégrée des sites pilotes et l'animation d'un réseau des sites pilotes dans les PTOM et le Pacifique, il s'agit également de mener :

- des actions d'amélioration des modes de gestion des milieux récifo-lagonaires, des déchets et de la ressource en eau,
- des actions de prévention et de réduction des pollutions liées à l'activité humaine, de préservation et de restauration écologique,
- des actions de développement des connaissances et du savoir-faire en écologie et en suivi des exploitations aquacoles et piscicoles,
- des actions d'identification des zones terrestres et lagonaires exploitables et valorisables et de développement de nouvelles activités économiques et exploitations adaptées et respectueuses du contexte environnemental, socio-économique et culturel.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Les populations locales, via, entre autres, les autorités coutumières et les associations locales, et les gestionnaires et cadres des services publics des territoires visés sont associés à la définition et à la réalisation du projet, afin de garantir la bonne appropriation du projet. Ils sont notamment consultés lors de l'identification des sites pilotes et de l'élaboration des plans de gestion intégrée des sites pilotes et des plans d'actions territoriaux. Les femmes, compte tenu de leur rôle et de leur potentiel dans le développement des territoires, sont associées, au même titre que les hommes, aux processus décisionnels.

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

En 2009 :

- mars 2009 : validation du secteur de concentration (environnement) lors de la première réunion du comité de suivi du FED régional (Papeete)
- nov.2009 – janv.2010 : rédaction de la fiche d'identification du projet pour le document unique de programmation (DOCUP) du 10^{ème} FED par un assistant technique (convention n°7638/MEF)

En 2010 :

- mai 2010 : validation conditionnelle de la fiche d'identification par le QSG
- juillet 2010 : définition du plan de travail et du mode de gestion du projet lors de la deuxième réunion du comité de suivi du FED régional (Nouméa)
- oct. 2010 – déc. 2010 : préparation de la fiche action et des DTA avec le soutien d'un expert écologue (convention n°7376/MRE/SPPE)
- déc. 2010 : transmission de la fiche action (FA) au bureau de la Commission européenne de Nouméa

En 2012

- mai 2012 : validation de la FA par le QSG sous réserve d'améliorations
- août 2012 : transmission de la FA révisée et des dispositions techniques et administratives (DTA) à la CE

En 2013 :

- Mars 2013 : La convention de financement du projet a été signée entre la Commission européenne et la Polynésie française (ordonnateur régional suppléant) en marge du Pacific Energy Summit, organisé à Auckland ;

- juin 2013 : Le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS), pressenti pour assurer la mise en œuvre du projet, a procédé, à la sélection des candidats devant former l'équipe en charge de la gestion du projet. Cependant, pour que le recrutement de l'équipe soit effectif, deux préalables devaient être vérifiés :

1. La signature de l'accord de contribution par lequel la CE déléguait à la CPS la gestion du projet et son corollaire, la mise à disposition des fonds

2. La validation des candidatures retenues par le comité de pilotage, lequel ne pouvait se réunir tant que la première condition n'était pas vérifiée.

- août/sept.2013 : La signature de l'accord de contribution a eu lieu en août 2014. Le premier comité de pilotage s'est réuni à Papeete en septembre 2013. Il a validé la liste des sites pilotes participant au projet et proposés par les territoires ainsi que les recrutements du chef de projet (coordonnateur basé à la CPS à Nouméa) et des coordonnateurs territoriaux adjoints opérant chacun dans un des PTOM (sauf en ce qui concerne Pitcairn, géré directement par le coordonnateur).

-nov./décembre 2013 : Le déploiement de l'équipe sur le terrain a eu lieu. Le recrutement prévu par la convention de financement du projet d'un assistant au chef de projet a été repoussé à 2014, afin de permettre d'adapter le profil à la mesure des besoins de l'équipe.

En 2014 :

- Premier trimestre : Lancement du programme sur le terrain, mise en place de la structure de gouvernance du projet, appropriation du projet par ses différents acteurs et élaboration des méthodes de mise en œuvre

- Avril 2014 : Second comité de pilotage (validation de la gouvernance du projet, des méthodes de travail de l'équipe et du programme de travail de l'année)

- Juillet 2014 : Troisième comité de pilotage (validation des plans d'actions, du cadre logique et des projets de MoU entre les ordonnateurs territoriaux et la CPS)

- Septembre 2014 : Signature des MoU

En 2015 :

Organisation de 4 Comités Locaux et d'un Comité de Coordination Technique Territorial

Organisation d'un atelier régional sur le tourisme durable en février à Papeete

Organisation d'un atelier d'échanges sur l'agriculture biologique à Houaïlou auquel 9 polynésiens ont participé, dont parmi eux, 4 agriculteurs.(novembre)

Recrutement de 2 animateurs INTEGRE à Raiatea-Tahaa et Opunohu, de 2 techniciens agricoles au sein du SPG-Biofetia et d'un étudiant en thèse à Tiarapu.

Lancement des diagnostics participatifs dans le cadre de l'élaboration de plans de gestion intégrée des zones côtières dans les 3 sites pilotes de Polynésie française

Lancement de 7 activités en lien avec l'agriculture durable dont l'aménagement d'une ferme pilote en agriculture biologique à Opunohu, 6 activités à vocation écotouristique et notamment l'aménagement de la vallée de l'Aoma à Tiarapu, 1 activité dans le domaine de l'aquaculture et 2 dans la gestion des déchets, dont une visant à la gestion des déchets professionnels dangereux à Raiatea-Tahaa.

En 2016 :

Gouvernance

Organisation de 3 Comités Locaux et de 2 Comités de Coordination Technique Territorial (les 22 juin et 16 décembre)

COPIL les 7 et 8 juillet en Nouvelle – Calédonie

Coopération régionale

Participation à l'atelier régional « gestion intégrée des déchets dans la zone Pacifique » organisé à Nouméa du 18 au 22 avril

Organisation d'un séminaire régional sur l'agriculture biologique (29 octobre au 4 novembre) à Moorea dans la continuité du séminaire organisé en novembre 2015 en Nouvelle-Calédonie

Réalisation d'un voyage d'études de la Coopérative des Planteurs d'Ananas et du Service du Développement Rural à Fidji sur le thème de la lutte contre l'érosion dans les champs d'ananas.

Présentation du projet INTEGRE sur le site d'Opunohu à la conférence mondiale sur la conservation de la nature à Hawaii.

Actions territoriales

Réalisation d'un plan d'aménagement anti-érosion au sein d'une zone pilote au sein du domaine d'Opunohu

Finalisation d'un diagnostic partagé du site d'Opunohu dans le cadre de l'élaboration d'un plan de développement durable.

Identification des enjeux naturels et culturels de la vallée de l'Aoma à la Presqu'île en vue d'une valorisation touristique du site.

Installation de panneaux d'informations sur le « rahui » de Teahupoo et édition de flyers.

Lancement d'une étude de référence sur la gestion des grandes aires marines gérées dans le monde

Visibilité :

Visite de l'Ambassadeur de l'Union Européenne à Fidji et du Directeur Général de la CPS en Polynésie française et du site d'Opunohu.

Gestion de projet

Réalisation de la mission ROM du 07 mars au 01^{er} avril

12 avril : accord de prolongation de 12 mois au travers de l'avenant n°1 à la CF (réf Ares (2016)1716550-12/04/2016) pour permettre une extension :

- de la période de mise en œuvre opérationnelle jusqu'au 24-03-2018
- de la période d'exécution de la CF jusqu'au 24-03-2020

En 2017

Coopération Régionale

Du 10 au 13 avril : organisation d'un atelier régional sur la gestion participative de la gestion lagonaire dans les pays polynésiens à Papeete

Du 04 au 05 décembre : organisation d'un atelier sur la participation citoyenne à la gestion de l'environnement à Nouméa

En octobre : Tenue du dernier atelier régional sur l'agriculture biologique à Wallis.

Déplacement de représentants de la Commune de Moorea au sein du réseau des aires marines gérées de Fidji

Organisation d'un échange sur l'aquaculture de *Marava* entre la Polynésie française et les îles Mariannes et d'un voyage d'étude de la Polynésie française en Indonésie.

Actions territoriales

Finalisation de l'ensemble des activités du projet dont la finalisation d'un projet de développement touristique local à Opunohu, l'aménagement de 3 sites écotouristiques, l'élaboration de fiches techniques pour le développement de l'agriculture biologique ou l'élaboration de plans et la définition d'une gouvernance durables pour la gestion des sites du projet INTEGRE.

Visibilité :

23 fév. : validation par la CE du plan de capitalisation du programme INTEGRE

09 au 14 mai : Participation à la Semaine de l'Europe (clip animé, reportage TV, ...)

31 mai : validation du plan de communication par la CE et diffusé aux membres du COPIL

02 août : Congrès des Maires de Polynésie française en

Gestion de projet

mai 2017 : Evaluation à mi-parcours du programme INTEGRE (

31 juillet : Organisation du COPIL régional (n°6) à Papeete

24 août : avenant n°2 à la Convention de financement (réf. Ares(2017)4154672 du 24-08-17 portant prolongation de la période de mise en œuvre du projet

06 au 08 déc. Organisation de l'atelier de clôture du projet à Nouméa

Réalisations 2018 :

- 20 février 2018 : une dernière action de communication a été menée à Bruxelles via une exposition dédiée au projet INTEGRE, en marge du 16^{ème} Forum PTOM-UE au Parlement européen ;
- mars 2018 : En PF, les derniers ateliers de clôture ont eu lieu en mars au sein de chaque site pilote et en présence des différents partenaires impliqués localement.

Perspectives 2019 :

Evaluation finale et clôture du programme régional

Evaluation des activités :

Depuis mi-2015, le projet est entré dans la mise en œuvre concrète des activités, avec un rythme de décaissement satisfaisant.

8.5 10ème FED - Définition d'une stratégie territoriale de l'innovation

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 10 ^{ème} FED Régional Thématique	Réf. UE : FED/2010/022-839 du 19 août 2013
---	--

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Conseiller technique à la recherche et l'innovation. Ministère du travail et de la formation professionnelle en charge de la fonction publique et de la recherche Coordinateur : BAE / DAIEP
---	--

Budget du projet	190 927 €	
Coût global	€	
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	F CFP	80 000 €
Polynésie française	F CFP	0€
Ademe		70 000 €
Technival		40 927 €

Durée et phasage du projet : Activité : Financement d'un projet pilote dans le cadre de la définition d'une stratégie territoriale de l'innovation
--

Partenaires du projet : Tahiti Fa'ahotu, Institut Louis Malardé, Technival, DRMM, Huilerie de Tahiti, IRD, CVT SUD, Activité : Bioconversion Tourteaux de Coprah Association loi 1901 des parties prenantes à l'innovation
--

• LE PROJET

Objectif principal: Fournir de la nourriture aux fermes aquacoles en appliquant l'économie circulaire aux tourteaux de coprah. Stratégie et philosophie du projet : Innovation, Développement Durable, Economie Circulaire, Atténuation du changement climatique, Développement endogène de l'économie, Diversification de la filière cocotier. Bénéficiaires du projet : Agriculteurs, Aquaculteurs, Industriels de la bioconversion, Industriels de la Production d'Huile de Coprah, gouvernement de la Polynésie française, Populations.
--

Résumé du projet : Le procédé de bioconversion identifié consiste à transférer les nutriments contenus dans le tourteau de coprah par biodégradation réalisée par une larve d'insecte, <i>Hermetia illucens</i> (Stratiomyidae, Diptera) aussi connu sous le nom de Black Soldier Fly (BSF) ou "mouche soldat noire", cette espèce très cosmopolite est largement répandue dans le monde entier et présente en Polynésie car identifiée à de nombreuses reprises par les entomologistes lors de campagne de reconnaissance des insectes polynésiens. Cette bioconversion utilise le cycle de vie de cette mouche, en particulier sa capacité de reproduction pour produire des larves en utilisant comme nourriture du tourteau de coprah. En effet, la biomasse larvaire est très riche en protéine (32% pour une prépupe) et présente une source d'alimentation alternative extrêmement intéressante pour l'aquaculture car bon marché et pouvant substituer ou compléter une partie de la farine de poissons importée. Le procédé de bioconversion a été validé et breveté par l'IRD ⁵⁶ sur tourteaux de palme (via la mise en place d'un projet pilote en Indonésie). Un projet de transfert de technologie est donc en cours pour reproduire le concept sur du tourteau de coprah. En effet, le présent projet pilote s'inscrit dans une logique de transfert de technologie d'un procédé déjà existant en Indonésie faisant l'objet d'un Brevet IRD. Ce projet est la première expérience menée avec ce type de bioconversion. En s'appuyant sur l'expérience de l'équipe indonésienne, une étude de faisabilité sur du tourteau de coprah est actuellement en cours et a été financée dans le cadre de l'appel à projet économie circulaire de l'ADEME. L'étude de faisabilité avait pour but principal de valider le transfert de technologie entre le projet réalisé en Indonésie sur tourteaux palmistes et ce projet réalisé avec la BSF polynésienne sur tourteaux de coprah. L'apport majeur de cette étude résulte dans la maîtrise du cycle de vie d' <i>Hermetia illucens</i> en captivité et avec une alimentation uniquement à base de tourteau de coprah. Nous avons déterminé le temps de fermentation du coprah nécessaire à la croissance de la larve et les premiers résultats suggèrent que le cycle de vie de la

mouche polynésienne ne diffère pas des données du projet monté en Indonésie ce qui facilitera le transfert de technologie. L'étude a également permis de détecter les risques techniques qui auraient pu entraver la production future (drainage du système, parasites, conditions environnementales, substrats pour la ponte et la métamorphose...) et de les maîtriser.

Dans le cadre de l'OCTA, l'objectif est désormais de passer à l'étape suivante via **la mise en place d'un projet pilote** utilisant le procédé de bioconversion des tourteaux de coprah à partir des larves de mouches de l'espèce « *Hermetia illucens* » (procédé validé dans le cadre du financement de l'ADEME) pour la fabrication d'aliments riches en protéines utilisables en aquaculture pour les crevettes et/ou les poissons.

Contexte du projet : Le projet pilote s'inscrit dans le programme de l'OCTA « Stratégie Territoriale de l'Innovation », financée par l'Union Européenne.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

La Stratégie Territoriale de l'Innovation a été aiguillée par un comité consultatif.

Le comité s'est réuni en séance plénière trois fois. Le directeur polynésien de l'innovation a multiplié les rencontres bilatérales afin de récolter toutes les informations inhérentes à l'innovation sociale, environnementale et économique et ainsi répondre au mieux à l'objectif de croissance durable recherché par l'OCTA.

Le comité consultatif de la stratégie territoriale de l'innovation est composé de représentants de la Présidence, de la Vice-présidence, du Ministère du tourisme et des transports aériens internationaux, de la modernisation de l'administration, et de la fonction publique, porte-parole du gouvernement (MTF); du Ministère de la relance économique, de l'économie bleue, de la politique numérique, chargé de la promotion des investissements (MEI); du Ministère de l'agriculture, de l'artisanat et du développement des archipels (MAA); du Ministère de la santé et de la recherche (MSR); du Ministère de la promotion des langues, de la culture, de la communication et de l'environnement, de la grappe d'entreprises Tahiti Fa'ahotu et du Cluster maritime de la Polynésie française.

A ces partenaires, il convient de rajouter toutes les parties prenantes au projet pilote susmentionnées.

Descriptif de l'activité :

Cf supra.

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique :

En 2015

Préparation et élaboration de la Stratégie Territoriale de l'Innovation
Echanges autour du projet pilote et élaboration d'une demande de subvention

Réalisations 2016 :

13 Janvier : Envoi de la Stratégie Territoriale de l'Innovation validée
14 Janvier : Envoi de la demande de subvention pour le projet pilote
Février à décembre 2016 : Echanges sur la stratégie de l'innovation et préparation du contrat de subvention
«Actions extérieures de l'Union Européenne – OCTA Innovation Pilot Projects FED / 2013 / 022-558 »

Réalisations 2017 :

Signature du Contrat Février 2017 et lancement de la phase pilote :
Aménagement définitif de l'insectarium
Etude de la fermentation du coprah
Suivi de la croissance des larves
Corrélation entre développement larvaires et variation des paramètres physiques des bacs de Croissance
Aménagement définitif de l'insectarium
Etude de la fermentation du coprah
Suivi de la croissance des larves
Corrélation entre développement larvaires et variation des paramètres physiques des bacs de croissance

L'avancée du projet a fait l'objet de trois rapports d'activité depuis la signature du contrat (Mars, Avril et Mai 2017)

Réalisations 2018 :

28 février 2018 : terme du financement du projet ;
28 février au 8 mars 2018 : Bilan du projet pilote avec la mission de Milan Jezic von Gesseneck, directeur du projet OCTA Innovation.

Evaluation :

(Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet) :
Plusieurs remarques peuvent être formulées :

-Le calendrier imposé par l'OCTA est strict en ce qui concerne les livrables de notre part. Cependant, le calendrier n'est pas respecté de leur côté en ce qui concerne la signature du contrat ;

-Il semblerait également que la procédure d'appel à projet de l'OCTA n'ait pas respecté les règles de mises en concurrence édictées par l'UE ainsi que les lignes directrices émises en préalable du lancement de projet. C'est ainsi que les modalités d'octroi de la subvention ont été changées et occasionné beaucoup de retard ;

-Remplir les documents demandés exigeait un haut degré de technicité et une très lourde charge administrative. La stratégie territoriale de l'innovation faisait 50 pages, la note succincte une quarantaine de page et la demande de subvention 88. Cela est de nature à décourager certains porteurs de projets à l'avenir.

-Plus d'échanges doivent être organisées entre les porteurs de projets des différents PTOM afin d'assurer la duplication des innovations les plus pertinentes.

8.6 11ème FED – programmation de l'appui budgétaire au secteur du tourisme

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 11 ^{ème} FED territorial	Réf. UE : FED/2010/022-839 du 19 août 2013
--	---

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Service du tourisme (SDT) / Direction du budget et des finances (DBF)
--	---

Budget du projet		
Coût global	3 567 967 000 F CFP	29 950 000 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE		29 950 000 000 €
	11 ème FED	

Durée et phasage du projet : 72 mois à compter de la signature de la convention Pays – Union européenne
--

• LE PROJET

Objectif principal: le programme de coopération entre la PF et l'UE doit appuyer la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique en PF pour la période 2015-2020. L'objectif global de cette politique est de favoriser le développement d'un tourisme durable, dans une perspective d'accroissement des recettes touristiques facilitant la création d'activités et donc d'emplois directs, indirects et induits dans le secteur lui-même (hébergement, restauration, prestataires touristiques que dans les secteurs connexes (pêche, perliculture, agriculture, commerce et services) tout en valorisant le patrimoine culturel et naturel.

Objectifs spécifiques du programme d'appui

Il est prévu que les objectifs spécifiques du programme d'appui se déclinent selon 3 axes thématiques :

- L'affirmation de la destination à travers la dynamisation de la promotion, afin de conquérir des nouveaux marchés géographiques, d'exploiter de nouvelles niches et d'optimiser les moyens de commercialisation ;
- La mise en place des conditions du développement du tourisme à travers l'adaptation du niveau des infrastructures publiques aux besoins du secteur, le développement des infrastructures privées par une réforme des aides directes et fiscales, la valorisation du patrimoine naturel et culturel et la professionnalisation des acteurs ;
- La restructuration de la gouvernance du secteur afin d'améliorer le pilotage de la politique publique et l'appropriation des professionnels et de la population en créant des instances de concertation à tous les niveaux entre les acteurs locaux, la société civile et les pouvoirs publics.

Bénéficiaires du projet : La Polynésie française (PF)

Modalités d'appui :

La mise en œuvre de ce programme de coopération se fera au travers de l'appui budgétaire. Le montant de 29,95 millions € repose sur l'estimation du coût de la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique en Polynésie française pour la période 2015-2020.

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte de l'activité : Le tourisme est le principal secteur économique de la PF, représentant 51,1 milliards F CFP de recettes, 9 943 emplois directs soit 16,30% de la population active (chiffres de 2015).

Le gouvernement a adopté une politique stratégique de développement du tourisme en PF 2015-2020.

L'objectif général est de favoriser le développement d'un tourisme durable et inclusif devant mener à une hausse de fréquentation et de recette touristique et donc de la structuration des secteurs économique, environnemental, et social menant à la création d'emplois directs et indirects.

Il a été élaboré sur la base de l'ensemble des travaux relatifs au tourisme réalisés en Polynésie française ces dix dernières années. Une large consultation des acteurs locaux (entretiens avec les acteurs du tourisme de la PF, groupe de travail, séminaires et réunions plénières avec les membres du gouvernement) a permis d'alimenter la réflexion pour la construction d'une stratégie cohérente, complète et opérationnelle de développement du tourisme.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

L'une des actions de la stratégie consistant en la création de Pôles locaux de développement touristique (PLDT) sera la traduction de l'implication de tous les partenaires au développement touristique sur le plan local (hébergements, prestataires d'activités, restaurateurs, associations....)

Descriptif de l'activité :

3 axes stratégiques ont été identifiés pour dynamiser le secteur du tourisme en Polynésie française

→ Affirmer la destination PF ;

→ Mettre en place les conditions de développement touristique ;

→ Restructurer la gouvernance.

A cet effet, un poste de suivi de la stratégie touristique (suivi et évaluation) a été créé au sein du service du tourisme pour accompagner la mise en place de cette stratégie, assurer son suivi et son évaluation. Ce travail devra être mené de façon transversale et avec l'implication étroite de l'ensemble des acteurs.

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

En 2015 :

Elaboration de la stratégie

Validation de la stratégie en Conseil des ministres

Mobilisation des parties prenantes (Ministère du tourisme, Service du tourisme, GIE Tahiti Tourisme...) pour la programmation du 11^{ème} FED

Première mission en PF du 2 au 24 septembre 2015 de l'Assistance technique de programmation du 11^{ème} FED Territorial du consortium DAI : phase d'identification et production d'un document

En 2016 :

Poursuite de la programmation avec l'appui de l'assistance technique

28 juillet : passage du document d'action au QSG I (Quality Support Group): validation de la 1^{ère} étape de programmation

Seconde mission en PF du 13 septembre au 4 octobre 2016 de l'Assistance technique de programmation du 11^{ème} FED Territorial du consortium DAI

8 décembre : présentation au QSG II ⇒ conclusion : nécessité de revoir le document d'actions

En 2017 :

1^{er} trimestre : Suite décision du QSG (Quality Support Group) II : révision de certains documents (DTA et annexes)

Mai 2017 : Transmission du document d'action révisé

2nd sem. : Finalisation du document de programmation avec l'ensemble des acteurs du programme du 11^{ème} FED Territorial (ministère et service du tourisme, direction du budget et des finances avec la coordination du BAE/DAIE)

13 sept. : Tenue de la réunion du comité FED

02 oct. : Lancement de la procédure de validation de la décision de la Commission

13 oct. : Adoption de la décision de la Commission

16 oct. : Lancement de la préparation de la convention de financement

24 nov. : Signature du document de programmation à Bruxelles en présence du commissaire européen N. Mimica et du vice-président de la Polynésie française

Fin 2017 : Finalisation de la convention de financement

Réalisations en 2018 :

23 février : signature de la convention de financement du 11^{ème} FED portant sur le programme d'appui budgétaire en soutien à la stratégie de développement touristique 2015-2020 de Polynésie française

Suivi du programme d'appui budgétaire

Suivi en démarche « équipe projet » avec la collaboration de la DBF, du SDT et de l'ISPF & coordonné par le BAE/DAIE pour travailler sur les différents sujets : note de décaissement, indicateurs, calendrier de décaissement, évaluation à mi-parcours, revue annuelle du secteur, etc.

2-4 mai : mission d'appui au programme du 11^{ème} FED : prospection/ échanges avec le gouvernement de Nouvelle-Calédonie en modalité d'appui budgétaire depuis le 9^{ème} FED (DBF/SDT/BAE-DAIE)

29-31 mai : mission de la CE (bureau de Nouméa et expert d'appui budgétaire auprès de la délégation de l'UE pour la région Asie-Pacifique) : réunions de travail avec l'ensemble des acteurs du programme d'appui budgétaire (VP-DBF / MTT –SDT et ISPF)

Sept. : Élaboration de la revue annuelle du secteur de l'année 2017 (BAE en soutien au SDT)

Suivi de la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique,

au travers notamment :

Observatoire du tourisme : 3 avril & 2 octobre 2018

COFIL du suivi de la stratégie touristique :

6 février avec la présentation et adoption de la revue annuelle (année 2016)

18 oct. avec la présentation et adoption de la revue annuelle (année 2017), la validation de révision des indicateurs & la validation du principe d'évaluation à mi-parcours

Suivi de la mise en œuvre de la réforme de la GFP :

5 janv. Arr. 43 CM approuvant le plan d'actions n°1 2018-2019 du plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques (R GFP)

18 octobre COFIL de suivi de la réforme de la GFP : présentation de l'avancement du plan d'actions 2018-2019

Fin 2018 : sur les 45 actions du plan d'actions n°1 de la R GFP, 9 actions menées à bien (voir partie 3.3)

Demande de décaissement

- 2^{ème} trim. Elaboration de la 1^{ère} demande de décaissement (sur la base de la revue annuelle 2016)
- 25 juin : Présentation de la 1^{ère} demande de décaissement de la PF → CE pour un montant de 889 M. FCP (7,45 M. €)
- 28 nov. : 1^{er} paiement en appui budgétaire accordé à la PF (7,45 M. € - 2 115,93 € du fait d'intérêts de retards du programme du 9^{ème} FED de professionnalisation et pérennisation de la perliculture).

Perspectives pour 2019 :

- Elaboration et demande d'avenant de révision des indicateurs
- Elaboration de la 2^{ème} note de décaissement (septembre 2019) avec la présentation et l'adoption de la revue annuelle du secteur de l'année 2018
- Elaboration du cahier des charges de l'évaluation à mi-parcours et lancement de la consultation

Suivi de l'avancement de la mise en œuvre du programme d'appui budgétaire avec le suivi de la stratégie du tourisme et suivi de la réforme de la R GFP.

8.7 11ème FED – TCF II (Facilité de coopération technique)

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 11 ^{ème} FED TCF II	Réf. UE :
---	------------------

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique / Direction du budget et des finances (DBF)
--	--

Budget de l'enveloppe

Coût global	238 663 484 F CFP	2 000 000 € (pour l'ensemble des PTOM)
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE		2 000 000 €
Polynésie française	11 ^{ème} FED TCF II	€

Durée et phasage du projet : 72 mois à compter de la signature de la convention Pays - Europe

• LE PROJET

Objectif principal:

La nouvelle TCF II 11 FED d'un montant de 2 M EUR (pour l'ensemble des PTOM), dont 1.89 M EUR pour l'assistance technique et 110 000 EUR pour audit/évaluation, a été adoptée en avril 2017

L'objectif global de la TCF est de soutenir le renforcement des capacités des PTOM pour formuler et mettre en œuvre les stratégies et cadres de développement notamment dans la gestion des programmes de l'UE.

Bénéficiaires du projet : L'ensemble des PTOM sont éligibles dont la Polynésie française (PF)

• CADRE D'INTERVENTION

Type d'activités pouvant être financés par la TCF II :

Soutien aux PTOM pour maintenir et renforcer leur capacités de mettre en œuvre et monitorer les programmes financés par l'UE si tel financement n'est pas prévu par ces programmes

Audits et évaluations si ils ne sont pas couverts par d'autres sources de financements

Recrutement d'expertise qui pourrait faciliter et améliorer la compréhension des PTOM (décideurs politiques et autres parties prenantes) sur des thématiques du développement, commerce, environnement etc.

Organisation des conférences, séminaires ou formations qui pourront être considérés comme pertinents par la Commission

Soutien à la participation des représentants des PTOM aux événements dans le cadre des initiatives de coopération internationale et dans les processus d'intégration régionale ainsi que la participation de représentants hors PTOM dans les événements PTOM

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS :

Historique du projet :

en 2017 :

5 avril : adoption de l'enveloppe TCF II de 2 M € pour l'ensemble des PTOM

17 mai : annonce de l'enveloppe et proposition aux PTOM du Pacifique de répondre à l'appel à projets en précisant l'objectif du financement et les activités, le budget indicatif, la date indicative du démarrage des activités

13 juillet : demande de financement de la PF pour un montant de 410 000 € avec 10 projets présentés

19 juillet : demande de précisions de la part du Bureau de la CE à Nouméa

12 octobre : demande de financement révisée de la PF pour un montant de 165 000 € avec 2 projets :

(1) Demande d'assistance technique sur la réforme de gestion des finances publiques (65 000 €) et (2) développement local du « smart tourism » dans les archipels (100 000 €)

26 oct. : retour favorable de la CE pour le projet (1)

Réalisations en 2018 :

1^{er} trim. : Elaboration et finalisation des termes de référence de la mission d'assistance technique à l'élaboration des CBMT/CDMT (Cadre Budgétaire à Moyen Terme et Cadre des Dépenses à Moyen Terme) s'inscrivant dans le plan de réforme de la GFP –en appui avec la DBF/ BAE et services de la CE

2^{ème} trim. : attente du nouveau contrat-cadre (CE) pour lancer le process de consultation

Sept. :	: Recrutement de l'expert et démarrage de la mission (initiation des premiers échanges : réunion par visio-conférence et envoi de la documentation)
Nov.	Après différentes demandes de reports de mission par l'expert, souhait pour la PF de changer d'expert (27.11.18)
mi-déc.	Après une nouvelle consultation et échanges avec la DBF/ BAE et CE, choix d'un nouvel expert pour mener à bien la mission avec une venue en PF, programmée pour janvier 2019 (cf. voir ci-dessous).

Perspectives pour 2019 :

- Réalisation des 3 missions sur site avec le nouvel expert recruté avec les dates indicatives :
1^{ère} mission en janvier, 2^{ème} mission en juin et 3^{ème} mission en novembre 2019
- Présentation et rendu des livrables
- Validation & clôture du contrat

8.8 11ème FED – programmation DU 11EME FED REGIONAL PACIFIQUE

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 11 ^{ème} FED régional	Réf. UE : FED/2018/038-910 du 10 avril 2018
---	--

<p>Porteur du projet : Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en sa qualité d'ordonnateur régional</p> <p>Bénéficiaires du projet : PTOM du Pacifique : La Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, Pitcairn</p>	<p>Responsable du suivi du projet en PF : Direction de l'agriculture (DAG), Direction des ressources marines (DRM) et Direction de l'environnement (DIREN), en partenariat avec la délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique (DAIEP) et l'équipe projet CPS</p>
---	---

Budget du projet		
Coût global	4 311 154 240 F CFP	36 128 000 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne (UE)		36 000 000 €
PTOM	11ème FED	128 000 €

Durée et phasage du projet : 72 mois à compter de la signature de la convention de financement

• LE PROJET

<p>Objectif principal: L'objectif principal du programme est de construire, dans le cadre d'une coopération régionale, un développement durable et résilient des économies des PTOM face au changement climatique, en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources naturelles renouvelables.</p> <p>Le programme vise deux objectifs spécifiques que sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer la durabilité, l'adaptation au changement climatique et l'autonomie des principales filières du secteur primaire. 2. Renforcer la sécurité des services éco systémiques en préservant la ressource en eau et la biodiversité

• CADRE D'INTERVENTION

<p>Descriptif de l'activité : Ces objectifs spécifiques se déclinent en quatre thématiques élaborées collectivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au niveau local et régional, la transition agro-écologique est opérée pour une agriculture, notamment biologique, adaptée au changement climatique et respectueuse de la biodiversité, et les ressources forestières sont gérées de manière intégrée et durable (Thème 1) ; - Au niveau local et régional, les ressources récifo-lagonaires et l'aquaculture sont gérées de manière plus durable, intégrée et adaptée aux économies insulaires et au changement climatique (Thème 2) ; - Au niveau local et régional, l'eau est gérée de manière plus intégrée et mieux adaptée au changement climatique (Thème 3) ; - Au niveau local et régional, les espèces exotiques envahissantes sont mieux gérées pour renforcer la protection, la résilience et la restauration des services écosystémiques et de la biodiversité terrestre (Thème 4). <p>Pour atteindre ces résultats, chaque ordonnateur territorial identifie et propose un choix d'actions et de sites pilotes en fonction des priorités internes propres à son territoire ainsi que des critères et objectifs du programme. Chaque territoire a également identifié les services techniques « référent » ou chefs de file chargés d'assurer la coordination technique du programme et le suivi de la mise en œuvre pour chaque thématique.</p> <p>Implication des partenaires et des acteurs locaux : En Polynésie française, les services référents sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la thématique 1, la direction de l'agriculture (DAG) ; - Pour la thématique 2 : La direction des ressources marines (DRM) ; - Pour la thématique 3 : La direction de l'environnement (DIREN) et le groupement d'études et de gestion du domaine public (GEGDP) de la direction de l'équipement de la Polynésie française ; - Pour la thématique 4 : La direction de l'environnement (DIREN) et la direction de la biodiversité.
--

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

<p>Historique du projet : La programmation de l'enveloppe régionale a débuté en 2014. Dans le cadre de la préparation des documents de programmation du 11^{ème} FED régional, il est prévu 2 missions de terrain d'une assistance technique financée par le FED.</p>
--

L'enveloppe allouée à ce programme pour les 4 PTOM est de 4,3 milliards F CFP pour la période 2014-2020.

Les discussions relatives au secteur de concentration des fonds ont eu lieu en deux temps :

- lors de la conférence régionale pour les PTOM du Pacifique organisée à Tahiti les 25 et 26 novembre 2014, en présence des pays ACP du Pacifique, des organisations de coopération régionale et de la Commission européenne ;
- et lors du 13^{ème} forum PTOM-UE qui s'est tenu à Tortola aux Iles-Vierges Britanniques du 23 au 24 février 2015.

La mobilisation de l'ensemble des partenaires présents dans le Pacifique résulte de la volonté de toutes les parties prenantes de faire coïncider le secteur de concentration du FED régional PTOM avec les priorités retenues par le FED régional ACP. Les écarts des niveaux de développement économique n'occulent en rien le fait que l'ensemble des acteurs océaniques sont soumis aux mêmes problématiques environnementales.

Les échanges et travaux lors de la conférence régionale ont permis aux parties présentes d'arrêter les conclusions suivantes, confirmées lors du 13^{ème} forum UE-PTOM :

- la Nouvelle-Calédonie a été désignée comme Ordonnateur régional des PTOM pour le 11^{ème} FED ;
 - le secteur de concentration retenu pour la programmation du 11^{ème} FED régional PTOM sera « l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles ». Celui-ci se déclinera au travers de 4 thématiques prioritaires :
1. la transition agro-écologique, l'agriculture et les ressources forestières ;
 2. les ressources récifo-lagonaires et l'aquaculture ;
 3. l'eau ;
 4. les espèces envahissantes ;

Sur la base de la méthodologie participative modulée à l'échelle régionale et territoriale, utilisée dans le cadre de l'actuel programme INTEGRE, le programme de coopération financé par le 11^{ème} FED régional pourrait s'articuler autour d'un axe combinant un volet à forte valeur ajoutée régionale à une déclinaison de différentes actions adaptées au contexte local pour permettre la mise en place de projets jumeaux avec les pays ACP dans les sous-thématiques communes.

Du 25 au 29 juillet 2016, l'assistance technique à la programmation du 11^{ème} FED régional a mené une mission en PF pour rencontrer les ministères et services potentiellement intéressés par la mise en œuvre du programme en PF.

En 2017, la programmation du 11^{ème} FED Régional s'est poursuivie par:

- La tenue d'un atelier de programmation à Nouméa du 29 au 31 mars 2017 en présence des représentants des PTOM du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Pitcairn) ;
- La restitution à Nouméa des conclusions de l'atelier de programmation le 3 avril 2017 en présence de M. Stefano Manservigi, directeur général de la DG DEVCO et de Mme Tea Frogier, Ministre du travail et de la formation professionnelle ;
- La tenue d'un atelier de finalisation du document d'actions à Nouméa du 24 au 27 octobre 2017 en présence des représentants des PTOM du Pacifique ;
- La validation du document d'actions par le groupe de travail « Quality Support Group II » de la DG DEVCO le 5 décembre 2017.

Réalisations en 2018 :

L'année 2018 a permis de finaliser la phase de programmation du 11^{ème} FED Régional, avec la signature :

- le 23 février 2018 du document de programmation en présence de M. Philippe GERMAIN, Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et Ordonnateur régional et M. Neven MIMICA, Commissaire pour la Coopération internationale et le développement ;
- le 10 avril 2018 de la convention de financement référencée FED/2018/038-910 entre l'Union européenne et les Pays et Territoires d'Outre-mer du Pacifique, représentés par l'Ordonnateur régional ;
- le 26 octobre 2018 de la convention de délégation référencée FED/2018/399-686 entre l'Union européenne et les deux organisations régionales chargées de la coordination et de la mise en œuvre du projet, la Communauté du Pacifique (CPS) et le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE).

Perspectives pour 2019 :

- Lancement officiel du projet ;
- Recrutement de l'équipe projet CPS - PROE ;
- Contractualisation avec les partenaires de mise en œuvre et lancement des activités.

8.9 Programmes horizontaux -ERASMUS + - Mobilités des étudiants et des personnels de l'enseignement supérieur /Consortium PF

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : ERASMUS +	Réf. UE : 2014-1-FR01-KA103-001499 2015-1-FR01-KA103-014479 2016-1-FR01-KA103-022783 2017-1-FR01-KA103-036231
----------------------------------	---

Porteur du projet : Consortium Polynésie (signataire de la convention de financement)	Responsable du suivi du projet en PF : DAREIC de la DGEE (Thierry DELMAS, Général de l'Education et des Enseignements)
--	---

Budget du projet : Sans objet, voir les fiches individuelles des établissements engagés

Coût global	F CFP	€
--------------------	-------	---

Partenaires du projet

Les établissements signataires du consortium	
Etablissements du second degré accueillant des étudiants BTS : lycées Aorai, Hôtelier, Uturoa, Taravao, Agricole de Moorea, Taaone, Papara	
GREPFOC	BTS Formation Continue
CCISM	BTS

• LE PROJET

Objectifs principaux spécifiques : Erasmus+ s'adresse aux établissements du second degré et à l'enseignement Supérieur adhérent au consortium pour développer les mobilités des étudiants et des personnels de l'enseignement supérieur.

Stratégie et philosophie du projet :

Le consortium a pour objectif de développer la culture et la mobilité européennes chez les étudiants afin de les familiariser à l'environnement professionnel européen.

Bénéficiaires du projet :

Etudiants de BTS de formation initiale ou continue ainsi que des personnels de l'enseignement supérieur

Résumé du projet :

Les établissements proposent et repèrent les étudiants susceptibles d'avoir le profil pour assumer une mobilité européenne. L'Espagne est la destination la plus prisée par les établissements scolaires, suivie par l'Angleterre et Malte.

Ces mobilités s'inscrivent dans une logique de stage professionnel et peuvent être précédés par des cours de langues.

L'éloignement de la Polynésie Française conduit les établissements scolaires à solliciter des agences de placement (tel que « Tellus ») agréés par l'agence pour la recherche, l'accompagnement et le suivi des stages des étudiants dont les services sont payants.

Il est à noter que pour certains BTS, cette mobilité est obligatoire pour la certification finale, soit dans le cadre européen soit dans le cadre international (pays non membres). Dans ce dernier cas, il n'y a pas de financement européen.

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Ces mobilités sont dans le cadre géographique européen et dans le cadre du programme ERASMUS +. La cohérence au niveau local s'inscrit dans le travail en collaboration avec le bureau des affaires européennes de la Polynésie française. Le BAE a un relais à la délégation parisienne de la Polynésie française.

Descriptif du projet :

Les étudiants partent au moins 60 jours en stage dans un pays européen (hors la France) dans une entreprise en rapport avec leur formation.

Par exemple,

- dans des hôtels pour les étudiants de BTS Hôtellerie restauration
- dans des agences de tourisme pour les étudiants de BTS Tourisme

Ces mobilités qui peuvent être complétées par des formations en langue vivante correspondant à la langue du stage font l'objet d'une évaluation voire d'une certification pour certains BTS.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Coordination du consortium : DAREIC

Accompagnement des établissements membres du consortium : DAREIC

Lien avec l'agence européenne de Bordeaux : DAREIC

Les établissements constitutifs du consortium sont réunis en bureau 2 à 3 fois par an afin notamment de travailler sur la répartition des mobilités, les bilans intermédiaires et finaux ainsi que sur les perspectives (les nouvelles demandes) Ces acteurs doivent encore travailler en groupes de travail sur les différents thèmes retenus dans la convention sous l'impulsion du DAREIC.

• **PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS**

Historique du projet :

Le consortium a été créé en 2014 avec deux établissements : Le lycée Aorai et le lycée hôtelier. Il a été ensuite élargi à 7 autres établissements incluant des organismes de formation continue. Il compte désormais 9 établissements.

En 2016:

Pour la période 2014/2016, 20 mobilités ont été réparties : 16 mobilités étudiantes et 4 mobilités de personnels. Pour la période 2015/2017, 54 mobilités étudiantes accordées (SMP) et 31 ont été utilisées. 5 mobilités des personnels (STT) ont été accordées et 3 ont été utilisées.

Pour la période 2016/2018, sur les 71 SMP accordées 53 ont été utilisées et les 12 STT accordées ont été utilisées.

En 2017 :

En 2017, 52 mobilités de stage étudiants ont été réalisées, dont :

- 3 étudiants de l'École de Commerce de Tahiti (CCISM) vers l'Espagne ;
- 6 étudiants du lycée agricole d'Opunohu vers la Belgique ;
- 15 étudiants du Lycée Aorai, dont 14 l'Espagne et 1 vers Malte ;
- 3 étudiants du lycée de Taravao vers l'Angleterre ;
- 1 étudiant du lycée d'Uturoa vers la Belgique ;
- 15 étudiants du Lycée hôtelier, dont 8 vers l'Espagne et 7 en Angleterre ;
- 9 étudiants du Lycée Tuianu Le Gayic de Papara vers Malte.

Par ailleurs, 5 enseignants ont effectué des voyages d'étude, à savoir

3 en Angleterre (dont 2 du lycée de Taravao et 1 du lycée Aorai), 1 en Italie pour le lycée de Taravao et 1 en Espagne pour le Lycée Aorai

Réalisations en 2018 :

En 2018, 18 mobilités des étudiants sont prévues :

- 1 étudiant de la CCISM vers l'Angleterre ;
- 7 étudiants du lycée agricole d'Opunohu vers la Belgique ;
- 7 étudiants du lycée hôtelier dont 3 vers l'Espagne et 4 vers l'Irlande
- 3 étudiants du lycée de Tuianu Le Gayic de Papara vers les Pays-Bas

Perspectives pour 2019 :

Evaluation des activités :

Le contexte européen de sécurité plus favorable en 2017 a permis de voir une reprise des mobilités dans le contexte contraint des conventions réajustées.

Nous subissons encore en 2017 les conséquences de la défaillance de la CCISM qui avait sollicité un nombre déraisonnable de mobilités dans le cadre du consortium sans en mettre une seule en œuvre (changement de direction et de référent ERASMUS+). L'engagement des autres membres du consortium pour mettre en œuvre de nouvelles mobilités dans ce contexte n'a pas suffi à honorer la convention.

L'hyper éloignement reste une contrainte financière forte pour nos étudiants, occasionnant des autofinancements individuels et/ou collectives laissant de côté certains élèves en fragilité sociale.

Il n'en reste pas moins que toutes les mobilités effectuées dans des stages professionnels européens sont des réussites, ce qui encourage la continuation, un moment remis en cause par ses membres, dans les activités du consortium.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

- 2018 devrait voir les mobilités accordées par ERASMUS + augmentées.
- Continuer la mutualisation des pratiques et des réseaux de manière plus structurée.
- Concrétiser la proposition de l'année dernière sur l'enquête comparative sur le devenir des étudiants ayant bénéficié d'une mobilité : Insertion professionnelle, nouvelle mobilité, poursuite d'étude...
- Explorer de nouveaux espaces de mobilité hors ERASMUS + : Océanie notamment dans le domaine de l'hôtellerie et de l'agriculture en s'appuyant sur les liens offerts par le réseau de la francophonie.

8.10 Programmes horizontaux - ERASMUS + - "We believe in a better Europe"

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : Partenariats stratégiques entre établissements scolaires uniquement	Réf. UE : 2015-1-FR01-KA219-015002_1
--	---

Porteur du projet : Lycée Polyvalent du Taone	Responsable du suivi du projet en PF : DAREIC de la DGEE
---	--

Budget du projet		
Coût global	7 373 997 F CFP	61 795 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	7 373 997 F CFP	61 795 €

Durée et phasage du projet : projet sur 3 ans (2015-2018) : 1^e année présentations et états des lieux ; 2^e année protocoles et expérimentations ; 3^e année clôture et pérennité du projet.

Partenaires du projet	
ZSP3 (Gniezno, Pologne)	Etablissement partenaire
EPAL KALAMARIAS (Thessalonique, Grèce)	Etablissement partenaire
COLEGIUL AGRICOL (Valea lui Mihai, Roumanie)	Etablissement partenaire

• LE PROJET

Objectifs principal et spécifiques :

Eveil au développement durable, prise de conscience de ce que nous jetons, gestion des ressources en eau et de l'énergie, économie circulaire, ouverture à l'international, éveil à la citoyenneté européenne, faire connaître l'Europe des outremer, améliorer les compétences linguistiques et la confiance en soi, éviter le décrochage scolaire, échanger entre pairs et partager les connaissances.

Stratégie et philosophie du projet :

Chacun des partenaires pourra s'identifier au travers de son environnement. Les solutions alternatives concernent 3 problématiques essentielles au développement d'une localité:

Energie et Déchets : récupérer de l'énergie à partir des déchets (notamment de la combustion de déchets).

Economie circulaire: réutiliser les déchets ultimes (notamment les restes de la combustion pour le compost).

Eau : récupérer l'eau dans l'environnement proche.

Bénéficiaires du projet :

Elèves et personnels du lycée, l'établissement, le public de Polynésie.

Résumé du projet :

Nous observons que les modèles d'accès, d'utilisation et de gestion des ressources en eau, en énergie, ainsi que des déchets ne s'appliquent pas forcément de manière optimale à toutes les organisations ni pour toutes les populations. Au sein même de l'Europe, certains ont des spécificités qu'il nous faut prendre en considération, comme des lieux isolés, de petite taille, ou adoptant des pratiques différentes (villages, îles, éco-lotissements, écoles). Ce point de départ nous permet de proposer un cadre à ce projet au travers du concept d'un "village des alternatives".

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet : quelles sont les raisons d'être du projet ? Quelle cohérence et complémentarité existent-ils avec les dynamiques existant au niveau local (commune), territorial (la Polynésie française), régional (la région du Pacifique) et international ?

Les 3 problématiques étudiées le seront dans le cadre de la spécificité des îles de Polynésie Française (taille, éloignement, ressources...). Ces questions sont au centre des préoccupations de la population et des politiques, et sont donc en prise directe avec l'actualité (distribution de l'eau potable et assainissement, gestion et tri des déchets, énergie renouvelable et économie circulaire). La comparaison avec les pays partenaires permettra d'éveiller à la citoyenneté Européenne et d'agir en acteurs au niveau local.

Nous participons aux événements en lien avec le développement durable (Earth Hour Tahiti, Journée mondiale de l'eau, salon Alternatiba)

Descriptif du projet :

Première année : présentations et états des lieux

Les élèves sont amenés à s'impliquer fortement dans le projet. Un état des lieux de leurs attentes sera collecté dans chaque pays. En fin de projet, une action similaire permettra de faire le bilan et vérifier si des réponses ont été apportées à ces attentes.

Les élèves, écoles et pays se présentent aux partenaires, L'ensemble est posté sur la plateforme de diffusion, gérée par le coordonnateur du projet.

Les compétences en langue, à l'écrit ou à l'oral, seront d'emblée sollicitées. Les élèves et les partenaires font connaissance.

La création d'un logo est lancée d'entrée de jeu sous la forme d'un challenge Européen. Il pourra être imprimé sur des T-shirts, afin d'affirmer l'appartenance au projet et renforcer l'implication des élèves.

Les élèves recherchent des informations sur les entreprises de collecte de déchets, et évaluent la quantité de déchets dans les foyers grâce à un questionnaire.

L'objectif est de prendre conscience de ce que nous jetons. A partir des questionnaires recueillis, le coordonnateur du projet établira une ébauche d'un Euro-quizz sur les déchets qui sera testé dans chaque pays partenaire, les résultats seront comparés entre pays.

Un état des lieux de la consommation d'énergie dans le pays est établi, et de la consommation d'énergie par habitant à partir de ses propres factures énergétiques.

Un état des lieux de l'accès à l'eau potable, et de l'assainissement est établi. Une déclaration sur la bonne gestion des ressources en eau est préparée dans chaque pays. Le coordonnateur du projet rassemble chaque proposition des partenaires et construit une Déclaration Européenne de Gestion des Ressources en Eau. Cette déclaration sera présentée lors de la prochaine journée mondiale de l'eau (22 mars).

Un vidéo-clip sera réalisé. Cette vidéo sera un outil de promotion de l'Europe consultable sur Youtube, et sur la plateforme Européenne de diffusion.

L'implication et le sentiment d'appartenance au projet Européen est renforcée.

Une prise de conscience Européenne se met en place.

Deuxième année : protocoles et expérimentations

Des protocoles pour étudier la combustion de déchets et obtenir de l'énergie, pour analyser la qualité de l'eau, et pour utiliser les résidus de combustion dans l'agriculture (compost) sont proposés et comparés avec les partenaires pour validation.

Les premières expérimentations sont menées (combustion des déchets, croissance des plantes en fonction du dosage de résidus pour le compost, activité pratique de mesure de qualité de l'eau dans son environnement quotidien).

Au travers de l'échange des protocoles proposés et des expérimentations mises en place, un espace Européen de compétences et d'apprentissage des connaissances se met en place.

Les enseignants travaillent en collaboration et échangent les bonnes pratiques.

Les élèves sont acteurs de leur formation et prennent conscience de cette dimension Européenne de l'éducation.

Une version plurilingue de la déclaration Européenne de gestion de l'eau est finalisée et des plaquettes sont imprimées pour diffusion.

L'euro-quizz sur les déchets est testé à grande échelle.

Troisième année : clôture et pérennité du projet

Des activités pratiques et des prototypes sont présentés par les partenaires pour mettre en évidence la transformation en énergie de la combustion de déchets. La plateforme de diffusion eTwinning permet de faire partager les propositions et activités pédagogiques de chacun.

Une exposition est préparée sur le thème des déchets et de l'eau. Cette exposition pourra être utilisée en parcours de découverte, dont les étapes se trouveraient au sein de l'école et de la commune.

Une version itinérante sera organisée pour la faire voyager dans tous les pays et les régions éloignées.

Des solutions alternatives pour l'accès à l'eau potable en territoire spécifique sont présentées par chaque participant.

Des exemples locaux d'économie circulaire sont étudiés et présentés.

L'euro-quizz sur les déchets est mis à jour et disséminé, mis en ligne sur la plateforme de diffusion.

Le bilan final est préparé.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Les partenaires fournissent tous les travaux demandés afin de permettre une comparaison entre les pays.

Le coordonnateur français est responsable de la finalisation des productions intellectuelles, du Twinspace (ouvert avec le partenaire Polonais), du Padlet et du GoogleDrive. Le partenaire polonais gère le groupe Facebook du projet. Des entreprises locales ou laboratoires sont visités.

Les instances locales et territoriales seront mises à contribution selon les activités (Déclaration Européenne de gestion des ressources en eau, exposition itinérante sur l'eau et les déchets...)

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique :

en 2015 (1^{ère} année du projet, démarré au 1^{er} septembre 2015) :

Phase 1 (septembre à novembre) et début de la phase 2 (décembre) du projet.

1^{ère} réunion transnationale de projet du 30 novembre au 4 décembre 2015 au ZSP3 (Gniezno, Pologne)

Dépenses engagées : 2 336,80 €

En 2016

-Mobilité en Grèce du 11 au 15 avril (activité d'apprentissage)

-Visite de la station d'épuration de Punaauia.

-Production de la vidéo de présentation du projet (mai 2016)

-Déclaration Européenne de gestion des ressources en eau

-Euro quiz sur les déchets à tester dans les écoles

En 2017 :

- Test de l'Euro quiz dans les écoles
- Echanges d'expériences
- Préparation de l'exposition sur la production et le recyclage des déchets
- Organisation par le Lycée Polyvalent du Taaone de 3 voyages en Pologne du 19 au 30 avril 2017

Réalisations en 2018 :

Clôture du projet le 31 août 2018

Evaluation des activités

Pour ce début de projet les objectifs des activités décrites précédemment ont été atteints.

Des problèmes de désignation tardive de coordonnateur roumain et de communication difficile avec sa direction ont gêné le démarrage du projet. La réunion transnationale a été l'occasion de tout reprendre pour ce partenaire, ainsi que le collègue grec présent qui n'était pas non plus coordonnateur.

La mise à disposition tardive des fonds européens a repoussé notre 1^e réunion transnationale de projet, ce qui est dommage.

La communication est maintenant rétablie et le projet est sur ses rails. Tous les partenaires sont fiables, et les Polonais sont remarquables.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

- Proposer des formations en langue pour les personnels engagés dans de tels projets, ou souhaitant y participer.
- Proposer des heures sur les emplois du temps des enseignants engagés, dégager des créneaux réservés au projet.
- Valider l'avance des fonds pour les prochaines phases en attendant le versement de l'Union Européenne.

8.11 Programmes horizontaux – ERASMUS+ – « citoyenneté européenne et multiculturalisme »

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : ERASMUS+	Réf. UE : 2017-1-FR01-KA219-037208_1
---------------------------------	---

Porteur du projet : Lycée Polyvalent Saint-Joseph - Pirae	Responsable du suivi du projet en PF : DAREIC DGEE
Partenaires européens du projet	
Lycée classique de Diekirch	Luxembourg
Lycée Saint Charles	La Réunion
Istituto Professionale di Stato per i servizi Enogastronomici e dell'Ospitalità alberghiera "Karol Wojtyla"	Italie
Partenaires locaux du projet	
Institutions politiques : Assemblée de Polynésie Française, Mairie de Pirae. Organismes publics : Tahiti Tourisme. Organismes culturels : associations de Toa Huhina. Entreprises privées : confection de tee-shirts (Tahiti Sunwear), préparation de la partie restauration (AhKiau), transport (Aremiti Ferry), accueil à Moorea (Fare Nani). Institutionnels : l'ONAC-VG. Institutionnels et administratifs : le Vice-Rectorat de la Polynésie Française.	

BUDGET DU PROJET		
Coût global	8 728 017 F CFP	€
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	6 653 938 F CFP	€
APPEL du Lycée Polyvalent Saint-Joseph	543 795 F CFP	
Fonds privés (élèves + professeurs)	1 530 284 F CFP	

Durée et phasage du projet : 22 mois – Septembre 2017 à juin 2018 Durée des phases de mise en œuvre : 22 mois – Septembre 2017 à juin 2018 Date de signature de la convention de financement : septembre 2017 Partenaires du projet
--

• LE PROJET

<p>Objectifs du programme : Citoyenneté Européenne et Multiculturalisme" (ECAM) est un projet de partenariat, entre 4 établissements scolaires, visant à promouvoir l'espace de paix que représente l'Union Européenne, à diffuser l'esprit européen à travers les valeurs démocratiques qu'il incarne en général, à diffuser la tolérance et l'intégration culturelle en particulier.</p> <p>Depuis quelque temps, face à une actualité tumultueuse, tandis que la gouvernance de l'UE est remise en question, son actuelle stabilité repose notamment sur un de ses fondements les plus solides : la citoyenneté européenne, et les valeurs qu'elle incarne.</p> <p>Or, cette notion n'est ni vécue ni ressentie de la même manière par l'ensemble de ses ressortissants.</p> <p>Le Lycée Saint-Joseph de Tahiti, le Lycée classique de Diekirch à Luxembourg, le Lycée Saint-Charles de Saint-Pierre à La Réunion, et l'Istituto Professionale di Stato "Karol Wojtyla" en Sicile, 4 lycées d'enseignement général et ou professionnel, partenaires de ce projet, n'échappent pas à cette réalité : Tahiti, La Réunion, Sicile et Luxembourg, représentant les marges et les centres de l'UE, définissent et appréhendent différemment cette notion de citoyenneté européenne : floue et lointaine pour les ressortissants des océans Indien et Pacifique, plus proche pour ceux de la Sicile, plus intense encore pour ceux du Luxembourg, où elle semble même évidente.</p> <p>Par ailleurs, tous ces citoyens européens sont à l'image de la devise "unis dans la diversité", mais tous sont aux antipodes les uns des autres d'un point de vue culturel : sociétés métissées ou sociétés confrontées à des flux migratoires massifs, ces micro-territoires insulaires sont pourtant autant d'opportunités d'analyses, de recherches d'idées et de solutions à des crises humanitaires, sociales et politiques.</p> <p>La production finale de ce projet sera un roman épistolaire, intégralement élaboré en collaboration entre tous les partenaires, mettant en scène la technique du "regard étranger". Des voyageurs découvrant des pays pour eux inconnus - les pays partenaires - et échangeant des correspondances, expriment sur la thématique du multiculturalisme leur étonnement, leurs critiques, interrogations et remises en cause.</p>
--

La mise en scène sous forme théâtrale, et filmée, de ce roman, dynamisera leur transmission à un public plus vaste.

Seront ainsi créés des outils à vocation pédagogique, mis à disposition des enseignants de l'UE pour mieux appréhender la notion de citoyenneté européenne et d'intégration à travers des exemples concrets, réalisés par des équipes d'élèves et de professeurs.

Ces outils, rendus disponibles et disséminés pour le plus grand nombre, seront évaluables, collaboratifs et en constante amélioration. Le numérique et l'utilisation des outils collaboratifs seront une des bases du projet.

Le but de cet outil pédagogique est de répondre aux attentes suivantes : redéfinir la définition commune de citoyenneté européenne et développer un sens européen très fort, rapprocher autour de cette notion des territoires très différents les uns des autres, jeter un regard nouveau sur nos sociétés multiculturelles européennes en les interrogeant pour en analyser les problématiques, dépasser les préjugés et souligner l'enrichissement historique et contemporain de ce phénomène que représente le multiculturalisme.

Le projet se veut résolument ouvert à l'échelle locale et internationale. Les activités sont conçues de sorte à impliquer le plus grand nombre de personnes possible : les élèves - à la fois enjeu et acteurs du projet -, les enseignants, personnels et parents d'élèves de chacun des 4 établissements partenaires et au-delà les milieux politiques, institutionnels, judiciaires, universitaires, experts, services de l'Etat, institutions diverses...

L'activité phare, la réalisation du roman épistolaire, servira de moyen et de fil conducteur à l'étude des thèmes du projet : la citoyenneté européenne et le multiculturalisme.

Pour atteindre une production finale de qualité, de multiples activités seront menées : ateliers de recherche, d'écriture ; de rédaction de rapports de recherches, de lettres du roman ; ateliers de rencontres d'auteurs, d'écrivains, d'associations culturelles, ateliers de visites de lieux d'histoire, de culte, de pouvoir, musées ; ateliers de jeux de rôle, de mise en scène, de prise de parole en public, Etc.

Toutes les activités visent à construire les connaissances des élèves et à développer leurs compétences dans plusieurs domaines. L'apprentissage sera centré sur l'élève dans le cadre d'un socioconstructivisme.

Ce projet devrait avoir des effets positifs et durables sur les élèves, les enseignants, les établissements et tous les autres partenaires participants.

Après le projet, la promotion de toutes les activités et des résultats se poursuivra sur les liens Internet gérés par les établissements, notamment en les laissant en libre accès, pour consultation et usage.

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Cf. rubrique précédente

Descriptif du projet :

Cf. rubrique précédente

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Nombreux acteurs locaux impliqués (cf. supra, partenaires locaux du projet).

Missions dévolues aux partenaires :

- Contrôle du projet
- Soutien moral, matériel et logistique
- Accompagnement des actions

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet

en 2017 :

- Réalisation d'un logo pour assurer le marquage du projet.
- Réalisation de fresques relatives à l'Union Européenne et à Erasmus+.
- Réalisation de fiches techniques sur la Polynésie Française et sur les pays partenaires à destination des élèves et des partenaires du Luxembourg, de la Sicile et de La Réunion, à retrouver sur le site www.erasmustahiti.com, ainsi que tous les liens Padlet conduisant à ces fiches. - Conception d'outils pédagogiques permettant aux uns et aux autres d'étudier les pays partenaires : Kahoot, Padlet.
- Conduite d'un projet eTwinning parallèlement au projet ECAM et réalisation d'un magazine numérique dans lequel Tahiti figure en deux double-pages d'un travail effectué avec le partenaire de La Réunion.
- Réalisation d'un tee-shirt ECAM.
- Rédaction de bilans et comptes rendus des activités lors de l'AAEF à Tahiti en janvier 2018 ; format numérique à partir des applications suivantes: padlet, glogster, et en utilisant un outil de travail élaboré par l'équipe pédagogique de Tahiti.

- Ecriture, composition, interprétation et enregistrement d'une chanson Erasmus+ (vidéo-clip à retrouver sur youtube via site Internet).
- Production du vidéo-clip de la chanson Erasmus+ ECAM et retraçant les quelques jours de cette AAEF. - Exposition citoyenneté (photos sur site Internet).
- Transformation et décoration du lycée en janvier 2018 lors de l'AAEF à Tahiti.
- Enregistrement d'une émission radio durant laquelle toutes les délégations, dont Tahiti, se présentent, répondent à des questions, chantent des chants traditionnels.
- Réalisation d'un guide de la ville de Luxembourg-ville.
- Réalisation de petites vidéos de « dédicace » avant déplacement au Luxembourg (Cf. site Internet). - Préparation de questions à poser à une députée européenne.
- Préparation d'une prestation culturelle en vue d'être présentée au Luxembourg.

La production principale du projet, à savoir la réalisation d'un roman épistolaire, est lancée dès le début du projet: - les démarches pédagogiques, étapes, brouillons et version finale des différentes lettres rédigées sont à retrouver sur le site Internet.

- Les films issus de ces lettres sont produits et à retrouver sur les mêmes liens.

MOBILITES ASSUREES & ACCUEIL (Cf. rubriques correspondantes) :

- RT Sicile octobre 2017.

Lors des mobilités, les productions ont été très nombreuses : pédagogiques, culturelles, civiques, administratives.

Réalisations en 2018 :

MOBILITES ASSUREES & ACCUEIL (Cf. rubriques correspondantes) :

- AAEF Tahiti Janvier 2018.
- AAEF Luxembourg Mai 2018.
- RT Tahiti septembre 2018: en préparation.
- AAEF La Réunion novembre 2018: en préparation.
- AAEF Italie mars 2019 : en préparation.
- RT Luxembourg mai 2019: en préparation.

Continuité des productions.

Evaluation des activités pour l'ensemble du projet

- Formation dans le cadre des programmes scolaires.
- Utilisation des TICE.
- Contrôle financier.
- Contrôle administratif.
- Contrôle pédagogique.
- Médiatisation.

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : Programme BEST	Réf. UE
--------------------------------	---------

Porteur du projet : UICN et partenaires	Responsable du suivi du projet en PF : Comité français de l'UICN Rapporteur : BAE/DAIEP
--	---

Budget du projet		
Coût global	F CFP	10 000 000 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	F CFP	10 000 000 €

Durée et phasage du projet : 2015-2019
Date de démarrage : Décembre 2014
Date de fin: Décembre 2019
(N. mois) : 60

• LE PROJET

<p>Objectifs du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'objectif global de BEST 2.0 est de promouvoir la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques, y compris pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets basées sur les écosystèmes, comme base du développement durable dans les PTOM. - L'objectif spécifique est de faciliter, d'habiliter et de renforcer les acteurs locaux, autorités locales et organisations de la société civile, qui sont engagés dans le développement local, la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles et de services écosystémiques dans les PTOM. - BEST 2.0 est conçu pour fournir un appui substantiel et efficace pour des actions au niveau local ainsi qu'au niveau régional ; la coopération régionale est cruciale dans les régions où se trouvent les PTOM. BEST 2.0 souhaite ainsi catalyser les efforts et constitue une contribution essentielle à la réalisation des buts et objectifs globaux en termes de biodiversité, de développement durable et de lutte contre les effets du changement climatique. <p>Bénéficiaires du projet :</p> <p>Les entités bénéficiaires visées par les subventions moyennes sont: Organisations locales non-gouvernementales (ONGs) ; Organisations locales de la société civile ; Organisations locales communautaires(OCs) ; Organisations locales à but non lucratif ; Organisations locales à but lucratifs et socio-professionnelles répondant aux critères de la microentreprise ; Institutions locales sub-gouvernementales ; Organismes d'Etat membre européens ; Organisations régionales ; Organisations internationales ; - impliqués dans la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques, y compris pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets basées sur les écosystèmes, comme base du développement durable dans les PTOM.</p> <p>Les petites subventions BEST 2.0 visent principalement à faciliter l'accès à des financements appropriés des acteurs locaux basés dans les PTOM. Ainsi les bénéficiaires visés par les petites subventions BEST 2.0 sont: Organisations locales non-gouvernementales (ONGs) ; Organisations locales de la société civile ; Organisations locales communautaires(OCs) ; Organisations locales à but non lucratif ; Organisations locales à but lucratifs et socio-professionnelles répondant aux critères de la micro-entreprise ; Institutions locales sub-gouvernementales ; - impliqués dans la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques, y compris pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets basées sur les écosystèmes, comme base du développement durable dans les PTOM.</p> <p>Résumé du projet :</p> <p>Le Programme BEST 2.0, coordonné par l'UICN et financé par la Direction générale pour la coopération internationale et le développement de la Commission européenne (CE DG DEVCO) dans le cadre de l'initiative phare biodiversité pour la vie (B4Life) offre un financement nécessaire, accessible et ciblé pour des actions de terrain de conservation et de développement durable dans les PTOM. Dans la région Pacifique, un appel à projets pour les Subventions Moyennes a eu lieu en 2015. Deux appels à projets pour les Petites Subventions ont été menés en 2016 et en 2017.</p>
--

• CADRE D'INTERVENTION

<p>Contexte du projet :</p> <p>Le programme BEST 2.0 fait partie de l'initiative de l'Union européenne Biodiversité pour la Vie /Biodiversity for Life (B4Life). Il accorde des subventions pour des actions à petite et moyenne échelle visant des activités de conservation de la biodiversité et de développement durable dans les Pays et Territoires l'Outre-mer de l'Union</p>

européenne (PTOM). Ces PTOM ont un lien avec l'un des Etats membres suivants : Danemark, France, Pays-Bas et le Royaume-Uni. Les PTOM se trouvent dans cinq régions du monde :

- Pacifique
- Caraïbes
- Atlantique Sud
- Océan Indien
- Polaire et subpolaires

Descriptif du projet :

Le programme BEST 2.0 est un programme d'appui des Pays et Territoires d'Outre-Mer européens (PTOM) et leurs acteurs, soutenu par la Commission européenne (DG DEVCO) dans le cadre de l'initiative B4Life (Biodiversity for Life). Le programme vise à promouvoir la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écologiques, ainsi que l'approche écosystémique pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Le programme BEST 2.0 place cette approche écosystémique des questions de changement climatique au cœur du développement durable dans les PTOM. Afin de pouvoir apporter des subventions, le Programme BEST 2.0 organise des appels à projets pour financer des actions de terrain, à la fois au niveau local et régional. Les projets supportés par BEST 2.0 peuvent viser un ou plusieurs PTOM mais les subventions BEST 2.0 ne couvrent que les coûts afférents aux actions déployées dans les PTOM. Des projets régionaux peuvent prévoir à la fois des actions dans les Pays et Territoires d'Outre-Mer européens et des Régions ultrapériphériques et/ou pays voisins indépendants, mais les actions dans ces derniers ne sont pas couvertes par BEST 2.0. Dans ce cas, les projets doivent présenter d'autres moyens de financement complémentaires pour financer les actions dans les Régions ultrapériphériques et/ou pays voisins indépendants. Dans la région Pacifique, un appel à projets pour les Subventions Moyennes a eu lieu en 2015. Deux appels à projets pour les Petites Subventions ont été menés en 2016 et en 2017.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Un des objectifs du programme BEST 2.0 est de faciliter, d'habiliter et de renforcer les acteurs locaux, autorités locales et organisations de la société civile, qui sont engagés dans le développement local, la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles et de services écosystémiques dans les PTOM. La présence et disponibilité d'une équipe régionale dans chaque région concernée permet un accompagnement et appui des porteurs de projets, le partage des connaissances et des synergies entre les projets et les différents acteurs locaux ainsi qu'une capitalisation des leçons apprises plus aisés. Le programme BEST 2.0 propose un important volet de renforcement des capacités locales, notamment via des formations au montage et à la gestion de projets.

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique

En 2015 :

Après la définition des règles du fonds, l'élaboration des documents cadre et la mise en place d'une plateforme dédiée très utiles pour les acteurs locaux associée à une campagne de communication, le premier appel à projets BEST 2.0 Subventions Moyennes dans le Pacifique a été lancé le 14 septembre. Au total, 15 projets ont été soumis pour la région Pacifique.

septembre-décembre :

- Diffusion des informations sur l'appel à projets auprès des acteurs locaux, européens et régionaux impliqués dans la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques, y compris pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets basées sur les écosystèmes, comme base du développement durable dans les PTOM

- Accompagnement/conseils aux candidats

(Le secrétariat et l'équipe locale BEST 2.0 ont donné des conseils aux acteurs locaux. Au total, 230 échanges par email, 10 entretiens individuels et de nombreux appels téléphoniques avec plus de 70 interlocuteurs ont été traités par l'équipe régionale dans le Pacifique pour cette année.)

- Soumission des propositions : 4 décembre

- Vérifications administratives et soumission des propositions admissibles au Comité Régional de Conseil pour évaluation technique (décembre).

En 2016 :

Avril : après les évaluations menées par Comité Régional de Conseil, annonce aux candidats des résultats de l'appel à projets Subventions Moyennes : sur 15 propositions de projet complet pour la région Pacifique, 4 propositions choisies par la CE :

*1) Pacific Biodiversity Blue Belt (PROE en partenariat avec l'AFB)

*2) Protect and restore the dry forest of the coast on New Caledonia (Conservatoire d'espaces naturels –NC)

*3) Saving the 2 most threatened birds from extinction (PF – Association la SOP Manu)

*4) Biopelagos (CPS en partenariat avec l'IRD – NC & WF)

Démarrage des projets selon leurs calendriers d'activités après la signature des contrats.

25 avril 2016 : lancement de l'appel à projets Petites subventions qui s'est déroulé en deux étapes :

Avril 2016 : soumission des notes de concept – formulaire synthétique (57 notes de concept déposées dans la région Pacifique)

Mai 2016 : évaluation technique des notes de concept par le Comité régional consultatif et présélection des projets (27 projets présélectionnés dans le Pacifique)

Juillet 2016 : ateliers de formation organisés par l'équipe régionale dans le Pacifique dans les 3 territoires concernés (PF, NC, WF) : 38 participants au total et des retours très positifs des candidats

Août 2016 : soumission des propositions complètes

Septembre 2016 : évaluation technique des propositions complètes par le Comité régional consultatif

Novembre 2016 : Sur 21 propositions complètes déposées dans la Pacifique, 12 projets retenus par la CE pour le Pacifique dont 6 en Polynésie française :

- 1)* Tukemaragai: restauration écologique des petites îles du Sud-Est des Gambier (Commune des Gambier)
- 2)* Conservation des vestiges de forêts naturelles du plateau de Maraeti'a, vallée de la Punaruu, Tahiti (Association Te rau atiati a tau a hiti noa tu / Union pour la sauvegarde de la nature)
- 3)* Conservation du Martin-chasseur de Niau, en danger critique d'extinction, par la communauté locale (Association Vaitamae de la Réserve de biosphère de la commune associée de Niau)
- 4)* Renforcement des capacités locales pour la protection du patrimoine naturel terrestre de Rimatara (Association Rima'ura)
- 5)* Hei Moana, Les sentinelles de l'Océan (Association Te mana o te moana)
- 6)* Sauvegarde de la flore menacée de l'atoll de Anaa et définition de zones prioritaires de conservation basées sur la flore et la malacofaune sur les atolls soulevés de Anaa et Niau aux Tuamotu (Association Pu Tahī Haga no Ganaa)

En 2017

1^{er} semestre 2017 :

- organisation d'une mission Rom (1^{er} trimestre 2017)
 - démarrage des projets financés dans le cadre de l'appel à projets 2016 selon leurs calendriers d'activités ; suivi mensuel des projets par l'équipe régionale ; visites des projets sur le terrain.
 - ateliers de formation sur la gestion financière, administrative et technique des projets financés organisés par l'équipe régionale dans les 3 territoires concernés (PF, NC, WF)
 - ateliers de formation au montage de projet organisés par l'équipe régionale afin de préparer les candidats pour l'appel à projets 2017.
- 175 participants aux ateliers de formation au total dans les 3 territoires, des retours très positifs des participants.

20 Mars 2017 : lancement de l' « appel à projets BEST 2.0 Petites Subventions (jusqu'à 100 000 €) » dans les 4 PTOM du Pacifique lancement de l'appel à projets Petites subventions qui s'est déroulé en deux étapes.

Avril 2017 : soumission des notes de concept – formulaire synthétique (42 notes de concept déposées dans la région Pacifique (étape 1)

Mai 2017 : évaluation technique des notes de concept par le Comité régional consultatif et présélection des projets (29 projets présélectionnés dans le Pacifique)

Juin 2017 : ateliers de formation organisés par l'équipe régionale dans le Pacifique dans les 3 territoires concernés (PF, NC, WF)

Juillet 2017 : soumission des propositions complètes (étape 2).

Septembre 2017 :

- évaluation technique des propositions complètes par le Comité régional consultatif
- le 4^{ème} Comité du Pilotage du Programme BEST 2.0 réuni à Bruxelles : sur 23 propositions complètes déposées dans la Pacifique, 8 projets retenus par la CE pour le Pacifique dont 5 en Polynésie française :

- 1)* Restauration de petits bassins versants du plateau Te Mehani rahi (Association Tuihana)
- 2)* Développement du réseau d'aires marines éducatives dans 5 nouvelles écoles de Polynésie française (Fédération des associations de protection de l'environnement)
- 3)* Urgence pour la sauvegarde du milieu terrestre de Rapa (Association Raumatariki Rapa)
- 4)* Assurer la Sauvegarde des Oiseaux Rares et Menaces de Ua Huka (Association Vaiku'a i te manu o Ua Huka)
- 5)* AGRISUB – Substrats de culture agricole biologiques pour l'utilisation durable des ressources naturelles, la séquestration du carbone et la lutte contre les espèces envahissantes (Vaihuti Fresh – petite entreprise)

Tenue d'une « conférence politique » BEST en marge du forum UE-PTOM (Aruba – février 2017) afin de définir les options et de valider in fine un mécanisme de financement pérenne sur la biodiversité Outre-mer.

Organisation d'une conférence « BEST FUTURE » (Bruxelles – 28 novembre 2017) : présentation des résultats du programme BEST, des projets financés, et discussions sur le futur mécanisme de financement pérenne

Réalisations en 2018 :

1er semestre 2018 :

- démarrage des projets financés dans le cadre de l'appel à projets 2017 selon leurs calendriers d'activités ; suivi mensuel des projets par l'équipe régionale ; visites des projets sur le terrain ;
- ateliers de formation sur la gestion financière, administrative et technique des projets financés organisés par l'équipe régionale dans les 3 territoires concernés (PF, NC, WF) ;
- ateliers de formation sur le rapportage technique et financier organisés par l'équipe régionale dans les 3 territoires concernés (PF, NC, WF).

2nd semestre 2018 :

- clôture des projets financés par l'appel à projets 2016, accompagnement individuel sur le rapportage financier et l'audit ;
- 5^{ème} Comité du Pilotage du Programme BEST 2.0 : bilan des projets en cours et perspectives du programme BEST.

Perspectives pour 2019 :

Capitalisation des projets